1858
1859

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1858.

Président annuel, M. l'abbé BESSON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Des Apologistes franc-comtois au XVIIIe siècle.

MESSIEURS,

Le premier critique de notre temps, traçant le tableau de la littérature du dernier siècle, déplore, avec plus d'éloquence peut-être que de vérité, que l'Eglise de France n'ait pas défendu, contre Voltaire, des croyances ébranlées chaque jour par la fausse érudition et par le sarcasme. « Où étaient, dit M. Villemain, dans le clergé mondain et parmi les prélats de cour, les hommes armés d'une foi savante? Quels dignes athlètes avait chez nous le christianisme? Son principal défenseur était, je crois,

Fréron. Ce délaissement d'une si grande cause entre des mains indignes, cet abandon du temple par les lévites, ne sont pas assez comptés parmi les événements de cette époque. Rien ne favorisa plus puissamment la victoire des opinions nouvelles. Le clergé français ne sut pas réparer par la science les pertes de la foi. Partagé entre l'intolérance et la frivolité, voulant arrêter les opinions du siècle et se laissant entraîner trop souvent à ses mœurs, invoquant contre le scepticisme les rigueurs discréditées d'un pouvoir corrompu, au lieu de le combattre par le talent, il demeura faible et dépassé de toutes parts au milieu du grand mouvement des esprits (1). »

Il suffirait de répondre que la plus belle apologie de l'Eglise de France a été écrite avec son sang dans les jours de la révolution et de la terreur. Il se trouva, en effet, que ces prélats de cour qu'on enviait hier et qu'on raille encore aujourd'hui, supportaient l'exil sans trop se plaindre ou marchaient à la mort sans trop pâlir. Notre clergé eut assez de martyrs pour qu'on lui pardonne d'avoir eu moins de docteurs, et les mains qui cueillirent tant de palmes sur les échafauds sont peut-être excusables de n'avoir pas su manier la plume au gré de la frivolité de leurs contemporains.

Quelque décisive que soit cette réponse, la religion n'en a pas même besoin, car si, dans le XVIIIe siècle, elle se montra plutôt avec l'attitude d'une victime qu'avec celle d'un combattant, elle fut cependant servie par des apo-

---

(1) *Cours de littérature française;* tableau du XVIIIe siècle, t. II, p. 207-208.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

logistes avant d'être vengée par des héros. C'est là l'honneur de la Franche-Comté au milieu de la décadence universelle. Nous pouvons citer, avec un noble orgueil, les hommes d'une foi savante que notre province a vus naître, que cette compagnie a comptés dans ses rangs et que l'Eglise revendique pour ses défenseurs. S'il est permis en France de passer sous silence Bullet et Bergier quand on nomme Fréron, une telle distraction a droit de surprendre en Franche-Comté. Vous me permettrez, Messieurs, de la relever devant vous, moins pour combattre un grand écrivain que pour rappeler à l'académie un de ses plus beaux titres de gloire. A peine, en louant ces Tertulliens du dernier âge, pourrai-je esquisser à grands traits l'histoire de l'école qui les a formés. Mais, pendant que je leur rendrai un hommage public, leur nom servira d'excuse à l'obscurité du mien, et, au lieu d'un prêtre qui se console de sa faiblesse en admirant ceux qu'il ne peut suivre, votre Compagnie, revenue par une douce illusion aux jours ds sa naissance, croira revoir à sa tête les premiers prêtres du XVIIIe siècle.

Ce serait bien mal connaître la Franche-Comté que de croire qu'elle partagea les goûts frivoles de cette époque fameuse, et qu'elle participa à l'esprit de la philosophie moderne. Par une heureuse exception, quand tout concourait à perdre la France, tout se réunissait pour préserver cette province de la contagion universelle. Ses vieilles institutions, ses mœurs austères, son caractère solide et froid, tout lui servait de rempart, jusqu'au sentiment d'aversion profonde avec lequel elle

avait subi la domination de Louis XIV. Trahie et vendue plutôt que soumise, elle attendit pendant cent ans, avec un calme qui n'avait rien d'égal que sa persévérance, une occasion favorable pour secouer le joug de la servitude. C'était une des provinces à qui on demandait le plus de soldats, comme pour épuiser le sang trop libre encore qui coulait dans ses veines. On savait que nos paysans se faisaient enterrer la face contre terre, protestant ainsi, du fond de leur tombe, contre la présence de l'étranger. Les autres classes, plus contenues peut-être, n'étaient au fond guère plus dociles. Un de nos intendants, signalant à son successeur les tendances du pays, raille les gentilshommes de leur pauvreté, se plaint de l'esprit frondeur du parlement, et dit du clergé « qu'il est vertueux, mais.... qu'on n'en peut rien faire. » Heureuse obstination qui le tenait attaché à ses devoirs et qui lui faisait redouter les idées, les mœurs et les modes du dehors, autant qu'il aimait ses hautes montagnes, ses belles églises, ses franchises plus anciennes encore que le moyen âge, et ses usages qui remontent presque jusqu'aux apôtres! Le séminaire, fondé en 1670 par Antoine-Pierre de Grammont, commençait à porter ses fruits. En ranimant l'esprit de régularité et de travail que les troubles du XVIe siècle avaient affaibli, ce saint prélat venait de renouveler la jeunesse de son Eglise comme celle de l'aigle, et l'avait rendue plus féconde en talents et en vertus que tous les vieux établissements dont l'histoire se confond avec celle de la monarchie française. La translation de l'université de Dole à Besançon acheva de fortifier le goût des bonnes études.

Dans cette institution, la théologie tenait le premier rang, mais elle s'y présentait comme une reine au milieu de sa cour : le droit, la médecine et les arts lui servaient de cortége, et on n'abordait guère la science mère et maîtresse de toutes les autres sans avoir acquis, par une étude sérieuse des langues anciennes, de la géographie, de la jurisprudence, de l'histoire, le droit d'interpréter dignement saint Thomas, saint Bonaventure et saint Augustin.

Ainsi se forma un clergé patient autant que zélé, étranger au monde et à l'intrigue, peu soucieux de plaire, mais jaloux d'instruire, plus érudit que lettré et plus savant qu'agréable, enfin pauvre et fier comme il sied de l'être quand on préfère l'indépendance qui honore à la fortune qui asservit. Le fonds du prêtre franc-comtois était l'amour de sa religion et de sa province. L'une lui faisait aimer l'autre, parce que le culte du foyer est, comme celui des autels, une tradition. La mode, qui pouvait tout en France, ne put rien sur l'esprit ni sur les mœurs de cette race austère. Tandis qu'on disputait dans toutes les autres écoles sur les décrets du concile de Trente, l'Eglise de Besançon n'avait cessé de les observer. Elle ne connut ni les prétendues libertés gallicanes, qu'on a si bien nommées des servitudes et des chaînes, ni les quatre articles que la crainte d'un schisme avait arrachés à la plume de Bossuet, ni les controverses de ce jansénisme hargneux qui avait rétréci les esprits les plus droits, ni les rêves du quiétisme si fatal aux cœurs les plus purs. Toute ces erreurs, fruits du despotisme ou de l'orgueil, n'avaient jeté

aucune racine dans une terre généreuse où la foi était si vive, la liberté si jalouse, le travail si patient, la modestie si naturelle.

Mais, quelque excellentes que fussent les dispositions du pays, je doute que l'Eglise en eût retiré autant d'avantages, s'il ne s'était rencontré un de ces hommes éminents qui savent deviner les esprits et discipliner leurs forces, montrer le but et éclairer la marche, et dont les longs travaux, servis par une longue vie, font sentir à tout un pays et à tout un siècle l'influence de leurs vertus. Ce fut la mission de Bullet. Né en 1699 dans une condition obscure, sans ambition comme sans fortune, simple par goût et timide par caractère, il ne se douta pas d'abord du rôle que la Providence lui avait réservé. Cependant sa prodigieuse mémoire, son application à l'étude, le goût qu'il montra dès l'enfance pour l'histoire et pour la géographie, annonçaient déjà quelque chose de grand. Il n'achetait pas un livre qu'il ne le lût, et il n'en lisait pas un qu'il ne le retînt tout entier, en sorte qu'il a pu dire avec une naïveté qui nous charme et une exactitude qui nous confond : « De tout ce que j'ai appris, je ne crois pas avoir rien oublié.» Docteur à vingt-trois ans, il quitte une année à peine le séminaire de Besançon pour celui de Saint-Magloire. Là commencent ses relations avec l'abbé Lebœuf et le P. Hardouin. Tout lui profite dans le commerce des hommes comme dans celui des livres. Il doit à l'abbé Lebœuf une connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques, et au P. Hardouin le goût d'une critique neuve et hardie. Ne craignons rien de cette liaison pour

l'avenir d'un esprit aussi ferme que pénétrant. Les Franc-Comtois dont les témérités ont affligé la foi et la raison n'ont pas laissé mûrir sous le ciel de leur patrie les qualités solides de leur esprit. C'est loin d'elle, c'est à d'autres contacts, qu'ils se sont épris du paradoxe jusqu'au délire, et qu'ils sont devenus tristement célèbres en appliquant au mal la force et la grandeur de leur génie naturel. Bullet, rendu à sa province, ne la quittera plus désormais. Devenu prêtre, il obtient en 1728, après un concours longuement débattu, la chaire de théologie ; plus tard, son âge et ses services lui méritent le titre de doyen ; enfin l'Université l'élève à la dignité de recteur.

A peine son cours fut-il ouvert, que sa réputation précoce lui attira de nombreux disciples. On comptait autour de sa chaire plus de deux cents jeunes gens, et, par un succès plus remarquable encore, ce nombre se soutint pendant quarante-sept ans. La langue des écoles était alors la langue latine. Bullet la parlait avec cette élégante simplicité dont nous avons perdu le secret ; son auditoire le suivait avec une attention, un intérêt, que les maîtres de la parole, s'exprimant en français, peuvent bien envier aujourd'hui.

Ce n'était pas seulement par ses leçons et par ses traités qu'il intéressait ses disciples, mais par ses conférences et ses conversations. Sa perspicacité lui fit aisément découvrir parmi les ecclésiastiques ceux qui pouvaient rendre le plus de services à l'Eglise. Il les attirait à lui et les admettait dans sa familiarité. Peuplée par l'élite de la jeunesse franc-comtoise, cette école volontaire fut le berceau de nos apologistes. Qu'il est inté-

ressant de contempler ce vénérable maître ouvrant à ses élèves choisis les trésors de son érudition, encourageant leurs premiers essais, signalant les objections de l'incrédulité naissante, indiquant les réponses et pressentant déjà, dans un écrit à peine ébauché ou dans une voix qui bégayait encore, les noms promis à la célébrité! Là, se forment à la casuistique et à la direction des âmes l'abbé Labet et l'abbé Pochard, ces deux lumières de notre séminaire, ces oracles du diocèse. Là Bergier s'exerce aux grandes luttes et aux grands travaux. Nonnotte, qui avait fréquenté cette école dans les jours de sa jeunesse, vient dans les jours de la persécution, retrouver auprès de son vieux maître d'agréables loisirs et d'utiles conseils. Plus tard, c'est Moyse, l'un des hébraïsants les plus remarquables de l'Europe; enfin, c'est l'abbé Jacques, le dernier-né de cette famille savante, destiné à remplacer Bullet dans sa chaire et à continuer jusque dans notre siècle, comme apologiste et comme professeur, de si belles traditions.

L'Ecriture et les Pères servaient habituellement de texte à l'entretien; mais on y traitait aussi des points obscurs d'histoire, de géographie, de mythologie et de linguistique. Après avoir élucidé la question par un dialogue animé, on la fixait mieux encore par des rapports et par des mémoires qui étaient censurés ou approuvés à la pluralité des voix. Bullet ne se réservait dans cette assemblée que le droit de recueillir les suffrages et de prononcer la sentence. Quelquefois même, pour se rapprocher de l'âge de ses élèves autant que de leur cœur, il apportait sa dissertation et la soumettait à la

censure commune. Ainsi s'écoulaient, dans un commerce charmant, les heures qu'il donnait chaque jour à la jeunesse. Besançon était comme une autre Athènes où enseignait un autre Socrate. La gloire, il est vrai, n'a pas consacré le souvenir de ces entretiens, mais la vérité s'y trouvait à défaut de la gloire, et jamais le discours n'y a rougi de la conduite.

Sous ce toit modeste, qui abritait tant d'érudition et d'espérance, les exemples étaient aussi grands que les leçons. Peindre la vie de Bullet, c'est peindre celle de ses disciples, car on imite volontiers ceux que l'on aime. Jamais personne n'enseigna mieux ce que vaut le temps et ce que coûte la science. Levé en toute saison à quatre heures du matin, il travaillait jusqu'à sa messe, qu'il célébrait régulièrement à onze heures et demie, et dînait ensuite, un livre sur la table. Après sa leçon qui se faisait à deux heures, il rentrait suivi de ses élèves et conversait avec eux le reste de l'après-midi. On l'eût pris, allant à l'Université, pour un simple étudiant, tant son maintien était modeste, son regard honnête et doux ; mais, à son retour, le brillant cortége qui l'accompagnait dans sa demeure signalait le savant professeur au respect de la foule et à l'attention des étrangers. Pour se dérober au monde, dès quatre heures du soir il s'enfermait dans sa bibliothèque, lisait ou composait, et finissait sa journée comme il l'avait commencée, un livre à la main. Une régularité si soutenue ne fut troublée ni par des voyages, ni par des visites, ni par des correspondances; mais ce que Bullet refusait aux plaisirs, il l'accordait au devoir. Sa porte, fermée aux importuns

et aux curieux, s'ouvrait sans peine au pauvre et à l'affligé. Autant il était avare de son temps si des frivolités et des bagatelles venaient le lui disputer, autant il était prodigue de ses soins s'il s'agissait de décider un cas de conscience, de rassurer une âme timorée, d'éclairer sur ses devoirs un magistrat qui le consultait ou de prendre en main la cause d'une maison religieuse. En présence de ces intérêts sacrés, la noble impatience qu'il avait pour le travail se calmait tout à coup; rien en lui ne laissait deviner un regret : il était prêtre, c'est-à-dire *le débiteur de tous.*

Il y avait plus de vingt ans que cette école florissait à Besançon quand, vers le milieu du XVIIIe siècle, la philosophie, d'abord incertaine ou discrète, puis moqueuse et hardie, leva le masque et entra en lice contre le christianisme. Un jour athée, le lendemain déiste, matérialiste le plus souvent, mais toujours sceptique, elle a tout glacé, jusqu'à ses propres inspirations, tant son regard était railleur; elle a tout flétri, même le peu de bien qu'elle mêlait à tant de mal, tant son souffle était impur. Aussi incapable d'inventer une erreur que de découvrir une vérité, affectant la science et sachant mal, pauvre de raisons mais prodigue d'injures, elle nie les mystères, ébranle les lois, déchaîne les passions, et se vante d'avoir tout réformé quand elle a tout détruit. Ce n'est pas une opinion, mais une secte; c'est plus qu'une secte, c'est une armée. Voltaire en est le chef; vingt subalternes le relaient; il a des ministres pour complices, des rois pour prosélytes, et il est lui-même le roi de son siècle. Dans cette grande conspiration ourdie contre la vérité, les his-

toriens apportent leurs vieilles erreurs réfutées mille fois ; les voyageurs leurs découvertes encore sans contrôle ; les mathématiciens leur popularité naissante. Pendant que la science semble avoir fait divorce avec la vérité, les beaux-arts achèvent de se corrompre ; la poésie déchire les derniers voiles de la pudeur, et Rousseau fait douter si la vertu est nécessaire à l'éloquence.

Le premier succès de l'incrédulité fut de déconcerter ses ennemis. Mêlée à tout, prenant toutes les formes, échappant à la réfutation par la raillerie, trop changeante pour être saisie et trop légère pour être combattue gravement, on ne vit bien ses progrès que lorsqu'elle eut achevé son ouvrage. Tantôt le clergé était taxé de faiblesse, de complicité ou d'aveuglement, tantôt d'intolérance et d'exagération. On étouffait la voix de la chaire en se plaignant qu'elle demeurât silencieuse ; on calomniait les vertus du cloître pour se donner le malin plaisir d'en déplorer l'absence, et quand le vénérable Christophe de Beaumont condamnait l'*Emile*, les libres penseurs reprochaient au prélat d'avoir parlé, comme ils s'étonnent aujourd'hui que d'autres se soient contentés de gémir.

Un monde si frivole et déjà si troublé n'avait guère plus de goût pour entendre des apologies que les fils dégénérés de Sorbonne et de Navarre n'avaient de loisirs pour en composer. Ce n'était plus pour eux le temps des méditations solitaires ni des ouvrages de longue haleine. Grâce au silence qui régnait dans son cabinet, Bullet avait mieux deviné les véritables tendances de ses contemporains. En expliquant le *Traité de*

Dieu, il signalait depuis longtemps à ses élèves les ténébres visibles dont on commençait à envelopper la première des vérités religieuses. Les doctrines de Bayle l'avaient frappé. Il avait vu, du fond de l'abîme de ce scepticisme, monter et grandir toutes les erreurs modernes. L'affectation avec laquelle on citait ce philosophe lui faisait assez voir combien il était dangereux. Il mit encore plus de soin à le réfuter et fit sur la matière un traité complet, que l'on regardait comme un chef-d'œuvre. Mais ce traité était en latin, et les incrédules écrivaient en français. Bullet comprit que les questions qui n'avaient été agitées que dans les écoles allaient tomber dans le domaine public, et que, pour être entendu, il fallait désormais parler comme tout le monde. Il avait été jusqu'en 1752 un théologien eminent; l'amour de la vérité en fit, à l'âge de 53 ans, un écrivain distingué.

L'existence de Dieu était le premier dogme qu'on essayait d'affaiblir; ce fut le premier que vengea Bullet. Il était difficile à sa main déjà appesantie, mais encore novice dans l'art d'écrire, d'atteindre à la hauteur de l'éloquence et de la poésie. Cependant, pour démontrer *l'existence de Dieu par les merveilles de la nature,* la science la plus vaste ne suffit pas. Il eût fallu tracer ce tableau avec le feu de l'imagination et les rayons du génie plutôt qu'avec la froideur naturelle à l'âge mûr et à la raison. En lisant ce livre, on ne chante pas Dieu, mais on l'adore : ce succès satisfaisait pleinement l'ambition de son auteur.

La philosophie avait fait les frais de ce premier ouvrage; l'étude de l'antiquité lui fournit presque aussi-

tôt les éléments du second. On reprochait aux apologistes de n'écrire que d'après les chrétiens eux-mêmes l'*Histoire du christianisme*. Bullet eut l'idée ingénieuse de la composer *d'après les seuls auteurs juifs et païens*. Le P. de Colonia l'avait devancé dans ses recherches, Lardner l'y suivit. Plus complet que l'un, plus érudit que l'autre, s'il leur resta inférieur par la vivacité et l'éclat du style, il les dépassa par le mérite de la méthode et de la critique. Ce sujet était à peine traité qu'un troisième attira son attention.

Il y a dans le dépôt des vérités religieuses un trésor plus ancien, plus sacré que les autres. Ce trésor, c'est la Bible. Luther l'avait respecté, Voltaire le livra au pillage. On sait comment, prenant l'air de la science aux yeux des ignorants et celui d'un doute sincère aux yeux des sages, il attaqua, sous des titres piquants et des noms empruntés, l'histoire, la philosophie et la législation des Hébreux. Doutes insidieux, ironies voilées, diatribes véhémentes, sarcasmes, contre-sens, bouffonneries même, rien ne lui coûte pour altérer l'intégrité des saints livres, en dénaturer le sens et en parodier le langage. Ici, le philosophe trouve à la fois deux adversaires : l'un, grave et solide, c'est Bullet, l'auteur des *Réponses critiques;* l'autre, piquant et malin, c'est Guénée, l'auteur des *Lettres de quelques Juifs*. Bullet a moins d'esprit, mais il est plus digne ; Guénée a moins d'érudition, mais il est plus amusant. Leurs ouvrages, composés en même temps, paraissaient par fragments, l'un à Besançon, l'autre à Paris, à mesure que les pamphlets de Ferney se répandaient dans le monde. Guénée

eut l'avantage d'être lu partout, Bullet a le mérite de lui avoir facilité les recherches ; et en constatant le succès du plus spirituel, il est juste de ne pas oublier le plus savant. Les *Lettres de quelques Juifs,* a dit un critique, sont la seule flèche qui ait porté coup ; ajoutons que Guénée, en aiguisant cette flèche, l'avait trempée plus d'une fois aux sources de l'érudition franc-comtoise.

L'histoire de l'Eglise n'avait pas échappé plus que l'Ecriture sainte à la main de Voltaire. Tantôt il la jugeait avec une légèreté qu'il ne portait pas même dans les sujets profanes, tantôt il la parodiait avec une verve plus sarcastique et plus abondante que jamais. Ce fut Nonnotte qui entra en lice. Il opposa à l'*Essai de l'Histoire générale* les *Erreurs de M. de Voltaire.* Le titre de cette réfutation parut un blasphème, et l'auteur fut signalé dès lors à la vengeance de toute la secte. Mais à mesure que les injures débordaient sur lui, les éditions de son livre se multipliaient en France, et les traductions s'en répandaient à l'étranger. Ce fut peut-être de toutes les apologies la plus lue, parce qu'elle fut la plus avilie. Elle dut cette fortune à la hardiesse du titre et à la vigueur du style.

Nonnotte venait de publier son ouvrage quand la compagnie de Jésus, à laquelle il appartenait, fut supprimée. On n'ignorait pas qu'à Besançon le Parlement avait résisté jusqu'à la fin à la volonté royale, et que les jésuites, hautement protégés par l'opinion publique, n'avaient fermé leur collége qu'après tous les autres colléges de France. Le célèbre religieux pouvait donc tourner ses regards avec confiance vers la ville qui l'avait vu naître.

La religion l'y reçut comme un athlète, la science comme un ami. Rien d'essentiel n'était changé dans la cité ; ses mœurs, son esprit, étaient demeurés les mêmes. Mais il y trouva une société plus polie, de grands travaux ébauchés, une vive émulation pour l'étude. L'Académie de Besançon, fondée en 1752 par le duc de Tallard, animait tout de son heureuse influence. Nous n'avons pas besoin de dire que Bullet y tenait, comme ailleurs, le premier rang. Au sein de l'académie comme au sein de l'université, sa voix était un oracle. Personne ne se montrait plus assidu aux séances particulières, ni plus jaloux d'exercer l'autorité que lui donnaient son âge, ses vertus, son grand nom. C'est lui qui proposait les sujets de prix et qui servait de guide aux jeunes écrivains, soit dans l'érudition, soit dans l'éloquence. Les liens d'une vieille amitié qui l'unissaient depuis longtemps à M. Droz, secrétaire perpétuel de l'Académie, se resserrèrent encore dans l'intimité des relations académiques ; leurs sentiments étaient les mêmes, leurs efforts tendaient au même but. Préserver le pays de l'esprit philosophique et donner aux études une direction salutaire, c'était le premier objet de leur mission. Ils le comprirent sans peine, le poursuivirent sans relâche et l'atteignirent sans bruit. Cependant, je dois l'avouer, leur espérance alla plus loin. Quand les esprits sont si divisés, les questions si difficiles, les temps pleins d'orages, il y a quelque honneur sans doute à ne pas faire de mal ; mais c'est un grand mal encore de ne pas faire le bien. L'Académie n'eut pas seulement le mérite de penser sagement, elle eut aussi le courage de la résistance, de la parole et de l'ac-

tion. Ni l'abbé Millot, ni l'abbé Coyer, ne purent obtenir, malgré leur valeur littéraire et leur qualité de Francs Comtois, d'être inscrits sur les listes de la compagnie, parce qu'ils avaient laissé percer dans leurs écrits un goût assez prononcé pour les opinions nouvelles. M. Droz, d'ordinaire un peu froid, a des paroles émues pour déplorer les ravages de la corruption et de l'impiété. Enfin, dans une circonstance solennelle, l'excellent esprit dont l'Académie était animée se révéla avec plus d'éclat encore. En 1763, elle avait mis au concours la question suivante : *Combien les mœurs donnent de lustre aux talents.* Elle reçut vingt-un discours, en distingua plusieurs et n'en couronna qu'un seul ; mais celui-ci parut si remarquable qu'on invita l'auteur, par une distinction inusitée, à le lire lui-même en séance publique. Le commencement excita le plus vif intérêt ; la dernière page fut couverte d'applaudissements. Le lauréat s'exprimait ainsi : « Si dans un siècle trop enclin à vanter ce qui paraît singulier, il se trouvait un écrivain qui eût l'ambition d'exceller dans tous les genres, de posséder tous les talents, d'être tout à la fois poëte et théologien, littérateur et géomètre, critique et philosophe, historien et romancier ; un génie plus varié qu'étendu, plus hardi que solide, plus capable d'éblouir que d'instruire, qui traitât sur le même ton le sacré et le profane, le sérieux et le burlesque, la fable et l'histoire ; un orateur plein de mépris pour ses adulateurs et de fureurs contre ses critiques, inconstant par goût et opiniâtre par vanité, qui fît douter s'il a donné plus d'atteintes à la vérité ou à la vertu, à la religion ou aux mœurs, quelle destinée

pourrait-on lui prédire ? On lui dirait que ses ouvrages, trop nombreux pour être parfaits, trop superficiels pour être exacts, trop frivoles la plupart pour être estimés, parviendront difficilement à la postérité ; qu'ils sont en danger ou de périr avec le goût dépravé qui leur a donné la vogue, ou d'être immolés à la vengeance des mœurs qu'ils outragent ; que même, quand ils lui survivraient, il y a bien de la différence entre la gloire et la célébrité ; que de tout temps les sages ont fait moins de bruit que les insensés, et que l'histoire, en nous laissant ignorer celui qui bâtit le temple de Diane, nous a fait connaître celui qui le brûla. »

L'auteur était l'abbé Bergier, curé de Flangebouche. Quand on se rappelle que Voltaire était alors l'idole toute-puissante de la France lettrée, on ne saurait trop admirer le courage qui signa ce portrait et la justice qui le couronna. Bergier parlait d'avance le langage de l'histoire ; en ratifiant ce jugement, l'Académie avait su oublier les suffrages de son siècle pour recueillir ceux de la postérité.

Ainsi débutait devant vous un humble curé de village. Je l'ai nommé, d'autres le loueront. En mettant cet éloge au concours, vous n'aurez pas, je l'espère, fait un appel inutile aux jeunes écrivains. Vous verrez Bergier sortir, trois ans après, du presbytère de Flangebouche, non plus avec des dissertations, mais avec des livres, aussi terrible à Voltaire, qui le raille sans lui répondre, qu'à Rousseau, qui n'ose le nommer ; combattre le premier en établissant la *certitude des preuves du christianisme*, étonner le second en l'opposant lui-même à lui-même dans le *Déisme réfuté* ; mettre en juge-

ment un jour Helvétius et d'Holbach dans l'*Examen du matérialisme*, le lendemain Diderot, d'Alembert, Fréret, dans l'*Apologie de la religion ;* tantôt se servir des apologistes les plus fameux en les résumant, tantôt s'en passer en les complétant ; rassembler dans son *Traité historique et dogmatique de la vraie religion* tous les reproches qu'elle a entendus comme toutes les réponses qu'elle a faites ; et après vingt ans de combats engagés avec tous les philosophes et toutes les erreurs, quand il est privé des conseils d'un maître par la mort de Bullet et des secours d'un ami par les infirmités de Nonnotte, entreprendre à lui seul la cause commune et montrer dans son *Dictionnaire de théologie*, comment la prodigieuse fécondité de l'érudition peut s'allier avec un style clair, précis, abondant et vigoureux. Attentif à tous les mouvements de son époque, Bergier a tout écouté, tout compris, tout réfuté. Ses mains ont restauré l'édifice des doctrines religieuses, à mesure que d'autres mains s'acharnaient à le détruire ; et, quand la chaire de la théologie s'est relevée, ses livres sont les premiers qu'on y a ouverts. Comme il avait été à la peine, il était juste qu'il fût à l'honneur. « C'est, au jugement de Lamennais, le plus grand apologiste du siècle dernier et peut-être de tous les siècles chrétiens. » Hélas ! celui qui lui rendit ce beau témoignage parut digne un moment de lui en disputer la gloire, mais l'apostasie de sa vieillesse et de sa mort prouva, par un redoutable exemple, que, dans la noble mission de défendre Dieu, on supplée quelquefois à l'éloquence, à l'étude de la théologie jamais !

Après ces grands noms, pourquoi tairions-nous des noms moins connus ? L'abbé François, auteur des *Preuves de la religion* et de l'*Examen des faits qui servent de fondement au christianisme*, ne manque ni d'intérêt, ni de clarté, ni d'onction. On louait, dans l'*Oracle des nouveaux philosophes*, par l'abbé Guyon, un mérite d'invention et de style. Les *Prônes* et les *Homélies* de Grisot plaisaient par leur simplicité, et ses *Lettres* aux protestants par l'excellent ton de la polémique. Enfin, l'abbé Meusy, mort à trente-huit ans dans le vicariat de Rupt, laissait un *Catéchisme historique, dogmatique et moral*, dont les éditions presque sans nombre disent assez l'utilité. Les deux premiers attirèrent l'attention de Voltaire ; les ouvrages des deux autres sont encore lus avec fruit par le clergé et par les fidèles. Ces quatre écrivains portent, comme tous les prêtres de la même école, la marque de la province qui leur a donné le jour et du maître qui les a formés.

Il est dit de la sagesse qu'elle est la source de tous les biens ; on peut dire de la religion qu'elle est la source de toutes les connaissances humaines. Cette remarque est admirablement justifiée par nos apologistes franc-comtois. Leur érudition, si variée, si curieuse, si profonde, vient de leur amour pour la vérité. Ne voulant pas laisser une objection sans y répondre, ils n'ont pas laissé une science sans l'interroger. Je ne parle ni de l'histoire de France, qui doit à Bullet des *Dissertations* souvent réimprimées et toujours consultées, ni de l'histoire de la Franche-Comté, qui s'honore d'avoir eu les prémices des talents de Bergier. Leurs essais histo-

riques, qui tiennent tant de place dans nos *Recueils* et dans nos *Documents* académiques, en tenaient fort peu dans leur esprit, et les choses qui nous instruisent si bien servirent seulement à les délasser. Encore n'était-ce là qu'une trève à d'autres récréations où la vigueur de leur génie se plaisait davantage. Ils décoraient du nom de loisirs ce que nous appellerions aujourd'hui études profondes et abstraites. Comment défendre la Bible, se demande Bullet, si on ignore la langue biblique? Il commence donc par apprendre le grec pour comparer la version des Septante avec la Vulgate, puis du grec il passe à l'hébreu pour comparer le texte primitif avec les Septante. Ce n'est pas assez. Le chaldéen, le syriaque, l'arabe, le tentent à leur tour, et il n'y a point d'idiome si enfoui dans la plus haute antiquité ou dans les solitudes les plus reculées de l'Orient, qu'il n'étudie, qu'il ne rapproche et qu'il ne compare. De cette étude, toute secondaire pour lui, sortit un ouvrage immense qui porta sa réputation au plus haut degré, fit époque dans l'histoire de la linguistique, et ouvrit aux savants des horizons nouveaux. Avant Bullet, les recherches comparatives sur les langues étaient fort restreintes et fort incomplètes. Tout se bornait à des rapprochements de textes, d'alphabets ou de mots juxtaposés sans rapports étymologiques. Notre savant, poursuivant avec une rare hardiesse l'idée de retrouver le langage primitif, analysa, pour y parvenir, toutes les langues connues, groupa les mots par familles et compara, avec une rare sagacité, les idiomes de tous les âges et de tous les lieux. Que son livre ne soit pas, si l'on veut, un *Dictionnaire*

celtique; mais, en faisant abstraction du titre et du but, il faudra toujours y voir le tableau le plus vaste, le plus complet et le plus approfondi de toutes les langues anciennes et modernes. Le goût qui a animé le maître se perpétue dans les disciples. Bergier compose le traité des *Eléments primitifs des langues*, qui fait encore autorité aujourd'hui; Jacques, exilé pour la foi, enseigne et écrit en italien, en allemand, en anglais. Par la bouche ou par la plume de nos prêtres, la vérité a des organes dans toute l'Europe.

Ne soyons pas surpris que de tels hommes aient conservé l'assiduité du travail et la liberté de l'intelligence. Ils savaient mesurer leurs désirs à la modestie de leurs ressources. Dans un temps où l'Eglise était riche, ils n'en connurent guère que l'austérité. L'ambition leur souriait peu, la fortune ne les visita jamais. L'unique faveur dont jouit Bullet fut une pension de 1,200 francs sur l'évêché de Verdun, obtenue, à l'insu de ce savant, par les sollicitations du duc de Tallard. Bergier, nommé à un canonicat de Notre-Dame de Paris, ne cessa pas de regretter, au milieu des pompes de Versailles, l'humble presbytère de Flangebouche, refusa plusieurs abbayes et ne s'affligea que pour les pauvres des pertes dont la révolution le menaçait. Si quelque chose pouvait toucher ces âmes délicates, c'était l'espoir d'avoir fait du bien. Un bref de félicitations, adressé à Nonnotte par le pape Clément XIII en 1768, vint le trouver à Besançon. Bergier reçut deux fois le même honneur, avec des lettres de congratulation de plusieurs souverains. Leur cœur excellent, leurs manières franches et affables, leur com-

merce facile, leur donna encore plus d'amis que leur science ne leur aurait valu de protecteurs. Ils cultivèrent ceux-là, négligèrent ceux-ci, presque surpris de la curiosité qu'ils excitaient et du bruit qu'on faisait autour de leur nom. Parmi les compagnies et les sociétés savantes qui leur ouvrirent leurs rangs, je ne citerai que l'académie des inscriptions et belles-lettres. En s'associant Bullet et Bergier, elle connut, dans sa plus douce expression, la modestie unie à la science. Elle possède aujourd'hui M. Weiss : c'est assez pour faire dire que ces deux qualités ne se perdent point chez les Franc-Comtois.

La modération est le caractère de la vérité, comme la modestie est celui de la vertu. A la paix que donne la seconde, nos apologistes ont joint la gloire que mérite la première. Livrés aux mains d'une secte triomphante, attaqués par des pamphlets sans nom, nos apologistes virent leur vie déchirée, leur science méconnue, leurs ouvrages condamnés au mépris de la sottise par l'arrêt de l'impiété. Ce barbare traitement ne les a pas émus. Quelque passionnée que soit la lutte, on ne rencontrera dans leurs écrits ni la colère, ni l'amertume, ni même l'ironie. Ils plaignent plus qu'ils n'accusent, ils pardonnent plus qu'ils ne condamnent, séparant par une distinction tout évangélique, le pécheur du péché, réprouvant le mensonge, mais parlant de ses fauteurs avec une discrétion, une douceur, une charité, qui eût ramené à la religion des esprits moins superbes. Qui peut regretter pour la vérité le rire passager qu'excite le sarcasme et la légère satisfaction que l'on éprouve à rendre injure pour injure? Non, je ne sais pas ce qu'elle eût gagné à être exposée avec plus de

vivacité et de finesse. La vivacité est tout près de l'emportement, et la finesse ressemble parfois à l'habileté. Mieux vaut une confession haute et sincère qu'une défense subtile. Il ne s'agissait pas d'une de ces causes qu'un siècle ou un peuple juge sans appel. Qu'importe que nos écrivains aient déplu à la France énervée ? A peine avaient-ils paru, qu'on les traduisait en italien, en allemand, en anglais. Ce succès pouvait les consoler de beaucoup d'échecs, puisque leur science préservait plus d'âmes que la philosophie n'en pouvait perdre. Qu'importe que le dernier siècle ait applaudi à l'ironie et dédaigné la solidité de la défense ! Nos apologistes se réimpriment chaque jour, tandis que les *facéties* ne trouvent plus de lecteurs.

Quand ces vaillants athlètes descendirent dans la tombe, on ne pouvait guère prévoir, il est vrai, le discrédit si rapide et si mérité dont nous sommes témoins. Les livres des philosophes étaient devenus l'évangile des nations, et leurs restes avaient été portés au Panthéon comme ceux des demi-dieux et des bienfaiteurs de l'humanité. L'abbé Bullet quitta la vie le 1er septembre 1775, plein des tristes images du désordre et de la confusion qui régnait déjà dans tous les esprits. La veille, il avait encore célébré la messe ; le matin même, il travaillait à ses *Réponses critiques*. Moyse reprit cette plume consacrée par la mort et termina l'ouvrage. Bergier et Nonnotte moururent, l'un en 1790, au milieu des triomphes de la philosophie ; l'autre en 1793, au milieu des ruines dont elle avait couvert la France. L'abbé Jacques fut plus heureux. L'œuvre de Voltaire, que Bullet avait vue

naître, et que ses deux premiers disciples avait laissée victorieuse, fut enfin démentie, confondue, renversée aux yeux du dernier représentant de cette noble et savante école. L'exil avait éprouvé sa fidélité; le retour récompensa sa persévérance. Quelles ne durent pas être les joies de ce vénérable vieillard lorsque, reprenant sa place au milieu d'une société rajeunie, il retrouva à Lyon la chaire qu'il avait occupée à Besançon avec tant d'éclat et qu'il put continuer dans la patrie les apologies qu'il avait commencées sur la terre étrangère (1). Les autels qu'il avait défendus étaient relevés; les vérités saintes, longtemps avilies, reniées et comme anéanties dans la fange et le sang, parlaient encore par sa bouche comme par leur organe naturel, et la jeunesse qui se pressait autour de lui ou qui l'accompagnait jusque dans sa demeure, lui retraçait comme une image de ses premières leçons et de ses premiers succès. Devenu aveugle, il cessa d'écrire, mais non d'enseigner; sa main tremblait, mais sa voix garda jusque dans son dernier souffle la triple autorité de l'expérience, du savoir et de la vertu. Il mourut, comme ses maîtres, le bouclier à la main et le pied sur la brèche.

La vérité ne régnera jamais sans partage; son sort est de combattre, mais la mêlée durera jusqu'à la fin, et sa victoire ne s'achèvera pas dans les ombres du temps. C'est pourquoi, à côté des ennemis que l'erreur lui suscite, la Providence lui donnera toujours des défenseurs et des

---

(1) *Preuves convaincantes du christianisme*; en Suisse, 1793; 3e édit., Dole, 1814.

interprètes. Chaque nouveau sectaire a vu naître un docteur nouveau : Origène en face de Porphyre et saint Basile en face de Libanius. Après Arius paraît Hilaire; après Pélage, saint Augustin ; l'éloquence sophistique d'Abeilard se trouble devant la foi de l'abbé de Clairvaux ; saint Dominique est envoyé pour affaiblir par la prière l'hérésie des Albigeois ; à l'orgueil et à l'égoïsme de la réforme, saint François de Sales oppose sa douceur, saint Vincent de Paul sa charité ; Bossuet répond à Jurieu, et son *Histoire des variations* à tous les progrès du protestantisme. Mais au dix-huitième siècle, quand l'impiété fut une secte, l'apologie dut être une école. En face de la France affaiblie et corrompue s'élève la Franche-Comté, avec l'énergie de sa foi et l'intégrité de ses mœurs. La philosophie a des milliers de lettrés ; la religion compte à peine quelques érudits. Le nombre, la force, le talent, la mode, l'opinion, tout rendait, ce semble, la lutte inégale. Nos athlètes ont lutté cependant, non par de vagues déclamations, mais par de solides ouvrages ; non pas seulement un jour, mais durant plus de cinquante années ; non avec le zèle qui s'emporte et l'ardeur qui ne brille qu'un moment, mais avec mesure, avec suite, avec une résolution persévérante de combattre le mal et de le vaincre.

Si jamais la France revient à soi, si la révolution qui continue s'arrête enfin dans son cours, si, non contents de déplorer les crimes qui nous souillent, nous avons assez de lumière pour renoncer aux faux principes qui nous perdent, le dix-huitième siècle sera jugé. On verra mieux alors de quel côté fut la science, l'honneur, le

courage, la gloire. L'histoire, tant débattue aujourd'hui, sera refaite, et un Bossuet l'écrira peut-être, Quoi qu'il en soit, en citant la vie et les œuvres de nos apologistes, on ne pourra oublier ni la Franche-Comté, qui les a nourris dans des sentiments si chrétiens, si libres, si généreux, et ce sera la plus belle page de vos annales, ni l'Académie, qui les a encouragés dans la lutte, et ce sera la meilleure preuve de votre utilité et de vos services!

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LE MARQUIS TERRIER DE LORAY.

MESSIEURS,

Vos suffrages ne m'ont pas abusé. Ils ont été pour moi la preuve d'une bienveillance dont je sens tout le prix ; ils ne m'ont point fait illusion sur l'insuffisance des titres qui eussent pu la justifier. Qu'y avait-il entre vous et moi, Messieurs? Qu'y avait-il entre cette Académie, dont le suffrage est justement regardé comme la récompense des succès littéraires ou scientifiques, et l'élu qui vient à vous, sans autre témoignage que votre indulgence même? Une seule considération a pu déterminer votre choix. Vous vous êtes rappelé que, dans la pensée qui les institua, ces sociétés savantes devaient être une réunion de *gens de lettres* et de *gens du monde;* une sorte de terrain commun où les hommes d'affaires, comme les hommes de loisir pussent, dans un commerce utile, recevoir des littérateurs des préceptes et des lumières, sans paraître en recevoir des leçons. Vous avez voulu obéir à ce vœu, et, par une distinction dont je suis profondément reconnaissant, vous m'avez appelé à prendre place parmi vous.

Cette fidélité à vos traditions a été de votre part toute désintéressée. Vous n'ignorez pas que, depuis le jour de

votre institution, le sens attaché à la qualification d'homme du monde a bien changé. Alors, ce titre était le privilége d'un petit nombre et supposait une situation sociale, une autorité, je ne sais quel crédit dont on a, sans doute, reconnu l'abus. Aujourd'hui, en se généralisant, il a singulièrement perdu de sa valeur. Aujourd'hui, il n'y a plus de priviléges ni d'abus. Le mérite seul a des droits, et si, par hasard, on les oublie, le mérite, qui s'oublie rarement de nos jours, sait les faire valoir avec une jalouse opiniâtreté. Quelle place est donc laissée à l'homme du monde dans notre société? Dépouillé de son prestige, abandonné au soin de ses affaires domestiques, perdu dans la foule, l'homme du monde n'est plus rien, ou, du moins, il ne serait rien, si vous ne daigniez quelquefois en faire un académicien.

Je me trompe, Messieurs. Hors du cercle des littérateurs et des savants où vous cherchez ordinairement vos élus, vous avez su, plus d'une fois, discerner un autre mérite; vous avez su honorer, par votre choix, l'homme de bien, le caractère élevé, le magistrat dévoué, et c'est ce que fit, à une autre époque, l'Académie de Besançon, en s'associant celui dont je viens vous entretenir aujourd'hui. M. de Santans, Messieurs, depuis longtemps déjà, a disparu d'au milieu de vous. Mais il m'a semblé qu'ayant, je n'en saurais douter, recueilli comme le bénéfice du souvenir qu'il a laissé, je serais ingrat en ne payant pas à sa mémoire le tribut auquel il a droit. Et puis, vous ne l'avez pas oublié, il y a peu d'années encore, bien des circonstances eussent rendu prématurée la tâche que je tente d'accomplir en ce moment. Car,

telle est la condition de notre renommée ici-bas! aussi longtemps que nous vivons, et après nous encore, les passions, les intérêts divers, les mobilités de l'opinion défient, en quelque sorte, l'impartialité, et, bien souvent, le temps de l'équité ne vient pour nous que lorsque notre mémoire est presque effacée parmi les hommes.

M. le marquis de Terrier-Santans naquit peu d'années avant la Révolution. Bien jeune encore, il émigra lorsque l'émigration avait cessé d'être une mode pour devenir un péril, et quand la voix des princes, rendue plus impérieuse par l'exil et par le malheur, en semblait faire un devoir à un grand nombre de Français. Aussi bien, les événements qui suivirent et les calamités qui s'accumulèrent sur la patrie ne parurent que trop bien justifier sa résolution. La France était devenue méconnaissable, et il put dire, comme un autre banni :

> Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles
> Que vos proscriptions comblent de funérailles.....

M. de Santans appartint toujours à la portion active de l'émigration. En quittant la France, il avait cherché non un asile, mais un drapeau, et, toujours rappelé vers les lieux de ses affections, sur la terre étrangère il ne voulut jamais habiter qu'une tente. Cependant, il dut la planter dans bien des lieux, et la replier bien des fois, avant de retrouver le toit de son enfance que, dans ses illusions d'exilé, il avait espéré revoir chaque jour. Enfin, des temps meilleurs apparurent et il se hâta d'en profiter, dès que la dissolution du corps de Condé l'eut laissé sans patrie au dehors et que le rappel des émigrés lui en rendit une au dedans.

En revenant en France, M. de Santans ne trouvait autour de lui que des ruines. Les cendres de son foyer étaient dispersées, sa famille était décimée, son patrimoine était anéanti. Nul plus que lui n'aurait pu accuser les rigueurs de la Révolution et garder à sa patrie de ces rancunes chagrines dont les âmes même les plus élevées ont tant de peine à se défendre. Nous croyons pouvoir affirmer que jamais sentiment semblable ne trouva accès dans la sienne. Jamais, j'en prends à témoins ceux qui l'ont connu, on ne l'entendit porter sur les hommes qui ne partageaient pas ses opinions, ces jugements amers et passionnés que semblent légitimer les malheurs civils, et qui les perpétuent. Cependant, les plaies de la France étaient encore bien vives et les cœurs bien ulcérés. Beaucoup d'esprits prévenus se défiaient de ces proscrits redevenus citoyens et se montraient enclins à leur imputer à crime l'exil qu'ils avaient subi. Funeste effet des déchirements intérieurs! On consent à oublier les maux qu'on a soufferts; on ne peut oublier encore ceux qu'on a fait souffrir, et le ressouvenir des violences exercées devient un mal nouveau plus incurable que ces violences mêmes. De là ces malaises éternels et ces lentes convalescences des peuples tombés en révolution, qui feraient douter de leur guérison, si quelque chose pouvait résister à l'action du temps et tromper les grands desseins de la Providence sur les nations.

M. de Santans était, plus que tout autre, propre à contribuer à une conciliation à la fois si difficile et si désirable. Ses qualités généreuses, son caractère loyal, ses mœurs pleines d'ouverture et d'urbanité, lui atti-

raient naturellement les sympathies de tous. Rentré inconnu dans son pays, comme on doit l'être après douze ans d'absence, il ne tarda pas à conquérir un grand nombre d'amis et, malgré la notoriété de ses antécédents, il fut, en 1808, appelé à exercer un commandement dans la garde nationale. Il vit là une occasion nouvelle de se rapprocher de ses concitoyens, et accepta le poste modeste qui lui était offert.

Le retour des Bourbons donnait à M. de Santans la possibilité, je dirai même une sorte de droit de prendre part aux affaires publiques, dont il était resté jusqu'alors éloigné. Toutefois, ce n'est pas ce qu'il y vit. La Restauration apportait à la France la paix dont elle avait un si pressant besoin ; à lui le gouvernement de ses espérances et de ses affections, il n'y chercha rien autre. Suffisamment récompensé dans ses sentiments de loyauté par le retour de ses rois, il ne se demanda point si le moment n'était pas venu d'être indemnisé, dans ses intérêts et dans son ambition, des longs et lourds sacrifices qu'il avait supportés. Un caractère modeste, une grande défiance de lui-même l'eussent d'ailleurs arrêté sur le chemin des sollicitations qu'il ne suivit jamais, et il laissa passer, en s'étonnant un peu et se félicitant plus encore de leur nombre, la foule de ceux qui faisaient valoir d'anciens services, et plusieurs même qui cherchaient à faire oublier les services rendus à une autre cause. D'ailleurs, les débuts du nouveau gouvernement répondaient faiblement à sa manière de voir. On a souvent taxé d'imprudence et d'impéritie le parti monarchique de 1815, qui avait pour publicistes les Château-

briand, les Bonald, les Lamennais. Mais le temps a successivement déchiré tant de formules de gouvernement, il a déjoué tant d'expédients et de systèmes politiques, il a amené, dans les tendances et dans les idées, des retours si imprévus, que cette école si souvent accusée et qui, en donnant de plus fortes assises au pouvoir, maintenait l'exercice régulier des libertés publiques et étendait celles des institutions locales, pourrait invoquer aujourd'hui en sa faveur le facile témoignage des événements et l'insuccès des épreuves qu'on lui opposait. Nous n'entreprendrons pas, en cherchant à la justifier, une tâche que notre histoire contemporaine a, pour ainsi dire, accomplie d'elle-même. M. de Santans attaché, par ses sympathies, aux idées et aux hommes de cette école, restait, par son caractère, éloigné de toutes les exagérations, même de celles de ses amis. Aussi, lorsque, en 1816, on chercha, pour remplir les fonctions de maire de Besançon, un homme propre à concilier les partis et les opinions, on pensa naturellement à lui. Cette distinction qui l'honorait aux yeux de ses concitoyens et l'associait, par un pacte plus étroit, à leurs destinées, était, plus que tout autre, de nature à flatter son ambition. Toutefois, la responsabilité qui en devait résulter l'émut vivement et longtemps il refusa le poste honorable auquel il se voyait appelé. Comme ce citoyen d'Athènes, il se fût réjoui qu'on pût trouver beaucoup d'hommes plus dignes que lui de fixer le choix de l'opinion, et plus capables de faire aimer le gouvernement du roi ; car cet intérêt formait une de ses principales préoccupations. Enfin, mis en demeure par

l'ordonnance qui le désignait, il obéit à la volonté royale et se dévoua dès lors tout entier à la grande mission qui lui était confiée.

Dès les débuts de son administration, il se trouva aux prises avec les difficultés résultant de la disette de 1816. On sait que ce fléau fut un des plus redoutables qu'on ait eu à subir dans le cours du siècle actuel, et que les magistrats de cette époque durent employer toutes les précautions, je dirai presque tous les moyens de salut usités en pareils cas, pour assurer l'alimentation et le repos publics. M. de Santans n'en négligea aucun. Il organisa de nombreux moyens de secours, s'aida des ressources de la charité privée, toujours si libérale dans notre ville, multiplia les ateliers de bienfaisance, institua une vaste manutention de pain à bas prix, en un mot, n'omit rien de ce qui pouvait prévenir à la fois la détresse dans la population et le désordre dans la cité. Il ne tarda pas à recueillir le fruit de sa vigilance, et surtout de ce caractère de franchise et de loyauté qui lui avait valu la confiance de tous. Dès les premiers jours de cette année calamiteuse, alors que les secours dont il s'occupait étaient à peine organisés, il apprit qu'une population nombreuse avait envahi les abords de l'hôpital civil, où la manutention de vivres avait été établie. Il s'y rendit sur-le-champ. C'était le soir, et la distribution de pain avait lieu le matin. Une foule tumultueuse, attirée par ces inquiétudes factices si communes dans les temps de disette, et excitée peut-être par de mauvais conseils, remplissait les avenues de l'hospice et la promenade de Chamars, annonçant l'intention d'y bivaquer, pour at-

tendre le moment de la distribution. La crainte chimérique d'une insuffisance dans le service de la manutention était le prétexte de cette émotion qui menaçait le repos nocturne de la ville d'un danger facile à comprendre. Le maire, accompagné d'un seul adjoint, parcourut les groupes du peuple, rassura les esprits et calma les appréhensions ; et comme, de toute part, on manifestait celle de manquer de pain le lendemain : *Je vous donne ma parole d'honneur*, leur dit-il, *que demain, vous aurez du pain, tous, et que, ce soir, vous rentrerez dans vos maisons, tous aussi.* Il était de mode, dans ce temps-là, de demander des garanties à l'autorité. On n'en exigea pas de lui ; on crut à sa parole, et l'ordre fut assuré sans retour dans la cité.

M. de Santans porta la même vigilance dans la gestion des autres intérêts dont il avait la tutelle. Les établissements de bienfaisance, les hospices, l'enseignement public, furent l'objet de sa sollicitude particulière. Il réussit, en 1820, après des démarches multipliées, et malgré des obstacles nombreux, à établir à Besançon, deux de ces écoles des Frères de la doctrine chrétienne, si utiles à l'instruction populaire. Ces obstacles dont il se plaignait dans le sein même de la chambre des députés, ne tenaient point à l'opinion publique toute favorable à ce nouvel établissement, mais aux préjugés d'une administration encore imbue de traditions surannées, et à la concurrence d'une méthode qu'on voulait rendre universelle, avant même de l'avoir éprouvée. Il eut la satisfaction d'en triompher, et fut récompensé de ses efforts par le succès des nouveaux maîtres aux-

quels les familles aimèrent à confier leurs enfants, et qui leur rendirent, non-seulement des hommes religieux et moraux, ainsi que tous l'espéraient, mais encore des citoyens instruits et laborieux, ce que plusieurs se plaisaient à contester à cette époque.

La direction à donner au canal du Rhône au Rhin, dans la traversée de Besançon, fut encore une des préoccupations actives de l'administration de M. de Santans. Un projet, appuyé par les ingénieurs de l'Etat, consistait, comme l'on sait, à le faire passer sous la citadelle, en canalisant, par un souterrain, cet étroit espace de 600 pieds dont parle César, et qui sépare la partie supérieure du cours du Doubs de la partie inférieure. Il était d'une extrême importance pour la ville qu'il ne fût pas donné suite à ce plan et que la nouvelle voie de navigation, suivant le lit de la rivière, portât, jusque dans les murs mêmes de la cité, le mouvement commercial dont elle devait être l'instrument. Pendant plusieurs années, M. de Santans ne négligea aucun soin et aucune démarche pour atteindre ce but et il y parvint. Depuis lors, on n'ignore pas combien le canal du Rhône au Rhin contribua puissamment à développer la prospérité de la ville. Il devint la voie de transit la plus importante traversant nos murs et restera probablement dans cette condition jusqu'à ce qu'un chemin de fer vienne le déposséder de ce privilége.

M. de Santans avait conçu un projet plus ambitieux. Il s'agissait d'introduire le canal dans l'intérieur même de la ville, de lui faire traverser, par un long parcours, des quartiers alors peu habités, et, au moyen des quais

qui l'eussent bordé, de faire de Besançon un port aussi vaste que commode. Il développa ce projet brillant dans un mémoire où il en exposait les avantages, démontrait la facilité de l'exécution et entrevoyait déjà sa ville natale comme le lieu d'entrepôt et le centre du mouvement commercial de l'Océan à la Méditerranée. Comme tous les plans trop séduisants, celui-ci ne fut pas adopté. Besançon fut laissé à ses modestes destinées et Marseille resta, sans rivale, en possession du commerce des mers.

M. de Santans étendit à bien d'autres objets la sollicitude de son administration. Il rétablit les promenades publiques et les chemins bouleversés pendant le blocus, continua la construction de la Bibliothèque, institua le mont-de-piété, réédifia la façade de la Madeleine; enfin, par une sage et prévoyante gestion des deniers de la ville, il s'associa, en quelque sorte, aux grands travaux qui ont honoré celle de ses successeurs. En finances, il était de la vieille école, où l'on croyait s'enrichir en payant ses dettes. Je ne parlerai pas en détail de ces choses et de plusieurs autres que je pourrais énumérer, et, en cela, j'imiterai M. de Santans. Il s'occupait avec activité et persévérance des intérêts confiés à ses soins; mais il aimait peu à se glorifier des actes de son administration, ou, s'il en parlait, c'était pour en rapporter le succès et l'honneur à ceux qui l'entouraient, à ses collaborateurs, à ses conseils. En effet, Messieurs, il dut beaucoup aux uns et aux autres, ainsi qu'il le témoigna bien des fois lui-même. Il dut beaucoup aux avis officieux de M. le baron Daclin, son prédécesseur,

qui s'était acquis déjà tant de droits à la reconnaissance publique, en exerçant la mairie dans des circonstances difficiles, et qui emportait, dans une retraite toute volontaire, la juste estime de ses concitoyens ; il ne fut pas moins redevable envers M. Seguin père, qui, en consentant à rester à son poste d'adjoint, lui prêta, avec une rare abnégation, l'appui de ses lumières et de son expérience. Notre cité, qui l'ignore? n'a jamais manqué de citoyens prêts à apporter, dans la gestion des affaires publiques, le tribut d'un dévouement tout désintéressé. Cette époque en présenta un grand nombre, dont les traditions ont été recueillies par des mains non moins honorables, et, comme il le disait lui-même, ce fut pour M. de Santans un bonheur plutôt qu'un mérite de s'être trouvé placé à leur tête.

Il croyait que, pour servir avec fruit les intérêts de tous, il devait étudier ceux de chacun. Dans ce but, il prêtait l'oreille à toutes les plaintes, à toutes les sollicitations, à toutes les confidences, et les encourageait par un accès toujours facile, par un accueil toujours bienveillant. Il ne se plaignait jamais de la perte de temps qu'entraînaient ces communications souvent importunes, jugeant bien employé celui qu'il passait à les écouter. On disait de lui, qu'il connaissait tous ses administrés, et, en effet, il parlait si bien à chacun le langage de sa position et de ses besoins, qu'il semblait n'ignorer rien de ce qui les concernait. Il ne les connaissait pas tous, sans doute, mais il les devinait et les renvoyait justement persuadés d'avoir été compris. Il cherchait, dans son administration, moins ce qui pouvait

servir à sa réputation que ce qui devait la rendre utile à ses concitoyens, et regardait la magistrature qu'il exerçait comme une mission plus paternelle qu'éclatante. On peut en résumer le caractère, en disant, qu'il laissa peu de monuments et beaucoup de souvenirs.

En 1820, M. de Santans fut envoyé à la chambre des députés par les électeurs du Doubs. C'était pour lui une carrière nouvelle où il porta la loyauté, le sens droit, le zèle dont il avait fait preuve sur un théâtre plus restreint. M. de Santans n'était pas orateur et, surtout, il n'avait pas la prétention de l'être. Mais toutes les fois que l'intérêt du pays ou de la royauté le lui commandait, il donnait son opinion hautement, simplement, franchement, et montait à la tribune, comme autrefois il combattait sur les champs de bataille, en soldat de la monarchie et de la fidélité. Je parle de fidélité, et il nous est difficile de comprendre, à la distance où nous sommes, quelle était la vivacité, l'énergie de ce sentiment chez ces hommes qui avaient, il est vrai, longtemps combattu et beaucoup souffert pour leur foi politique. Nulle époque peut-être de notre histoire ne nous fournit les exemples de ce dévouement absolu, total, auquel s'élevaient alors tant d'hommes, et qui prêtait souvent à leurs discours les accents de l'éloquence. « Savez-vous, disait M. de » Santans, ce que c'est que la fidélité ? C'est une abné- » gation totale de soi-même, lorsque le service de son » roi l'exige ; c'est un besoin de son gouvernement qui » nous fait sacrifier, sans efforts, famille, parents, amis » au désir de le conserver ; c'est une disposition ferme

» à abandonner les perspectives les plus avantageuses
» plutôt que de le trahir. Et remarquez, Messieurs, que
» cette fidélité, qui est de tous les états, qui est le devoir
» des plus humbles sujets comme des plus grands, les
» rend aussi tous nobles, de cette noblesse la première
» à désirer, qui commande l'estime générale, malgré
» les injustices des partis et les vicissitudes de leurs
» succès. »

Cette observation n'était pas seulement une vérité de sentiment; elle était juste au point de vue historique. Les titres qui, dans d'autres sociétés, récompensèrent le courage et la fortune militaire, furent, le plus souvent, en France, le prix de l'honneur, du respect gardé au serment et à la foi promise et, parmi nous, les *fidèles* devinrent les nobles.

Je retrouve le même mouvement et les mêmes accents dans un discours qu'il prononça, en 1828, en faveur des ministres que les élections venaient de renverser. La réaction contre eux était outrée et on proposait d'insérer, dans l'adresse au Roi, un paragraphe qui était un véritable acte d'accusation. M. de Santans s'indigna de cet abus de la victoire et de la majorité, d'autant plus vivement peut-être que, cette fois, il était le fait du parti de ses adversaires. « On vous propose, s'écria-t-il, de signaler
» au Roi, comme coupables des malheurs qui, dit-on,
» accablent le pays, les ministres auxquels il a retiré sa
» confiance. Ces malheurs, quels sont-ils? En quoi les
» ministres sortants en seraient-ils la cause ? Le crime
» est encore inconnu, et vous proposez de décider qu'il
» y a des coupables ! Votre puissance est-elle déjà telle-

» ment solide qu'elle puisse se mettre au-dessus des » lois ? Représentant seuls, dites-vous, le gouvernement » constitutionnel, y puisez-vous le droit d'accabler vos » ennemis sur de simples préventions et sans les en- » tendre ? » Et il disait : « Lorsque les Athéniens con- » damnèrent Aristide, ils savaient, du moins, de quoi » ils l'accusaient ; ils l'exilèrent parce qu'il était juste. » Ayez le même courage. »

M. de Santans n'était pas littérateur, et cependant je pense que beaucoup de littérateurs eussent avoué ces paroles. C'est que le caractère, quand il est soutenu de la conviction, supplée aisément la littérature ; la littérature (souffrez que je le dise ici), la littérature, malgré les enseignements qu'elle donne et les lumières qu'elle procure, ne saurait jamais suppléer le caractère.

C'est avec la même chaleur, la même conviction, la même loyauté, qu'il défendait les droits violés et combattait les abus, de quelque part qu'ils vinssent. De vieux soldats de la royauté laissés dans le besoin, des religieuses chassées de leur couvent par la Révolution et oubliées dans leur misère, des missionnaires troublés dans leur ministère par les passions de l'époque, le prenaient pour organe de leurs plaintes et le trouvaient toujours prêt à leur servir d'interprète. Il défendit les hospices, même contre les émigrés qui réclamaient leurs biens par lesquels ces hospices avaient été indemnisés. « C'est malgré moi, disait-il, que je combats cette pré- » tention ; mais s'il est dans mon désir de la trouver » équitable pour les émigrés, je ne puis la trouver juste » envers les pauvres. » Cette manifestation lui valut les

censures de ses amis et, qui pis est, les applaudissements de ses adversaires, et je croirais volontiers que cette occasion fut, dans sa vie politique, une de celles où il montra le plus de courage.

M. de Santans prit une part active à la discussion du code forestier; demanda le maintien des taxes protectrices de l'industrie métallurgique, si importante pour nos contrées; donna souvent son opinion sur les articles de dépenses soumis à l'examen des Chambres, et appuya, en nombre de circonstances, les propositions utiles au pays qu'il représentait plus spécialement.

Il défendit avec zèle, avec constance, je dirai presque avec passion, les intérêts des communes, et ne négligea aucune occasion de réclamer l'extension des libertés municipales, dont il comprenait toute l'importance. Il revendiqua, au nom des communes, l'attribution des bourses soldées par elles à leurs colléges, et qui leur était disputée par le grand maître de l'Université; il chercha à soustraire à la tutelle onéreuse de l'Etat, pour la rendre aux autorités locales, l'administration de certains établissements charitables. « Que le gouvernement, » disait-il, exerce son action sur tous les établissements » que la charité crée dans les départements, veuille at- » tirer à lui les moindres détails des ressources produites » par cette charité, veuille en déterminer ou en contrô- » ler l'emploi; c'est une méfiance qui paralyse les effets » mêmes de la bienfaisance, éloigne les personnes les » plus probes des conseils des hôpitaux et livre leurs » biens à des salariés qui les dilapident. » Et même, en 1829, lorsque l'opinion égarée commence à menacer la

royauté qu'il aime, lorsque le pacte passé entre le Roi et la nation est sur le point de se déchirer de lui-même et que le danger groupe autour du pouvoir tous ses défenseurs, il demande encore la réforme des lois municipales, le développement des attributions des conseils locaux, veut que l'administration supérieure ne puisse jamais forcer les communes à des dépenses arbitraires et qu'en maintenant les avantages de la tutelle royale, on en écarte, avec résolution, les inconvénients.

La révolution de 1830 mit fin à la carrière publique de M. de Santans. Il le comprit et se démit, sans regrets et comme naturellement, de fonctions qu'il avait acceptées sans ambition. Cependant cette révolution nouvelle qui, pour lui, succédait à tant d'autres, le contristait profondément. Certes, il pouvait dire aussi : *Experti invicem sumus ego et fortuna*, la fortune et moi nous avons appris à nous connaître par une longue expérience. L'adversité l'avait éprouvé de longue main et, il m'est permis de le dire, elle l'avait toujours trouvé au niveau de ses coups. Mais celui-ci, qui n'était pas le plus cruel, et qui le surprenait au terme de sa carrière, le blessait plus vivement et plus intimement qu'aucun autre. Ce n'est pas que cette nouvelle catastrophe dût froisser sensiblement ses intérêts, ni même, jusqu'à un certain point, ses idées. Ses intérêts! Il n'avait jamais exercé que des fonctions gratuites, et il entendait partout proclamer la garantie des intérêts. Ses idées ! Il voyait le gouvernement issu de juillet lutter, avec énergie, contre les factions révolutionnaires et s'efforcer de rétablir, sur des bases insuffisantes, sans doute, cette alliance du pouvoir

et de la liberté vainement poursuivie par les hommes de la Restauration. Mais elle blessait profondément ses sentiments; sentiments de fidélité, d'honneur, d'attachement, de loyauté. Elle s'attaquait à son âme, et c'est par l'âme que vivent les natures élevées. Il aimait sincèrement et son pays et la monarchie, et ne pouvait, sans déchirement, être témoin de l'injustice de l'un et du malheur de l'autre. Il voyait et ne pouvait comprendre la destinée de cette famille qui, après avoir, deux fois, apporté la liberté à la France, en avait été deux fois si cruellement punie. Rendu à un repos qu'il aimait et à des liens de famille qui étaient bien propres à le lui faire aimer, conservant toute l'aménité de son caractère, il souffrit, nous pouvons le dire à son éloge, de la ruine de ses espérances politiques dont tant d'autres se consolent aisément. A cette souffrance vinrent bientôt se joindre celles du mal qui devait l'entraîner dans la tombe. La mort, en lui apparaissant avant le terme ordinaire de l'existence, ne lui causa ni illusion, ni effroi, et il l'envisagea, comme il avait envisagé toutes les fortunes, bonnes et mauvaises, avec courage, dignité et sérénité.

La religion avait été toujours l'une de ses fidélités. Elle l'en récompensa en venant adoucir cette suprême et commune épreuve de la vie et en lui présentant des espérances qui, celles-là, du moins, ne pouvaient être trompées. Il mourut en juin 1832, et le bruit des troubles civils dont il s'était si souvent ému dans le cours de sa carrière, fut le dernier encore qui parvint à son oreille. Nous sommes heureusement loin de ces temps

et de cette situation. Il semble qu'aujourd'hui l'harmonie longtemps exilée, se soit, sans retour, rétablie entre les âmes élevées, et qu'un grand calme se soit fait dans les hautes sphères des intelligences. Parmi les hommes qui sentent et qui méditent, il semble qu'il n'y ait plus place désormais pour ces antagonismes funestes dont notre pays a tant souffert, et que l'esprit de désordre, avec ses irritations et ses avidités illégitimes, ait cherché un refuge dans les régions inférieures de la société. J'en augure bien pour l'avenir, et un tel spectacle eût profondément réjoui le cœur de celui dont je vous ai entretenu. J'ai estimé servir encore à ce rapprochement si souhaitable en rappelant parmi vous le nom de M. de Santans, lui si accessible à tous les nobles sentiments, si soucieux des véritables intérêts de ses compatriotes. Et n'est-ce pas, Messieurs, son plus bel éloge que, dans la cité qu'il administra et qu'il affectionna si sincèrement, son souvenir, dont le lieu même où je parle semble avoir gardé quelque lointain écho, soit resté un symbole de conciliation, de tolérance et d'apaisement.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'Académie, qui a aussi sa noblesse, a, comme la noblesse, des traditions et des souvenirs. Toute tradition oblige, tout souvenir est une loi.

Le nom que vous portez est depuis bien longtemps cher aux lettres. Quand un Terrier s'assit pour la première fois dans cette Compagnie, le président qui eut l'honneur de le recevoir, lui fit observer que sa jeunesse n'avait pas besoin d'excuse. En effet, il remplaçait, pour ainsi dire, les savants de sa race, et les années ne devaient pas se compter pour celui qui comptait dans sa famille Jean Terrier, dont le bel ouvrage sur les vertus de la Vierge a été offert à Claire-Isabelle, infante d'Espagne, et gravé par Loisy ; Jacques Terrier, ce magistrat incorruptible et laborieux, dont les notes sur le droit romain et sur la coutume du pays faisaient loi au parlement de Dole ; le président Terrier de Cléron, qui se rendit aussi célèbre par sa fermeté que par son éloquence, en portant aux pieds du trône, dans un style plein de chaleur, les remontrances respectueuses de la Franche-Comté.

C'est sous ces auspices que votre aïeul entra, en 1765, à l'Académie de Besançon ; son fils y a occupé la même place avec la même distinction, et l'éloge que nous ve-

nons d'entendre, prouve assez combien vous êtes digne de leur succéder aujourd'hui.

Soyez le bienvenu, Monsieur, parmi les images de vos ancêtres. Nous retrouvons en vous tout ce qui charmait en eux : la loyauté dans le caractère, la bonté dans le cœur, la facilité et l'agrément dans les relations, l'esprit serviable, pratique, modéré, qu'il faut porter dans les affaires.

Votre *Tableau de la Révolution et de la Terreur* nous a appris ce que l'histoire peut attendre de vous ; d'autres ont remarqué la rectitude de vos idées et la solidité de vos jugements dans les questions d'économie politique ; pour moi, qui dois à votre confiance de connaître votre livre encore inédit sur les *Institutions traditionnelles*, s'il m'est permis de vous dire, après des juges plus compétents, combien j'y ai trouvé de justesse, d'ordre et de suite, je ne doute pas que cette nouvelle étude n'ajoute encore à votre réputation et qu'on n'en fasse bientôt un sincère compliment à l'Académie. Nous sommes associés à vos succès, comme vous l'êtes vous-même à nos travaux, et on empruntera, pour nous féliciter, les termes flatteurs dans lesquels un littérateur célèbre parlait à l'abbé d'Olivet d'un ouvrage de Terrier de Cléron :

« Un tel écrit fera beaucoup d'honneur à votre pro-
» vince : orateurs et fidèles sujets, tout s'y montre à la
» fois ; la Franche-Comté méritera toujours l'estime du
» public et celle de son souverain. »

PIÉCES DE VERS

Par M. Alexandre de Saint-Juan.

—

ÉPIGRAMMES.

I.

Nicolas s'écoute parler,
Je connais ses raisons et vraiment je les goûte.
Vous en riez, amis, cessez de l'accabler ;
Il a le droit de s'écouter parler,
Puisque personne ne l'écoute.

II.

Un mari, crêpe au bras avec la mort dans l'âme,
S'en revenait à pied du convoi de sa femme.
En deuil un vieil ami l'accompagnait. — Eh bien !
Comment te trouves-tu ? mon pauvre camarade.
— Cette petite promenade,
Lui répondit le veuf, m'a fait du bien.

III.

Un poëte paralytique,
Goutteux, catharreux, édenté,
Briguait fauteuil académique
Et brevet d'immortalité.

Le corps savant le repoussait en masse.
— « Que voulez-vous que nous fassions, de grâce,
» D'un rimailleur à son déclin ?
» Il ne peut plus marcher ! » — Qu'importe,
Reprit le président avec un air malin,
Raison de plus pour qu'on le porte.

CONTE.

Un auteur de romans à l'aune, c'est le mot,
Un faiseur de pathos, d'autres diraient un sot,
Qui, grâce au mauvais goût du stupide vulgaire,
De ses œuvres déjà comptait chez le libraire
Une septième édition,
D'un air de satisfaction
Un beau matin rendait visite
A certain vieux savant dont l'Europe d'élite
Admire les profonds travaux.
— Toujours le front penché sur des in-octavos,
Pauvre ami ; raturer, pour raturer encore,
Croyez-m'en, laissez-là ce stérile métier.
Le ciel est pur, le soleil dore
De nos bois reverdis l'ombrage printanier,
Vous avez le teint d'un malade,
Faisons un tour de promenade.
D'ailleurs pourquoi cette obstination
A lire et travailler sans cesse.
Entre nous, soit-il dit, la mode vous délaisse.

Emule de Champollion,
Votre plus bel ouvrage est encore, ô problème,
A sa première édition,
Tandis que mes romans en sont à la huitième.
Le savant répondit : on ne consomme pas
En France chaque année un millier d'ananas,
Mais plus d'un milliard de glands, je vous l'assure,
Et vous savez, mon cher, je vous le dis tout bas,
A qui les glands servent de nourriture.

L'ÉPÉE ET LE SOC DE CHARRUE.

CONTE.

Dans les combles poudreux d'un donjon féodal
De la France ou de l'Allemagne,
Une épée à deux mains, du temps de Charlemagne,
Peut-être..... qui le sait ! *Joyeuse* ou *Durandal*,
Gisait parmi des débris de ferraille,
Chaînes, fers de chevaux et cercles de futaille,
Attirail obligé d'un domaine rural.
Jugez du désespoir de cette noble épée,
Elle autrefois si bien trempée !
Son acier fin était de rouille tout chargé
Et bien plus qu'à moitié rongé.
— O sort fatal ! amère destinée,
Criait-elle aux échos, d'une voix indignée,
Quoi ! j'aurais soutenu tant de rudes assauts
Pour la patrie, au mont Sonthal, à Roncevaux,

Bu la gloire et le sang aux quatre coins du monde,
Pour finir sans honneur, en ce réduit immonde,
Dans la poussière et le repos !
Que n'ai-je été brisée aux côtés d'un héros ?
Hélas ! qui me rendra le choc de la mêlée
Sur le mont ou dans la vallée ?
Une nuit que plus désolée
Elle exhalait un long gémissement
D'un bon soc de charrue elle reçut visite,
(Si notre académie en savait le comment,
Je la prierais de s'expliquer bien vite.)
— Madame, dit le soc, j'ai compris vos chagrins.
Et m'incline devant vos vertus militaires ;
Mais aujourd'hui n'est plus l'âge atroce des guerres,
Et Charlemagne est mort avec ses paladins.
Les peuples ont fait alliance ;
L'ère de paix, d'amour et d'espérance
Pour l'univers enfin commence.
Au lieu de combattants, il n'est que des amis,
A la place des tours, à l'épaisse muraille,
Au bord de la montagne, un village est assis ;
Où les cruels piquiers se rangeaient en bataille
Se pressent des carrés d'épis;
Où la guerre a jeté sa sanglante semaille
Je trace en leur saison des sillons nourriciers.
Voulez-vous secouer cette poussière vile
Et retrouver l'éclat de vos beaux jours guerriers?
Imitez-moi, sans bruit, redevenez utile,
Et l'avenir aura pour vous d'autres lauriers !
Notre épée écouta cette sage parole,
Et renonçant à la stérilité
D'une poudreuse vanité,

Elle sut se créer bientôt un nouveau rôle ;
Et, soc fécond, laboure le pays,
Qu'elle avait défendu jadis.

Mon fils, de cette parabole,
Sans tarder, médite le sens,
Et sois, en dédaignant un préjugé frivole,
L'homme de ton pays et l'homme de ton temps.

CONSEILS

au maître d'école de Charles.

Désarmez le courroux de votre œil irrité,
Maître, cachez ce fouet, l'enfant épouvanté,
Comme un oiseau craintif à votre voix frissonne :
Si devant vous il reste immobile et muet,
C'est qu'entre ses yeux bleus et le noir alphabet,
Un monde éblouissant rayonne.

C'est d'abord dans la cour un joyeux compagnon,
Tom, le blanc épagneul, aussi beau qu'il est bon;
Le chien tout bas soupire et doucement l'appelle.
Or, ce brave animal, au dos large et soyeux,
Pour Charles, cavalier souvent trop hasardeux,
Est un fringant cheval de selle.

C'est auprès du ruisseau, verdoyant éventail,
Le sorbier dont la cime a des grains de corail,

Que pillent à l'envi les grives du bocage,
L'enfant veut les ravir aux gourmands oiselets,
Pour en faire à sa sœur de rouges bracelets,
Dignes d'une reine sauvage.

C'est la source qui jase avec les joncs mouvants.
Charles avait laissé sur les flots inconstants,
Une coque de noix, frétée en fin navire.
Oh! maître, j'en appelle à votre excellent cœur,
Peut-on lire vraiment, quand le jeune armateur
Craint que son vaisseau ne chavire!

C'est mille objets encor que je pourrais nommer :
Le tison du foyer qui vient de s'allumer,
Le vent comme un jaloux heurtant la porte close,
Le passereau dont l'ombre a sillonné le mur,
Et la feuille qui tombe, et la mouche d'azur
Agaçant cette bouche rose.

Mais c'est surtout au fond du jardin qu'il planta
Le buisson embaumé d'un joli réséda
Dont le pauvre garçon en pleurant désespère ;
Jugez de son chagrin, peut-être la chaleur
Va brûler faute d'eau la plante dans sa fleur.....
C'était un bouquet pour sa mère!

Rompez ce charme, alors l'indocile marmot
Pourra voir chaque lettre, épeler chaque mot.
D'ailleurs, l'heure d'étude est-elle bien choisie?
Pour lire l'alphabet, il est d'autres instants?
Laissez donc le bambin à ses ravissements,
Laissez-lui commencer la vie.

Ce monde vieux pour nous est pour lui si nouveau !
De la création le magique tableau
Enchante en l'étonnant cette âme jeune et pure.
Ah! laissez, croyez-moi, ce paresseux blondin
A loisir, au soleil, dans l'herbe du jardin,
Epeler aussi la nature.

LES MARTYRS DE SÉQUANIE.

PAR M. LE Vte CHIFLET.

I.

Marcus Aurélius Sévérus Antoninus, surnommé Caracalla, tient le trône impérial. Claudius (1) est préfet de Séquanie, il siége à Vesontio, car déjà les priviléges du municipe séquanais (2) sont méconnus à ce point qu'un

(1) Ce Claudius, que nous ne connaissons que par la légende de nos saints apôtres et qu'elle nous désigne comme préfet de la Séquanie, ne se trouve point sur la liste historique des gouverneurs de Germanie supérieure, dont la Séquanie faisait alors partie. Il faut croire ou que ce titre de préfet de Séquanie indiquait un magistrat surbordonné au propréteur et commandant l'une des subdivisions du gouvernement de ce dernier, ou que Maximus ou Pupienus, qui furent l'un ou l'autre, gouverneurs de Haute-Germanie en l'an 212, n'étaient autres que ce Claudius lui-même, Claudius Maximus ou Claudius Pupienus ou Claudius Maximus Pupienus.

(2) Vesuntio fut, selon toutes les probabilités, érigée en *municipe* par Galba, en récompense du chaleureux concours que cette ville avait prêté à son élévation à l'empire. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les hautes prérogatives dont jouissaient les municipes romains : le municipe, on le sait, était la cité libre par excellence, pos-

délégué de César commande dans la cité et y dispose d'un pouvoir presque absolu.

Nous sommes au palais prétorial.

Au fond d'une petite chambre de marbre, éclairée par une voûte dorée, et pavée d'une riche mosaïque, dans une sorte d'hémicycle entouré de pilastres et de niches, sur des cippes finement sculptés, on lit les dédicaces suivantes : IOVI OPTIMO MAXIMO, MARTI SEGOMONI, MERCVRIO CISSONIO ; mais sur ces blocs de marbre, pas une figure n'est debout ; les niches sont vides et la lampe d'or qui pend à la voûte brûle dans un sanctuaire désert.

— Adginnia, disait Claudius, j'étais las de jouer une comédie ridicule devant des simulacres auxquels, comme tous les hommes éclairés de l'empire, dès longtemps je ne croyais plus ; et si, pour ne pas offenser le peuple, il faut encore accorder des respects publics à ces mensonges, du moins puis-je, dans l'intérieur de ma maison, m'en affranchir à l'aise. J'ai donc fait enlever de cet oratoire domestique de vaines figures auxquelles l'épouse de Claudius ne doit, pas plus que lui, offrir désormais ni vœux ni encens. Il n'y a qu'un Dieu, Adginnia, parce

---

sédant son gouvernement, ses lois propres, ses magistrats élus, son droit civil et en même temps le privilége de parvenir aux honneurs mêmes de Rome. Cet état ne tarda guère à s'altérér. Aulugèle, qui vivait en l'an 150, dit que l'on ne savait plus de son temps en quoi il différait des colonies (XVI. 13.) Enfin, à l'époque où se passent les faits qui font le sujet de notre récit, les priviléges que quelques cités gauloises avaient obtenus avaient presque entièrement disparu et Caracalla alors régnant devait bientôt en effacer les restes.

qu'il n'y a qu'une puissance : cette puissance, ce Dieu, c'est César ; et les Urbici (3), tes pères, ont pensé et agi en sages lorsqu'ils ont élevé à Lugdunum le temple des temples, l'autel des autels, à Octave Auguste et à ses successeurs, les divins maîtres du monde. César n'est-il pas notre soleil, celui qui nous féconde, celui seul de qui nous tenons vie, richesses et plaisirs ?

— N'espère pas, Claudius, me faire partager un tel culte, et tu peux renoncer à me voir adopter de tels dieux. Je suis Gauloise, Claudius. Sur le trône, je puis supporter vos Césars, peut-être ; mais sur l'autel, jamais.

— Dis que tu es Gauloise comme dès longtemps on ne l'est plus. Ton aïeul Adginnius, le grand pontife d'Auguste, était Gaulois aussi et ne pensait pourtant pas comme toi.

— Pourquoi sans cesse me parler de cet homme ? Son souvenir m'est odieux, tu le sais ; je n'y pense jamais sans rougir. Encenser un Tibère, encenser un Caïus, un Néron, un Vitellius, un Domitien, un Commode ! Encenser votre Caracall.....

---

(3) Les Urbici étaient l'une des plus puissantes familles de la Séquanie romaine. Une inscription antique aujourd'hui perdue mais qui se voyait au pied du clocher de Saint-Pierre, à Lyon, fait connaître un Adginnius Urbicus de la nation des Séquanois, grand pontife du temple de Rome et d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône. Voir *Vesuntio* et Dunod, ainsi que les *inscriptions antiques de Lyon* par de Boissieu, et aussi les *Documents inédits*. La légende qui parle de la emme de Claudius ne fait pas connaître son nom; nous nous sommes cru permis de lui en choisir un dans l'une des grandes familles séquanoises.

— Silence ! Adginnia ! Veux-tu me perdre ? veux-tu qu'un délateur surprenne ta folle parole ? Crains.....

— Crains toi-même, Claudius ; oui, crains, car tu as lieu de craindre. Tu as profané le sanctuaire de ta propre maison ; tu m'as enlevé les Dieux de mon pays : ce Cissonius aimé de la cité, ce Ségomon que nos montagnes vénèrent (1). Crains, oui crains, Claudius ; leur vengeance est terrible !

— Croyances de femmes ! La vengeance de César, crois-moi, voilà la seule à craindre ; lui seul tient en sa puissante main et la lance de Mars et la massue d'Hercule et les foudres du vieux Jupiter ; et ses pieds ont aussi les ailes de Mercure, sa vengeance a la rapidité des vents d'orage !..... Lui seul est Dieu, lui seul est Dieu ! Et je veux à l'instant faire placer son image.....

— O mes dieux domestiques ! Défendez les autels qui vous sont consacrés. Dieux de la patrie et du foyer, oh ! je vous replacerai du moins de mes mains dans le lieu le plus intime de ma maison ; chaque jour je vous ornerai de fleurs, chaque jour je déposerai à vos pieds les fruits, le sel et les herbes sacrées ; j'y brûlerai et la cire et l'encens, et nulle main impie, croyez-le bien, n'osera désormais s'y lever contre vous !

Elle sortit éperdue et tout en pleurs.

---

(1) Le temple de Mercure Cissonius était situé à Besançon sur la rive droite du Doubs, près de l'amphithéâtre, à l'extrémité de la rue des Arènes (*Documents inédits*, tome I et II.) Mars Ségomon Ségone ou Sékonien (Séquanois) avait un autel très-vénéré à Arinthod : une inscription antique s'y trouve encore pour l'attester.

II.

Au plus profond de l'une de ces grottes de nos montagnes, grandes comme des villes, discrètes comme des tombeaux, catacombes naturelles où, de tout temps, les croyances persécutées ont choisi leur asile ; sur un lit de mousse desséchée, éclairé d'une lampe de terre, un vieillard du dernier âge était étendu.

Près de lui, aux parois du rocher, pendait une faucille d'or parmi des touffes de gui de chênes.

Tout près du lit, un homme déjà sur le déclin de l'âge était assis.

C'était le vieillard qui parlait, et sa tête centenaire s'éclairait d'un rayon de joie.

— Sois béni, prêtre du Dieu nouveau, disait-il, toi qui n'as pas craint de pénétrer de nuit en ces lieux redoutables, d'où la terreur, dernière gardienne du proscrit, éloigne presque tous les humains.

— Qu'avais-je à redouter, mon père ?

— Tu n'as donc rien vu à l'entrée de ces lieux, tu n'as rien entendu ?

— Rien.

— Rien !..... Il est bien fort, ton Dieu, si les êtres mystérieux qui peuplent ces rochers n'ont point osé paraître devant toi.

— Le Seigneur que je sers chasse les démons, sa croix a détruit leur empire. Le Seigneur sait garder tous ceux qui sont à lui.

— Faut-il donc le reconnaître, et ton Dieu est-il plus

fort que le mien? Serait-il enfin l'accomplissement des promesses?..... Je le sais, poursuivit le centenaire comme se parlant à lui-même, le juste doit venir, et les Druides l'attendent; est-ce lui que tu m'annonces? viens-tu m'apprendre à l'adorer?..... Puis, après un silence :

— J'ai entendu parler de ta loi, quelques-uns de mes disciples sont devenus les tiens et, je dois l'avouer, tu m'as pris les plus chers de mes fils, mes Gaulois les plus intacts, les plus pures de mes filles, la fleur de mes autels.

— Et ce sont eux, ô mon père, qui m'ont dit tes vertus.

— Mes vertus !..... Mes vertus ne sont point de celles que tu inspires. Mon Dieu aime le sang, et, tu n'étais pas né que déjà je savais le répandre..... Prêtre du Dieu nouveau, oseras-tu toucher ma main?.....

Le prêtre de celui qui ne veut de sang que le sien, prit cette main et, s'inclinant, la baisa ; puis, les yeux en haut : Seigneur Jésus! Fils de la Vierge ! que celui-ci encore devienne ton enfant!

— Tu viens de nommer Hésus! dit le vieillard se soulevant sur sa couche, toi qui, dit-on, vis le jour loin des Gaules et dans la patrie de Platon, qui donc t'apprit à l'invoquer?

Le prêtre du Christ sourit.

— Tu parles du fils de la Vierge? La Vierge a-t-elle donc enfanté !..... Sais-tu que les Druides éduens, nos frères, lui ont élevé des autels..... (1)?

---

(1) Nous rappellerons ici l'inscription antique trouvée à Châlons et portant ces mots : VIRGINI PARITVRAE DRVIDES, LES DRVIDES A LA VIERGE QUI DOIT ENFANTER.

Et le centenaire avide comme un enfant d'apprendre et de savoir, attendait haletant les réponses de l'étranger.....

On entendit du bruit dans les profonds sentiers du souterrain; une lumière lointaine apparut et se rapprocha; enfin, une femme voilée entra et, courant se jeter aux pieds du vieillard : « Prêtre, dit-elle, gardien de la vraie foi de nos pères, je viens à toi désolée, je viens à toi pour entendre parler des Dieux, des Dieux de mon pays, de nos Dieux paternels, et non des Dieux romains, et non surtout du Dieu qu'ils adorent tous aujourd'hui, de cet odieux César que, Gauloise, je méprise, et qu'ils veulent me contraindre à encenser! »

— Ma fille, dit le Druide, je ne suis plus qu'un enfant, et tu me vois ici occupé à apprendre et non à enseigner. Voici celui qui désormais doit parler, écoutons-le.....

La prière de l'apôtre était montée jusqu'à Dieu.

La Gauloise se retourna et, relevant ses voiles, regarda étonnée cet inconnu que le grand Druide de Séquanie désignait comme un maître.

— Adginnia! fit celui-ci également surpris, ô miséricordieux Sauveur, ô Christ Jésus! tu le vois, ces deux âmes te cherchent et se sentent vides sans toi. Voici devant ton humble prêtre, le prêtre des démons et l'épouse de Claudius; donne ta force à ma parole, et que cette femme et que ce vieillard, apôtres à leur tour, amènent à ta foi tout ce pauvre peuple aveuglé.

— Mais, n'es-tu pas, dit la Gauloise avec une sorte

de crainte, n'es-tu pas l'un de ces deux Grecs (1) qui troublent la cité ?

— Je suis, répondit Ferréol, le serviteur de ceux qui veulent être les serviteurs de Dieu.

Alors il commença à dire les merveilles dont surabonde la loi du Christ, les prophéties accomplies, l'enfantement de la Vierge de Juda : VIRGINI PARITVRÆ DRVIDES.

— Oui, j'ai vu cet autel éduen ; il a été pour moi un souvenir de la patrie. Dans mon Athènes aussi était un marbre portant ces mots : *au Dieu inconnu,* et Paul, notre grand apôtre, vint un jour le reconnaître pour l'autel du vrai Dieu. Dieu a partout semé l'annonce, l'attente, la soif de son Christ ; il inspire au Druide d'élever à sa mère des autels ; toi, vieillard, sur ta couche, tu l'attends et tu l'aimes ; toi, femme, dans ton cœur vide bien plus encore que dans ton laraire profané tu aspires à replacer ton Dieu. Eh bien ! le voici le Dieu de ceux qui souffrent : Druide, c'est le Dieu des proscrits ; femme, c'est le Dieu des faibles et des opprimés, et c'est pour cela qu'il est le vrai Dieu. Gaulois, mais c'est le Dieu de vos aïeux, c'est Hésus, dont il porte presque le nom, mais Hésus pur et saint, tel que Noé que vous

---

(1) Le recueil des Bollandistes ne regarde pas comme certaine l'origine grecque de nos apôtres Ferréol et Ferjeux. Se fondant sur leurs noms latins, il pense que peut-être ils étaient Gaulois et qu'étant allés en Grèce pour suivre les écoles célèbres de ce pays, ils y avaient été amenés au christianisme par Saint-Polycarpe qui les choisit ensuite pour revenir porter la lumière dans leur patrie. Quant à nous, nous avons préféré nous ranger à l'opinion la plus répandue.

nommez Dylan (1) et Japhet nos pères l'ont connu et adoré ; Hésus dégagé de cet amas d'erreurs sous lequel les siècles l'ont étouffé, c'est Hésus devenu Jésus!

A toutes ces paroles la Gauloise et le Druide étaient ardemment attentifs, leurs cœurs neufs et purs se sentaient doucement et irrésistiblement captivés et, lorsque Ferréol en vint aux prodiges de la dernière cène et au sacrifice adorable du calvaire : « Voilà, mon Dieu! Voilà, mon Dieu! s'écria le centenaire, c'est lui, c'est lui que j'attendais!

— C'est celui qui lui-même t'a attendu cent ans, dit l'apôtre de Séquanie; adore, heureux vieillard, son infinie bonté.

— Oui, je l'adore! oui, je l'adore et je veux être à lui. Mais hâte-toi, mes jours, mes heures sont comptés.

— Sois donc chrétien! prêtre d'Hésus!

Et prenant de l'eau dans une coupe, il la versa sur ce front nu qui se baissa sous les paroles sacrées.

C'était une victoire importante que la conquête de ce nouveau chrétien. Il était encore, du fond de ses rochers, l'oracle des montagnes, et l'on pouvait penser que de

---

(1) On sait que les Gaulois donnaient le nom de Dylan à l'homme qui, lors de la grande submersion du globe fut sauvé par Dieu pour repeupler la terre (voir notre scène du *Druide*, recueil de l'Académie de Besançon, séance du 29 janvier 1857). Ce nom ne doit pas étonner dans la bouche de l'apôtre Saint-Ferréol, qui, comme tous les missionnaires, avait dû s'instruire des croyances des peuples qu'il venait convertir à la foi. Il est tout naturel de l'entendre parler de l'autel druidique de Châlon, de Dylan, le Noé gaëlique, d'Hésus, le vrai dieu défiguré par les âges.

nombreux initiés suivraient sous peu l'exemple du grand Druide de Séquanie.

Adginnia aussi était un riche espoir pour la naissante église. Et il se fit une grande joie parmi les fidèles, et les prières y redoublèrent de ferveur quand Ferréol annonça ces nouveaux triomphes de la croix.

Peu de temps après, en effet, de nombreux disciples du vieux Druide descendirent des monts Jou-rass (1) pour demander le baptême. Lui était mort, les initiant à sa foi nouvelle et leur faisant promettre de l'embrasser.

Claudius n'avait point vu sans inquiétude cette foule traverser la cité sans s'incliner devant les Dieux. Ses agents la suivirent, et, à peu de distance de la ville, pénétrèrent avec elle sous l'ombre des bois (2); le lendemain, il apprenait que tous, dans des grottes jusqu'alors inconnues, avaient été par les deux Grecs initiés à des mystères secrets.

Le préfet de Séquanie n'ignorait pas l'existence des chrétiens dans son gouvernement ni les efforts que Ferréol et Ferrucius, son frère, faisaient pour en multiplier le nombre; mais cet accroissement subit de tout un khlan des montagnes allant se rendre à eux l'irrita et le fit se souvenir que les décrets de Septime Sévère contre

---

(1) *Jou* Dieu *rass* très-haut. Ce nom gaulois de *Jourass*, dont le romain a fait *Jurassus* et le français Jura, indique que les Séquanes avaient consacré au Dieu suprême, au grand Dieu, leurs rochers, les sommets de leurs montagnes, ce qu'ils voyaient de plus haut, de plus grand, de plus majestueux dans leur patrie.

(2) De grands bois avoisinaient alors la cité et l'emplacement du village actuel de Saint-Ferjeux en était couvert.

les disciples du crucifié n'étaient point encore abolis. Le soir même on le vit, murmurant de sinistres menaces, prendre en hâte la voie de Lugdunum, où se trouvait alors le gouverneur supérieur des Gaules (3).

III.

— Nous demandons justice et protection, nous demandons vengeance, disaient quelques sybarites de Séquanie accoudés aux lits de festin de l'une des splendides villas de Claudius. C'est intolérable! c'est à déserter sa propre maison!

La vie n'est plus possible, poursuivait l'un d'entre eux, et, quant à moi, je l'avoue, je ne suis point assez philosophe pour l'accepter ainsi sans plaisirs. Consentir à se voir entouré de visages tristes et d'yeux baissés, de fantômes silencieux qui se relèvent la nuit pour marmotter et faire des gestes bizarres! Non, j'en mourrais; mieux vaut tout de suite s'ouvrir les veines. J'en appelle à Claudius, j'en appellerais à César s'il était ici.

— Qu'est-ce? dit Claudius, qui, couché entre une courtisane et un Flamine de Jupiter, causait à voix basse avec eux.

---

(3) C'est encore dans la légende que nous trouvons ce détail; elle dit que Claudius alla près de Cornelius, gouverneur romain à Vienne et Lugdunum et reçut de lui des ordres de persécution. L'histoire peut, jusqu'à un certain point, expliquer la légende, lorsqu'elle nous apprend que Caracalla bouleversa tout dans le gouvernement des Gaules. Claudius et Cornelius pouvaient être les produits passagers de ces caprices (Spartien *Vesontio*).

— C'est, noble Claudius, que la Séquanie touche à sa ruine, si tu n'y mets la main; c'est que nous ne sommes plus les maîtres dans nos maisons, que nos esclaves se refusent à servir nos volontés, que les femmes se couvrent de voiles ridicules et qu'il en est qui osent nous résister.

— Nos villas sont minées, disait un autre, un peuple invisible travaille sous terre; c'est aujourd'hui une guerre occulte, demain sera une guerre déclarée, une guerre sociale, la guerre des esclaves; chaque ergastule a ses Spartacus hypocrites.

— Aussi pourquoi, depuis tant d'années, Claudius, fermer les yeux sur ces sourdes pratiques? Il y a bientôt trente ans, dit-on, qu'entrèrent dans la cité ces deux étrangers, ces deux Grecs qui, abusant de l'hospitalité, semèrent le trouble dans toutes les maisons. Si, dès les premiers jours on les eût renvoyés dans leur loquace patrie, d'où nous ne savons quel démon les a poussés sur nous, tout ce mal ne serait point arrivé et nous ne perdrions point ici le temps en d'inutiles reproches au lieu de chanter, de boire et d'aimer, seule sagesse de la vie!

Claudius sourit; puis, avec une gravité comique: Amis, dit-il, permettez que je termine une question philosophique qui s'agite entre moi et le savant Flamine ici présent.....

— « Et la savante Lucrécia! » ajoutèrent les convives avec un rire bruyant, en désignant la courtisane couchée près de lui.

— Et la savante Lucrécia! répéta Claudius; puis, je

vous dirai peut-être quelque nouvelle heureuse qui fera taire vos craintes et versera la joie dans la coupe du festin.

— Bien ! Claudius, très-bien, homme sans égal ! s'écria-t-on en chœur ; bonne chance à ta thèse, sage philosophe ; mais, crois-nous, en fait de philosophie, écoute surtout les leçons de la belle Lucrécia. Quant à l'autre, en digne Flamine qu'il est, il pourrait bien avoir trop bu de vin cuit, et puis, à force de converser avec le bonhomme Jupiter, il ne doit plus savoir que radoter.

— Erreur ! Jupiter était un philosophe de la bonne école, et je soutiens.....

Claudius ne les écoutait plus, et les lazzis, au Falerne, suivirent leur cours sans qu'il s'y mêlât davantage.

Les Dieux, disait à son oreille le prêtre de Jupiter, les Dieux sont irrités, Claudius ; les entrailles des victimes le disent clairement. Ils réclament justice et attendent de toi que tu venges leurs autels en frappant cette race impie qui chaque jour insulte à leur majesté suprême.

Claudius ne répondit rien à cette somptueuse harangue, mais, se retournant, il regarda le Flamine en face et se mit à rire. Celui-ci ne put s'empêcher d'en faire autant.

— A la bonne heure, dit le préfet romain, je vois que nous nous comprenons. Eh bien ! oui, grand Jupiter ! je te le jure ici en présence de ton pieux pontife, tu seras vengé. Amis, bannissez tout souci ; j'arrive de Lugdunum, armé des pouvoirs les plus larges pour faire cesser à tout prix cette sourde révolte, pour écraser cette secte

dont vous vous plaignez et dont, moi aussi peut-être, j'ai à me plaindre. Dès demain, dès ce soir, j'en jure par les Césars, les chefs et les adeptes sacrifieront aux Dieux. Joie donc et joie sans frein au banquet de Claudius !

A ces mots, la salle sembla s'ébranler sous un tonnerre d'applaudissements. Dès ce moment, le festin prit une animation croissante et tourna à l'orgie. Des femmes entrèrent vêtues en bacchantes, à peine couvertes de toisons tachetées ; les yeux pétillants ou voilés de volupté ; accroupies au pied des lits, elles élevaient de leurs bras d'ivoire, aux lèvres des convives, des coupes pleines de vins enivrants. Pour voiler l'éclat du jour sous une douce teinte de pourpre, des esclaves avaient tendu un velum précieux. Sous cette demi-obscurité commença bientôt une scène à faire rougir une prêtresse de Corinthe. Il y avait là, gorgés de mets et de vins exquis, de gras *beati* assoupis sur les coussins ; il y avait de vieux efféminés aux joues fardées de minium ; de jeunes enfants déjà flétris sous leurs longues boucles blondes ; des femmes sans honte et sans voiles, aux tresses déliées, teintes et parfumées de safran. Tout ce pêle-mêle d'infamies vraiment dignes de Trimalcion apparaissait au travers d'une pluie de fleurs et de parfums. Tout cela dura longtemps et jusqu'à satiété (1).

---

(1) Tous ces détails et bien d'autres qui ne sauraient être reproduits se trouvent dans Pétrone, et nous avons pensé que ce qu'il dit des festins de Trimalcion devait se reproduire dans toutes les maisons opulentes, dans les provinces aussi bien qu'à Rome. Or, la Séquanie était, avant les invasions qui la ruinèrent l'une des provinces les plus riches

Alors, en amphitryon qui sait vivre et comprend ses devoirs, Claudius sentit qu'il fallait un mets nouveau à ces appétits blâsés; il fit un signe, des esclaves armés entrèrent.

— C'est à vous, Lucrécia, dit-il, à donner le signal.

Une main fine et blanche toute couverte d'anneaux précieux se leva : deux esclaves s'attaquèrent à l'épée. Ils paraient avec une grande adresse, car, malgré leur nudité, la lutte se soutint quelques instants ; enfin un jet de sang rougit les marbres sur lesquels s'affaissa l'un des jouteurs percé à mort.

— Bien touché! bien tombé! cria-t-on de toutes parts. On emporta le cadavre, d'autres gladiateurs avaient déjà pris sa place.

Gloire à toi, Claudius, c'est faire grandement les choses!

— Toute table bien servie à la romaine ne doit-elle donc pas, mes nobles hôtes, commencer par le jus de Bacchus et finir par cette autre liqueur que les Dieux n'ont mis aux veines de l'esclave que pour le plaisir de nos festins? Allons, ma belle Lucrécia, le pouce en haut!

Une fois encore, cette femme donna le signal, mais, chose incroyable, ceux qui devaient combattre ne s'attaquèrent point et demeurèrent immobiles.....

---

de l'empire, et la corruption qui suit le luxe devait certainement y avoir pénétré. L'on a dit que le culte des divinités honteuses y était inconnu : c'est une prétention que tout vient démentir; la couche romaine de notre sol rend, chez nous comme ailleurs, ces figurines infâmes, expression et témoignages trop connus de la démoralisation antique.

Cela était si insupposable que l'on resta un instant à ne pas comprendre et à se demander si l'on rêvait. Claudius revenu à lui : Allons, esclaves!..... Mais, l'immobilité persista.....

— Nous sommes chrétiens, dit l'un de ces hommes, fais-nous tuer, Claudius, nous souffrirons avec joie; mais, nous-mêmes verser le sang!..... nous sommes chrétiens!

— Je crois que cette bête a parlé! dit le Romain; en vérité, revenons-nous au temps des prodiges? Je n'avais jamais ouï dire, et vous amis? que les Dieux eussent donné voix humaine à l'esclave.

— Nous sommes chrétiens, répétèrent d'un ton grave les deux gladiateurs.....

Claudius ne riait plus; la fureur venait de s'allumer dans ses yeux, et il allait donner l'ordre d'un cruel châtiment, quand quelques mots parmi lesquels le nom d'Adginnia fut entendu lui furent dits par un affranchi. Hors de lui, il sortit de la salle; le festin fut subitement rompu; on savait que la colère de Claudius était terrible.

IV.

Près de là, une autre scène avait lieu.

Les grottes des apôtres étaient pleines de fidèles, et Ferréol, assis comme un père au milieu de ses enfants, leur parlait. Cette parole tombait comme un baume sur toutes les douleurs. Il était calme et doux et sa face rayonnait d'une sorte de clarté. L'on croyait voir saint

Irénée ou saint Jean, dont il leur avait tant parlé; on croyait voir le Christ lui-même.

De pauvres esclaves entrèrent tout meurtris et sanglants. Aussitôt l'un des premiers patriciens de Séquanie, membre du sénat de Rome, et plusieurs nobles jeunes femmes se levèrent pour leur céder leurs places, et l'une d'entre elles, de ses mains délicates, se mit à essuyer et à panser amoureusement leurs plaies; c'était Adginnia!... Les larmes étaient à tous les yeux, le feu dans tous les cœurs et le saint pontife Ferréol lui-même, devant ce spectacle plus éloquent que toute parole, s'était tu et pleurait.

Dans ce silence, un bruit lointain retentit et fit courir sur l'assemblée un frisson douloureux : c'était le rugissement des lions de l'amphithéâtre qui venait, à travers la forêt, de pénétrer jusqu'au saint lieu. Des acclamations confuses suivirent; la fête sanglante faisait éclater ses joies; sans doute quelque malheureux venait d'expirer sous la dent des bêtes.

Ferréol s'agenouilla, Ferrucius et tous les fidèles se prosternèrent et prièrent longtemps pour ce pauvre peuple aveuglé.

— Prions, mes frères, disait Ferréol, prions celui qui est la vérité et la vie, de sauver enfin ce peuple du mensonge et de la mort.

La voix des lions et celle de la foule enivrée venaient, comme par bouffées, interrompre la prière des saints.

— Seigneur Jésus! agneau qui terrassez les tigres et les lions, venez! venez! aidez-nous!

Et les lions répondaient encore.

Tout à coup, un bruit plus rapproché se fait entendre. Des pas! des pas réguliers, des pas militaires!..... C'était la colère de Claudius qui venait.

Un centurion paraît au haut des degrés, il ordonne à ses hommes de pénétrer jusqu'aux apôtres et de s'en emparer.

Les fidèles poussent un cri de douleur; Ferréol et Ferrucius marchant aux soldats, se sont livrés d'eux-mêmes.

Ils furent conduits enchaînés à la ville et la traversèrent dans toute sa longueur jusqu'au pied du Cœlius. Ils avaient, chemin faisant, entraîné à leur suite une foule toujours grossissante. Le Colisée, près duquel l'on passa au moment où finissaient les jeux, avait, par ses *vomitoires*, rendu des flots de peuple, et les écoles, d'où sortait la jeunesse, avaient aussi fourni à la foule une bonne part de ses curieux. Affectant une gravité précoce et se drapant dans des manteaux sombres, de jeunes philosophes regardent avec dédain; d'élégants hippophiles, du haut de leurs chevaux qu'ils arrêtent, dominent les groupes et les sondent de l'œil; une matrone fait arrêter ses porteurs rouges et noirs et abaisse le talc de sa portière; une amazone, du haut du char qu'elle conduit de ses mains, s'informe; des courtisanes, la mitre en tête, arrêtent leurs litières pour demander la cause de tout ce bruit; l'une d'elles, portée sur un lit de feuilles de roses et armée d'un poinçon d'or, en pique ses esclaves pour jouir plus tôt d'un spectacle dont elle semble connaître le secret, c'est Lucrécia; tout un cortége religieux qui monte au temple s'avance couronné de fleurs et sus-

pend un instant ses hymnes pour savoir la cause du tumulte ; des prêtres en robes de pourpre, des Flamines, sans doute au fait de l'événement, passent d'un air triomphant ; la ville entière est émue (1).

— Ce sont les prêtres des chrétiens, se disait-on dans la foule ; il est bien temps d'arrêter les progrès de ces impies, déjà la montagne et la moitié de la cité sont à eux.

— Savez-vous ce que l'on dit? Qu'ils ont poussé l'audace jusqu'à séduire l'épouse du gouverneur, et l'attirer à leurs mystères de la forêt (2).

— Ah! ah! Eh bien, nous allons voir si ces étrangers, si habiles à entraîner les femmes et à flatter les esclaves, sauront se tirer du mauvais pas où ils se sont mis.

— Ils n'en seront pas si tôt quittes que l'Eduen Symphorianus que je vis décapiter, il y a trente-trois ans, à Augustodunum (3). Claudius n'est pas homme à finir si vite leur supplice.

— Le voici! le voici!

Un mouvement se fit dans la foule ; on vit au-dessus des têtes onduler les haches des licteurs qui frayaient le passage ; Claudius entrait au forum.

Entouré d'un imposant appareil, il monta sur son tribunal et son regard s'abaissa sur les deux confesseurs qui l'attendaient au milieu des soldats.

— Comme il est pâle! on dirait qu'il n'a plus de sang.

---

(1) Voir, pour tous ces détails de mœurs, Cicéron, Martial, Juvénal, etc.

(2) Ceci est conforme à la légende.

(3) Saint Symphorien, martyrisé à Autun en 179.

— C'est alors qu'il en demande.

— Silence ! écoutez donc ; il parle.

— Les décrets de nos princes très-sacrés ordonnent que vous sacrifiiez aux Dieux ou que je vous ôte la vie dans les tourments, afin que tous soient tenus en crainte.

— Nous sommes prêts ; fais ce que ton père le démon t'a soufflé ; notre espoir est ferme dans le Seigneur Jésus.

On délia les faisceaux.....

— Si vous sacrifiez, vous ne souffrirez point ; vous pourrez même largement puiser dans le trésor de l'empire.

— Que ton or périsse avec toi ; notre trésor à nous, c'est de n'adorer qu'un Dieu !

Claudius fit un signe.

— Il va leur faire tomber la tête, disaient quelques-uns.

— Non, non, pas encore. Oh ! vous ne connaissez pas Claudius ; ils peuvent s'attendre à de longues et savantes tortures. Tenez, entendez-vous ?.....

Un son mat et régulier se faisait entendre ; les verges des licteurs tombaient à coups pressés sur la chair des saints.

— Sacrifierez-vous ? disait Claudius.

— Nous ne sacrifierons point.

Les verges étaient devenues rouges et, toutes trempées de sang, frappaient toujours.

Mais les saints apôtres ne manifestaient aucune douleur ; ils souriaient et leurs fronts étaient tout brillants de sérénité. Ce que voyant, le peuple commençait à entrer en admiration. Magie ! disaient les païens. Mi-

racle! exclamaient les chrétiens, et ces derniers étaient nombreux dans la foule.

Claudius, redoutant l'émotion populaire, voulut en finir ; aux arènes ! cria-t-il ; la foule y courut et en couvrit bientôt tous les gradins (1).

S'élançant sur le *podium* (2): Sacrifierez-vous ? criait le persécuteur.

— Nous ne sacrifierons point.

Alors, furieux, il leur fit arracher la langue.

Mais, ô prodige! de leurs bouches vides et sanglantes ils parlaient encore, et, levant les mains au ciel et secouant leurs chaînes, les deux soldats du Christ disaient : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu! heureux ceux qui aiment la paix, car ils seront appelés fils de Dieu! heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux! »

Puis, se tournant vers le préfet romain et touchés de pitié pour ce bourreau : « Pauvre malheureux ! mais, reconnais donc que tes Dieux ne peuvent ainsi faire

---

(1) La légende met trois jours d'intervalle entre l'interrogatoire et le martyre. Nous avons cru pouvoir, pour resserrer le récit, nous en éloigner sur ce point. Quant au lieu où se consomma le martyre, les opinions sont différentes : les uns assignent le forum comme théâtre du sanglant triomphe de nos apôtres, d'autres le placent aux arènes, à l'autre extrémité de la cité. Nous avons cru, en plaçant l'interrogatoire et la flagellation au forum et la décollation aux arènes, concilier avec vraisemblance les opinions.

(2) Le *Podium* était la tribune sénatoriale au milieu de laquelle prenait place le proconsul romain.

parler sans langue, eux qui ne sauraient ni entendre ni parler. Ouvre donc les yeux, crois au Christ, et viens au baptême et tous tes crimes te seront remis! »

De longs clous aigus furent apportés et enfoncés dans leurs poitrines, dans les jointures de leurs pieds et de leurs mains, et en couronnes glorieuses autour de leurs fronts. Mais comme ils ne changeaient point de visage et que tous ces tourments semblaient sur eux comme une fraîche rosée, honteux de se voir ainsi publiquement vaincu, Claudius fit abattre leurs têtes.

Ces choses se passaient le seize des calendes de juin de l'an de Jésus-Christ deux cent douze.

Nos traditions racontent encore, et nos pères ont cru que ces deux corps tronqués se relevèrent, et, prenant en leurs mains leurs têtes sacrées et lumineuses, sortirent lentement de l'amphithéâtre au milieu d'un peuple éperdu, des hymnes des chrétiens et des cris de fureur des persécuteurs aveuglés.

Nos pères ont cru.....
Eh! pourquoi ne pas croire?.....
Tout n'est-il pas possible à Dieu?.....

Dès ce moment l'église de Vesontio fut fondée, car le sang des martyrs est la fontaine vive qui féconde les vergers et les parterres du Christ et y fait germer les fleurs et les fruits.

FABLES

PAR CH. VIANCIN.

LES NOIX ET LES SOURIS.

De nombreuses souris, dans un long sac de noix,
S'étaient ouvert un domicile,
Ce qui n'était pas difficile
A qui s'entend si bien même à percer le bois.
Là, jour et nuit, rongeant, rongeant, la confrèrie
Menait Dieu sait quel train de vie.
Un soir on s'aperçut enfin de ses dégats,
Tant du sac s'échappaient de coques morcelées.
Nos commères, dans leurs ébats,
Furent terriblement troublées :
Ce logis que leurs dents avaient si bien troué
Fut visité, palpé, retourné, secoué,
Par les mains du propriétaire :
C'était pour leur communauté,
Bien pis que dans une cité
Un affreux tremblement de terre.
Comme elles s'apprêtaient toutes à déguerpir,
Une d'elles leur dit, tout bas : — « pourquoi sortir ?
» Gardons-nous en bien ;... tout à l'heure
» On va nous écraser, ou bien pour nous saisir,
» Des chats seront postés près de notre demeure.
» Vers le centre du sac refluons doucement ;

» Nous le pouvons, sans qu'on s'en doute ;
» Suivez moi ;... je trace la route.
» C'est bien !... sans bouger, maintenant,
» Restons ici, toutes blotties ;
» D'après notre silence on nous croira parties.
» Si notre gîte est transporté
» En lieu plus obscur, plus tranquille,
» Nous n'en pourrons que mieux conserver cet asile
» Et nous y divertir en pleine liberté. »
On suivit son conseil, en toute confiance ;
Puis il en arriva selon sa prévoyance :
Le sac bien recousu, ne fut que déplacé,
Et les rongeuses, même avec grand avantage,
Eurent bientôt recommencé
A faire dans les noix ravage sur ravage.

Des vices introduits dans les cœurs des humains
Il en est trop souvent comme de cette engeance :
Les a-t-on découverts ? Par de nouveaux chemins,
Ils s'y cachent si bien qu'on croit à leur absence,
Et dans ces autres sacs qu'ils ont tout perforés,
En apparence restaurés,
Ils rétablissent leur empire,
A tel point que le mal y devient cent fois pire.

LES ABEILLES ET LA CONFISERIE.

Des abeilles, un beau matin,
Dans une riante prairie,
Que le printemps avait fleurie,
Faisaient leur modeste butin.

Or, c'était non loin d'une ville
Où par une main fort habile
Se préparaient force produits
De massepains, de confiture,
De sirops de toute nature
Qu'on obtient du sucre et des fruits ;
Plus de ces liqueurs rafinées
Qui sur la fin des grands repas
Sont opulemment destinées
Aux palais les plus délicats.
Dans un transitoire étalage
Plusieurs de ces appâts divers
Brillaient en vases découverts.
Hélas ! ce fut un voisinage
Déplorablement périlleux
Pour nos insectes hasardeux.
Dabord, seule, une des abeilles
Se dirigea vers ces merveilles,
D'en goûter sentit le désir
Et bientôt y prit grand plaisir.
Voulant que sa bonne fortune
A l'essaim pût être commune,
En ces mots à toutes ses sœurs,
Elle en vint conter les douceurs :
« — Laissez là ces pauvres calices,
» Et venez bien vite avec moi ;
» J'en sais d'autres qui sont, ma foi,
» Pleins d'incomparables délices.
» J'ai hâte de vous rassembler
» Autour de ces riches aubaines ;
» Nous en avons pour des semaines
» Pour des mois à nous régaler. »

Aussitôt, quittant la campagne,
Sur ces doux trésors de cocagne,
Suivant l'aile qui les guidait,
Nos imprudentes voyageuses,
Lestes, bourdonnantes, joyeuses,
Vinrent s'abattre tout d'un trait.
Jamais miel en telle abondance
Ne fut trouvé de si bon goût ;
On se mit à faire bombance,
A sucer, à boire de tout ;
Tant et si bien que s'enivrèrent
Les consommateurs délectés,
Qui tous promptement succombèrent
A cet excès de voluptés.
Pour les rendre à leur sûr asile,
On ne manqua pas d'éprouver
Tous les moyens qu'on put trouver;
Soins superflus, peine inutile ;
Impuissant à les secourir,
Tristement on les vit périr.

D'autres sujets en trop grand nombre
Quittent les champs de leurs aïeux ;
Et plus d'une cité s'encombre
De leurs essaims ambitieux ;
Impatients de tout connaître,
Ils y vont chercher le bien-être ;
Mais qu'y trouvent-ils fréquemment ?
Les déceptions, la misère,
Ou le funeste enivrement
D'une fortune passagère.
En vain l'atentive amitié
Ou la tendresse paternelle

Vers le toit qu'ils ont oublié
Avec instances les rappelle ;
Plutôt que d'écouter ces voix
Ils suivent des conseils perfides,
Et, victimes aussi par fois
Des plaisirs dont ils sont avides,
Entourés de trompeurs appâts,
Ils y rencontrent le trépas.

Si vous voulez vivre tranquilles,
Plus sûrs, plus dignes d'être heureux,
Que ces frelons aventureux,
Fils des hameaux, fuyez les villes ;
Restez dans votre humble manoir,
Et bornez-vous au sage espoir
De rendre vos champs plus fertiles.

L'AIGLE ET LE ROITELET.

Un roitelet voulut suivre un jour dans les airs
L'oiseau du roi des Dieux tout rayonnant d'éclairs ;
C'était pour lui trop entreprendre.
En vain plus d'une fois encor
Il essaya le même essor ;
Toujours il lui fallut promptement redescendre ;
Mais à la fin mieux avisé,
Sur le dos de l'aigle posé,
Il en vint à monter avec lui jusqu'aux nues,
Charmé de se trouver par cet heureux moyen
Même élevé plus haut que son noble soutien.

Souverains !.., conformez vos vues
Au soin du roitelet ; pour trôner comme lui,
Du mérite éminent faites vous un appui.
Dans une sage prévoyance
Efforcez vous de bien choisir
Les serviteurs créés par votre bon plaisir
Ministres de votre puissance,
Et faites qu'à bon droit on les nomme *Excellence*.
Celui qui dans les cieux régit tous les Etats
Se suffit à jamais dans sa gloire infinie ;
Mais pour devenir grand, plus d'un roi d'ici bas
A besoin d'emprunter les ailes du génie.

LES DEUX PLAIDEURS.

Deux campagnards avec ardeur
Plaidaient pour une bagatelle :
Il s'agissait d'une parcelle
De terrain presque sans valeur.
La question du possessoire
Avait eu, sans bien long débat,
Et sa phase et son résultat ;
On en était au pétitoire.
Sur l'espace litigieux
On avait fait double expertise ;
Une troisième était requise,
Pour tout embrouiller un peu mieux.
On produisait de part et d'autre
Des titres de propriété ;
Chacun disait de son côté :

Voici mon bien et non le vôtre.
Le vieux livre d'arpentement
S'opposait très-obscurément
A la matrice cadastrale;
Des plans plus ou moins bien tracés,
Mais différemment compassés
Et portant l'empreinte légale,
S'étaient déroulés au Palais.
Deux avocats, deux fois aux plaids,
Etaient venus, selon l'usage
De ne rien traiter à demi,
Débiter force verbiage,
Et les juges avaient dormi.
Et, suivant d'autres habitudes,
Deux avoués, dans leurs études,
Épaississaient de jour en jour
Chacun son dossier, tour à tour.
Bref les frais de la procédure,
Depuis deux à trois mois en train,
Allaient dépassant, chose sûre,
Vingt fois la valeur du terrain.
Un de ces hommes vraiment sages,
Comme il en est par ci, par là,
Amis des simples arbitrages,
S'était ému de tout cela;
Il vint trouver les deux parties.
« Ça, leur dit-il, à vos folies
» Ne pourrait-on; sans plus tarder,
» Mettre un terme, et vous accorder?
» Allons donc visiter ensemble,
» Ce malheureux je ne sais quoi
» Qui vous met à tort, ce me semble,
» A la merci des gens de loi. »

On part, on toise, on examine
Jusqu'où s'étend, tout bien compté,
Le coin de terre contesté.
Les deux plaideurs font triste mine :
On voit qu'ils ont déjà regret
D'être, pour un si mince objet,
Chez les suppôts de la justice,
Aveuglément entrés en lice.
« — Eh bien ! leur dit en souriant
» Le médiateur obligeant,
» Qu'en pensez-vous ? est ce la peine
» De livrer aux tondeurs sa laine,
» De se faire écorcher tout vif,
» Pour un interêt si chétif ?
» Voyez un peu la belle affaire :
» Deux fois deux mètres de longueur
» Sur un seul mètre de largeur,
» Juste la place nécessaire
» Pour faire, en droite ligne, un creux
» A vous enterrer tous les deux !
» Nous sommes près du cimetière,
» On doit l'agrandir ; ce projet
» Peut faire qu'un jour en effet
» On descende ici votre bière :
» Qu'importe alors de qui viendra
» L'espace que chacun prendra ? »
De ces mots un trait de lumière
Jaillit dans l'esprit des plaideurs ;
Ils sentirent battre leurs cœurs ;
D'un mouvement tout bénévole
On se désista sur parole;
Pour ne rien laisser en suspens,
On partagea sol et dépens.

Restait à régler un chapitre :
Les honoraires de l'arbitre :
Il n'accepta qu'un bon souper ;
Encore à cette autre dépense
Se réserva-t-il en silence
Le plaisir de participer,
En fournissant, discret convive,
A cet agréable festin,
Pour rendre la gaîté plus vive,
Trois pots du meilleur de son vin.

Plus d'un procès de même espèce
Devrait avec plus de vitesse
Arriver à terme pareil.
Mais souvent manque un bon conseil,
Ou si par hasard il se donne,
Il n'est pas toujours écouté,
Et trouve plus d'un entêté.
A la chicane on s'abandonne,
On croit toujours s'en trouver bien ;
Dans son antre obscur, pour un rien,
On suit la robe qu'elle endosse,
Et quelquefois, sans s'en douter,
Sur le fond qu'on va disputer
On prend mesure de sa fosse.

LES ÉMULES DE RODILARD.

On connaît d'après Lafontaine,
Ce fameux Rodilard, l'Alexandre des chats,
Qui faisait le pendu pour attraper les rats,
Leur préparait sans cesse une perte certaine,
Et toujours inventeur de quelque tour nouveau,
Pour les faire tomber sous sa griffe assassine,
Même leur déguisait la couleur de sa peau,
En se roulant dans la farine.

Il est des chattes à deux pieds
Qui n'ont pas moins de savoir faire,
Non pour prendre les rats, ce n'est pas leur affaire,
Mais pour que leurs attraits méconnus, oubliés,
Puissent enfin livrer à leur trompeuse adresse
Quelques matous d'humaine espèce.
Une de ces beautés qui, sans appartenir
Aux coulisses d'aucun théatre,
Sur une peau trop vite obstinée à jaunir,
Savent au parchemin substituer l'albâtre,
S'était fait, pour briller dans un jour solennel,
Un charmant visage... au pastel.
Il en était ainsi du reste :
Ses bras offraient à l'œil une blancheur céleste,
Et l'oiseau de Léda sur les ondes flottant
N'eût pu s'enorgueillir d'un cou plus éclatant.
Vint à la rencontrer nombreuse compagnie
De jeunes gens très-gais et partant fort enclins
A juger en experts des charmes féminins.
Ils allaient presque tous la proclamer jolie ;

Mais un, plus clairvoyant ou qui la connaissait
Pour n'être point du tout ce qu'elle paraissait,
Leur dit : — « Passons, messieurs, passons; pauvre trouvaille!
» J'en pense comme ce vieux rat
» Qui, pour bonnes raisons, se méfiait d'un chat,
» *Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.* »

Quel tort avait fini par nuire à Rodilard ?
L'excès de ruse dans ses trames.
Ainsi, de temps en temps, les femmes
Manquent leur but à force d'art.

—

LE BIEN ET LE MIEUX.

CHANSON.

A Lise un des meilleurs papas
Disait : « fait bien qui se marie ;
» Mais fait mieux qui n'y pense pas.
» Quel serait ton vœu, ma chérie ?
La jouvencelle, avec émoi,
Soudain lui répondit : « Mon père,
» Fera mieux qui voudra ; pour moi,
» Je suis disposée à bien faire.

Même avis en nombre de gens
Se manifeste à tous les âges ;
Des nœuds tardifs ou diligents
Font toujours de nouveaux ménages.

Et, plus ou moins au gré des cieux,
Souvent chaque sexe préfère,
Au triste honneur de qui fait mieux,
Le riant parti de bien faire.

Combien de couples amenés
Vers le seuil de notre Mairie
Se sont déjà vus enchaînés
Dans cette salle où l'on marie !
Que de berlines dans la cour
Ont circulé pour cette affaire !
Quand on célèbre un si beau jour,
En tout on s'applique à bien faire.

Pourtant il n'en peut être ainsi
Des nœuds formés par l'indigence.
Saint Régis fait monter ici
Plus de haillons que d'élégance.
Mais que de folle vanité
Dans une moyenne misère,
Où l'esprit de rivalité
Quelquefois pousse à trop bien faire !

Frisé, brodé, lustré, musqué,
Plus d'un futur, au trousseau mince,
Du public se croirait moqué,
S'il n'était vêtu comme un prince.
Qu'importe si l'humble sarreau
Reste son costume ordinaire ?
A tout prix on doit être beau
Le jour qu'il s'agit de bien faire.

A l'éclat des fleurs d'oranger
Se joint l'ampleur des crinolines ;

Il en est qu'on pourrait juger
Aussi larges que les berlines.
C'est la mode ; que voulez vous ?
Du premier rang au plus vulgaire :
Pour mieux captiver un époux
On s'y conforme, et c'est bien faire.

Sitôt après qu'on a dit oui
Au magistrat, ensuite au prêtre,
On va, le cœur tout réjoui,
Au restaurateur passé maître.
On reste à table jusqu'au bal ;
Vient l'orchestre, un salon s'éclaire,
On danse, on polke, bien ou mal ;
Tout cela s'appelle bien faire.

Impossible de s'égayer
A moins de frais, sans qu'on vous raille ;
Mais... ce luxe... il le faut payer,
C'est le revers de la médaille.
Le superflu s'érige en loi ;
Bientôt manque le nécessaire ;
Un ménage est en désarroi,
Pour avoir voulu trop bien faire.

Ce n'est pas tout : — On est surpris,
Attristé fréquemment d'apprendre
Que certains cœurs des mieux épris
Sont fort prompts à ne plus s'entendre.
J'en sais des jeunes et des vieux,
De leur hymen ravis naguère,
Qui voudraient bien avoir fait *mieux*
Alors qu'ils ont pensé bien faire.

Le *mieux* est ennemi du *bien*,
Me dira quelque philosophe,
Et du bonheur plus d'un lien
Présente et conserve l'étoffe.
J'en conviens, sans plus discourir
En faveur du célibataire ;
Laissons à chacun le désir
Et la volonté de bien faire.

Formons pourtant, formons des vœux,
Pour que l'hymen compte avec gloire
Grand nombre d'époux plus heureux
Que ceux dont on nous fait l'histoire ;
Pour que jamais aveuglément
Il ne dicte un choix téméraire
Et que plus infailliblement
On soit en lui sûr de bien faire.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ÉTUDE SUR PROUDHON

ANCIEN DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON,

PAR M. LOISEAU,

PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR IMPÉRIALE DE BESANÇON (1).

De tous les jurisconsultes, qui, vers la fin du dernier siècle, restés debout sur les ruines du passé, initièrent aux grandes traditions du droit les générations nouvelles, il n'en est pas qui ne relève déjà des libres appréciations de l'histoire. Nous avons vu s'éteindre, coup sur coup, il y a plus de vingt ans, dans une verte vieillesse, Henrion de Pansey, le dernier des anciens, qui porta de si pénétrants regards sur les origines de la féodalité et les sources du droit public; Merlin, dont la science n'a pas été égalée, et qui, au milieu de tant

---

(1) Cette éloquente biographie, à laquelle l'auteur a voulu donner le titre modeste d'étude, a été lue à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale. L'Académie a cru ne pouvoir mieux faire, pour l'honneur du pays, que de consigner dans ses recueils ce digne hommage rendu par un de ses membres titulaires à un de ses plus illustres associés.

d'agitations, fit seul tout un code (1), où il résuma d'une main si ferme tous les progrès de la philosophie sociale; Toullier, qui a parlé si bien la langue de Pothier et de Domat, et dont l'enseignement guida nos premiers pas dans l'étude des lois civiles.

C'est à cette forte génération qu'appartenait le vigoureux penseur, le profond juriste, l'homme de bien dont je viens vous entretenir (2).....

Né à Chasnans le 1er février 1758, Proudhon tenait à une famille nombreuse et de vieille souche franc-comtoise. Elevé dans le calme de la vie des champs, sous l'âpre climat de nos montagnes, s'il y trouva l'exemple des fortes vertus, les traditions de la probité et l'influence des mâles habitudes, son intelligence fut longtemps comme le grain enfoui dans le sol et destiné à une maturité tardive. Sa mère, personne grave et pieuse, pensa que le germe lèverait à son jour et à son heure; un maître de village pénétra au fond de cette rude nature et lui apprit assez de latin pour le conduire en humanités à Besançon.

Les vocations sérieuses sont irrésistibles; celle de Proudhon se révéla de bonne heure par un goût décidé pour les sciences exactes. Ce n'était pas un de ces esprits que l'imagination transporte dans le ciel pur de l'idéal; il préférait creuser les lois de la pensée et préparer les armes de sa dialectique. Il entra donc comme de plein

---

(1) Celui de brumaire an IV.

(2) Beauchemin, XVIIe siècle.

saut dans la vie réfléchie, et il se fit une jeunesse forte, austère, laborieuse. A un âge où l'on est sur les bancs, il enseignait les mathématiques aux officiers de la garnison. Néanmoins il hésita longtemps sur le choix d'une carrière. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il suivit les cours du séminaire et s'initia aux lois canoniques par d'immenses travaux sur les Pères et les conciles ; mais il ne se borna pas à approfondir les dogmes en alliant les soumissions de la foi aux lumières de la raison, il s'appropria aussi les sévères méthodes de la théologie, et il les sécularisa plus tard en les appliquant à l'étude du droit, qui devint ainsi pour lui celle des choses divines et humaines.

La législation avait alors à l'Université de Besançon d'éminents interprètes (1). En assistant aux leçons des Courvoisier et des Seguin, Proudhon se sentit captivé par ces grands maîtres et il leur dut la révélation de son avenir. Dès ce moment il cède aux vrais instincts de sa nature : en tête-à-tête avec les anciens, dans une vie de

---

(1) Établie à Gray sur la fin du XIIIe siècle, transférée à Dole en 1421, l'Université eut son siége définitivement fixé à Besançon vers 1691. Elle compta au nombre de ses membres Dumoulin, Gattinara, de Marenches, Froissard, Despotots, de Chaillot, Dunod, Bullet, etc. En 1785, l'enseignement des arts, de l'éloquence et des langues grecque et hébraïque lui avait été enlevé; elle ne comptait plus que trois facultés, celles de théologie, des droits civil et canonique, et de médecine. Les professeurs ès droits étaient Seguin, Belon, Calf, Ordinaire (mort le 28 décembre 1784) et Courvoisier père. Proudhon y obtint, en 1785, le premier prix de licence. (*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour l'année* 1785, p. 106.)

méditation et de solitude, il dévore leurs écrits, excité et nourri par des travaux dont tant d'autres eussent été accablés. Marchant, comme Bacon le veut, d'étape en étape avec des semelles de plomb, il s'ouvre chaque jour de nouvelles perspectives vers le passé ; il fortifie sa pensée avec Dumoulin, interroge avec Vinnius les monuments de la sagesse romaine, cherche avec Domat dans la loi positive les inspirations de la justice absolue, et emprunte à Pothier la savante ordonnance de ses compositions.

Un concours s'ouvrit pour une chaire de droit : Grappe fut nommé ; mais Proudhon figura avec honneur, au second rang, dans cette épreuve. Son nom avait déjà de la notoriété quand la révolution vint le surprendre au milieu de ses travaux. Nommé membre du conseil général et député suppléant à l'assemblée législative, cinq districts de la province s'empressèrent de l'attacher à la magistrature, devenue élective et amovible : il opta pour un siége de juge à Pontarlier.

Cependant les mauvais jours arrivèrent et les orages vinrent à se déchaîner. Etranger au mouvement politique, Proudhon avait pourtant respiré l'air d'un siècle imprégné d'idées nouvelles. Si l'on cherche pour lui un rôle loin de l'agitation des partis, on peut dire qu'il voulait allier la tradition au progrès ; la tradition, c'est-à-dire l'expérience, ce don si rare, cette vertu presque surhumaine, que la Providence a placée comme une vigie au milieu des siècles pour signaler les écueils et transmettre aux générations, avec les enseignements du passé, ces grandes et terribles leçons que Bossuet fait

planer sur la tête des peuples comme des rois ; le progrès, ce fruit du calme et du repos, qui croît à égale distance de la routine et de l'empirisme, ce produit de la perfectibilité et de la raison, venant demander au développement régulier des institutions et des idées tout le bien réalisable par les voies pratiques. Les hommes de cette trempe sont souvent en retard ou en avance ; pour eux, il n'est point de place au milieu des fureurs civiles. Les révolutions les dévorent ou les maudissent. Tel fut Proudhon au milieu de ces tempêtes. Si la droiture de sa raison le tenait en garde contre des innovations trop hardies, la générosité de ses sentiments sympathisait avec les réformes indiquées par le vœu public.

Pour lui, le progrès, c'était la liberté dans l'ordre, c'était l'unité dans la loi, c'était l'égalité civile ; mais il avait trop médité et trop appris pour comprendre une société sans les garanties nécessaires à la force du pouvoir. Nature timide et contenue, il ne pouvait pourtant contempler sans émotion le spectacle des excès de l'anarchie. Le sang versé lui inspirait une invincible horreur et lui arrachait des cris d'indignation ; il trouvait alors en lui des forces inconnues pour s'élever à la hauteur des plus grands devoirs.

Appelé depuis le 9 thermidor au directoire du département, il devint ensuite juge et président de section au tribunal de cette ville, et il obtint enfin la chaire de législation à l'école centrale du Doubs. L'enseignement du droit a été l'honneur et toute l'ambition de sa vie. Esprit méditatif et un peu lent, moins fécond que solide, il n'était pas né pour les rudes travaux de l'improvisa-

tion ; inhabile à assouplir ses théories aux nécessités du fait, il fût resté au barreau, avec une science peu commune, dans un rang inférieur ; sa parole était languissante et trahissait l'accent du pays natal. Il est des natures dont l'épanouissement veut de l'air et du soleil ; d'autres, comme celle de Proudhon, sont plus propres à l'existence intérieure : leur vie, c'est la réflexion. Malgré cette disposition d'esprit, Proudhon avait, comme professeur, d'éminentes qualités, la rectitude du jugement, la sûreté des méthodes : il excellait dans l'art d'exposer avec simplicité, mais d'une manière frappante, les principes les plus abstraits et d'en déduire avec une inflexible logique une série de conséquences étroitement enchaînées. Son cours était une douce familiarité, et il consentait même à être trivial s'il devait gagner en clarté et en exactitude.

Le temps des troubles civils se prête peu à la culture de l'esprit. Proudhon trouva à l'école centrale une jeunesse que les agitations du dernier siècle avaient peu disposée aux grands travaux de la pensée. Devant des générations encore minées par de si profonds bouleversements, il devait, avant tout, replacer au fond des âmes les bases ébranlées des grandes vérités qui sont comme la religion du droit et la substance de toute justice : sa tâche était difficile. On entrevoyait bien les premières lueurs du réveil de l'ordre : on commençait à se reconnaître ; mais sur les ruines du passé ne s'était pas encore élevé le nouvel édifice, dont la main du génie social devait bientôt poser les assises. La législation française comprenait la constitution de l'an III, les décrets

des corps législatifs, et ce qui avait survécu des coutumes, des ordonnances et du droit romain.

Dans son premier livre, qui parut sous le titre de *Cours de législation et de jurisprudence française*, Proudhon entreprit de dégager de ce chaos les idées primordiales qui dominent tout le droit, et de les condenser en des formules claires, précises et rapides. Il voulut dresser en quelque sorte la mappemonde de la science, et il y réussit. Soit qu'il trace les règles de l'organisation sociale, soit qu'il aborde la matière si compliquée des statuts, soit qu'il traite de l'état des personnes, de la famille, du mariage, de la paternité, il creuse son sillon d'une main toujours ferme et sûre ; il s'avance sans chanceler sur le terrain mouvant d'une législation indécise, et c'est là le mérite de cet ouvrage. Le *Cours de législation* date de l'an VII ; ce n'était plus le passé, ce n'était pas l'avenir ; c'était cette période intermédiaire, si intéressante et si active, si prudente et si féconde, qui pressentait et préparait déjà l'unité dans les lois ; elle imprimait à toutes les forces morales un utile essor et communiquait aux intelligences l'impulsion la plus heureuse. Proudhon prit part à ces nobles efforts : il travailla, lui aussi, à cette rénovation sociale et fut l'un des inaugurateurs de l'ère nouvelle.

Ne soyons donc pas surpris de l'impression qu'ont laissée ces premières leçons de l'école centrale. Le savant jurisconsulte, qui devait avoir un jour pour auditoire la France entière, avait fait de Besançon un grand foyer d'enseignement qui rayonnait sur toute la province. On accourait de toutes parts autour de lui, les autres

écoles étaient désertes ; ce succès donna bientôt l'éveil à la calomnie. Accusé de tendances rétrogrades, il dut justifier ses doctrines, communiquer ses cahiers et subir une inquisition minutieuse. Sa défense fut un modèle de dignité. « Je commence par déclarer, dit-il, que si pour » être professeur il fallait être athée, je n'en aurais » jamais accepté les fonctions. » Il sortit encore avec honneur de cette crise ; on approuva ses doctrines, et il reparut dans sa chaire au milieu des applaudissements. Devant un tel triomphe il dédaigna de se venger. On lui offrit de destituer ses dénonciateurs : c'était peu le connaître, il refusa.

Pour ses élèves, Proudhon n'était pas seulement un maître ; il se plaisait avec la jeunesse et il savait l'aimer comme elle doit l'être, sans la flatter ; ce qu'il lui prodiguait de conseils éclairés et de prévoyante sollicitude, elle le lui rendit toujours en affection et en respect. Il lui était dévoué jusqu'à lui sacrifier ses intérêts. Ne sut-il pas les oublier lorsqu'il continua gratuitement son cours durant quatre années depuis la suppression des écoles centrales ? Et comment taire cette généreuse abnégation ? N'est-ce pas à lui que nos pères ont dû l'insigne bienfait d'avoir pu achever leurs études au milieu de tant de difficultés et d'épreuves, et ne suis-je pas l'écho de leurs reconnaissants souvenirs en rappelant ici ce noble désintéressement, à l'honneur d'une mémoire vénérée ?

Cependant ce droit national, objet de tous ses vœux, déjà entrevu au XVIe siècle, et dont la pensée, transmise d'âge en âge, avait trouvé dans Domat et Pothier de si puissants organes, recevait enfin sa consécration su-

prême. La France entrait en possession de cet ordre civil que le monde imite ou lui envie. La création des facultés de droit suivit la promulgation des nouveaux codes. Justement fière de sa vieille université, la Franche-Comté espérait conserver la chaire de Dumoulin, à sa place trois fois séculaire, sur un sol où avaient germé tant de grands jurisconsultes, et pourtant l'enseignement du droit lui fut enlevé ! Proudhon lui-même eut sa place marquée à la tête d'une faculté que l'on créait dans une ville voisine. Le jour où il apprit cette nouvelle fut l'un des plus douloureux de sa vie ; il ne resta pas maître de son émotion, et la haute distinction qu'il devait au choix personnel de l'empereur ne put adoucir l'amertume de ses regrets. Il fallait quitter ses amis, ses élèves, son pays natal ; et il partit, le cœur brisé, jetant un regard attristé sur tout ce qu'il laissait d'affections et de souvenirs. Au fond de son âme, il réserva une place pour cette patrie qu'absent ou présent il ne cessa d'aimer jusqu'au dernier jour.

Professeur à Dijon et doyen de l'école, Proudhon commença la publication de son cours par son *Traité sur l'état des personnes*, qui parut en 1809 ; c'était la première exploration de la doctrine dans le domaine du code Napoléon : chef-d'œuvre de raison et de sagesse, la loi sur l'état des personnes portait la profonde empreinte du génie qui a inspiré nos codes. Plus tard le législateur ira puiser abondamment aux sources du passé, et il se bornera souvent à concilier les contradictions de l'ancien droit. Ici, au contraire, il répudie les rigueurs romaines et les inégalités coutumières, pour s'inspirer des

besoins et des sentiments de la nouvelle société civile ; il constitue la famille d'après les pures affections du cœur et les instincts de l'équité naturelle. Dès le début, Proudhon saisit et expose avec une sagacité pénétrante le caractère de ces institutions dans lesquelles il voit le dénouement d'une grande transformation politique : il rappelle qu'on trouve sur l'état des personnes beaucoup d'idées précédemment inconnues et il recommande de s'affranchir des anciens préjugés dans l'interprétation des textes. C'est sur le code Napoléon qu'il concentre lui-même toutes ses méditations et ses recherches, et il en suit le plan général, tout en gardant les fortes et originales qualités de son esprit.

Ses ouvrages ne sont pas de ceux qui obtiennent une popularité vaine et éphémère ; quarante années n'ont pas épuisé le succès de son *Traité sur l'état des personnes*. Il disait : *Mes livres sont comme mes murailles ; ils ont six pieds d'épaisseur ;* et il avait raison. La matière est en effet solide et le ciment vigoureux ; c'est un ensemble dont toutes les parties se tiennent et se complètent comme celles d'une voûte dont chaque pierre est la clé. Il aligne ses idées comme sous une équerre : tantôt il pénètre au fond du sujet et il en analyse la substance à la manière des chimistes ; tantôt il formule synthétiquement ses doctrines avec la rigueur d'une équation mathématique. Théoricien ingénieux, il conserve pourtant un côté positif et pratique. Argumentateur inflexible, il vous étreint dans l'enchaînement de

ses déductions et de ses preuves ; sa logique est un tissu d'acier ; pour lui, un principe est un germe qui s'épanouit en féconds rameaux.

Loin d'être imitateur, il reste toujours lui-même ; il n'a que le bon sens pour guide et la raison pour autorité. La Bruyère a dit quelque part : « On se nourrit des » anciens et des habiles modernes ; on les presse, on en » tire le plus qu'on peut ; on en renfle ses ouvrages, et » quand enfin l'on est auteur et que l'on croit marcher » tout seul, on s'élève contre eux, on les maltraite, » semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait » qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice. » Proudhon ne bat et ne copie personne, il ne sait ni compiler, ni transposer les idées d'autrui ; s'il produit le mouvement, il ne le reçoit pas. Du reste, il a foi en lui, mais s'il se contemple avec quelque naïveté d'enthousiasme, il ne trouve du moins dans ses œuvres que ce qui lui appartient. Tout est son bien, jusqu'à son style un peu lourd : sans avoir les élégances modernes, il dit néanmoins tout ce qu'il veut dire et comme il veut le dire, toujours avec précision, souvent avec nerf, sans rien de vague, imitant la calme brièveté des anciens.

Quinze années s'écoulèrent dans une apparente inaction depuis le *Traité sur l'état des personnes ;* mais ce sommeil n'était que le recueillement d'un esprit condamné à concevoir lentement et à penser beaucoup avant d'écrire. Proudhon préparait en silence les matériaux d'un travail destiné à marquer une phase nouvelle dans son talent ; je veux parler, vous l'avez compris, Messieurs, de cette conception savante et hardie qui a pour

titre : *Traité de l'usufruit*. Que vous dire de ce livre, qui est dans toutes les mains, médité chaque jour et chaque jour plus apprécié ? Que de soins et d'érudition ! que de travaux et de recherches ! Avec quel art le jurisconsulte enserre tout le code dans l'unité de ses puissantes combinaisons ! Comme il manie son sujet et comme il en sonde toutes les profondeurs ! C'est bien la science maîtresse d'elle-même et projetant au loin les plus vives lumières ! il fait de l'usufruit le siége du droit tout entier, et il place sur ce terrain tous les grands problèmes de la jurisprudence. Son plan est simple, il en pose largement les divisions et il en traite également toutes les parties, toujours sûr de sa marche et sans dévier de sa route. Ce n'est pas qu'il soit exempt, surtout dans les derniers volumes, de prolixités et d'erreurs. Dans son beau travail sur le droit d'accroissement, j'apprécie l'indépendance de cet esprit, qui dégage sa discussion de toute suprématie et brave avec un dédain parfois même injuste l'autorité des arrêts. Sans doute, il est bon, dans l'étude des lois, de ne rien accorder à la complaisance, et mieux vaut, comme Montaigne l'indique, *forger l'âme que la meubler ;* mais, en voulant s'élever au-dessus de la terre, Proudhon finit par se perdre dans le monde de ses systèmes. La vérité lui échappe, et alors il exagère, il torture les textes pour les assouplir à ses idées ; il ne laisse plus à l'examen des faits la place qui lui appartient dans le domaine de la science.

S'il a connu les grandes études historiques qui sont l'honneur de notre temps, son zèle à défendre l'intérêt

des communes lui a ôté souvent, dans son *Traité des droits d'usage*, l'intelligence du passé et l'a entraîné dans de graves illusions. Du sein de la nuit qui précède la conquête et dont le génie de Montesquieu ne réussit pas toujours à dissiper les ténèbres, il fait surgir une organisation communale, maîtresse du sol que va se partager l'épée du vainqueur. La commune personnifie à ses yeux la race conquise, et il la dote d'une propriété native destinée à devenir la proie du barbare et la base de l'établissement des fiefs. Montesquieu, dont il invoque l'autorité, a pu placer la féodalité là où, suivant la remarque d'un pénétrant écrivain (1), il aurait dû seulement la pressentir ; mais il ne va pas plus loin, et l'histoire nous montre que, loin d'avoir précédé la conquête, les communes ont dû leur origine à une pensée de résistance à l'oppression féodale ; elles n'apparaissent que fort tard avec leur vie propre et leur unité civile pour défendre le territoire et protéger les personnes ; c'est surtout au XIIIe siècle que se développent les droits d'usage, au moment où l'on veut seconder l'agriculture et fixer le colon au sol par d'utiles concessions dans les forêts.

Malgré ces taches, le *Traité de l'usufruit* suffisait à l'éclat de son nom : il pouvait s'arrêter après avoir élevé ce monument, qui restera debout tant que les grands travaux de la pensée seront en honneur, et pourtant il commença sans s'arrêter, pour le droit de propriété con-

---

(1) M. Guizot, *Essais hist.*, p. 91.

sidéré en lui-même, ce qu'il venait de faire pour le droit de jouissance, sujet trop vaste pour un seul ouvrage, et qu'il divisa en deux parties, dont l'une est devenue le *Traité du domaine public,* et l'autre celui du *domaine de propriété.*

A l'exemple de Dumoulin, de Coquille et de Domat, Proudhon entreprit de rapprocher le droit public du droit privé, et de concilier les lois administratives avec les principes du droit commun. Il consacre une série de chapitres nourris et solides à exposer sous une forme scientifique les règles relatives aux établissements et édifices publics, aux routes et aux chemins, au régime des eaux, au domaine de l'état et à celui des communes. Je n'affirme pas qu'il ait toujours bien compris les nécessités de l'administration, ni sainement apprécié les sacrifices que l'intérêt social peut exiger de l'intérêt individuel. Je suis loin d'approuver toutes ses doctrines; mais je trouve, comme toujours, avec l'étendue et la variété des connaissances, un ingénieux classement des matières et une foule de questions sérieuses débattues par un puissant esprit. Ici la science n'avait plus pour base des principes stables et uniformes, mais des décisions souvent contradictoires : le mérite de l'œuvre s'accroît de la difficulté vaincue.

Il était plus à l'aise dans le *Domaine de propriété*, qui le ramenait aux études et aux méditations de toute sa vie ; il put compléter dans ce traité ses théories sur la distinction des biens; il y mit ses dernières inspirations ; au moment de sa mort, il en corrigeait les épreuves. Tous les ouvrages de Proudhon n'ont pas la

même valeur ; on ne trouve plus dans celui-ci la vigueur et la sève de la jeunesse ; mais les derniers rayons de cette intelligence répandent encore la lumière ; même affaibli par l'âge, Proudhon reste encore lui-même, c'est-à-dire un modèle.

De tels travaux ne pouvaient laisser place aux agitations de la politique active : il voulut rester professeur et jurisconsulte ; mais les événements qui se déroulèrent sous ses yeux ne le trouvèrent jamais indifférent aux destinées du pays. Après les terribles secousses qui avaient renversé ou ébranlé des institutions séculaires, il avait salué avec enthousiasme, dans l'avènement de l'empire, l'inauguration d'une ère de force et de grandeur. Il tressaillit plus tard à la gloire de nos armes, mais il ne se complut pas moins au spectacle de cette administration si rapidement organisée, fonctionnant avec tant d'ordre et de vigueur, et rendant au pouvoir tout son prestige. Il avait aimé l'empereur dans la prospérité, il l'aima aussi dans les mauvais jours. En 1815, on lui reprocha d'avoir provoqué ses élèves à la révolte ; sans nier ses sympathies, il protesta avec énergie contre cet abandon de ses devoirs, et il montra qu'il n'avait rien négligé pour le maintien de l'ordre. Après une suspension de dix-huit mois, le gouvernement ne se rappela que les services du jurisconsulte. Il rendit le professeur à sa chaire et le doyen à son école.

Vers le même temps, Toullier était, comme lui, en disgrâce et cessait d'être doyen de la faculté de Rennes. Proudhon et Toullier ! ces deux noms se présentent à nous si étroitement unis par une communauté d'idées

et de travaux, d'affections et de destinées, qu'ils sont devenus inséparables dans nos souvenirs; tous deux professeurs, écrivains tous deux, consacrant l'un et l'autre leurs pensées et leur vie à l'enseignement du droit et aux pacifiques recherches de la science, suivant des routes souvent parallèles dans les hautes régions des lois civiles, s'étant rencontrés dans le projet d'embrasser tout le code Napoléon, et obligés tous deux, par l'insuffisance des années, de s'arrêter en chemin ; intelligences d'élite, d'une érudition consommée, types précieux et fortement accentués de cette école de jurisconsultes qui ont préparé la transition des temps anciens aux temps nouveaux ; l'un d'un esprit plus vif et plus entraînant, reflétant dans ses écrits l'ardeur et la tenacité de sa nature bretonne ; l'autre plus lent, plus concentré et plus profond ; celui-là d'une imagination plus brillante et plus féconde, maniant avec une rare souplesse le langage des idées générales et des théories métaphysiques, plus philosophe peut-être que jurisconsulte, mais écrivain élégant et toujours pur ; celui-ci plus puissant dans ses conceptions, plus pratique dans ses doctrines, plus pénétrant dans l'application des principes, doué d'une puissance investigatrice qui ne laisse rien d'inexploré, parfois lourd et trivial, mais sans égal dans la discussion et logicien impitoyable : deux esprits supérieurs avec des facultés très-diverses, se rapprochant de Merlin, qui les domine encore par l'immensité des connaissances, l'étendue et la variété des travaux, la puissance de l'intuition juridique.

Proudhon et Toullier ne s'étaient jamais vus ; leur

vie s'écoula jusqu'au dernier jour sans qu'ils aient pu se connaître, et cependant la conformité des goûts et des habitudes studieuses va créer entre eux un de ces attachements solides dont la mort seule pourra briser les liens. Est-il rien de plus touchant que cette fraternité spirituelle qui va effacer les distances et permettre à deux intelligences, si bien faites l'une pour l'autre, de respirer en quelque sorte le même air et de vivre de la même vie, l'air et la vie de la pensée? Comment parcourir sans émotion cette correspondance si pleine de charme et d'abandon, dans laquelle viennent s'épancher et se fondre deux si nobles cœurs? Ils arrivent l'un à l'extrême vieillesse, l'autre au déclin de l'âge, et leur amitié, née d'hier, a tout l'élan des jeunes années. Dans ces lettres sans apprêt et d'une affection si sincère, chacun d'eux nous livre son âme et nous initie à ses plus secrets sentiments. Le hasard établit leurs premières relations. Proudhon a besoin de mémoires imprimés à Rennes; il s'adresse à son collègue et lui demande où en sont ses travaux. « Vous avez, lui dit-il, le mérite de bien écrire, » et vous savez dire quelque chose de neuf sur toutes » les parties; je suis particulièrement content de votre » *Traité sur les obligations*. C'est un bien bon ouvrage; » on peut dire qu'il est de main de maître. » Il reçoit de Toullier un exemplaire de ce traité et il le remercie de ce cadeau, dont il sent tout le prix. « Je n'ose vous dire » encore, ajoute-t-il, que je compte bien me venger par » un envoi en contre-échange, parce que je ne suis pas » encore prêt à faire imprimer. Après vous il faut y re- » garder. Néanmoins j'espère que cela viendra, mais

» attendez-vous à une grande lésion. » Les communications se suivent et deviennent plus intimes; Toullier gourmande Proudhon de ses retards. « Je commence » par vous gronder de votre paresse ; votre *Traité de* » *l'usufruit* n'est pas encore achevé, cela me désole ; » j'espère au moins qu'il le sera pendant les vacances ; » mais je crains bien que les plaisirs de la vendange ne » l'emportent... Oh ! ne me dites pas que vous valez moins » que moi, vous valez beaucoup mieux et je voudrais bien » changer si un tel échange était possible. De tous les pro- » fesseurs de France, vous êtes celui que j'estime le mieux » et auquel je suis le plus attaché, tout en blâmant votre » paresse. » — « Vous me dites, reprend Proudhon, » que je suis un paresseux ; il en est peut-être quelque » chose. Cependant je m'occuppe toujours, mais je ne » travaille pas avec beaucoup d'activité. Je le répète, il » n'y a que vous qui sachiez aller vite et bien. Oh ! vous » valez bien mieux que moi ! Je n'estime rien au-dessus » de votre amitié ; c'est la plus belle et la plus chère de » toutes mes propriétés ; je vous prie de me la con- » server. »

La correspondance continue pendant plusieurs années par un heureux et utile échange de conseils et de sentiments d'affection; mais Toullier est devenu octogénaire et peut à peine tracer quelques lignes; il touche déjà, comme il dit, au terme de ce court *usufruit* que Dieu nous accorde ; l'âge et la distance ne lui permettront pas de connaître cet ami lointain avec lequel il s'est accoutumé à penser et à sentir. Cette séparation est le regret de ses vieux jours ; en même temps cette vénérable et

sainte amitié redouble d'empressement et de tendresse. « Vos lettres, écrivait il à Proudhon, m'ont toujours per-
» suadé que mon cœur s'entendrait avec le vôtre. Il y
» règne un ton de sensibilité et d'abandon qui m'en-
» chante. » Il pénètre ensuite dans son foyer domestique et lui demande des détails sur son intérieur de famille. Vous connaissez tous, Messieurs, la réponse de Proudhon, cette lettre d'une si admirable et si touchante simplicité que je voudrais pouvoir citer tout entière. Après quelques mots sur un point de droit qui les tenait divisés, Proudhon l'adjure d'oublier ce léger dissentiment. « Je
» n'entends pas entrer en querelle avec vous. On dit que
» les Bretons sont entêtés, et les Bourguignons le sont
» quelquefois aussi. Contentons-nous d'être toujours
» deux bons amis ; c'est en cela que j'attache mon pre-
» mier titre de gloire. Quant à ma situation de famille,
» je suis marié, j'ai quatre enfants, une fille et trois gar-
» çons ; je ne suis ni riche ni pauvre. Ma fille n'est point
» mariée et ne paraît point y penser ; l'amour du bon
» Dieu, la piété filiale, les soins du ménage, semblent
» l'occuper exclusivement ; elle m'aide à corriger mes
» épreuves, en quoi elle vaque avec une finesse remar-
» quable. Mon fils aîné est gradué, même docteur en
» droit. Le puîné suit en ce moment les cours de l'école
» pour en faire autant. Quant au cadet, il est élève de
» marine. Je l'attends ici dans peu, d'où il doit se
» rendre au port de Brest. Dans le cas où sa route de
» Paris à Brest le dirigerait par Rennes, je lui donnerai
» commission d'aller vous présenter ses hommages. Je
» vous prierai de lui donner votre bénédiction et de lui

» permettre de vous embrasser comme si c'était moi.
» — Tous mes enfants se comportent très-bien, tous
» sont mes amis intimes et ont la docilité la plus respec-
» tueuse à mon égard, comme à l'égard de leur mère, et
» j'ai pour épouse l'une des femmes les plus respectables
» qui existent ! »

Telle était cette famille, devenue toute sa joie et à son tour fière de lui. Au milieu de ses travaux, il avait beaucoup de charme, de savoir-vivre, un caractère plein d'aménité et un grand fond de bonhomie. Dans son intérieur, une gaieté douce et parfois naïve faisait rechercher sa société ; son accueil était facile et il ne manquait pas de saillies. Tous les détails de sa vie étaient réglés avec une ponctualité inflexible; levé de grand matin, ménager de son temps, il avait mesuré à l'avance sa tâche de chaque jour et savait y suffire. Simple dans ses goûts et d'une tempérance exemplaire, c'était un sage; il en avait la douceur et la bonté.

Il aimait la vie des champs. Chaque année, au temps des vacances, comme il fuyait la ville avec la joie d'un enfant pour aller revoir ses châlets, ses sapins, toute cette nature verdoyante et grandiose de nos montagnes! Avec quelle ivresse il contemplait l'immensité et l'infini dans la majesté des horizons, et comme il puisait une sève nouvelle et le rajeunissement de la pensée dans ces grands spectacles, dont son enfance avait reçu et gardé l'impression, et qui étaient encore l'émotion de sa vieillesse! Il respirait l'air de Virgile et goûtait le repos d'Horace. Là, sur l'une des cimes du Jura, il admirait ce Tusculum édifié par ses soins dans son village, à côté

du toit paternel, et il écrivait : « L'homme n'oublie pas » la terre qu'il a cultivée ; il ne peut perdre entièrement » de vue le fonds qu'il a orné de quelques plantations, » et ce souvenir qu'il porte partout serait le tourment » de sa vieillesse dans une terre d'exil (1). » Là, sans interrompre ses études, il était heureux de converser dans l'idiome local avec ceux qu'il appellait ses *paroissiens*, leur donnant ses avis et devenant, comme jadis, l'arbitre de leurs débats. Accessible à tous, on voyait en lui une de « ces âmes à divers étages dont parle Mon- » taigne (2), qui savent se tendre et se démonter, qui sont » bien partout où la fortune les porte, qui peuvent de- » viser avec le voisin de son bâtiment, de sa chasse et » de sa querelle, entretenir avecques plaisir un char- » pentier et un jardinier, et s'apprivoiser au moindre » de leur suite. » Puis, après le repas du soir, au déclin du jour, il se plaisait au chant des cantiques ; sa voix quelque peu chevrotante se mêlait à celle de sa fille. Le lendemain ramenait dans le même calme les mêmes jouissances et les mêmes travaux.

C'est ainsi qu'il atteignit paisiblement la vieillesse, conservant l'intégrité du corps par la bonne économie de l'âme et l'énergique discipline de l'esprit, accomplissant, loin des bruits du monde, la mesure de la vie, sans rechercher les honneurs qui s'attachèrent à son nom. Déjà membre des académies de Besançon et de Dijon,

---

(1) *Du Dom. de prop.*, p. 77.
(2) IV, 24.

l'académie des sciences morales et politiques l'avait nommé, en 1833, l'un de ses membres correspondants ; mais ces distinctions, si flatteuses qu'elles fussent, n'étaient rien pour lui à côté du bonheur domestique et des douceurs de l'amitié. Il ne tarda pas à être éprouvé dans ses affections les plus chères. Mme Proudhon, cette femme si digne de sa tendresse, lui fut enlevée après trente ans de l'union la plus touchante. Il se sentit frappé au cœur, et ce poignant souvenir ne le quitta plus. La mort de Toullier vint ensuite briser ce commerce dont ni l'envie ni la rivalité n'avaient un seul instant troublé le cours. Ce fut pour lui un fatal pressentiment ; l'énergie morale lui conserva longtemps les forces de la pensée ; mais, malgré les soins dévoués de ses enfants, sa robuste constitution commença à s'affaiblir. On était à la fin des vacances de 1838 ; Proudhon les avait passées, suivant son habitude, à la campagne, où il avait commencé à corriger les épreuves de son dernier ouvrage, lorsqu'en traversant Besançon, il sentit une légère défaillance qui ne l'empêcha pas de continuer sa route. Arrivé à Dijon, où le rappelaient les devoirs de sa charge, sa faiblesse augmenta et il tomba dans un état de somnolence qui donna bientôt les plus vives inquiétudes. Vainement sa famille éplorée chercha-t-elle à conjurer les progrès du mal. Sa parole devint embarrassée, sa respiration difficile ; une paralysie se déclara et ne laissa bientôt plus place à l'espérance. Au seuil de l'éternité, il reçut avec une foi vive et profonde les consolations suprêmes de la religion, et il s'endormit en Dieu. Le dernier soupir de cette âme croyante et pieuse exprima le calme et la dou-

ceur de toute sa vie. Sa mort arriva le 20 novembre 1838; il avait quatre-vingt-un ans.

Ainsi s'éteignit, Messieurs, il y a dix-neuf ans, ce ce vétéran de la science et du travail, dont on peut dire aussi (1) qu'il ne sépara jamais dans ses écrits la religion, la patrie, l'humanité, Dieu et le droit, la justice et la vérité : ce type oublié d'un autre âge, où l'art du juste était cultivé avec le naïf élan d'une foi désintéressée et l'enthousiasme d'une conviction sincère ; cette âme pleine de tendresse et de dévouement. Longtemps on se rappellera ce noble vieillard, vêtu d'un vaste habit noir, portant le même costume en toutes saisons, et soutenant d'une longue canne le poids de ses glorieuses années. Sur cette figure méditative et qui respirait la paix du cœur, on aimait à surprendre comme un reflet de Dumoulin et quelques rayons du génie de Cujas ; partout à son approche, on s'inclinait avec respect ! Inclinons-nous aussi, devant cette simplicité dans la grandeur ! Saluons cet enfant de nos montagnes, qui a immortalisé son nom par les rudes labeurs de la pensée ! Interprète de nos lois civiles, nous lui devons un monument impérissable, empreint du cachet de sa personnalité, et il a voulu, lui aussi, mourir sur la brèche, au champ d'honneur, dans cette robe si noblement portée pendant quarante-deux années d'enseignement. Au moment où Dieu lui demandait sa belle âme, sa main glacée par l'âge tenait encore ouvert le livre de la science. De ces

(1) Ancillon.

hommes, il ne meurt, suivant l'expression d'un grand maître (1), que ce qui doit mourir : la meilleure partie d'eux-mêmes reste vivante dans les travaux qu'ils lèguent à la postérité. Fiers pour ce pays d'un tel héritage, contemplons une dernière fois cette image vénérée ! Honorons sa mémoire de nos pieux et reconnaissants respects ! Sachons nous inspirer de ses exemples et transmettons à ceux qui nous suivent le précieux souvenir de ses vertus !

---

(1) M. Troplong.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

PAR LE DOCTEUR J. DRUHEN AINÉ,

Professeur à l'École de médecine.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'INDIGENCE.

Il est, en matière d'économie sociale, une croyance, acceptée généralement : c'est que, d'une part, l'esprit charitable et philanthropique d'une cité se mesure au nombre et à l'importance de ses institutions de bienfaisance, et que, d'autre part, la prospérité de ses habitants est en rapport inverse avec le chiffre de sa population nécessiteuse.

Au premier titre, la ville de Besançon a droit d'être signalée parmi les plus charitables : pourrait-on la compter aussi parmi les plus riches ? Je pose la question et je laisse au lecteur le soin d'y répondre.

Depuis vingt ans, il s'est fait en France, dans l'esprit

public, un mouvement très-remarquable qui s'est traduit dans notre ville par des œuvres de charité, et par des institutions philantropiques destinées au soulagement des pauvres. L'Association du patronage fondée en 1839 pour l'extinction de la mendicité, les salles d'asile en 1841, (1) la Société de Saint Vincent de Paul en 1841, la Société Maternelle de Sainte Anne en 1846, celle de Secours mutuels en 1849, les œuvres des Apprentis, des Petits Savoyards et de Saint François Régis pour la réhabilitation des mariages, en 1849, l'institution des Sœurs garde-malades en 1849, l'hospice des Petites Sœurs des pauvres en 1850, etc., doivent leur origine à ce mouvement général qui formera comme un des caractères de l'époque actuelle.

Si l'on recherche la cause de cet élan significatif, on doit reconnaître de deux choses, l'une : 1° ou que ces institutions ne sont qu'un effet du développement progressif du sentiment religieux qui aspire en tout à la perfection, et qui porte à soulager, sinon à guérir toutes les misères qui affligent l'humanité; 2° ou bien qu'elles répondaient, à l'époque de leur fondation, à des besoins nouveaux et urgents, c'est-à-dire à un accroissement dans la population indigente, à moins cependant qu'elles ne soient en même temps l'effet de toutes ces circonstances réunies.

L'instinct de la bienfaisance, le culte de la charité sont naturels et vivaces parmi nous, et tout appel fait au sentiment chrétien qui les inspire n'est jamais resté sans résultat dans la ville de Besançon.

---

(1) Il en existait déjà une depuis l'année 1837.

Quant à savoir si ces institutions correspondaient à un accroissement des indigents, il faudrait, pour répondre à cette question, des chiffres précis qui n'existent nulle part. La charité privée, qui opère en silence, ne conserve le nom de ses clients que dans le cœur de ses ministres, et la bienfaisance publique qui, seule, inscrit ses actes et recueille des annales, était fort restreinte avant 1839.

Serait-il donc impossible de percer l'obscurité, dont l'absence de renseignements officiels couvre cette question? Je ne le pense pas, et je crois avoir trouvé le moyen d'y parvenir, aux archives de l'hôpital Saint-Jacques. Il existe dans cet établissement, un double service destiné aux indigents des deux sexes atteints d'affections internes et externes. Or, en dressant la statistique des malades admis dans les salles des bourgeois, à deux époques différentes, avant et depuis la fondation des institutions nommées tout-à-l'heure, le but ne me paraît pas difficile à atteindre. En cherchant le rapport des entrées à l'hôpital avec la population, le chiffre actuel des indigents étant d'ailleurs connu, on est assuré de découvrir celui des indigents secourus pendant la première époque. C'est une affaire de calcul, c'est un problème d'arithmétique qui doit contenir la vérité, ou il faut renoncer à la découvrir. Les services civils de l'hôpital Saint-Jacques n'ont jamais eu et n'ont pas d'autres clients que les pauvres; les faits sont donc aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois : il suffit de les interroger convenablement, pour en tirer des déductions satisfaisantes.

Je me suis livré à ce travail en prenant pour base de

mes calculs, deux périodes quindécennales : 1° de 1821 à 1835 ; 2° de 1841 à 1855. Voici, sous forme de tableau, le fruit de mes recherches que je ferai précéder du chiffre de la population normale, conforme aux recensements officiels. J'espère qu'on verra, dans ce résultat numérique, autre chose qu'un objet de pure curiosité, j'aurai soin, d'ailleurs, de signaler à propos les conséquences économiques qui en découlent.

TABLEAU

de la population de la ville de Besançon et des entrées à l'hôpital St-Jacques (services civils) de 1821 à 1835 et de 1841 à 1855.

1re époque : 1821 à 1835.					2e époque : 1841 à 1855.				
	ENTRÉES					ENTRÉES			
Populat.	Années.	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Populat.	Années.	Hommes.	Femmes.	Totaux.
26388	1821	372	301	673	30713	1841	466	352	818
	1822	328	290	618		1842	515	365	880
	1823	340	310	650		1843	495	415	910
	1824	379	325	704		1844	495	452	947
	1825	380	352	732		1845	513	444	957
	1826	401	329	730	33788	1846	641	494	1135
28795	1827	449	325	774		1847	1186	741	1927
	1828	513	362	875		1848	1050	626	1676
	1829	531	377	908		1849	897	471	1368
	1830	646	464	1110		1850	995	564	1559
29167	1831	604	473	1077	35345	1851	1080	496	1576
	1832	583	555	1138		1852	1112	496	1608
	1833	504	488	992		1853	1212	608	1820
	1834	488	347	835		1854	1278	804	2082
29718	1835	415	300	715	36466	1855	1010	601	1611

La comparaison des deux époques représentées dans ce tableau offre une différence frappante qui n'échappera à personne ; aussi, chacun se serait-il demandé comme moi, d'où pouvait provenir cet accroissement du nombre des malades devenu surtout si considérable depuis dix ans ?

Si j'avais pu me contenter d'une explication superficielle, je me serais dit : il y a plus de population dans la seconde époque que dans la première, donc les malades, et par conséquent les entrées à l'hôpital ont dû être plus nombreux, et j'aurais passé outre. Mais ce raisonnement pouvait-il convenir à la sévérité que je me suis imposée dans ce travail ?

Le véritable problème consiste bien moins à comparer le chiffre des malades admis aux deux époques opposées, qu'à trouver, pour chacune d'elles, le rapport des entrées à la population. Or, ce problème est facile à résoudre avec les documents précédents, et chacun peut le répéter après moi.

Le tableau suivant indique ce rapport :

1° Pour chacune des années où des recensements officiels ont été faits ;

2° Pour chaque période d'années comprise entre deux recencements officiels consécutifs ;

3° Pour chacune des époques quindécennales complètes.

ANNÉES.	CHIFFRE de la population des années pour lesquelles des recensements officiels ont été faits.	CHIFFRE de la pop. moyenne pour les années comprises entre deux recensements consecutifs, ou moyenne entre ces deux recensements	CHIFFRE moyen de la population pendant la période quindécennale.	ENTRÉES à l'hôpital pour les années des recensements officiels de la population.	MOYENNE annuelle des entrées à l'hôpital pour les périodes d'années comprises entre deux recensements consécutifs.	MOYENNE générale des entrées pour chaque période quindécennale.	RAPPORT des entrées à la population.	RAPPORT moyen pour la période quindécennale.
Première époque.								
1821	26388			673	»		26 p. °°/°°	
1822 à 1826	»	27591,2		»	686,8		25 —	
1827	28795			774	»		27 —	
1828 à 1830	»	28981	28517	»	964,3	839,7	34 —	29 p. °°/°°
1831	29167			1077	»		37 —	
1832 à 1834	»	29442,5		»	988,3		33 —	
1835	29718			715	»		25 —	
Deuxième époque.								
1841	30713	»		818	»		27 p. °°/°°	
1842 à 1845	»	32250,5		»	923,5		29 —	
1846	33788	»		1135	»		34 —	
1847 à 1850	»	34566,5	34078	»	1632,5	1361,8	47 —	40 p. °°/°°
1851	35345	»		1576	»		45 —	
1852 à 1854	»	35905,5		»	1836,5		51 —	
1855	36466	»		1611	»		44 —	

Ce second travail accompli, je me suis demandé si, pour l'exactitude du fait à découvrir, c'était assez de connaître le chiffre des entrées à l'hôpital et leur rapport avec la population? Une réflexion bien simple m'a démontré que ce n'était point encore suffisant.

S'il est vrai de dire que ce sont les pauvres qui fournissent la clientèle de l'hôpital. il n'est pas exact de considérer comme appartenant à la ville tous ceux qui y sont admis. Il y en a parmi eux un certain nombre qui font partie de la population mobile ou flottante : ce sont les ouvriers que les grands travaux publics ont, à différentes époques, appelés dans nos murs, et les réfugiés français et étrangers que les révolutions politiques ont fixés momentanément parmi nous, ainsi que nous en avons vu des exemples remarquables lors de l'émigration polonaise en 1831 et de l'émigration badoise en 1848.

La solution du problème énoncé ne saurait donc être rigoureuse qu'à la condition de retrancher des calculs précédents la population anormale dont le passage grève sans doute, momentanément, nos établissements hospitaliers, mais qui, cependant, ne peut être considérée comme faisant partie des nécessiteux indigènes, et appelée comme tels à partager les secours de la bienfaisance communale.

En conséquence, j'ai recommencé mes calculs en n'opérant plus que sur les malades fournis à l'hôpital par les pauvres domiciliés dans la commune.

Le tableau suivant, en offrant le résultat de ce nouveau travail, résumera les deux précédents dans ce qu'ils ont de plus intéressant.

TABLEAU

indiquant le rapport des entrées à l'hôpital pour les malades domiciliés *à Besançon avec la population.*

ANNÉES.	POPULATION des recensements officiels et population moyenne pour les années comprises entre deux recensements officiels.	POPULATION moyenne de la période quindécennale.	ENTRÉES A L'HOPITAL. MALADES domiciliés à Besançon.	MALADES non domiciliés à Besançon.	TOTAUX.	RAPPORT des entrées à l'hôpital des malades *domiciliés* à Besançon avec la population. RAPPORT annuel.	RAPPORT moyen pour la période quindécennale.
			Première époque.				
1821	26388		494	179	673	19 p. °°/₀₀	
1822 à 1826	27591,5		526,2	160,6	686,8	19 —	
1827	28795		600	174	774	21 —	
1828 à 1830	28981	28486,4	836,3	128	964,3	29 —	24 1/2 p. °°/₀₀
1831	29167		1024	53	1077	35 —	
1832 à 1834	29442,5		870	118,3	988,3	30 —	
1835	29718		631	84	715	21 —	
			Deuxième époque.				
1841	30713		794	24	818	26 p. °°/₀₀	
1842 à 1845	32250,5		846	77,5	923,5	26 —	
1846	33788		772	363	1135	23 —	
1847 à 1850	34566,5	34086,3	1059	573	1632	31 —	28 p. °°/₀₀
1851	35345		974	602	1576	28 —	
1852 à 1854	35905,5		1135	702	1837	32 —	
1855	36466		921	690	1611	25 —	

Les tableaux précédents mériteraient à plus d'un titre de fixer l'attention ; je pourrais, par exemple, présenter quelques réflexions sur le nombre toujours croissant des malades fournis par la population flottante, par les étrangers réfugiés, ouvriers nomades et vagabonds qui imposent à nos établissements hospitaliers une charge de plus en plus lourde ; mais passons. Chacun pourra faire à ce sujet ses remarques, et nous nous arrêterons plus particulièrement sur le mouvement des malades domiciliés dans la commune.

De 1821 à 1826, le rapport de cette catégorie de malades à la population, était de 19 pour 1,000 ; en 1827 et en 1835, il est de 21 ; de 1841 à 1845 il est de 26, et s'élève enfin à 32 pour 1,000, dans les années comprises entre 1847 et 1854.

La moyenne qui était de 24 1/2 dans la première période, s'est élevée à 28 dans la seconde.

En considérant quelques instants le dernier tableau, on remarque que la progression à peu-près régulière des entrées, par rapport à la population, est interrompue dans la période comprise entre 1828 et 1834. De 19 et de 21 pour 1,000 dans les années précédentes, la proportion s'élève à 35 pendant cette période, pour retomber à 21 et continuer ensuite sa marche ascendante. J'ai dû chercher l'explication de cette anomalie, et je l'ai trouvée, ainsi qu'il est facile d'en juger. En premier lieu, ce n'est qu'en vertu de la recherche des moyennes, que les années 1828, 1829, 1833 et 1834, se trouvent comprises dans cette période exceptionnelle et ce sont en réalité les années 1830, 1831 et 1832 qui sont responsables

du chiffre exagéré qu'elle fournit. Cette assertion va trouver sa justification dans les faits qui vont suivre.

En 1830, des travaux importants et difficiles furent exécutés sur la route de Besançon à Pontarlier, entre la Porte-Taillée et le village de Morre, pour la rectification de la rampe de Saint-Léonard (1). Il s'agissait de tracer la route dans des rochers ardus; c'étaient les premiers travaux de ce genre qu'on accomplissait dans le département du Doubs, et les procédés employés pour déplacer les blocs, attestaient encore l'enfance de l'art. Des accidents nombreux en furent la suite et l'hôpital Saint-Jacques reçut beaucoup de blessés, dont plusieurs durent subir des opérations graves; on se souvient d'une semaine où l'on pratiqua jusqu'à cinq amputations de membres, (été de 1830).

La révolution de Juillet 1830 a fourni, de son côté, aux services civils, un contingent qui mérite d'être remarqué. Le commerce en général, et, par suite, le travail, en furent vivement ébranlés, et une masse d'ouvriers se virent bientôt aux prises avec le besoin. C'est en vain que le conseil général et le conseil municipal entretinrent à leurs frais des ateliers de charité sur les chemins et les routes du territoire; la misère devint grande, et beaucoup d'ouvriers qui n'étaient que vieux ou infirmes, vinrent demander à l'hôpital Saint-Jacques un asile qu'on leur refusait difficilement.

Dans les années 1831 et 1832, les travaux du canal de navigation étaient en pleine activité dans la traversée

---

(1) Commune de Besançon.

de Besançon, et le creusage du canal et de la gare de Chamars occupaient un certain nombre des ouvriers, dont les ateliers étaient, en partie du moins, restés fermés (1). Or, ce genre de travail, nouveau pour eux, exposait sans cesse leur santé, en les forçant à travailler chaque jour pendant plusieurs heures dans l'eau.

Une dernière cause de maladie à signaler, et qui a, sans aucun doute, pris une grande part dans le mouvement exagéré dont nous recherchons l'explication, se trouve dans les intempéries fréquemment observées de 1830 à 1832. Dans la seule année de 1831, le Doubs a débordé quatre fois, et dans l'une de ses crues, le 3 septembre, cette rivière avait atteint un niveau qu'on n'avait point encore observé avant cette époque.

Tous ces faits sont concluants; leur influence sur le chiffre anormal des malades admis à l'hôpital me paraît évidente, et pour la contester, il faudrait être ou bien exigeant, ou ignorer complétement l'action que les agents extérieurs exercent sur la santé de l'homme.

Après avoir ainsi reconnu le chiffre des malades fournis à l'hôpital par les pauvres de la commune, de 1821 à 1835, il devient facile de dégager de la population générale celle qui comprend les nécessiteux en particulier. Mais la première condition pour y arriver

---

(1) Ce qui le prouve, c'est qu'à la date du 2 novembre 1831, le conseil municipal de Besançon se réunit pour délibérer sur les travaux d'utilité publique à ouvrir pour donner du travail à la classe ouvrière, et obtenir, pour cet objet, une part dans les 3,500,000 fr. alloués par la loi du 6 novembre 1831. — Des ateliers de charité avaient déjà fonctionné pendant l'hiver précédent.

est de connaître le nombre des indigents de la période actuelle, (1840 à 1855). C'est le 3e terme de la proposition qui résume le problème que je me suis posé à la seconde page de ce travail.

En 1840, d'après l'Annuaire du Doubs pour 1842, 6,700 personnes, ce qui représente environ 1,618 familles, recevaient les secours du bureau de bienfaisance. Le rapport de la Société de Saint Vincent de Paul pour 1845 reconnaît à son tour, l'existence de 1,600 familles pauvres, et ce chiffre, dit le rapport, est le produit de renseignements recueillis avec soin, et mérite la plus entière confiance.

A en croire le rapport de M. de Watteville (1), on ne comptait plus à Besançon, en 1847, que 1,449 familles et 6,248 personnes indigentes. Il en résulterait que le nombre des pauvres a diminué très-sensiblement en deux ans, de 1845 à 1847; mais quelque confiance que m'inspire le savant inspecteur général des établissements de bienfaisance, je ne puis accepter son témoignage sur ce point, et voici pourquoi : son immense travail renferme beaucoup d'erreurs de calcul, de graves fautes d'impression, et jusqu'à des erreurs de fait; M. Aug. Cochin en a signalé quelques-unes, dans le *Correspondant* (2); je demande la permission d'en relever quelques autres qui appartiennent à notre département.

---

(1) Rapport à son excellence le ministre de l'intérieur sur l'administration des bureaux de bienfaisance et sur la situation du paupérisme en France, par M. le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance; in-4°, 1854.

(1) T. 1er de la nouvelle série; 1856.

Ainsi, après avoir indiqué la population de la ville de Pontarlier qui était en 1847 de 5,136 habitants, et le nombre des indigents secourus qui était de 447, il ajoute que la proportion des indigents comparativement à la population, est de 1 sur 34, au lieu de 1 sur 12 environ. A propos de Montbéliardot, village de l'arrondissement de Montbéliard, M. de Watteville reconnaît 3 indigents sur une population de 147 habitants, et il attribue 2,698 fr. 54 cent. de revenu au bureau de bienfaisance de ce village, ce qui produirait une moyenne de 899 fr. 51 cent. par indigent. Ce fait m'a tellement surpris que j'ai voulu en vérifier l'exactitude, et, dans ce but, j'ai fait prendre des renseignements auprès du maire de Montbéliardot; voici la réponse qui m'a été faite à cet égard :

Il y a (mai 1858) à Montbéliardot, quatre familles indigentes, composées de neuf personnes; les revenus annuels du bureau de bienfaisance, sont de 450 fr., dont une partie est distribuée aux pauvres, et dont l'autre est employée à fournir chaque année des livres, du papier et de l'encre aux écoliers qui appartiennent aux familles les moins aisées de la commune. C'est donc une erreur d'environ 700 fr. par famille, et de 855 fr. par indigent (1).

On compte actuellement à Besançon (1er janvier 1858)

---

(1) M. Aug. Cochin a parfaitement expliqué les erreurs contenues dans le rapport de M. de Watteville en disant : « Un des malheurs de la statistique, c'est que les questions sont, en général, posées par des hommes d'état, et les réponses faites par des commis de village. Les matériaux sont rarement dignes du plan de l'édifice. »

1813 familles pauvres, composées d'environ 7,000 personnes :

Catholiques.....	Intra muros.	Canton nord...	827	familles.
		Canton sud....	770	»
Catholiques.....	Extra muros.	Saint-Claude...	60	»
		Chaprais.....	50	»
		Saint-Ferjeux..	42	»
		Velotte.....	22	»
Israélites.....		Des deux cantons	7	»
Eglise réformée.		Des deux cantons	35	»
		Total...	1813	

Si, pour les raisons exposées précédemment, nous négligeons, comme entaché d'inexactitude, le chiffre par lequel M. de Watteville représente la population pauvre de Besançon en 1847, nous trouvons en moyenne, 1,677 familles indigentes dans la seconde période, c'est-à-dire de 1840 à 1855.

Comme nous connaissons d'autre part, d'après le tableau de la page 122, les rapports moyens, (24 1/2 et 28 pour 1,000,) des entrées à l'hôpital des malades domiciliés à Besançon, avec la population moyenne des deux périodes quindécennales, le nombre des indigents de la 1re période sera le 4e terme de la proportion suivante : 28 : 24 1/2 : : 1677 : x, d'où x, nombre cherché $= 1679 \times \frac{24\ 1/2}{28} = 1469$.

Toutefois, des recherches entreprises dans un autre ouvrage (1) m'ayant démontré que la mortalité, et, par

(1) Histoire raisonnée des épidémies de fièvres typhoïdes observées dans le département du Doubs, honorée d'une médaille d'argent par l'académie de médecine; Paris, 1858, Baillière, libraire.

conséquent, le nombre des malades, est plus grand dans la 2e période que dans la 1re, et cette augmentation étant dans le rapport de 36 à 33, le nombre 1469, trouvé ci-dessus, doit être augmenté dans le même rapport. A ce point de vue, nous trouvons, qu'en définitive, le nombre moyen des familles indigentes pendant la période de 1821 à 1835 est de 1,594.

Appliquant ce raisonnement à la recherche du nombre des familles indigentes correspondant aux années dont la population a été constatée par des recensements officiels, nous découvrons les résultats suivants :

En 1821, il y avait 1240 familles indigentes à Besançon;

En 1827, il y en avait 1,371 et ce nombre avait encore peu varié en 1835, époque correspondante au dernier recensement de notre première période quindécennale.

La multiplication des institutions charitables trouve donc son explication dans l'accroissement progressif du nombre des indigents. Les ressources de la charité privée et celles du bureau de bienfaisance pouvaient suffire à 1594 familles; mais pouvaient-elles en secourir efficacement 1813? et si elles ne le pouvaient pas, il fallait de deux choses l'une : 1° faire un appel à la charité publique, ou 2° attaquer dans sa source la cause qui multipliait ainsi les pauvres. Le premier parti étant le plus facile, c'est lui qui fut préféré.

Ce n'était point assez de rechercher quel a été le chiffre des pauvres dans la période qui a précédé la fondation des institutions charitables dont notre ville s'est

enrichie depuis 1840, et d'en constater, au préjudice de la période actuelle, un accroissement sensible; il fallait, de plus, découvrir la cause de ce fait économique.

Quelque malheur public avait-il frappé notre ville, et en privant de travail la classe ouvrière, augmenté le nombre des nécessiteux, ou bien, au contraire, une prospérité séduisante avait-elle ouvert nos portes à l'indigence des campagnes qui espérait trouver une vie plus facile, un travail mieux rétribué; ou bien enfin, ce surcroît de pauvres ne serait-il que la conséquence de ce mouvement d'émigration des habitants des campagnes vers les villes, mouvement affirmé par tous les économistes, excepté toutefois par ceux du journal le *Siècle* qui aimeraient mieux nier le soleil à midi que de reconnaître que l'académie de Besançon avait le sentiment de la situation, lorsqu'en 1855, c'est à-dire avant la publication du résultat du dernier recensement, elle a provoqué sur la question de l'émigration un des plus brillants concours dont elle ait conservé le souvenir (1).

A toutes ces questions j'ai cherché la réponse dans les faits exacts, dans la statistique.

J'ai pu me procurer des renseignements précis sur 1281

---

(1) Rechercher les causes de l'émigration des habitants des campagnes vers les grands centres de population; en exposer les conséquences au point de vue de la morale, de l'hygiène et de la fortune publique; faire connaître les moyens de la maintenir dans des limites compatibles avec la raison, la prospérité du pays et les intérêts bien entendus des habitants des campagnes. » Telle était la question posée par l'Académie de Besançon, et qui a été traitée par plus de quarante mémoires envoyés au concours. (Voy. le rapport de M. Bretillot dans le Bulletin de l'Académie, séance du mois d'août 1856.)

des familles actuellement inscrites sur les listes des indigents et dont le nombre s'élève, ainsi que je l'ai dit précédemment, à 1813.

De ce nombre sont à Besançon :

17	depuis	1840	20	depuis	1848
9	»	1841	24	»	1849
14	»	1842	19	»	1850
8	»	1843	14	»	1851
11	»	1844	18	»	1852
18	»	1845	15	»	1853
14	»	1846	6	»	1854
14	»	1847	19	»	1855

Total : 240

Les autres étaient originaires de Besançon ou y étaient fixées depuis une époque antérieure à l'année 1840.

Une quinzaine seulement parmi ces familles venait des villes ; toutes les autres arrivaient directement de la campagne, à l'exception de 4 à 5 qui avaient quitté la Savoie pour s'établir à Besançon. La plupart avaient sans doute des enfants à leur arrivée ; mais je n'ai pu m'en assurer que pour 138 d'entre elles :

27	en avaient	1 seul	6	en avaient	6
35	»	2	3	»	7
26	»	3	1	en avait	8
26	»	4	1	»	9
12	»	5	1	»	10

Quel qu'en soit d'ailleurs le nombre, on reconnaît que presque toutes les familles qui sont dans ce cas, mécontentes de leur sort et gagnant péniblement leur existence dans la condition difficile où le malaise qui pèse sur l'agriculture les avait placées, étaient venues à Besançon dans l'espoir de donner à leurs enfants des professions plus avantageuses et des garanties plus sûres contre la misère dont elles avaient elles-mêmes à souffrir.

Ici, mes renseignements ne remontent pas au-delà de l'année 1840, mais dans les faits qui vont suivre, j'ai épuisé autant qu'il m'a été possible ce côté de la question.

Dans le courant de l'année 1855, j'ai pris connaissance de 1827 demandes de secours adressées par écrit au bureau de l'Association de secours et de patronage et j'ai constaté que, sur un nombre égal de familles, 358 habitent Besançon depuis 1835.

21	s'y sont fixées en	1835	25	s'y sont fixées en	1844
17	»	1836	19	»	1845
21	»	1837	12	»	1846
19	»	1838	17	»	1847
32	»	1839	10	»	1848
34	»	1840	5	»	1849
40	»	1841	3	»	1850
38	»	1842	4	»	1851 (1)
41	»	1843			

Comme on le voit, je n'ai noté que les familles domiciliées depuis 1835, mais un grand nombre d'autres sont étrangères à la ville : je n'en ai compté que 695 qui soient originaires de Besançon sur 1745 dont le temps de séjour est indiqué dans la collection qui a fait pour moi l'objet d'une étude attentive dont je rendrai compte tout à l'heure.

J'ai pu noter l'origine de 509 familles étrangères à la commune et j'ai constaté que :

---

(1) La dernière demande conservée aux archives de l'Association, mois de janvier 1856, époque où j'ai terminé mes recherches, était datée du mois d'août 1855.

218	appartiennent au département du Doubs.		
133	»	»	de la Haute-Saône.
26	»	»	du Jura.
9	»	»	du Haut-Rhin.
9	»	à la Savoie.	
5	»	au département du Bas-Rhin.	
8	»	»	des Vosges.
8	»	à la Suisse.	
4	»	à l'Allemagne.	
4	»	au département de la Meurthe.	
4	»	»	de la Côte-d'Or.
3	»	»	de l'Ain.
3	»	»	de la Creuse.
2	»	»	de la Seine.
2	»	»	de Saône-et-Loire.
2	»	»	du Rhône.
2	»	»	de la Moselle.

L'Allier, l'Aube, l'Aveyron, les Hautes-Alpes, le Calvados, la Corrèze, la Gironde, l'Indre, la Haute-Marne, le Morbihan, le Nord, l'Oise, la Seine-Inférieure, la Belgique, la Bavière, la Pologne, le Piémont ont fourni 17 familles, soit une par chacun de ces départements ou royaumes.

Cette statistique montre que ce n'est point chez les ouvriers de la ville, mais que c'est au contraire parmi les étrangers qui y sont venus fixer leur demeure que la misère a fait ses dernières recrues. Ce résultat de mon travail serait-il donc le triomphe de l'opinion hostile aux institutions récentes, de cette opinion qui justifie son hostilité en disant que l'assistance publique enfante la misère et qu'elle multiplie les pauvres en offrant une prime à la paresse et une amorce aux indigents de la campagne?

Ce serait là, il faut en convenir, un fait de la plus haute gravité, car s'il était prouvé, il faudrait de toute nécessité retourner en arrière et, non pas supprimer les œuvres charitables et bienfaisantes qui seront indispensables tant qu'il y aura des pauvres, c'est-à-dire toujours, mais en modifier l'organisation et surtout en mieux approprier les rouages aux besoins généraux de la classe laborieuse.

A cette opinion qui jouit aujourd'hui d'un certain crédit, on a souvent répondu dans les discours officiels et de circonstance par des affirmations contraires et par des raisonnements, plus ou moins bien motivés. La seule véritable manière d'y répondre consiste à produire des faits et des chiffres et j'ai interrogé les uns et les autres.

J'ai vu dans cette question un problème nouveau, intéressant, à la solution duquel je devais attacher une très-grande importance. Dans quelle proportion s'est faite l'émigration des indigents par rapport aux émigrations générales dont notre ville a été le centre : voilà dans quels termes je l'ai conçue.

Pour la résoudre j'ai recherché l'origine des 9018 ménages qui composent notre population (*intra muros*), et, grâce aux cahiers que les agents du recensement m'ont confiés avec une obligeance extrême et aux indications qu'ils ont bien voulu me donner, j'ai pu, sans autre difficulté que celle qui était inhérente à la longueur d'un pareil travail, dresser le tableau suivant, où j'expose 1° le chiffre des immigrations dans la ville de Besançon depuis 1840 à 1855 ; 2° l'origine des immigrants.

TABLEAU

représentant, par année, les immigrations dans la ville de Besançon, avec l'indication des lieux quittés par les immigrants (de 1840 à 1855).

ANNÉES.	HOMMES.	FEMMES.	Enfants venus en même temps.	TOTAUX.	Enfants nés depuis l'immigration.	Populat. actuelle produite par l'immigration de l'année.	FRANCE. Campagnes.	FRANCE. Villes.	Allemagne sans autre désignation.	Bade.	Bavière.	Bohême.	Hongrie.	Saxe.	Wurtemberg.	Angleterre.	Autriche et Tyrol.	Belgique.	Espagne.	Hollande.	Italie.	Sardaigne, Piémont et Savoie.	Suisse.	Pologne.	Prusse.	Russie.	Amérique.
1840	183	263	85	531	352	883	419	79	13	7	..	..	..	1	..	..	2 ..	2	4	..	1	....	9	34	..	..	..	..
1841	94	138	66	298	167	465	185	84	1	..	..	..	..	..	..	..	.. ..	..	..	..	..	....	1	27	..	..	..	..
1842	120	141	53	284	161	475	237	49	6	..	7	..	..	..	..	..	.. ..	..	1	..	..	....	1	13	..	..	..	..
1843	88	101	68	257	110	367	150	54	4	1	3	..	..	..	..	..	.. 2	..	6	..	..	....	25	12	..	..	..	..
1844	122	154	103	379	163	542	274	72	1	..	..	..	..	..	..	..	.. ..	..	..	..	..	....	10	22	..	..	..	..
1845	118	172	78	368	173	541	249	92	.....	..	..	..	..	..	..	..	.. ..	5	1	..	..	....	2	17	..	..	..	1
1846	128	155	97	380	152	532	288	51	5	..	..	1	6	1	1	..	.. ..	..	..	..	1	1	11	23	..	..	..	..
1847	123	145	112	380	120	500	289	46	3	2	..	1	1	1	..	..	.. ..	..	1	..	1	1	11	21	..	1	..	..
1848	115	178	80	373	118	491	281	93	1	1	..	..	..	..	..	..	.. ..	2	1	..	..	....	20	19	1	..	..	..
1849	158	216	151	525	173	698	345	131	.....	..	..	..	..	..	..	..	1 ..	..	1	..	1	4	7	40	1	..	..	..
1850	227	278	157	662	189	751	487	119	2	1	1	..	..	..	..	..	.. 1	..	1	..	..	....	19	30	1	..	..	..
1851	125	148	95	368	70	438	301	84	2	6	..	..	..	..	..	..	.. 1	..	2	..	..	....	14	38	..	..	..	4
1852	236	309	218	763	110	873	485	176	4	2	..	..	..	..	..	..	.. ..	..	2	..	1	....	29	58	4	1	1	..
1853	210	325	201	736	58	794	497	168	.....	..	..	..	..	1	..	..	.. ..	..	..	1	..	....	14	54	1	..	..	..
1854	331	425	240	996	64	1060	660	268	.....	2	..	..	..	..	..	2	.. ..	..	1	..	..	1	15	104	..	1	..	1
1855	672	689	506	1867	54	1915	1166	410	.....	9	..	..	..	..	..	..	.. ..	1	2	..	10	....	14	248	..	1	..	..
						Totaux	6313	1976	42	31	11	2	7	4	1	2	3 4	10	23	1	15	7	202	760	8	4	1	6

Il résulte de ce tableau que l'émigration est un fait acquis, permanent, continuel et progressif, et que c'est la campagne qui entretient particulièrement ce mouvement qui s'y est élevé à des proportions considérables puisque les émigrés qui en sortent sont à ceux que les villes fournissent comme 3,2 est à 1.

Ce tableau nous permet en outre de répondre, en partie du moins, par des faits à la question qu'on s'est posée souvent sans chercher à la résoudre par l'irrésistible argument des chiffres : si l'assistance publique, en multipliant ses ressources et ses moyens d'action n'a pas à se reprocher *d'avoir enfanté la misère et multiplié les pauvres en offrant une prime à la paresse et une amorce aux indigents de la campagne ?*

Pour résoudre cette question d'une façon péremptoire, il faudrait connaître exactement, à dater de l'année 1840, le temps de séjour de toutes les familles indigentes actuellement inscrites sur les listes du bureau de bienfaisance et de toutes celles qui ont sollicité les secours des diverses institutions charitables de notre ville. Je n'ai pu me procurer ce renseignement que pour les 2/3 environ des premières, mais je le possède à l'égard de toutes celles qui se sont adressées au patronage depuis 1840 à 1855 et l'on peut voir, page 132, qu'un septième seulement de ces familles appartient à cette période. De sorte que, sans avoir la prétention d'offrir ici des conclusions rigoureuses, je crois pouvoir présenter avec confiance celles qui vont suivre, parce qu'elles s'approchent beaucoup de la vérité.

ANNÉES de l'immigration.	NOMBRE proportionnel des familles considérées actuellement comme indigentes par rapport aux autres.		NOMBRE proportionnel des familles qui ont demandé les secours du patronage.	
1840	3,2	pour 100 personnes immigrées.	6,5	pour 100 personnes immigrées.
1841	3,		13,4	
1842	4,4		12,1	
1843	3,		15,9	
1844	3,		6,6	
1845	4,4		5,	
1846	3,6		3,	
1847	3,7		4,4	
1848	5,3		2,6	
1849	4,5		0,9	
1850	2,8		0,5	
1851	3,8		1,	
1852	2,3		(1)	
1853	2,			
1854	2,			
1855	1,			

Il résulte de ce tableau que la proportion des immigrants uécessiteux, par rapport aux autres, n'a dépassé notablement la moyenne que dans les années 1841, 1842 et 1843. Or, en acceptant comme fondées les préventions dont je cherche à apprécier ici la valeur, quelles seraient les sociétés de bienfaisance qu'on pourrait rendre respousables du fait en question? Ecartons d'abord la société maternelle de Sainte-Anne, celle de Secours

(1) J'ai déjà fait remarquer que la dernière demande conservée aux archives, à l'époque où j'ai fait mes recherches, était datée du mois d'août 1853. Toutes les familles étaient domiciliées depuis une époque antérieure à l'année 1852.

mutuels, l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres qui n'existaient pas encore à cette époque. On ne saurait l'imputer davantage à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, car elle n'a commencé qu'en 1841, et la publicité donnée à ses premières aumônes, aussi restreintes que les ressources dont elle disposait alors, ne date que du premier mois de l'année 1844 (1).

La Société de Patronage reste donc seule en cause. Ainsi réduite, l'accusation perd beaucoup de sa valeur; elle tombe à rien si l'on veut bien remarquer que la proportion des immigrants nécessiteux est devenue et est demeurée très-faible depuis 1844, malgré la publicité de plus en plus répaudue du bien dont les institutions charitables ont été l'instrument.

Les plaintes au sujet de l'accroissement des pauvres sont d'ailleurs de toutes les époques, et sans en chercher la preuve dans les temps historiques, je citerai des faits presque contemporains qui, pour cette raison, n'en auront que plus de signification.

Dans une réclamation faite au préfet par le bureau de bienfaisance contre un abonnement avec le théâtre (2), on lit ce qui suit à la date du 11 vendémiaire an X : « La saison rigoureuse approche; les récoltes en tous genres ont été médiocres surtout celle des vignes; le tableau des pauvres qui se présentent pour demander

---

(1) La première assemblée générale et par conséquent le premier rapport public est du 30 décembre 1843.

(2) A l'occasion de la loi du 7 frimaire an V, qui attribue aux indigents le onzième dans le produit net des spectacles.

des secours à domicile et qui sont dans le cas d'en obtenir est énorme, et celui de la misère pendant l'hiver est effrayant. »

M. Droz, en donnant sa démission de membre du bureau de bienfaisance (18 nivose an XI), parle des dégoûts inséparables et des soins rebutants qu'exigent sept à huit cents familles qui vivent au jour le jour et d'un nombre égal de familles qui sollicitent des secours ou qui n'osent se montrer.

Dans le tableau des indigents adressé au préfet, à la date du 28 janvier 1806, il est dit : « Vous y verrez que le nombre s'en élève à près de 800. A ceux-là il faut ajouter une multitude de voyageurs, de femmes de militaires dont les maris sont à l'armée, de pauvres honteux, d'incendiés, de gens enfin frappés par des accidents imprévus. Nos vues se sont portées jusque sur les malheureux détenus à la citadelle et dont la nudité, pendant les derniers froids, offrait un spectacle déchirant. » (1)

De tout ce qui précède, concluons enfin que l'immigration des pauvres vers la ville de Besançon n'a rien que de conforme à la loi qui semble présider à l'immigration

---

(1) « Le dénûment de ces prisonniers était tel que la plupart d'entre eux n'étaient point couverts, n'avaient ni bonnets, ni bas, ni chaussures et qu'il s'en trouvait quantité qui manquaient de tout; tellement que lorsque leur tour venait d'aller se chauffer, celui qui rentrait se dépouillait de ses haillons, se mettait au lit pour que son camarade pût aller se chauffer. » (Rapport de M. Charles au bureau de bienfaisance, séance du 23 frimaire an XIV.)

en général et que, par conséquent, les institutions charitables doivent être exonérées de l'accusation portée contre elles.

Je déclare en terminant ce sujet, que je ne prétends pas, à l'aide du dernier tableau, décider la question en litige ; mais s'il ne la juge pas, il peut du moins répandre sur elle quelque lumière et c'en est assez pour appeler sur lui l'attention.

En présence de ce mouvement considérable, surtout par rapport aux habitants des campagnes, il est naturel de se demander les motifs qui dirigent tant de familles vers les grands centres de population. Cette question m'inspire le plus grand intérêt, mais je n'ai pas à l'examiner ici parce qu'elle a été approfondie déjà dans le concours remarquable ouvert en 1855 par l'académie de Besançon; toutefois, sans traiter ce sujet, je puis, en ce qui concerne notre ville, résumer ainsi les faits qui s'y rattachent :

Parmi les immigrants, les uns, et ce sont les plus nombreux, sont venus, soit pour des entreprises commerciales ou industrielles, soit pour exercer diverses professions, particulièrement l'horlogerie (1); beaucoup d'autres, dans l'ignorance d'une profession définie, cédaient à

(1) Il résulte de mes recherches personnelles que sur environ 2,700 horlogers qui font partie de la population actuelle de la ville de Besançon, 1,161 appartiennent à l'immigration dont j'ai présenté el tableau page 155.

cette mauvaise conseillère qu'on appelle le besoin et se laissaient pousser par le désir légitime d'améliorer leur sort, par un vague espoir d'un travail plus sûr, d'un salaire plus élevé et de secours plus efficaces en cas de détresse : c'est la classe des journaliers ou manœuvres. Dans une autre catégorie se placent les domestiques des deux sexes qui viennent chercher en ville un travail plus facile, plus agréable et surtout mieux retribué et qui las du joug qu'impose la domesticité finissent par demander au mariage l'indépendance et l'aisance qu'on est loin d'y rencontrer toujours.

Je dois ajouter que parmi les immigrants, un certain nombre appartiennent aux fonctions du gouvernement et obéissent en se déplaçant à une des conditions essentielles de leur existence comme hommes publics.

Nous avons jusqu'ici cherché à découvrir le mouvement de la population indigente à Besançon dans les 35 années qui viennent de s'écouler et à dégager ainsi les motifs qui ont présidé à la fondation des institutions qui témoignent à un si haut degré de l'esprit charitable de nos concitoyens. En outre, nous avons reconnu, par un tableau de la plus grande exactitude que l'émigration des habitants des campagnes était une des principales causes de l'accroissement des pauvres parmi nous. Nous allons, dans ce qui va suivre, étudier l'indigence en elle-même, bien décidé à introduire dans cette étude cette sévérité d'analyse que le médecin sait apporter dans

l'observation des maladies avec lesquels l'indigence a plus d'un rapport.

C'est aux archives de l'Association de secours et de patronage que j'ai puisé les éléments de cette étude. Depuis 1839, époque de sa fondation, jusqu'au mois de janvier 1856, 2,420 familles lui ont demandé des secours et, sur ce nombre, 1827 ont laissé aux archives un dossier plus ou moins complet que j'ai lu et dont l'exactitude est irréprochable.

Relativement à leur état civil, parmi ces familles 917 étaient représentées par des personnes mariées vivant actuellement sous le régime de la communauté conjugale, 499 par des veuves, 99 par des veufs, 200 par des hommes célibataires, 30 par des femmes célibataires, 57 par des femmes abandonnées de leurs maris, 5 par des hommes abandonnés de leurs femmes, 8 par des enfants abandonnés et par des orphelins, 12 enfin par des hommes dont l'état civil n'est pas indiqué.

Relativement à l'âge :

60	personnes étaient âgées de plus de	80 ans,
326	étaient âgées de.....	70 à 80
514	—	60 à 70
382	—	50 à 60
658	—	40 à 50
510	—	30 à 40
94	—	20 à 30
15	étaient âgées de moins de...	20
285	âge inconnu.	

Si nous considérons la moyenne des âges chez les personnes mariées, on voit que souvent la femme est plus âgée que le mari ; elle a en moyenne 5 ans de plus que lui et j'ai compté 238 familles où cela est ainsi :

Dans 6 ménages,	la femme avait	8 ans de plus	que son mari.
8	—	9	—
8	—	10	—
4	—	11	—
1	—	12	—
4	—	13	—
2	—	15	—
3	—	16	—
1	—	17	—
1	—	18	—
1	—	20	—
1	—	23	—

Ce tableau des âges met en saillie deux faits importants : le premier c'est le nombre, relativement grand, des individus jeunes encore qui demandent les secours de la bienfaisance et qui n'ont pas su trouver dans leur jeunesse ou au moins dans l'âge viril cette force physique et morale nécessaire pour lutter avec avantage contre les attaques de la misére. Le second, c'est le peu de cas que les pauvres, en matière de mariage, attachent en général à la question des âges (1). On sait qu'ils apportent d'ailleurs la même indifférence à tout ce qui concerne le caractère, l'intelligence, la profession, etc. Pour beaucoup d'entre eux la question des sexes est tout, et le reste est peu de choses.

Il n'a été fait mention des enfants que pour 1,200 familles :

235	en avaient	1	93	en avaient	6
295	—	2	35	—	7
225	—	3	14	—	8
173	—	4	5	—	9
123	—	5	2	—	10

(1) Quelques économistes verraient peut-être dans ce fait la preuve d'une grande prévoyance à certains égards ; mais la fécondité bien connue des familles pauvres renverse totalement toute explication contraire à la nôtre.

La plupart des professions ont fourni leur contingent à la misère comme on en peut juger par le tableau suivant des professions exercées par les chefs des familles qui ont sollicité les secours du patronage :

Catégories.	PROFESSIONS.	Nombre des demandes par profession.
1	Journaliers	580
2	Vignerons, cultivateurs, jardiniers	101
3	Cordonniers, galochères et bordeuses de souliers	90
4	Couturières, lingères, faiseuses de blouses	62
5	Menuisiers, charpentiers, ébénistes, charrons	59
6	Colporteurs, brocanteurs, revendeurs, petits marchands	53
7	Tailleurs et tailleuses d'habits	51
8	Fileuses et tricoteuses	40
9	Horlogers et doreurs	39
10	Maçons, tailleurs de pierres	36
11	Serruriers, forgerons, mécaniciens, cloutiers, fondeurs	34
12	Gypseurs, tuilliers, couvreurs et ferblantiers	31
13	Anciens domestiques (des deux sexes)	29
14	Blanchisseuses, laveuses de lessives	28
15	Chiffonniers	25
16	Tisserands	24
17	Carriers, mineurs, casseurs de pierres et cantonniers	23
18	Scieurs de bois	20
19	Chargeurs	17
20	Commissionnaires, postillons, cochers, facteurs de la poste	13
21	Tourneurs, tonneliers, sabotiers	13
22	Imprimeurs, lithographes et relieurs de livres	12
23	Bonnetiers	12
24	Chapeliers, modistes, passementières, faiseuses de casquettes, de gants et de corsets	11
25	Garçons boulangers, bouchers et pâtissiers	10
26	Bateliers et pêcheurs	10
27	Faïenciers, poëliers, marbriers	10
28	Fabricants de cardes, de cordes, de brosses et de boutons	10
29	Instituteurs, copistes, commis, écrivains	10
30	Voituriers	9
31	Fabricants de paniers, de balais, rempailleuses de chaises	7

Catégories.	PROFESSIONS.	Nombre des demandes par profession.
32	Matelassières	7
33	Tanneurs, bourreliers, peigniers, dégraisseurs.	5
34	Peintres et sculpteurs	5
35	Portiers	5
36	Gardeuses d'enfants et de malades et filles de soin	5
37	Rémouleurs, chaudronniers, fabricants de parapluies	4
38	Ouvriers en chocolat	2
39	Ventouseuse, ancien cabaretier, ancienne religieuse, ex-greffier, ex-huissier : de chacune de ces professions	1

Parmi les familles qui font l'objet de cette étude, quelques unes avaient joui autrefois d'une certaine aisance, ou comptaient des parents dans des carrières libérales, ou enfin possédaient quelques revenus.

C'étaient la veuve d'un notaire, la fille d'un ancien chef de bataillon, celle d'un ancien capitaine, la famille d'un capitaine en retraite, les parents d'un officier de gendarmerie en activité de service, la sœur d'un capitaine d'artillerie en activité de service, la mère d'une religieuse, celle d'une institutrice à l'étranger et celle d'une actrice.

Une pauvre fille avancée en âge était tombée dans le besoin par suite d'une faillite qui l'avait dépouillée d'une somme de 5,500 fr. suffisante pour soutenir sa vieillesse. Enfin quelques familles moins malheureuses tout en se croyant des titres à la charité publique possédaient, l'une une petite maison estimée à la somme de 8 mille francs, plusieurs des rentes de 400, 250, 180, 150, 144, 120, 40 fr. et enfin 5 autres un revenu de 100 fr. chacune.

Sur les 1827 familles dont les renseignements sont conservés aux archives de patronage on n'a mentionné que 1743 fois l'année des demandes qui se classent dans l'ordre suivant :

Années 1840	1	demande	Années 1848	50	demandes
1841	0	—	1849	101	—
1842	0	—	1850	87	—
1843	297	—	1851	43	—
1844	378	—	1852	58	—
1845	198	—	1853	16	—
1846	348	—	1854	1	—
1847	184	—	1855	5	—

On remarquera l'absence des renseignements concernant les demandes adressées pendant les trois premières années de l'existence de l'association ; les dossiers en sont sans doute égarés et cela explique pourquoi sur 2420 familles mentionnées aux archives je n'en ai étudié que 1827. On remarquera, en outre, que les demandes de secours deviennent sensiblement moins nombreuses à mesure qu'on approche des dernières années : en voici la cause. Le plus grand nombre des familles en état d'être secourues par le patronage a été adopté dès les premières années et conservé depuis, en grande partie du moins, de sorte que l'on n'a plus à admettre aujourd'hui que celles qui tombent accidentellement dans l'indigence, ou qui, arrivées depuis peu dans la ville n'ont chance d'être accueillies que l'orsqu'elles ont atteint le minimum du séjour exigé par les statuts.

On se tromperait si l'on se croyait en droit de mesurer l'intensité de la misère d'une année par rapport à l'autre d'après le chiffre des demandes ; pour aboutir à de pareilles conclusions, il faudrait opérer sur une très-

grande échelle et l'âge de nos institutions charitables ne le permet pas encore.

Ce chiffre prouve bien davantage le degré de publicité du bien que l'œuvre parvient à faire et l'importance des ressources dont elle dispose ; après un petit nombre d'années sa clientelle est faite, et à part quelques exceptions justifiées par des crises alimentaires, politiques ou industrielles, le nombre de ses solliciteurs se maintient à un certain niveau qu'on peut regarder comme normal.

J'ai répété à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ce que j'avais fait au patronage : le résultat suivant, relativement au classement des demandes par années, confirme simplement les observations précédentes.

Au 1er janvier 1856, cette société en avait reçu de la part de 1,039 familles différentes (1).

En 1845	2 demandes		En 1851	118 demandes	
1846	14	—	1852	93	—
1847	126	—	1853	128	—
1848	91	—	1854	120	—
1849	156	—	1855	89	—
1850	102	—			

Dans 854 cas, j'ai noté les mois auxquels les demandes correspondent ; en voici le résultat d'après l'ordre de fréquence :

Novembre	190	Avril	34
Décembre	170	Août	31
Février	134	Octobre	24
Janvier	124	Juin	20
Mars	62	Juillet	17
Mai	37	Septembre	11

(1) Il est probable qu'un certain nombre de demandes adressées dans les premières années de l'existence de la société de Saint-Vincent-de-Paul, a été égaré comme nous l'avons déjà fait remarquer pour le patronage.

Ce tableau ne comporte presque aucun commentaire. C'est dans le mois de septembre que les besoins sont le moins impérieux, parce que ce mois représente l'époque de l'année où le travail jouit de la plus grande activité; ici, ce sont les récoltes de diverse nature et particulièrement la vendange qui mettent en mouvement jusqu'aux manœuvres habituellement inoccupés; là, ce sont les travaux de bâtiment que pressent les approches de l'hiver. C'est le mois de novembre au contraire qui est le plus chargé, parce qu'à cette époque le travail diminue, plusieurs ateliers chôment, le salaire languit, le crédit devient plus sévère et le froid fait sentir ses rigueurs. Dans cette classification, le mois d'août occupe une place anormale : il en serait autrement sans doute si j'avais opéré sur un chiffre moins restreint.

Les causes principales invoquées par les pauvres à l'appui de leur demandes sont les suivantes :

364 manquaient d'ouvrage;

259 ne recevaient qu'un salaire insuffisant;

282 invoquaient la maladie ou la mort du chef de la famille.

212 invoquaient les infirmités physiques. Personne n'avouait le désordre moral, l'inconduite, ces infirmités puissantes qui introduisent dans les familles la misère aussi sûrement que le travail, l'ordre et l'économie y font entrer l'aisance et le bonheur.

Mais là où l'aveu manque, les renseignements des inspecteurs suppléent, et voici ce que l'analyse de ces renseignements m'a appris :

Dans 57 cas, les maris avaient abandonné leurs femmes et leurs enfants;

Deux fois les hommes avaient tenté d'empoisonner leurs femmes.

Dans 38 cas, le mari ou le père d'enfants pour qui on demandait des secours était signalé pour son inconduite, adonné à l'ivrognerie, maltraitait sa femme, etc.

Dans 5 familles c'étaient les femmes qui avaient abandonné leur mari dont l'un était presque aveugle.

Dans 5 dossiers, on n'indique parmi les faits saillants que l'inconduite de la femme.

Trois hommes veufs avaient abandonné leurs enfants, un autre faisait pis encore ; il les envoyait mendier et les frappait s'il ne rapportaient un minimum de recettes fixé d'avance.

Dans 3 autres familles, c'étaient des mères veuves qui avaient abandonné leurs enfants.

45 filles célibataires d'un âge avancé étaient mères.

Du côté des enfants, le spectacle n'est pas moins triste :

Dans 17 familles, les fils étaient signalés pour des mauvais sujets, des débauchés, des vagabonds.

Dans 8 familles, les filles se livraient au libertinage à la connaissance de leurs familles qui toléraient ce désordre ou qui étaient impuissantes à le réprimer.

Dans 16 autres cas, les filles, sans être aussi avancées dans le libertinage, avaient donné le jour à des enfants illégitimes.

Dans 8 familles, des parents pauvres avaient été traités plus ou moins durement par des enfants en état de les secourir.

Dans 29 autres, les enfants les avaient quittés pour une ville étrangère et avaient cessé toute relation avec eux.

Dans plusieurs familles, des enfants de sexes différents couchaient ensemble.

Deux garçons de 15 et de 22 ans n'avaient aucune instruction religieuse et n'avaient point fait leur première communion.

6 chefs de famille étaient en prison ponr vol , recel ou délit forestier.

Pour compléter ce tableau de la situation morale des pauvres de notre ville, j'ajouterai que la société de Saint-François-Régis pour la réhabilitation des mariages, en a fait bénir 272 dans la ville de Besançon du 15 juin 1849 au 1er avril 1858 c'est-à-dire en moins de 10 ans : français entre eux 229 ; étrangers entre eux 10 ; français et étrangers entre eux 33.

Quelles réflexions pourrais-je ajouter ici qui ne viennent à l'esprit de tout lecteur éclairé ? En présence de ces nombreuses familles dont la moralité, à des titres divers, a subi de si graves atteintes et où le désordre occupe une place si grande parmi les causes qui ont amené la misère, comment ne pas reconnaître que ce n'est point par des distributions plus ou moins régulières de pain, de soupe , de bois, de vêtements, etc., qu'on

diminuera ce mal terrible qu'on appelle le paupérisme ; comment ne pas admettre que c'est par l'éducation morale qu'on atteindra le but ? Or l'élément moralisateur par excellence c'est le travail ; le travail doit donc être désormais le cri de ralliement de tous les philanthropes, la bannière des institutions charitables et le levier au moyen duquel elles parviendront un jour à remuer les obstacles qui s'opposent à l'amélioration matérielle et morale du peuple.

J'aurais voulu faire au sujet de l'instruction des indigents ce que j'ai fait pour leur moralité ; mais leurs dossiers ne contiennent aucun renseignement à cet égard et l'on comprend qu'il ne pouvait pas en être autre ment. J'ai cherché à combler cette lacune en interrorogeant les Frères de la doctrine chrétienne et les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et les réponses ont été identiques de part et d'autre. Je copie textuellement celle qu'une religieuse de la charité m'a remise par écrit : « D'après les observations de nos sœurs les plus expérimentées ; il paraît que les enfants de la classe absolument indigente sont pour la plupart d'une apathie désolante. L'indifférence des parents, la triste influence des privations et celle du mauvais air qu'ils respirent annulent souvent les efforts de nos sœurs et les cas contraires sont presque toujours des exceptions. » N'est-ce pas ici le cas, en retournant l'axiome si connu, de dire : tels enfants, tels parents ? Mais revenons aux causes

matérielles invoquées par les pauvres à l'appui de leur demande.

Nous avons vu précédemment que 364 familles manquaient d'ouvrage au moment où elles réclamaient l'assistance du patronage. Dans beaucoup de professions l'épargne est impossible et le salaire ne suffit qu'aux besoins du jour ; aussi pour elles, pas de travail, pas de pain. Pour ces considérations j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt ni sans quelque utilité de connaître les professions que l'on accuse d'un chômage suffisant pour justifier l'inscription des ouvriers qui les exercent au tableau des indigents.

Journaliers ou manœuvres	175	Scieurs de bois, Jardiniers, Domestiques	de chaque profession 5
Cordonniers	20	Bateliers	4
Gypseurs et couvreurs	15	Peintres en bât., Tourneurs, Cloutiers	de chaque profession 3
Menuisiers et charpentiers	13	Bonnetiers, Tonneliers, Rel. de livres, Matelassières	de chaque profession 2
Tailleurs et tailleuses	12	Professions diverses (Une mention pour chacune d'elles.)	22
Tailleurs de pierres, maçons	11		
Fileuses et tricoteuses	11		
Couturières	10		
Serruriers, maréchaux, ferblantiers	7		
Tisserands	6		
Horlogers et doreurs	7		

Le nombre des ouvriers sans ouvrage a été sans doute, supérieur aux chiffres indiqués dans ce tableau, soit que les solliciteurs aient omis de mentionner cette circonstance très-commune pendant l'hiver, soit que les inspecteurs, chargés de recueillir les renseignements, aient eux-mêmes oublié de l'inscrire au dossier.

Il y a une chose dont la classe ouvrière se préoccupe trop peu quand elle fait choix d'un état pour ses en-

fants ; c'est de connaître les professions qui sont le moins sujettes aux chances du chômage et qui, moins encombrées que beaucoup d'autres, laissent la perspective d'un salaire suffisant et en rapport avec les besoins d'une famille. Il est vrai que, dans l'état actuel des habitudes et des institutions, rien ne peut ni la renseiguer ni la conseiller exactement sur un objet si important.

Pour compléter ce sujet, je devrais présenter ici le tableau des professions dont les salaires étaient réputés insuffisants pour faire vivre les 259 familles qui se trouvaient dans ce cas. Mais celui que j'ai tracé, pages 144 et 145, peut en tenir lieu et rendrait superflu ce nouveau travail.

N'est-il pas vrai, en effet, que là où la moralité et la santé sont irréprochables, là où le travail est régulier, rien ne peut mieux justifier l'état d'indigence que l'insuffisance des salaires. Arrêtons-nous un instant sur cette question et voyons si cette cause a pu être légitimement invoquée.

Pour traiter avec fruit ce sujet, nous avons à considérer : 1° la dépense stricte et nécessaire d'une famille d'ouvriers, et 2° le salaire dont pouvaient disposer les solliciteurs pour faire face à ces dépenses. C'est ce que je vais faire en prenant pour base de ces considérations, 1° le budget d'un ménage de 5 personnes y compris 3 enfants, tel que je l'ai formulé en 1849 dans mon mémoire sur l'indigence (1); 2° la moyenne des salaires

(1) Des causes de l'indigence et des moyens d'y remédier, par le Dr Druhen aîné (mémoire couronné par l'Académie de Besançon). Paris, Jacques Lecoffre et Ce, 1850.

accordés aux ouvriers des diverses catégories pendant la période annuelle correspondante aux demandes dont j'ai exposé le tableau.

On peut voir, pages 26 et 27 du mémoire cité, en additionnant toutes les dépenses nécessaires à l'entretien de la vie et à l'éducation des enfants qu'un ménage de cinq personnes doit disposer d'une somme moyenne annuelle de 827 fr. 75 cent., à moins de recourir à l'assistance.

Quant aux salaires, nous nous bornerons à les rechercher pour les catégories qui ont fourni le plus grand nombre de demandes ; il sera facile d'en déduire les ressources dont les autres peuvent disposer.

Il y a dans le tableau des pages 144 et 145, des professions dont le salaire, tout éventuel, ne saurait être estimé ; celles qui sont comprises dans les catégories 2, 6, 8, 19, 20, etc., sont dans ce cas. La 2e comprend 61 familles de vignerons ; ce nombre est considérable et l'on ne doit pas s'en étonner. L'industrie viticole est la profession qui a le plus souffert à Besançon depuis vingt ans. Exposée d'abord à la concurrence ruineuse que les vins du commerce lui ont faite, depuis l'établissement du canal de navigation, elle a eu à lutter, depuis huit ans, contre la gelée qui a rendu son travail infécond.

Les vignerons figureront à l'avenir de moins en moins sur nos tableaux d'indigents, car beaucoup de vignes arrachées pendant le temps de leur stérilité, sont entrées dans le domaine de la culture générale, et les travailleurs qui les cultivaient ont presque tous demandé à d'autres

professions, les moyens de vivre que celle-là leur refusait désormais.

La 8e catégorie, celle des fileuses et des tricoteuses, ne comprend que des femmes, la plupart vieilles, infirmes et incapables de faire autre chose. Elles ne peuvent absolument pas vivre du produit de leur travail : cette assertion ne peut être contestée par personne, et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Comment pourrait-on estimer le salaire des professions rangées dans les 6e, 15e, 18e, 19e et 20e catégories, dont le produit, toujours éventuel, est subordonné à tant de causes différentes, parmi lesquelles le zèle et l'habileté du travailleur tiennent un des premiers rangs?

Il y a des professions, celle des manœuvres, par exemple, qui portent l'indigence avec elles; mais celles dont je viens de parler ne sont pas aussi ingrates de leur nature, et je vois quelquefois des scieurs de bois, des chargeurs et des colporteurs en donner la preuve.

A un autre point de vue, il faut remarquer qu'un certain nombre de professions chôment une partie de l'année ; on ne peut alors en estimer le salaire avec quelque exactitude qu'à la condition de tenir compte de ces chômages qui se répétent en quelque sorte périodiquement, et qui, pour plusieurs catégories d'ouvriers, suivent les mouvements du temps et des saisons.

Ainsi, les manœuvres, la plupart des ouvriers du bâtiment, tels que les maçons, les tailleurs de pierre, les gypseurs, etc., etc., sont inoccupés au moins pendant deux à trois mois de l'hiver; beaucoup d'entre eux sont,

en outre, obligés de suspendre leurs travaux pendant les pluies, et elles sont très-fréquentes à Besançon, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant, qui comprend en même temps les jours de neige observés de 1850 à 1857 :

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Tot.
1850	Pluie	7	7	1	16	12	12	10	15	6	10	8	7	111
»	Neige	5		7										12
1851	Pluie	11	6	15	19	14	6	19	16	14	9	5	3	137
»	Neige	2	1	3	1							10		17
1852	Pluie	14	11	3	5	16	22	10	22	13	12	17	9	154
»	Neige	1	6	2	1									10
1853	Pluie	16	5	5	19	19	16	11	11	15	16	4	1	138
»	Neige	3	13	7	2	1						1	5	29
1854	Pluie	5	5	3	8	14	17	13	13	3	14	11	13	109
»	Neige	1	5	1								3	4	14
1855	Pluie	1	17	13	9	20	12	18	12	13	19	11	4	150
»	Neige	9	4	2								1	7	23
1856	Pluie	16	8	11	10	17	9	4	10	12	5	12	10	126
»	Neige	2	9									4	3	18

En retranchant les mois de janvier et de décembre, où le travail est complètement impossible aux professions désignées plus haut, et en admettant que chaque jour de pluie leur coûte un tiers de journée de travail, il leur reste à peine 250 journées productives.

Les tailleurs, les couturières, et en général tous les ouvriers occupés à la confection des vêtements, éprouvent dans leur travail une interruption analogue. Tous les ouvriers de cette catégorie que j'ai consultés, souffrent de ce qu'ils appellent la *saison morte* qui se reproduit deux fois par an, au milieu de l'hiver et au milieu de l'été, lorsque les commandes déterminées par la transition des saisons sont achevées.

Beaucoup d'autres professions éprouvent aussi des chômages, mais comme cet accident se reproduit plus rarement, et qu'on ne peut lui assigner des causes régulières, je ne m'y arrêterai pas ; je signalerai cependant en passant, sauf à m'y arrêter plus tard, l'horlogerie où la suspension du travail se répète depuis quelques années, assez souvent, pour faire naître, suivant moi, des inquiétudes fondées.

Après ces restrictions, nons pouvons interroger les professions dont les ouvriers, soit qu'on les occupe à la journée, soit qu'ils travaillent à leurs pièces, reçoivent un salaire déterminé ou facile à déterminer.

Pour abréger, je présenterai le résultat de mes recherches sur les salaires, sous forme d'un tableau où j'établirai : 1° le maximum, le minimum et la moyenne du salaire d'un jour ; 2° le produit annuel calculé sur 300 jours de travail ; 3° le produit annuel calculé sur 250 jours de travail, pour les professions assujetties à un chômage régulier ; 4° la différence en moins entre les recettes et les dépenses annuelles, différence que doit combler le travail de la mère et des enfants; ou du père et des enfants, suivant le cas ; 5° enfin, la différence en plus pour les rares professions qui produisent un salaire supérieur aux dépenses :

TABLEAU des salaires des principales professions exercées par les familles inscrites au registre du patronage.

Catégories.		PROFESSIONS.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	PRODUIT moyen annuel de 300 jours de travail.	DIFFÉRENCE en moins entre les recettes moyennes et les dépenses	PRODUIT moyen annuel de 250 jours de travail.	DIFFÉRENCE en moins entre les recettes moyennes et les dépenses.	DIFFÉRENCE en plus.
			fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
Professions exercées par les hommes.	1	Journaliers, manœuvres	1 75	1 40	1 57	471	356 75	392 50	435 25	
	2	Cordonniers	2 50	1 50	2	600	227 75	500	327 75	
	3	Menuisiers	2 50	2 20	2 35	705	122 75	587 50	240 25	
	4	Tailleurs d'habits	3 50	1 50	2 50	750	77 75	625	202 75	
	5	Horlogers (1)								
	6	Maçons, tailleurs de pierres, carrieurs	3	2 50	2 75	825	2 75	677 50	150 25	
	7	Serruriers	2 80	2 50	2 65	795	32 75			
	8	Forgerons, fondeurs, mécaniciens	3 25	2 75	3	900				72 35
	9	Gypseurs, couvreurs, fumistes et peintres en bâtiments	2 50	2	2 25	675	152 75	562 50	265 25	
	10	Ferblantiers	2 80	2 40	2 60	780	47 75			
	11	Tisserands	2 25	1 25	1 75	525	302 75			
	12	Cantonniers (2)	1 50	1 15	1 35	492 75	335			
	13	Imprimeurs	3 50	1 50	2 50	750	77 75			
	14	Bonnetiers	2 50	1 50	2	600	227 75			
	15	Instituteurs, copistes, écrivains, commis (3)								
Professions exercées par les femmes.	16	Journalières			1	300	527 75	250	577 75	
	17	Tailleuses p. homm et p. femm.			1 25	375	452 75	312 50	515 25	
	18	Couturières, lingères			1 25	375	452 75	312 50	515 25	
	19	Faiseuses de blouses	1 25	75	1	300	527 75			
	20	Matelass., laveuses de less. (4)	2	1 50	1 75					

Il résulte de ce tableau, que le salaire produit par la plupart des professions exercées par les hommes, ne pouvait suffire à l'entretien d'un ménage composé de cinq personnes, qu'à la condition de s'élever au-dessus du minimum et même de la moyenne. Avec le maximum, les professions d'imprimeur, de tailleur d'habits, de forgeron, de mécanicien, de fondeur, de serrurier, de ferblantier, pouvaient se passer du supplément fourni par le travail de la mère de famille et des enfants; il ne suffisait déjà plus aux catégories 2, 3, 9, et même à la 6e dont le travail est sujet à des interruptions régulières pendant l'hiver; mais du moins il ne nécessitait qu'un supplément modique et facile à réaliser, tandis qu'il était évidemment insuffisant pour les catégories 1, 11, 12 et une partie de la 15e. Or, que faut-il pour que le salaire soit élevé au maximum? Il faut de la part de l'ouvrier trois choses : 1° de l'intelligence; 2° une instruction élémentaire conforme aux besoins de son état; 3° une instruction professionnelle solide, et par conséquent un apprentissage satisfaisant par sa qualité et par sa durée.

---

(1) Je consacrerai un chapitre spécial à cette profession.

(2) Les cantonniers sont payés par mois et par conséquent toute l'année.

(3) Il est difficile de déterminer d'une manière générale le traitement reçu par les travailleurs de cette catégorie; toutefois on peut signaler celui des sous-instituteurs et même de quelques instituteurs (400 fr.) comme tout à fait insuffisant, et celui que donnent certains fonctionnaires du gouvernement.

(4) Le travail est trop rare pour en apprécier le produit annuel.

L'intelligence ne vient pas de nous, c'est un don de Dieu que nous ne pouvons que développer par l'étude et le travail. Il en est autrement de l'instruction. A voir le soin que l'on prend partout des enfants de la classe ouvrière, on pourrait croire que la leur laisse généralement peu à désirer, et que l'ignorance est, chez eux, un fait exceptionnel qui tend tous les jours à disparaître.

Il n'en est cependant point tout-à-fait ainsi, et pendant un exercice de douze années, comme inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, j'ai rencontré souvent des apprentis et des jeunes ouvriers plus ou moins dépourvus de l'instruction primaire prescrite par la loi de mars 1841. Dans l'exercice de l'année 1856, la proportion, par rapport aux autres en était de 15 0|0. Voici d'ailleurs, la partie de notre rapport au Préfet du Doubs, où nous avons traité cette question. « L'instruction des enfants est un point sur lequel nous avons tout particulièrement fixé notre attention cette année, et vous trouverez ci-joint, un tableau détaillé de la situation à cet égard. Sur 152 enfants de 12 à 16 ans, 128 ont reçu l'instruction primaire élémentaire prescrite par l'article 5 de la loi du 22 mars 1841, 24 en manquent plus ou moins complétement; plusieurs savent à peine lire, et parmi ceux qui ont ce premier degré d'instruction, quelques-uns ne savent point écrire.

« Il est à remarquer que ceux qui ne sont pas suffisamment instruits, appartiennent ordinairement à des familles pauvres qui trouvent dans le salaire que la plupart de ces enfants rapportent, un supplément précieux, quoique faible, par les temps difficiles que nous traversons.

Obliger ces enfants à retourner aux écoles publiques, ainsi que le veut la loi, c'est leur interdire l'atelier, c'est leur supprimer le salaire sans avantage pour leur instruction et pour leur moralité; car, se résignant difficilement à rentrer aux classes primaires, en compagnie d'enfants plus jeunes qu'eux, ils attendraient dans l'oisiveté, peut-être dans le vagabondage, l'âge qui doit les soustraire à notre surveillance...

« Il faut le reconnaître d'ailleurs, les familles ouvrières qui, par leur négligence, privent leurs enfants des avantages de l'instruction primaire, méritent peut-être le bénéfice des circonstances atténuantes, car les écoles primaires, malgré leur multiplicité, sont insuffisantes à Besançon.

« Et pour en citer une preuve, nous sommes en mesure d'affirmer que, dans le canton nord, les écoles publiques refusent chaque année, un certain nombre d'enfants, et qu'à la dernière rentrée, une centaine environ n'y a pu trouver place. Et encore y a-t-il encombrement dans les classes des Frères de la doctrine chrétienne, à tel point que celle des commençants, composée de 160 écoliers inscrits et de 140 présents, se tient dans une salle exiguë, où l'air n'est supportable que grâce aux mesures sages et aux précautions incessantes que prend le digne frère qui en est chargé. » (1)

L'instruction professionnelle laisse à désirer dans la

---

(1) Rapport au préfet du Doubs par MM. Boillot, curé de Sainte-Madeleine, Mathieu, vérificateur des poids et mesures, et Druhen, aîné, docteur en médecine (15 décembre 1856).

même proportion; incomplète pour beaucoup d'ouvriers, elle les rive à ce minimum de salaire qui en fait pour l'assistance publique une charge que rien désormais ne saurait alléger.

Indépendamment du vice d'une instruction élémentaire, nulle ou faible, il faut en accuser la trop courte durée des apprentissages. L'ouvrier est travaillé de ce mal de notre époque, qui fait que l'on veut généralement aujourd'hui que le travail produise tôt, vîte et sûrement. L'homme instruit, aussi bien que celui qui ne l'est guère, celui qui possède une certaine aisance, aussi bien que celui qui n'a rien, recherchent les places, les fonctions, les emplois pourvus d'appointements fixes. On est avide de positions faciles à remplir, et qui, en assurant l'existence économisent la peine, dispensent de toute initiative et annulent l'individualité. L'ouvrier n'est pas autrement fait que les autres hommes de son siècle; il préfère les apprentissages de courte durée et les professions les moins difficiles, pour arriver plus tôt au salaire, et de même que les premiers préfèrent la dépendance et l'immobilité au mérite des difficultés vaincues et à l'honneur des succès mérités; de même, nous le voyons sacrifier un avenir plein d'espoir à un présent qui demain ne sera plus.

Mais je m'aperçois que cette digression nous éloigne de la question des salaires; il est temps d'y rentrer.

Si le salaire élevé au maximum peut suffire aux dépenses du ménage, et même permettre quelques économies dans un certain nombre de professions, il n'en est plus de même s'il descend à la moyenne, et à plus forte

raison au minimum. Dans ces deux cas, la vie ne peut être assurée qu'à la condition d'un supplément fourni par le travail de la mère et par celui des enfants.

Ce supplément peut être obtenu sans beaucoup de difficulté chez les ouvriers des catégories 7, 10, 4, 13, 3, 9, et même 14 et 2 ; mais comment le travail d'une femme pourrait-il y suffire dans les ménages où le mari gagne moins de 600 fr., si la femme, ce qui est habituel, exerce elle-même une des professions les moins lucratives, parmi celles qui sont dévolues aux personnes de son sexe.

Le conseil général du Doubs s'est occupé déjà plusieurs fois de la question des salaires pour les ouvriers et employés qui reçoivent un traitement de l'administration, et ses conclusions sur ce point sont parfaitement conformes aux miennes, ainsi que le prouvent les citations suivantes que j'emprunte aux comptes-rendus de la session du mois d'août 1857.

Séance du 25 août. — « Le salaire des receveurs des bureaux de péage sur les routes départementales est devenu insuffisant, en raison de la cherté des subsistances. »

« Les cantonniers des routes départementales ne trouvant pas dans leur salaire une rémunération qui suffise à leurs besoins, M. l'ingénieur en chef sollicite la révision des tarifs de ces salaires. »

Séance du 27 août. — Le corps des instituteurs est animé du sentiment de ses devoirs et les remplit convenablement ; mais, par suite de la cherté des denrées, la position de ces fonctionnaires est devenue difficile pour la plupart d'entre eux. La position des institutrices est

encore moins avantageuse et plus difficile à améliorer que celle des instituteurs. Le conseil général appelle sur cet état de choses la sollicitude de l'administration. »

Séance du 28 *août*. — « M. l'ingénieur en chef signale la situation fâcheuse des cantonniers et employés sur les routes départementales, dont le salaire est inférieur à celui des ouvriers les moins habiles... »

Le conseil constate « que les traitements des employés sont toujours loin d'atteindre le taux exigé par l'équité et les convenances. Le conseil général n'a jamais cessé de réclamer contre cet état de choses, et il voit avec une véritable douleur que la cherté des subsistances ne l'ait même pas fait cesser. »

Quand donc la sollicitude de l'administration appelée sur cet état de choses, s'y arrêtera-t-elle assez pour épargner au conseil général la douleur d'en faire de nouveau l'objet de ses délibérations?

Nous avons reconnu que le salaire des femmes pouvait facilement compléter le budget, et assurer les dépenses dans les ménages où le mari gagne un certain minimum, à condition toutefois, que ces femmes n'aient pas charge de petits enfants, et qu'elles puissent se livrer régulièrement au travail. Mais si ce salaire constitue toutes les ressources de la famille, comment l'existence de celle-ci sera-t-elle assurée sans l'intervention de l'assistance? Et ce n'est point ici une hypothèse gratuite, puisque sur les 1827 familles qui forment la base principale de cette étude, 499 étaient représentées par des veuves et 57 par des femmes abandonnées de leurs maris.

Je borne là mes observations sur le salaire des

femmes, la lecture du tableau précédent suffira pour remplir les lacunes que j'aurai pu laisser sur ce sujet.

Toutefois, je ne terminerai pas cette question sans faire remarquer que le budget qui nous a servi de terme de comparaison entre les dépenses et les recettes, a pour base le prix des denrées de l'année 1849, époque où j'ai composé mon mémoire sur l'indigence. Cela devait être : puisqu'il sagissait de rechercher les rapports entre les salaires et les dépenses de la population indigente de 1840 à 1855, il était juste de prendre une moyenne en dehors de l'élévation du prix des denrées qui a pesé si lourdement depuis trois ans sur la population ouvrière.

Aujourd'hui, ce budget devrait subir des modifications car le taux des salaires et celui des denrées de consommation se sont élevés sensiblement. Mais il résulte des calculs auxquels je me suis livré à cet égard, que pendant les années 1855, 1856 et 1857, le prix des substances alimentaires s'est augmenté en moyenne de 0,3 tandis que les avantages salaires n'ont été élevés que de 0,2.

Pour que désormais toute discussion irritante sur la question des salaires, toute récrimination de la part des ouvriers, toute grève, toute coalition perdissent leur raison d'être, et enfin, pour que le travail permît à un plus grand nombre de travailleurs de vivre sans avoir recours à l'assistance, il faudrait que l'augmentation de 0,2 acquise aux salaires, le fût définitivement, quel que fût d'ailleurs, l'abaissement obtenu dans le prix des denrées de consommation.

Il resterait encore aux institutions charitables assez de pauvres à assister. Les manœuvres, qui jamais ne pourront vivre de leur modique salaire, les veuves, les orphelins, les malades et les infirmes formeront encore une nombreuse clientèle que toutes les ressources de l'assistance ne soulageront qu'incomplétement.

Je reconnais, d'ailleurs, tout le premier, combien cette question des salaires est délicate et difficile. Ce n'est point dans leur taux plus ou moins élevé que se trouve le principal élément de l'aisance et du bonheur, et ce que je dirai tout-à-l'heure de l'horlogerie, ôtera toute équivoque sur ce point.

Dans les considérations précédentes, nous avons établi nos calculs sans nous préoccuper des interruptions de travail occasionnées par les maladies; il faudrait cependant bien quelquefois compter avec cet ennemi perpétuel du genre humain, qui vient d'ailleurs si souvent s'asseoir au foyer de l'ouvrier.

Nous avons vu page 148, que dans 282 cas, parmi les motifs à l'appui de la demande, on avait invoqué la maladie ou la mort qui en avait été la suite, et que dans 212 autres, c'étaient des infirmités plus ou moins incurables : ce qui donne en total près du quart des chefs de famille dont le travail était interrompu pour raison de santé. En analysant quelques-unes des principales conditions matérielles hygiéniques au milieu desquelles nous rencontrons beaucoup d'ouvriers, il sera facile de comprendre qu'il n'en pouvait guère être autrement.

En premier lieu, ils sont généralement fort mal logés. A Besançon, une chambre seule dans les quartiers po-

puleux, et dans des conditions qui ne sont rien moins que confortables, se paie cent francs; et cependant, ayant tenu note du prix du loyer pour 437 ménages pauvres du canton nord, j'ai trouvé que pour eux,

le maximum du loyer était de	70 fr. 80 c.
le minimum,	33 fr. 30 c.
la moyenne,	55 fr. 30 c.

Il y a des familles de sept et de huit personnes qui paient 100 fr. par an : mais il y en a de cinq et de trois qui ne paient que 36 fr., et une de huit personnes qui n'en paie que 48. Et comment s'en étonner quand on voit que la commission municipale des logements insalubres a constaté en 1854 dans le canton nord (1), 175 chambres assez insalubres pour qu'elle ait cru devoir y interdire le coucher. Je crois que si la commission recommençait son enquête, elle trouverait les choses à peu près dans le même état.

Sur 409 familles, 150 habitent le premier étage, 109 le second, 74 le troisième, 8 le quatrième, et enfin 90 demeurent au rez-de-chaussée. 111 demeurent sur la rue et 298 sur la cour, et quelles cours ! La commission municipale que j'ai citée tout-à-l'heure, y a constaté 197 fosses d'aisances dans de mauvaises conditions d'emplacement, de conservation ou d'entretien, et 41 creux à fumier ouverts, comme elles, sous les habitations, et

(1) Je ne puis parler que du canton nord, parce que la commission n'a pas terminé ses opérations dans le canton sud, et qu'il m'a été impossible de me procurer ses notes sur la partie de ce canton qu'elle a visitée.

pouvant, d'une manière ou d'une autre, compromettre la santé publique, ou du moins, incommoder le voisinage.

A peine publiée et connue, la loi sur les logements insalubres est déjà lettre morte, et comme tant de règlements utiles en matière d'hygiène, elle va tomber en désuétude avant même d'avoir été appliquée. C'est ainsi que les plus sages mesures viennent échouer devant la routine et l'inertie : en économie sociale comme en physiologie, la tête qui conçoit et les membres qui exécutent ne sont pas toujours en harmonie.

Et notez bien que je ne critique pas, je me borne à constater un fait qui est la conséquence forcée de l'état actuel de la ville de Besançon, par rapport à sa population et aux 1,387 maisons entre lesquelles elle est partagée.

Pour que la loi sur les logements insalubres fût rigoureusement exécutée, il faudrait, dans beaucoup de maisons, agrandir les cours, supprimer des cloisons, multiplier la surface des lieux habités, il faudrait, en un mot, diminuer considérablement le nombre des chambres, et par conséquent repousser de la ville une foule d'ouvriers qui ne pourraient plus s'y loger, à moins qu'on ne bâtit de nouveaux quartiers, comme cela se fait dans beaucoup de villes, et qu'on n'opposât ainsi un remède efficace à l'encombrement dont la ville de Besançon commence à souffrir.

Je borne là mes considérations; celles que j'y pourrais ajouter, tirées de la malpropreté, de la mauvaise alimentation, de l'altération de l'air respirable, etc.,

n'appartiennent plus à la statistique, et rentrent dans le domaine des généralités.

Désirant connaître, approximativement du moins, et autant qu'il est en moi, dans quelles proportions les maladies frappent les diverses professions, j'ai dressé la statistique de celles qu'excerçaient les malades admis à l'hôpital, de 1820 à 1830, et de 1845 à 1855.

Voici les résultats qu'elle m'a fournis :

Professions.	Moyenne des admissions à l'hôpital.	
Journaliers des deux sexes	391	par an.
Domestiques	89,9	—
Vignerons, cultivateurs, jardiniers	57,1	—
Menuisiers, charpentiers, ébénistes, charrons	44,4	—
Cordonniers, galochiers, sabotiers	38,7	—
Tailleurs et tailleuses d'habits	38,4	—
Maçons, tailleurs de pierres	35,8	—
Serruriers, forgerons, mécaniciens, fondeurs	33,7	—
Couturières, lingères, faiseuses de blouses	28,6	—
Horlogers et doreurs	24,1	—
Chargeurs	24	—
Imprimeurs, lithographes, relieurs de livres	22,8	—
Gypseurs, tuiliers, couvreurs et ferblantiers	16,2	—
Tisserands	12,3	—
Tourneurs, tonneliers, sabotiers	8	—
Colporteurs, brocanteurs, revendeurs	6,9	—
Tanneurs, bourreliers, peigniers, dégraisseurs	6,8	—
Instituteurs, commis, écrivains	5,7	—

Tout en faisant voir combien les ouvriers qui reçoivent les plus faibles salaires doivent fournir plus de malades que les autres, ce tableau montre dans quelle proportion chacune des catégories peuple l'hôpital, et chacun des chiffres porte son commentaire avec lui. Si la santé des pauvres se résolvait à l'hôpital dans une simple question d'actif et de passif, on verrait déjà combien nous devrions tous travailler à ce que la situa-

tion qui favorise leurs maladies s'améliore; mais au-dessus de la question d'argent, il y a celle d'humanité qui impose à chacun son rôle, et dont tout le monde doit se bien pénétrer : aux administrations, l'hygiène générale et l'assainissement de la ville; aux citoyens de tous les rangs, la propreté qui ne coûte guère, la sobriété et la tempérance qui enrichissent; et à tous enfin, le bon exemple qui perfectionne.

Il y a dans le tableau des professions, trois catégories d'ouvriers sur lesquelles il est besoin d'appeler tout particulièrement l'attention; ce sont 1° les manœuvres ou journaliers, 2° les horlogers, 3° les domestiques.

Ce qui me frappe dans la question des manœuvres, c'est leur grand nombre relativement au genre de travail auquel ils peuvent prétendre : d'après les cahiers du recensement de l'année 1855, j'en ai compté 1,595, dont 650 hommes et 945 femmes. Ici, comme ailleurs, les hommes sont employés aux travaux de creusage, de terrassements, de transport; les femmes, aux gros travaux du ménage, aux lessives, écurages, etc. Pour démontrer combien, dans cette profession, il y a de disproportion entre les travailleurs et le travail, il faudrait connaître les rapports exacts entre les premiers et le second. Si la chose est impossible pour les femmes, et on en comprend aisément la raison, elle est très-praticable pour les hommes, et pour connaître la vérité, j'ai consulté les entrepreneurs de bâtiments, les directeurs des diverses iudustries, les propriétaires de chantiers, et, en additionnant le nombre des manœuvres que chacun d'eux occupe, j'ai reconnu que 325 ouvriers au plus, peuvent

avoir une occupation assurée, et encore le travail n'est ni régulier ni constant pour tous. Il y a donc la moitié des hommes manœuvres condamnés à chercher au jour le jour un travail qui se fait souvent attendre, et dont le salaire, déjà si faible quand il est régulier et constant, se trouve, par le fait de sa rareté, réduit à des proportions désespérantes.

Aussi, voyez ce qui arrive aux bureaux de secours et à l'hôpital; sur 1,827 demandes adressées au patronage durant une période de quinze ans, 580 provenaient des manœuvres; sur 350 ouvriers qui se plaignent de manquer de travail, la moitié est composée de journaliers et à l'hôpital on en admet en moyenne près de 400 par an, (391 des deux sexes). Ainsi, sans compter ce que cette profession misérable reçoit des autres institutions charitables de notre ville, voyez ce qu'elle coûte à elle seule à l'hôpital.

La moyenne générale du nombre des journées calculées sur 9,269 malades admis et traités à l'hôpital St-Jacques, pendant dix ans, m'a donné le nombre de 30 (1) à 1 fr. la journée.

Chaque malade coûte donc 30 fr., ce qui produit pour la totalité la somme de 11,730 francs par an.

Malheureusement, rien n'avertit les journaliers qui quittent la campagne, du sort qui les attend, rien ne les met en garde contre la privation de travail, rien ne ra-

---

(1) La moyenne pour les hommes n'est que de 29 jours, elle est de 33 pour les femmes.

lentit le mouvement qui les porte vers les villes : j'en ai compté 280 représentant autant de ménages, et formant 500 personnes qui avaient émigré à Besançon dans la seule année 1855, sans aucun moyen de subsistance, sans travail ni assuré ni prévu pour l'avenir, et dans le seul espoir de prendre une part quelconque dans le travail des manœuvres, déjà trop rare pour ceux qui les ont précédés.

Les chemins de fer, il est vrai, avec leurs vastes ateliers ouverts à Besançon et dans les environs, ont employé sans retard la plupart de ces bras inoccupés, mais les travaux finis, les familles sont restées, et les années aidant, elles ont fini par atteindre le temps de séjour obligé pour être inscrites dans les bureaux de secours. C'est à l'aide de ces causes et de plusieurs autres, que le paupérisme va toujours grandissant dans les villes. Hier c'étaient ou les fortifications de la ville ou le canal de navigation qui la traverse, aujourd'hui ce sont les chemins de fer, demain, peut-être, des quartiers à construire, et chaque nouvelle entreprise laissera comme le résidu de ses travailleurs, à la charge de la cité qui les a reçus dans son sein. Il en serait autrement, sans doute, si le nombre et l'activité des ateliers, si la rapidité avec laquelle on presse les travaux étaient un peu plus calculés d'après le nombre des travailleurs disponibles, et si le désir de leur fournir du travail entrait davantage dans ces calculs ; mais comment résister à tous ces capitaux impatients qui souffrent, et qui ne peuvent s'apaiser que devant les intérêts et le dividende régulièrement comptés.

On a fait (9 juillet 1852), dans un but politique et pour prévenir des troubles qui pouvaient compromettre l'ordre public, on a fait une loi qui interdisait dans le département de la Seine et dans les communes formant l'agglomération Lyonnaise, le séjour à tout individu qui n'avait pas des moyens d'existence assurés dans les lieux sus-indiqués.

Ne serait-il pas possible de prendre des mesures pour prévenir l'entassement de tant de malheureux qu'une illusion d'un jour pousse vers les villes, où ils ne rencontrent si souvent qu'une misère plus pressante que celle qu'ils ont quittée ? Ne pourrait-on s'occuper davantage, ou du moins plus efficacement des indigents de la campagne, et les retenir au foyer de leur commune par une extension plus active de l'assistance, et surtout par les travaux que l'hygiène, le perfectionnement de l'agriculture, la stérilité des friches et des landes commandent si impérieusement dans la plupart des villages.

Sans répéter les lieux communs qu'on dit maintenant partout sur les améliorations possibles, nécessaires et urgentes que notre agriculture attend, ne puis-je, du moins, mêler ma faible voix à tant de voix plus autorisées qui les appellent et les sollicitent. On espère remplacer par des machines tous les ouvriers que les villes attirent à elles! Vains efforts, les machines n'y suppléeront qu'imparfaitement. On ne cultive pas la vigne avec des machines, on ne sarcle pas les terres à la vapeur, les chardons ne s'enlèvent pas à la mécanique, on n'étrille pas le bétail, on ne tond pas les moutons avec des en-

gins plus ou moins bien imaginés, et l'agriculture, arrivée à la perfection, aura encore bien assez de travail pour les machines et les bras.

L'horlogerie a toujours été regardée comme une source d'aisance, de prospérité et de richesse pour la ville de Besançon ; avec tout le monde, je la crois capable de réaliser cet espoir ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas adresser à cette industrie quelques observations sur son présent et son avenir.

Oui, l'horlogerie est une source féconde de prospérité, si l'on s'en rapporte aux salaires qu'elle procure aux 4,471 personnes (1) qu'elle nourrit ou qu'elle devrait nourrir, et la part que cette branche importante de l'industrie franc-comtoise prend au mouvement général des affaires. Mais en descendant dans les détails, les résultats laissent beaucoup à désirer, et ils justifieront sans peine la place que j'ai cru devoir lui assigner dans une étude sur l'indigence.

Nous avons vu que parmi les familles qui, depuis 1840 à 1855 ont sollicité les secours du patronage, 39 exerçaient l'borlogerie ; 13 d'entre elles invoquaient, pour expliquer leur détresse, l'insuffisance du salaire.

Cette cause est un fait rare en horlogerie, car, en général, les salaires sont très-élevés, et cette élévation même constitue un des côtés fâcheux de cette profession ; je dirai tout-à-l'heure pourquoi. On en jugera d'ailleurs par le tableau suivant :

---

(1) C'est la population horlogère toute entière, enfants et vieillards compris.

Tableau des salaires dans les différentes parties de l'horlogerie.

Salaire d'un jour.	Parties exercées par les hommes.	Parties exercées par les femmes.
De 5 à 10 fr.	Le réglage, les doreurs, les faiseurs de cylindres, les pivoteurs, les graveurs de lettres, les monteurs de boîtes en or, les sertisseurs de pierres, les acheveurs d'échappements.	Le réglage, les arrondissages.
De 4 à 5 fr.	Les monteurs de boîtes en argent, les faiseurs de cuvettes en cuivre, les graveurs (ornem.), les guillocheurs, les repasseurs, les remonteurs, les préparateurs d'échappements, les pierristes, les finisseurs.	Les graveurs en ornem^ts.
De 3 à 4 fr.	Les faiseurs de pignons, de balanciers, les émailleurs et les peintres en cadrans, les faiseurs d'aiguilles et de secrets, les remonteurs, les finisseurs, les dégrossisseurs, les rhabilleurs.	Les faiseuses de raquettes et de cylindres, les doreurs, graveurs de lettres, polisseurs de débris, les pierristes et perceurs de pierres, les préparateurs d'échappements, les polisseurs de roues, de boîtes et de gravures, les finisseuses de boîtes, les pivoteurs de verges.
De 2 à 3 fr.	Les faiseurs de ressorts et les finisseurs.	Le finissage, les faiseurs de balanciers, de roues de cylindres, les peintres de cadrans, les polisseuses de roues de rencontre, le nettoyage en charnières.
De 1 f. 50 c. à 2 fr.		Les faiseuses d'aiguilles, l'adoucissage.

Il résulte de ce tableau, qu'à quelques exceptions près comprises dans les deux dernières catégories, le salaire des horlogers est très-notablement supérieur à celui que reçoivent les ouvriers des autres professions, et que, considéré d'une manière absolue, il devrait presque toujours les mettre à l'abri du besoin. Or, l'expérience

prouve qu'il n'en est pas toujours ainsi, et les chiffres que j'ai cités plus haut en fournissent la preuve.

Il faut donc chercher ailleurs la cause du malaise qui pèse quelquefois sur les ouvriers horlogers, et qui a réduit 39 familles à recourir à l'assistance publique : je dois ajouter qui en met en moyenne 29 par an dans la nécessité de faire soigner leurs maladies à l'hôpital.

Cette cause serait-elle le chômage et les crises que l'horlogerie subit comme les autres industries, et même plus souvent qu'elles ?

Cette suspension plus ou moins prolongée du travail est, il faut en convenir, un des côtés fâcheux de cette industrie. A chaque secousse politique, à chaque crise financière, commerciale ou alimentaire, on voit les commandes diminuer, le travail se ralentir, puis cesser enfin, si la crise se prolonge. J'ai interrogé plusieurs horlogers sur la durée de ce chômage, et ils s'accordent à la porter en moyenne à deux ou trois mois chaque année. Cependant je ne trouve dans mes notes que dix familles d'horlogers qui aient sollicité les secours du patronage en vertu du manque de travail.

Cette situation, en quelque sorte périodique, serait pour beaucoup d'ouvriers, une raison déterminante pour réaliser de précieuses épargnes dans les temps de prospérité, et pour se mettre ainsi à l'abri des privations que la suspension du salaire apporte naturellement avec elle ; mais les horlogers pratiquent difficilement en général, cette règle économique si élémentaire et si simple ; ils sont, au contraire, et je parle surtout des jeunes ouvriers, dissipateurs, amis des plaisirs, peu sou-

cieux du lendemain, et l'on peut affirmer sans exagération, que c'est à eux que la plupart des cafés, des restaurants champêtres, des bals publics et de beaucoup d'autres lieux destinés aux plaisirs matériels, doivent leur prospérité. Tous les observateurs, et parmi eux, les plus intéressés et les plus compétents en tout ce qui les concerne, tels que les fabricants, les propriétaires et les médecins, sont d'accord sur ce fait; c'est que la dissipation, le désordre et l'inconduite sont plus communs dans l'horlogerie que dans les autres professions. J'en ai recherché la cause, comme tous ceux qui ont un peu réfléchi sur cette situation si fâcheuse, et je dois à la vérité de déclarer que les fabricants que j'ai interrogés n'hésitent pas à la placer, du moins en grande partie, dans l'élévation des salaires. Et cela est si vrai, que ce sont les deux premières catégories du tableau de la page précédente, qui fournissent à la débauche ses plus nombreux partisans.

A côté de cette influence, si puissante à un âge où la jeunesse est si portée à commettre tous les genres d'excès, et subit d'autant plus volontiers l'empire de ses passions, qu'elle peut plus facilement les satisfaire, il faut placer celle de l'exemple. Un libertin suffit pour démoraliser un atelier, et je connais plus d'une famille qui, y ayant introduit leurs fils, avec l'espoir d'en faire des appuis pour leurs jeunes frères et des soutiens pour leur vieillesse, n'en ont retiré après l'apprentissage, que des sujets corrompus et débauchés.

Cette critique, dont personne ne contestera l'opportunité, ne m'empêche pas de reconnaître de nombreuses

et d'honorables exceptions qu'elle ne peut atteindre. Dans l'exercice de ma profession, je rencontre tous les jours des familles qui comprennent et qui pratiquent les lois de la sagesse, et pour qui l'horlogerie a été la source d'une aisance légitime et durable, et qui pourraient servir de modèles et d'exemples. J'insiste sur cette remarque pour mieux faire comprendre ma pensée.

En résumant mes recherches sur ce point, je trouve que sur les 39 familles horlogères placées momentanément dans le besoin, 12 sollicitaient les secours en vertu de l'insuffisance des salaires, 10 en vertu de la privation de travail; dans 6 de ces familles, les chefs étaient des vieillards pour qui l'âge du travail et des économies était passé, dans 5 autres, des maladies passagères et des infirmités incurables avaient causé la misère; dans 6 cas, enfin, on n'en accusait que l'inconduite du chef de la famille.

Le nombre des indigents horlogers pourra paraître infiniment petit, eu égard à celui des ouvriers que cette industrie occupe. Mais, tel qu'il est, il doit cependant inspirer des appréhensions pour l'avenir. Devant la concurrence qui pèse déjà lourdement sur la fabrique en général (1), devant cette concurrenee, qui, dans quelques spécialités du travail, a déjà fait baisser le salaire

---

(1) Rien ne peut mieux prouver cette concurrence croissante que le tableau suivant des ouvriers que l'horlogerie doit à l'immigration dont notre tableau de la page 135 donne les résultats généraux :

Années	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847
Ouvriers	56	28	47	20	39	29	49	41
Années	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855
Ouvriers	52	42	77	44	92	126	123	296

d'un tiers ou d'un quart; en présence d'ouvriers de mérite et de talents variés, et dont un certain nombre, pour cause d'apprentissages rapides et incomplets, ne fournissent qu'un travail défectueux et compromettent ainsi la réputation de nos produits, comment ne pas se préoccuper de l'avenir. En face du débordement qui a envahi cette jeunesse à qui tous les genres d'abus sont devenus familiers, et pour qui l'ordre, la moralité, la tempérance et l'économie sont des mots vides de sens, au milieu de cette diversité de causes plns ou moins apparentes d'événements, de crises qui paralysent le commerce et suspendent le travail, comment ne pas prévoir qu'un jour peut venir où l'horlogerie qui, aux yeux de quelques économistes, fait aujourd'hui l'espoir et la richesse du pays, peut en faire plus tard l'embarras, le danger peut-être ?

L'horlogerie a été l'espoir, elle peut devenir la richesse du pays, mais c'est à la condition qu'elle sera comme le travail doit l'être toujours, un élément moralisateur. Tant qu'elle sortira de cette voie, je douterai de son influence sur la prospérité publique.

A la domesticité se rapporte une des plus graves questions des temps actuels. Le goût s'en répand tous les jours davantage parmi la jeunesse et principalement parmi les filles de la campagne. Je connais plusieurs communes rurales de la province qui comptent jusqu'à 60 et 70 jeunes gens parmi les domestiques des grandes villes, de Paris surtout; et la ville de Besançon à elle

seule en occupe 1,712 des deux sexes : 1,474 filles et 238 garçons. L'attrait du luxe que la facilité des communications a définitivement introduit dans les villages, la nature fatigante des travaux agricoles, les privations qui y sont attachées et l'état de gêne qui s'est accru sensiblement depuis quelques années, sont des causes incessantes qui les fascinent et les entraînent. J'ai cherché à apprécier autant qu'il était en moi l'intensité du mouvement qui préside à leur émigration vers les grands centres, mais les points de comparaison me manquent et j'ai dû me borner aux faits qui concernent l'année 1855 : sur 1,861 immigrants (1), j'ai compté 347 domestiques, soit 18,8 pour cent.

Il n'est pas difficile d'apprécier le préjudice que fait aux travaux agricoles cette désertion des travaux champêtres qui est un des maux de notre siècle, mais personne ne pourra dire combien cette jeunesse inexpérimentée souffre des mauvais conseils et des exemples pernicieux qui mettent si souvent sa vertu en péril. On ne connaîtra jamais le nombre de ces pauvres filles qui se laissent entraîner par le courant fatal, malgré la surveillance des familles qui reçoivent leurs services; on ignorera toujours combien il y en a parmi elles qui ne rencontrent que des piéges infâmes là où leur inexpérience ne devait attendre que conseils prudents et protection efficace.

Parmi les filles domestiques, plusieurs après avoir quitté leur village sans placement assuré, débutent dans

---

(1) Voy. le tableau de la page 135.

les services de bas étage où tout représente l'image du vice, où rien ne rappelle la vertu. Parmi les maisons qu'on ne saurait trop signaler au mépris public, je citerai ces cabarets de nos rues populeuses et plus encore ceux de la banlieue, où non-seulement des filles suspectes, des prostituées même, sont reçues avec les militaires, mais encore où l'on voit, au rapport des fonctionnaires de la police, des maîtres exciter leurs servantes à la débauche.

C'est là que tant de jeunes filles viennent perdre, avec leur innocence, le goût du travail; c'est là que quelques-unes font le trop facile apprentissage du libertinage pour grossir ensuite le masse de ces femmes aux mœurs équivoques ou abjectes qui exercent sur la santé, sur la force intellectuelle et morale des jeunes gens une influence dont les médecins, mieux que personne, comprennent toute la portée.

Et puisque la question du libertinage se présente sous ma plume, qu'il me soit permis de présenter ici quelques faits et quelques considérations qui s'y rapportent. Ce que j'ai à dire ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt, et il en sortira sans doute des enseignements dont les lecteurs pourront faire profiter quelques-unes de ces pauvres égarées, à qui il n'a manqué peut-être qu'un appui, que des conseils pour se maintenir dans le droit chemin.

Cette question n'a-t-elle pas, d'ailleurs, avec l'indigence des connexions étroites, et tous ceux qui ont étudié les classes pauvres n'ont-ils pas constaté maintes fois

que la misère est une des causes les plus actives de la débauche? Une fille sortie de son village et qui se trouve isolée dans une grande ville sans profession, sans place et sans ressources, n'a que deux moyens de vivre : ou la mendicité, ou le déshonneur.

Parent Duchâtelet a dit : « On se demande en voyant ces tristes résultats, si la société s'est assez occupée du sort des femmes, cette partie d'elle-même si digne de sa sollicitude et qui exerce une si grande influence sur tout ce qui regarde le mécanisme d'un Etat. Quant à moi, je ne le pense pas. » (1) Je n'hésite pas à partager l'opinion de ce philanthrope, et si cette réflexion ne lui a pas été inspirée par le sujet que nous traitons, elle n'en trouve pas moins ici une juste application.

Ce n'est pas, qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas que la domesticité fournisse à la débauche plus de victimes que toute autre profession, mais il suffit que la prostitution clandestine y recrute souvent les siennes pour justifier l'attention toute particulière que j'appelle sur ce sujet à propos des jeunes villageoises qui, sans expérience et sans but arrêté, se précipitent dans les villes.

Comme ailleurs, la classe des filles aux mœurs déréglées est nombreuse à Besançon, où elle suit assez exactement les mouvements de la garnison et la prospérité de l'horlogerie; ses principaux contingents lui sont fournis d'une part par des jeunes ouvrières qui, ayant cherché d'abord dans l'inconduite un supplément au salaire

---

(1) De la prostitution, t. 1, p. 97

si souvent insuffisant pour satisfaire et les besoins réels de la vie et les besoins factices de la toilette, s'accoutument peu à peu au désordre ; d'autre part, parmi ces pauvres filles dont je parlais tout à l'heure, qui quittent leur village sans but arrêté, et qui succombent vaincues par le besoin, ou par l'obstination des libertins qui les poursuivent (1).

A côté des filles qui pratiquent plus ou moins clandestinement la débauche, soit qu'elles demeurent seules, isolées, sans patronage et sans guide, soit que, plus enfoncées dans le vice, elles s'y livrent sous la surveillance apparente de leur famille, se place encore un peu plus bas dans l'échelle sociale, la classe de ces créatures que l'administration désigne sous le nom de filles soumises.

Quoique généralement surveillées par la police, leur nombre n'est pas facile à connaître, car vivant au jour le jour, nomades comme les garnisons qui les attirent et les entretiennent pour la plupart, timides ou auda-

---

(1) Beaucoup d'entre elles sont assurément plus malheureuses que coupables, et le poëte a eu mille fois raison dans cette apostrophe qu'il met dans la bouche de l'un de ses personnages :

De quel front osez-vous, cœurs glacés que vous êtes,
Nous reprocher les mœurs que vous nous avez faites !
Pourquoi flétrissez-vous d'un ton déclamateur,
La fille corrompue et non le corrupteur ?
Et cependant, quel est le plus digne de blâme,
Du riche libertin qui marchande une femme,
Ou de celle qui, riche, eût chastement vécu,
Et, pauvre, cède à l'or par qui tout est vaincu.

(*L'Honneur et l'argent*, comédie par M. Ponsard, de l'Académie française.)

cieuses suivant les rigueurs ou les faiblesses de la police, ces malheureuses se déplacent, quittent la rue, le canton ou la ville pour y revenir pour le plus léger motif et échappent ainsi à l'action de l'administration. J'ai cherché à m'en rendre compte autant que cela m'a été possible par la lecture des rapports, au nombre de plus de trois mille, adressés au commissaire central de la police à Besançon pendant les années 1853, 1854 et 1855. Voici le résultat auquel je suis arrivé. Déduction faite des récidivistes, ont été arrêtées et conduites au violon :

84	filles de cette catégorie en	1853
153	—	1854
160	—	1855

Ayant recherché le lieu de naissance ou, à défaut de ce renseignement, le dernier domicile de celles qui ont été surprises dans le cours des années 1854 et 1855, j'ai reconnu que :

124	appartiennent au département	du Doubs ;
77	— —	de la Haute-Saône ;
23	— —	du Jura ;
13	— —	du Haut-Rhin ;
13	— —	des Vosges ;
12	— —	de la Côte-d'Or ;
10	— à la Suisse et à la Savoie ;	

18 se répartissent dans plusieurs départements plus ou moins éloignés de Besançon et qui n'en ont fourni le plus souvent qu'une seule ; enfin il y en a 129 dont le lieu de naissance et le dernier domicile n'ont pas été désignés.

Quarante communes du département du Doubs, vingt-trois de la Haute-Saône, sept du Jura avaient fourni leur triste contingent à la débauche de notre cité et presque toutes ces communes appartiennent à la campagne.

Or est-il exact, est-il naturel de supposer que toutes les malheureuses qui figurent dans cette statistique soient arrivées à Besançon déjà perdues de mœurs ? Je ne saurais répondre négativement pour toutes, mais il est excessivement probable qu'un certain nombre étaient encore pures au sortir de leur village, qu'elles n'aspiraient à la ville que dans le but d'y exercer honnêtement une des professions de leur sexe, principalement la domesticité, et que, sans les séductions du luxe et des plaisirs, sans les agressions des libertins qui pullulent ici comme ailleurs, sans le besoin peut-être, elles n'auraient pas quitté la voie honnête et irréprochable du devoir. Une fille de 17 ans, du département du Bas-Rhin, ramassée par la police dans un cabaret infâme, portait un certificat par lequel le maire de sa commune attestait qu'elle avait toujours été d'une conduite exemplaire.

Je livre ces faits à la méditation des hommes sérieux.

L'âge de ces filles a dû fixer aussi mon attention, mais il n'est indiqué dans les rapports des commissaires de police que pour environ 300 d'entre elles.

Elles avaient en moyenne 21 ans et 5 mois ; la plus âgée avait 48 ans ; l'une d'elle en avait même 58, mais elle était accompagnée de sa fille qu'elle livrait sans doute au proxénétisme. Ce fait odieux n'est malheureusement pas unique et on le rencontre à tous les degrés. On voit des parents qui tolèrent la débauche de leurs filles ; d'autres qui leur donnent leur assentiment, et quelques-uns enfin qui les y excitent !

Parmi ces tristes victimes du libertinage, 7 avaient 16 ans, 2 en avaient 15, 2 en avaient 14 et 2 n'en

avaient que 13. Deux enfants de 15 et de 14 ans étaient déjà affectées de maladies contagieuses graves.

Ces exemples de démoralisation précoce sont fournis principalement par ces jeunes filles éhontées qui, sous prétexte de vendre des allumettes ou des bouquets, pratiquent la mendicité, s'attachent aux passants avec une ténacité au moins indiscrète et vagabondent ainsi dans les rues jusqu'à une heure avancée de la nuit. Quelques-unes de ces frêles créatures, sans doute plus malheureuses que coupables, appartiennent à des parents cruels qui les maltraitent si, à la fin du jour, elles ne rapportent au ménage une somme dont le minimum est fixé d'avance. J'en ai trouvé un exemple dans les archives du patronage; j'en ai lu plusieurs autres dans les rapports de la police.

Tous les moyens sont bons à ces pauvres enfants pour faire de l'argent, c'est-à-dire pour éviter les mauvais traitements dont elles sont menacées, et le libertinage aidant, elles se tirent facilement d'embarras.

On dit que le libertinage a augmenté à Besançon depuis quinze ans : cette opinion qui jouit d'un certain crédit a été la mienne jusqu'à ce jour, et il est difficile d'admettre qu'elle ne soit pas l'expression de la vérité. Comment, en effet, concilier l'état contraire avec l'immigration progressive que notre tableau de la page 135 a mis à jour, avec les habitudes déréglées de cette jeunesse dont j'ai signalé les excès et qui trouve dans la prospérité de l'horlogerie tant de facilités pour satisfaire ses passions et, enfin, avec le nombre toujours croissant

de ces jeunes villageoises qui viennent demander du travail soit à la domesticité, soit aux ateliers de notre ville, et que les séductions de la nouveauté trouvent si souvent sans force et sans résistance.

Cependant je ne possède aucun fait démonstratif suffisant pour justifier cette opinion, à moins qu'on ne veuille, bien à tort, en trouver les preuves dans ceux que je n'ai cités que pour faire connaître un présent que beaucoup de monde ignore.

Pour comparer ce présent au passé et en déduire des conclusions relativement à la moralité du temps actuel, j'ai entrepris des recherches analogues à celles qui m'ont servi à établir la proportion relative des indigents aux deux périodes quindécennales, et je suis heureux de pouvoir déclarer que le résultat n'a jusqu'ici rien d'inquiétant, et que la situation ne paraît pas s'être aggravée d'une manière compromettante, si l'on s'en rapporte du moins aux faits qui sont du domaine de la statistique.

La proportion des enfants naturels est à peu de chose près, aujourd'hui, ce qu'elle était il y a vingt et même quarante ans, de 22 pour 100 en moyenne dans la période quindécennale comprise entre 1821 et 1835; elle est de 24,6 dans la période comprise entre 1840 et 1855. J'ignore quel était avant 1840 le nombre des femmes que l'opinion publique a flétries d'un nom mérité; mais je suis en mesure d'affirmer que leur proportion a peu changé durant la seconde période quindécennale, et qu'elle n'a varié que de 5,8 à 6,7 par 1,000 habitants.

Je suis loin d'avoir la prétention de fournir par là les

éléments d'un diagnostic irréfragable, car je sais, en premier lieu, que ce n'est que par exception que le libertinage aboutit à faire sa confession publique au bureau de l'état civil, et, en second lieu, que la débauche clandestine entraîne des partisans plus nombreux que l'autre, et qu'elle professe pour celle-là une sorte de mépris qui la tiendra toujours dans d'étroites limites.

Mais, tels qu'ils sont, ces résultats n'ont rien de décourageant; ils montrent que le mal que nous avons signalé est loin d'être incurable, et que si nous le voulons bien, nous saurons arrêter ses ravages et limiter ses progrès. Contre la misére morale et contre l'indigence matérielle, il faut le concours de tous les citoyens honnêtes et généreux; il faut proposer à toutes les intelligences un but d'activité constant, utile, profitable; il faut lutter en préconisant le travail, ce remède infaillible de toutes les infirmités morales, en le procurant au besoin aux malheureux qui en manquent, en l'encourageant, en le favorisant et en l'honorant à tous les degrés de la hiérarchie sociale. C'est ainsi qu'on parviendra à amoindrir en même temps, et la débauche qui dégrade et qui ruine et le paupérisme qui lui fournit des instruments et des victimes; c'est ainsi qu'on atteindra le but si désiré : la connaissance des vrais pauvres, et leur soulagement par l'action combinée de l'assistance et de la charité, dont nous montrerons le passé, le présent et l'avenir dans la seconde partie de ce travail.

ÉLECTIONS.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'est retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections.

Ont été élus :

1° Membre associé résidant. M. Alphonse Delacroix, architecte de la ville;

2° Associés correspondants (ordre des associés de la province) :

M. Jannez, procureur impérial près le tribunal de Lons-le-Saunier ;

M. Ed. Grenier, de Baume-les-Dames.

Dans la même séance, l'Académie a nommé membre honoraire de la Compagnie :

M. Demoustier, président du Conseil général du Doubs, ministre plénipotentiaire à Berlin ;

M. Desroziers, recteur de l'Académie de Besançon.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1859.

—

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1859, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* — Sont exceptés : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux, de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel, les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont-Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine*, sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de Perreciot.*

Prix de poésie. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache

par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libre de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille de 300 fr. — *De l'horlogerie en Franche-Comté;* son histoire, son influence et son avenir.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port*, *au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1858.

Discours de M. le président..... 1
Discours de réception de M. le marquis Terrier de Loray..... 27
Réponse de M. le président..... 45
Pièces de vers, par M. Al. de Saint-Juan..... 47
Les Martyrs de Séquanie, par M. le vicomte Chifflet..... 54
Fables, par M. Viancin..... 76
Etude sur Proudhon, par M. Loiseau..... 91
De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par M. Druhen, aîné, 1re partie.... 115
Elections..... 189
Programme des prix à décerner en 1859..... 190

BESANÇON. — DODIVERS ET Ce, IMP. DE L'ACADÉMIE, GRANDE-RUE, 42.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1858.

Président annuel, M. l'abbé BESSON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Les lettres sont le bon ou le mauvais génie des peuples qui les cultivent, selon qu'elles demandent leurs inspirations à la vérité ou à l'erreur, à la modestie ou à l'orgueil. Salutaire ou dangereuse, leur influence sera toujours puissante, et, quoi qu'on en ait dit, la poésie, l'histoire, l'éloquence, la philosophie, demeureront les reines du monde.

Une académie où elles se rencontrent depuis un siècle, comme sur un terrain commun, et qui a réuni dans cette province toutes les intelligences d'élite et toutes les sommités sociales, a donc sa mission, ses devoirs, sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes.

Sa mission est d'évangéliser de bonnes doctrines ; son devoir de faire éclore les talents et de les guider ; sa responsabilité est un fardeau pour chaque membre, quand elle n'est pas une louange pour le corps tout entier. Si elle honore, chacun la revendique ; si elle pèse, chacun la décline.

Dans le XVIIIe siècle, où il était de mode d'attaquer le vieil édifice social, ni le bel esprit du temps, ni les caprices de l'opinion, ni les sophismes de la secte encyclopédique, n'ont pu altérer l'esprit religieux de l'académie. Vos devanciers se sont honorés par d'énergiques résistances aux préjugés de la foule et aux entraînements des systèmes ; ils ont fourni à la religion outragée ses plus savants et ses plus généreux défenseurs ; et c'est à notre attachement aux vérités éternelles que nous devons la gloire de nos premiers jours. Vous m'aviez permis, Messieurs, de rappeler devant vous ce noble passé ; permettez-moi aujourd'hui de vous remercier de votre bienveillance, en vous exprimant les vœux que je forme pour votre avenir.

Votre ministère est tout à la fois un ministère de conservation et de progrès. Il faut savoir maintenir pour mériter d'entraîner ; et l'initiative du bien n'est heureuse et féconde que là où la résistance au mal est ferme, courageuse, inflexible. La stabilité des maximes et des croyances peut seule assurer la durée des institutions. C'est pourquoi, dans vos réprobations comme dans vos encouragements, dans les travaux que vous publiez comme dans ceux que vous couronnez, à côté de la marque du bon goût on trouve la marque de la bonne doctrine. S'il s'agit de réparer

vos pertes et de compléter vos rangs, le talent seul ne vous touche pas : vous voulez encore l'honneur dans la conduite, la politesse et la distinction dans les manières, l'art de vivre, de converser et de s'entendre, à une certaine hauteur, avec tous ceux qui ont la passion des grandes choses. Ne demandons jamais moins. Nos récompenses et nos suffrages iront assez aux plus capables ; faisons qu'ils aillent aussi aux plus vertueux. D'aventureux critiques ont demandé parfois à l'académie de se retremper et de se rajeunir en adoptant avec enthousiasme toutes les idées du jour. Une société sans tradition peut s'abandonner à ces entraînements ; la vôtre les a évités, en demeurant fidèle à elle-même. Tolérons donc que l'on nous accuse de dormir profondément, parce que nous n'avons rien rêvé d'extravagant ; d'être les ennemis des lumières, parce que nous n'aimons pas les incendies ; d'élever des barrières aux progrès de l'esprit humain, parce que nous voudrions l'empêcher de s'élancer dans les abîmes. Enfin, si l'on nous reproche de ne pas marcher avec le siècle, consolons-nous encore, car nous pouvons le devancer au lieu de le suivre.

Si le présent vous échappe, il vous appartient d'enchaîner l'avenir. L'avenir, c'est la jeunesse. Je ne viens point gémir sur l'infériorité de ses études comparées aux nôtres, ni prédire, à l'exemple du poëte latin, une décadence nouvelle dans les esprits et dans les mœurs. Sans être fort idolâtre de notre siècle, nous pouvons reconnaître, à certains signes, que les classes élevées s'améliorent, que les idées y sont plus saines, l'ambition plus noble, la loi du travail mieux comprise. Là, si mes pré-

visions ne me trompent pas, commence à se former une génération choisie, qui ne reculera ni devant les austères labeurs de la pensée, ni devant les sacrifices du dévouement. Il est des jeunes gens qu'une nature plus riche ou une vocation plus haute appelle à recevoir un développement d'esprit, de caractère, de conscience, plus ferme, plus étendu, plus élevé, plus profond. Voilà ceux que la Providence destine à servir leur province et à aider leurs semblables. Il dépend beaucoup de nous qu'ils comprennent cette mission ou qu'ils la négligent, qu'ils soient utiles ou nuisibles, qu'ils perdent un jour leur pays ou qu'ils le sauvent.

Allons de bonne heure à leur rencontre, et tendons à leurs premiers efforts une main bienveillante. Prêchons-leur par nos exemples et par nos discours l'attachement à la Franche-Comté, l'amour de tous les devoirs, l'honnêteté de la vie, la dignité du caractère, la recherche de la vraie grandeur.

Nous souhaitons d'abord à cette jeunesse qu'elle aime son pays avec passion, qu'elle y pense avec regret si elle s'en éloigne un moment, et qu'elle y revienne avec bonheur. C'est lui souhaiter ce qui la rendra libre et heureuse, la modestie et le bon sens. Près de vous, elle n'apprendra de la littérature que ce qu'il y a d'élevé et d'utile ; loin de vous, elle trouverait des succès aussi faciles qu'entraînants, aussi éphémères que dangereux. Il y a à Paris deux écoles que nous ne connaissons point ici : celle du roman et celle du théâtre. Elles attirent, au début de leur carrière, les jeunes gens doués d'une facilité agréable et jaloux de se faire un nom. Ah ! que

de raisons elles ont troublées ! Que de délicatesses flétries ! Que de fleurs tuées dans leur germe ! Que d'hommes distingués elles ont ravis à la province qui les avait formés, et qui comptait sur eux pour faire marcher toute une génération dans les voies de la vérité et de la justice ! Mais une fois que ces infortunés ont appris l'art de composer les poisons du roman, ou de louer, dans une critique de théâtre, les leçons que donne la débauche, c'en est fait, n'attendez d'eux ni études sérieuses, ni livres honnêtes, ni succès que vous puissiez revendiquer un jour. Ils attacheront leur nom à ces productions coupables, où chaque impiété a son excuse et chaque vice ses tableaux vivants. Ils trafiqueront de la bassesse de l'âme, de l'effronterie, du cynisme, du mépris de l'homme, et de ce déplorable talent de souiller toute chose que les païens n'attribuaient qu'à des monstres. Leur bon sens perverti, la soif ardente des plaisirs allumée dans leur âme, les liens les plus sacrés affaiblis ou rompus, les souvenirs de la famille et de la province bannis de leurs cœurs, une vie sans convictions et sans devoirs, une fin sans consolations et sans remords, voilà ce qu'on sait ou ce qu'on pressent de ces tristes existences, qui n'ont désormais plus de nom que dans la langue de la mauvaise presse et des mauvais théâtres.

J'invite les jeunes gens que ce tableau épouvante à reporter leurs regards sur la province où Dieu a marqué leur place. Ils verront comment les plus graves ministères s'y concilient avec les plus nobles plaisirs de l'esprit, et l'amour de tous les devoirs avec le goût de tous les arts. Ici, tout nous parle d'études utiles. Citerai-je

le musée de nos antiquités provinciales, à peine ouvert et déjà si riche, où l'on a rassemblé, comme en un vaste faisceau, les souvenirs épars de tant de siècles, de tant de localités, et de tant de styles ; ou bien notre dernière exposition de peinture, où tant de noms se sont fait connaître parmi tant d'autres déjà si connus, et où les jouissances de l'imagination n'ont été troublées ni par une pensée irréligieuse, ni par une image impure ? Mais le spectacle de votre compagnie suffit à l'émulation. Oui, il est glorieux pour une province d'avoir une noblesse qui ajoute à ses titres historiques des titres littéraires ; une magistrature qui porte dans l'étude la conscience et la dignité même de la Justice ; un barreau où l'on se délasse de l'interprétation de nos lois en approfondissant dans Moïse les lois de la sagesse incréée ; des médecins aussi compatissants pour les maladies de l'âme que pour celles du corps ; des industriels et des commerçants que la culture de l'esprit rend capables de grandes vues, et qui, en sortant de la manufacture, de l'usine ou du comptoir, savent se faire écouter du souverain et applaudir du public ; des physiciens et des naturalistes dont le nom est connu de toute l'Europe ; des poëtes et des littérateurs formés dans l'art de bien dire par un autre Quintilien, et reportant leurs succès à ce maître vénéré, qui tient depuis trente ans dans nos murs l'école du goût, de la raison et de la vertu ; enfin, au-dessus de tous les autres, un guide, un modérateur, un père, M. Weiss, qui doit surtout à la sûreté, à l'étendue, à la variété si piquante de son érudition franc-comtoise, l'autorité qu'il exerce au milieu de nous, comme la réputation dont il jouit dans le monde savant.

C'est peu d'attirer la jeunesse, faisons-la travailler. Rien de plus facile, ce semble, si l'on considère les instruments dont l'homme dispose aujourd'hui, et les sillons que tant de mains laborieuses ont creusés dans le champ de l'étude. Rien de plus difficile, si l'on se laisse prendre aux dédains de l'ignorance, qui sont plus superbes que jamais, ou aux succès de l'intrigue, bien propres à décourager le mérite méconnu. Il faut, pour échapper à ce danger, que l'intelligence s'élève à mesure que le rôle de la matière s'agrandit dans le monde, et que le caractère se retrempe au milieu même de ceux qui s'abaissent et qui s'effacent. Sous l'armure de fer des siècles barbares, sous le cilice et sous la bure du cloître, l'esprit était plus libre et le cœur plus maître de lui-même. Dans les siècles de luxe, de mollesse et d'engourdissement, le travail est plus rare, mais il a aussi plus de dignité, de noblesse et de douceur. Eh bien! redoublons de zèle auprès des jeunes gens pour les séparer d'eux-mêmes et de leur siècle, et leur créer au milieu du bruit, de l'agiotage et de la corruption, une solitude laborieuse. Qu'ils sentent qu'un esprit supérieur les anime et les soutient. Pour perpétuer en eux des traditions de haute intelligence et de forte raison, d'érudition et de goût, de vertu délicate et de foi profonde, l'éloquence a ses inspirations, la poésie ses élans, l'histoire ses longues veilles, la philosophie et l'économie politique leurs méditations et leurs recherches. Votre tâche est de tracer la route et de l'éclairer.

Ouvrez dans vos concours la lice de l'éloquence et comptez les gloires de tout genre qu'il vous reste à célé-

brer. Louer Bichat et Desault, c'est mettre en relief les progrès de la médecine et la venger de ses détracteurs. L'historien Perreciot, le jurisconsulte Seguin, le médecin Rougnon, qui furent dans le dernier siècle l'honneur de cette compagnie, ont assez de titres pour n'être pas oubliés dans le nôtre. En appellant l'attention sur d'Arçon, Morand, Montbarrey, Lecourbe, vous susciterez des ingénieurs, des militaires, des marins, sachant autre chose que les mathématiques, la manœuvre et la théorie, capables de l'enthousiasme de leur profession, sensibles aux inspirations de la vraie gloire. Bullet, Nonotte, l'abbé Jacques, auront leur tour, et on apprendra, en étudiant leur vie et leurs ouvrages, comment on défend la religion et comment on l'honore. N'y a-t-il pas quelque profit à faire mieux connaître l'humble existence et les grands travaux de l'abbé Mougin, qui fut l'ami de Lalande, le correspondant de l'académie de Berlin, et qui mourut dans le presbytère de la Grand'-Combe-des-Bois, où il avait reçu la visite du roi de Prusse? L'éloge de Joseph Droz ferait ressortir la supériorité de la foi sur la philosophie, et l'on y montrerait combien l'*art d'être heureux* est incomplet tant qu'on n'a pas fait les *aveux du philosophe chrétien*. Vous voulez non-seulement qu'on loue le mérite, mais vous enseignez vous même à le louer dignement. Tout le monde a remarqué l'*Etude sur Proudhon*, ce morceau d'un ton si élevé et si ferme, d'un style si sobre et si pur, dont l'académie a envié la lecture à nos dernières solennités judiciaires; mais l'éloge de Curasson, sorti de la même bouche, nous dédommagera bientôt de cette perte. Vous

l'annoncer, c'est vous promettre une nouvelle jouissance et à nos lauréats un nouveau modèle.

Vous choisissez le sujet d'éloquence, mais vous abandonnez celui de poésie au choix des concurrents, à la seule condition que le sujet soit franc-comtois. Qu'on ne s'indigne pas trop des bornes que notre patriotisme donne à l'enthousiasme. Il y a dans ces bornes mêmes tout le tableau, si varié et si pittoresque, de notre horizon et de nos sites, toutes les pages de nos traditions et de nos annales, tout le récit de nos gloires et de nos revers, toutes les perspectives de nos espérances et de notre avenir. Ceux-là chanteront le Lison et ses bords, les sources du Doubs cachées sous de verts sapins, nos vallées embellies et fécondées par l'industrie, nos grottes où l'on trouve à la fois des palais, des temples et des glaciers. D'autres peindront sous les grands chênes druidiques et au bord des fontaines protégées par les fées les dernières cérémonies du paganisme mourant, tandis que les premiers sacrifices de la Victime éternelle offerts au fond de nos catacombes appelleront une autre lyre et d'autres poëtes. Ils diront la vieille Séquanie croulant sur ses fondements, ses plaines ravagées, ses villes détruites, les barbares campés dans son forum et dans son Capitole, le mélange des races qui doivent former la race comtoise : saint Romain et saint Colomban faisant fleurir les solitudes des Vosges et du Jura ; sainte Odille recouvrant la vue dans les eaux du baptême ; la trêve de Dieu proclamée sur nos montagnes ; Hugues Ier, le prince et le père de son peuple, qui donne la paix à la Franche-Comté; Calixte II, qui la rétablit entre l'Empire

et l'Eglise; nos vieux chevaliers qui reviennent de la croisade, couverts des blessures du héros et des coquilles du pèlerin ; et le dernier des Chalon, le dernier des preux, mourant au fond de l'Etrurie, parce qu'il préfère à l'orgueil de continuer sa race la gloire de la terminer sans qu'elle ait jamais reculé devant l'ennemi. Les jours qui suivent ont aussi leur poésie et leur grandeur. Après Charles-le-Téméraire et Louis XI, dont l'inimitié fut si fatale à notre repos, viennent Charles-Quint et Philippe II, qui aiment la Comté, Granvelle qui l'embellit, Brun et Gatinara qui la représentent dans les cours , Chiflet qui chante ses annales en croyant les retracer. La surprise de Besançon et la guerre de dix ans, les deux campagnes de Louis XIV, la défense de Faucogney, l'héroïsme des habitants d'Arcey, qui s'ensevelissent, plutôt que de se rendre, sous leur église en ruines ; les travaux de Vauban, la fondation de nos séminaires et de nos hospices, sont autant de sujets qui feront couler dans l'ode, dans l'épopée, dans l'élégie, la source des beaux vers. Que les inspirations du présent viennent disputer le prix aux inspirations du passé. C'est le même dévouement, c'est la même gloire qu'elles salueront encore en suivant nos soldats sur les champs de bataille du XIXe siècle, nos colons dans les plaines de l'Algérie, nos martyrs sur les échafauds de la révolution, nos missionnaires sur les mers lointaines des Grandes-Indes. Voilà, Messieurs, les sujets que vous aimez, parce qu'ils rallient tous les suffrages et qu'ils trouvent de l'écho dans tous les cœurs.

Cependant, quelques lauriers que la poésie nous pro-

mette, l'académie, fidèle à la mission qu'elle a reçue, met encore au-dessus de tout le reste les recherches de l'érudition locale. Nous ne saurions oublier que notre histoire presque tout entière est sortie de nos concours, et que c'est par eux que nous espérons la rectifier, l'étendre, la compléter. Nous appelons à cette œuvre tous ceux qui aiment à fouiller la nuit des âges et le sol de leur patrie. Ils se persuadent trop peut-être qu'il ne reste plus rien à dire. C'est une erreur : Port-sur-Saône, Gy, Champlitte, Quingey, Rougemont, Villersexel, Jussey, attendent encore un historien. Les annales d'Acey, de Bithaine, de Balerne, de Buillon, du prieuré de Saint-Marcel et des deux Vaucluse, peuvent fournir matière à d'utiles travaux ; mais on s'inspirera mieux encore aux archives de Saint-Paul et de Saint-Vincent, ces deux monastères dont le rôle fut si grand et dont les titres sont si nombreux, ou bien dans la célèbre abbatiale de Baume-les-Moines, si curieuse à décrire et si digne d'être relevée de ses ruines. Que de maisons féodales, que de grandes familles qui méritent non-seulement une généalogie, mais une histoire! Je vois à leur tête les de Vienne et les Chalon, qui ont, pendant quatre cents ans, rempli de leur nom, de leur influence et de leurs exploits, la Comté, la France, l'Europe entière. Les sires de Montmartin, de Pesmes, d'Oiselay, de Cicon, leur cèdent en illustration, mais non pas en ancienneté. Quel intérêt ne s'attacherait pas aux deux maisons de la Roche, l'une qui n'a quitté les bords de l'Ognon que pour s'établir en Orient et y posséder le duché d'Athènes ; l'autre qui, en revenant des croisades, toute chargée de saintes reliques,

continua à habiter les bords du Dessoubre et à dominer dans nos montagnes. Ces sujets nous sont presque inconnus, mais nous savons qu'on les étudierait avec succès, le premier dans la bibliothèque des croisades, dans les archives de la maison de Berbis et du château de Villersexel ; le second dans les papiers du comté de Montbéliard, mis en ordre par M. Duvernoy, et partagés entre les grands dépôts de Besançon, de Vesoul et de Paris. Veut-on raconter à la fois de beaux faits d'armes, de grandes ambassades, de longues influences, qu'on étudie les Poupet et les de Rye, qui tinrent au XVIe siècle une si grande place dans l'histoire ; les Vaudrey, les Toulongeon, les Carondelet, qui leur disputaient alors le premier rang et qui le gardèrent encore dans l'âge suivant ; les sires de Montjoie, princes de l'empire ; les sires de Faucogney, dont les titres existent encore aux archives de Dijon ; les sires de Granges, dont on retrouve le sang et les domaines chez les Grammont, illustrés d'ailleurs par tant de vertus. Je signale aussi les maisons de Moustier et de Lallemand, célèbres par leurs alliances et par leurs dignités ; la maison de Marmier, héritière de celle de Ray ; la maison de Scey, la plus ancienne de toutes, la plus riche en documents, et qui lirait encore aux archives de Quingey une partie de son histoire, mêlée à celle de l'abbaye de Buillon. Ajoutez à ces monographies une foule de sujets d'un intérêt plus général. Vous accueilleriez avec faveur des études nouvelles sur les tombeaux et sur les villes de l'époque romaine, sur notre parlement et sur nos bailliages, sur les chapitres de St-Jean, de Saint-Etienne, de Sainte-Madeleine et de Saint-

Anatoile. L'histoire du défrichement de nos montagnes serait pleine d'enseignements pour l'agriculture ; celle de nos églises et de nos monuments religieux, pleine de détails curieux pour l'architecture, la liturgie et la piété.

L'histoire, pensive et recueillie, regarde en arrière ; l'économie politique, jeune, ardente, un peu inquiète, voit en avant. Vous lui avez donné une place dans vos concours et vous lui soumettez des problèmes qui ont toujours un grand retentissement dans le monde. Dans votre amour pour le vrai progrès, vous voulez que les penseurs se rencontrent et s'expliquent devant vous sur les intérêts généraux de l'humanité. Vous modérez l'impatience autant que vous réprouvez la routine. Vous montrerez la même sagesse, en proposant de rechercher les *conditions du véritable esprit d'association,* la même noblesse de sentiments, en mettant au concours la question de la foi *dans ses rapports avec l'état des âmes au* XIXe *siècle*, ou celle *des impressions que les grands spectacles de la nature doivent fournir à notre époque ;* la même largeur de vues, en demandant *comment les relations internationales seront modifiées par les intérêts économiques.* La centralisation administrative, ses causes, ses excès, ses remèdes, offrent aussi la matière d'un grand problème. Il ne sera pas moins utile de déterminer jusqu'à quel point nos révolutions ont transformé l'esprit et le caractère franc-comtois, ce que nous en avons perdu et ce qui nous en reste encore. Les développements et l'influence de l'horlogerie attirent tous les regards ; c'est à vous de constater l'importance de cette industrie et de réunir les éléments d'une enquête

sérieuse et profitable. Il est une haute question qui sollicitera tôt ou tard l'attention des plus habiles. En comparant les naissances aux décès, et les richesses croissantes du sol à la diminution progressive des familles, vous serez peut-être effrayés à l'aspect de la dépopulation qui commence et de la solitude qui se fera un jour devant nous. Mais où la science se trouble et ne voit qu'un abîme, la morale signale une grande prévarication et la religion un grand remède. Votre voix s'élèvera encore pour venger l'honneur du foyer, rappeler les vertus sociales et domestiques, protéger et faire fleurir les bonnes mœurs.

Non, malgré la redoutable rivalité des intérêts matériels, les travaux de l'esprit ne descendront pas chez nous du haut rang où vous les avez placés. Que la Franche-Comté dispute aux contrées voisines l'empire des arts utiles qui servent l'humanité ; mais que l'académie conserve le sceptre des arts de l'intelligence, qui nous élèvent, nous charment et nous consolent. L'industrie et le commerce occupent dans nos préoccupations une place plus considérable qu'ils ne l'avaient jamais eue ; loin de nous en troubler, bénissons-en la Providence. Espérons que la vie intellectuelle, morale, religieuse des Franc-Comtois, n'en dominera pas moins leur vie matérielle, et que, loin d'en être écrasée ou flétrie, elle en sera agrandie et ornée. En parcourant la voie de fer que la main de nos ingénieurs a suspendue et découpée avec tant de hardiesse aux flancs des rochers du Doubs, on voit, permettez moi de le dire, comme une image de cette noble espérance. Le voyageur avait

beau être familiarisé avec les accidents du paysage ; du haut de cette route brûlante, jusque-là inconnue aux hommes, il se révèle à ses yeux comme un monde nouveau dans les lieux mêmes qu'il avait le plus souvent admirés. Nos rochers dessinent mieux leurs formes gigantesques ou capricieuses, l'ombre et la lumière ont plus de jeux et de contrastes, la vue trouve plus d'échappées, le soleil, en les éclairant, semble avoir plus de rayons, et la rapidité qui emporte le char de feu ajoute encore à la magie de ce spectacle en renouvelant sans cesse l'aspect de la vallée, du ciel et des montagnes. C'est l'image de la Franche-Comté, toujours forte et grande dans ses convictions, dans son caractère, dans ses mœurs, mais plus belle, plus féconde, plus heureuse que jamais : c'est la Franche-Comté de l'avenir.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. l'abbé Dartois.

—

Messieurs,

L'Académie avait proposé, pour le concours d'éloquence, l'éloge de Bergier.

Ce sujet, si propre à intéresser nos compatriotes, n'a pas excité l'émulation autant qu'il y avait lieu de l'attendre : deux mémoires seulement vous ont été présentés.

Le numéro 1, qui porte l'épigraphe *Bonum certamen certavi*, est de 23 pages in-4°, et dans ces limites étroites se trouvent la vie de Bergier, l'énoncé de tous ses ouvrages, l'analyse des principaux, quelques appréciations générales ou spéciales, une longue citation de Feller, etc. C'est donc un travail trop abrégé, qui n'est guère d'ailleurs que la reproduction, souvent textuelle, des articles antérieurs relatifs à Bergier. L'auteur écrit assez bien, quoiqu'il lui soit échappé quelques embarras

de périodes et même quelques incorrections. De temps en temps sa précision est heureuse, comme d'autres fois elle le trahit, en laissant incomplets les aperçus qu'il présente. Capable, mais trop timide, il ne s'abandonne pas assez à la verve ; le reproche qu'il fait à Bergier, de *manquer un peu de coloris* dans son style, peut s'appliquer justement à son propre style qui est généralement pâle, sans animation, dépourvu de tableaux, d'images, de traits saillants.

Toutefois cette œuvre modeste est digne d'éloges et d'encouragements : c'est l'essai d'un talent qui réussira certainement en prenant plus librement son essor ; j'en donnerais volontiers pour preuve le début de l'auteur : vous n'entendrez pas sans plaisir ce morceau remarquable.

« Si les talents font respecter la vertu, celle-ci leur » donne plus d'éclat, d'élévation et de puissance : ja- » mais le génie ne s'élève d'un vol si libre et si hardi » que quand il s'éclaire au flambeau de la vérité ; la » raison n'est pas faite pour l'erreur, et la science n'est » vraiment digne d'elle-même et ne peut atteindre sa » fin, qu'autant qu'elle se consacre à la défense des » bons principes. C'est ainsi que dans un siècle de » corruption et d'impiété, un seul homme plein de foi et » de science, suffit à repousser toutes les attaques d'une » armée d'incrédules qui redoutaient la vigueur de sa » logique, autant qu'on admirait l'étendue de son éru- » dition ; et tandis que la célébrité des impies tend à » disparaître avec leurs doctrines, la gloire de leur plus « terrible adversaire semble briller d'un éclat nouveau. »

Le numéro 2 porte pour épigraphe ces paroles de M. de Frayssinous : *La religion a tout contre elle, excepté la vérité.*

Ici le plan est beaucoup plus vaste, et il remplit 110 pages in-4°. Après un riche début, qui montre la Providence soutenant toujours la vérité contre l'erreur, et suscitant à la religion des apologistes toujours appropriés à ses besoins, l'auteur esquisse à grands traits le portrait de Bergier, l'athlète de la foi, et il arrive habilement à la division de son panégyrique, qui présente successivement son héros pendant ses premières années et sa vie pastorale, pendant son séjour à Besançon, en qualité de principal du collége, et enfin pendant celui qu'il fit à Paris et à Versailles jusqu'au jour de sa mort.

En réunissant les documents anciens, en profitant de ceux que pouvait fournir la correspondance nouvellement éditée par M. Migne, en y ajoutant des traditions solidement établies et quelques faits particuliers pleins d'intérêt, l'auteur a donné une biographie de Bergier plus complète que toute autre. L'histoire de sa vie marche de front avec celle de ses écrits qui en sont une partie si notable. Mais le concurrent a su y faire entrer des faits honorables pour notre province, l'éloge de l'Académie de Besançon qui contribua pour beaucoup à former Bergier, celui du parlement qui, dans une cause célèbre, défendit si glorieusement la justice, etc. L'analyse des écrits de l'apologiste est exacte, ample, ferme; les questions délicates sont abordées avec sincérité, réserve et sagesse. On suit avec un intérêt tou-

jours croissant cette vie si occupée et si calme, si brillante et si modeste, toujours simple, toujours pleine du parfum de la vertu ; et on s'attache, sans le connaître, à celui qui la raconte avec cette naïve et noble candeur.

Le style est correct, naturel, facile, à quelques taches près : beaucoup de transitions sont heureuses, beaucoup de traits saillants, quelques tableaux parfaitement tracés, entre autres un court parallèle entre Rousseau et Voltaire, et surtout un autre parallèle plus étendu entre Rousseau et Bergier.

« C'est ainsi que ces deux esprits si divers se faisaient » connaître l'un à l'autre, et sur quel terrain eussent-» ils pu se rencontrer, si ce n'est sur celui de la polé-» mique ? Rousseau et Bergier, quel contraste! autant » l'un a d'orgueil, autant l'autre a de modestie ; » le premier, fuyant le monde par haine des hommes » qui l'importunent, l'entretient encore de ses excès et » de sa folie ; le second, retiré loin du bruit par amour » d'une religion qu'il veut venger, met toute son ambi-» tion à se faire chérir de ceux qu'il dirige ; l'un, pauvre » par vanité, fait de sa singularité même un moyen de » réputation ; l'autre, pauvre par charité, laisse igno-» rer de sa gauche ce que donne sa droite ; tous deux » travaillent, l'un à édifier, l'autre à détruire. A Rous-» seau l'impiété avec l'éloquence, la verve, les agré-» ments du style, l'emportement et l'ironie ; à Bergier, » la religion avec le calme, la douceur, la modération » qui conviennent à la bonne cause. L'un, grandis-» sant aux acclamations d'un royaume corrompu, » présente effrontément son moule comme celui de

» l'homme de bien par excellence; l'autre, recevant les
» leçons d'une province qui n'était pas aveuglée, parce
» qu'elle était restée chrétienne, s'excuse, avec trop
» d'humilité sans doute, de la médiocrité de ses ta-
» lents, et invoque pour seuls moyens de défense la
» raison et la vérité. Celui-là, en cherchant la renom-
» mée, n'a trouvé que la célébrité d'un sophiste; celui-
» ci, sans même le savoir, est arrivé à une réputation
» beaucoup plus durable, parce qu'elle a pour base la
» vertu qu'on ne saurait flétrir, et la religion qu'on ne
» saurait vaincre. »

Pour être court, je me borne à citer les dernières lignes de l'ouvrage.

« Les bons esprits de nos jours commencent à se
» lasser de l'erreur et des préjugés; les arguments des
» sophistes n'ont plus cours parmi eux; les admira-
» teurs du XVIIIe siècle achèvent de vivre sans faire de
» disciples; peut-être la jeunesse d'aujourd'hui est-elle
» destinée à voir s'accomplir cette parole de M. de
» Maistre : « Quand on méprisera les ouvrages des im-
» pies autant qu'ils le méritent, la révolution sera finie. »
» Le même philosophe avait dit : « Le XIXe siècle a
» commencé par la déclaration des droits de l'homme,
» il pourra bien finir par la déclaration des droits de
» Dieu. » Que cette prophétie se réalise ou non, qu'il
» soit donné à la religion de voir ses ennemis dissipés,
» le mensonge sans crédit et l'impiété sans ressources,
» ou bien que de nouveaux combats viennent l'éprou-
» ver sans toutefois la vaincre, l'Église, dans ses
» triomphes comme dans ses revers, n'oubliera pas le

» modeste et savant apôtre, qui, dans un temps si diffi-
» cile, n'a pas craint de faire entendre le langage de la
» foi, et qui a consacré sa vie toute entière à venger
» son culte et à défendre ses enseignements.

» Nous ne demandons pour Bergier, ni monuments
» ni statue. Ses livres vivront plus que le marbre et la
» pierre où nous avons gravé, avec trop d'empresse-
« ment peut-être, des gloires d'un jour et des noms
» que le temps ne respectera pas. Autant il fut au-
» dessus de l'ambition pendant sa vie, autant il demeure
» au-dessus de la louange après sa mort. La compagnie
» qui a mis son éloge au concours n'en a pas moins
» droit à nos remercîments. Nous lui devons d'avoir lu,
» connu, compris et aimé Bergier; de telles lectures
» nourrissent l'esprit autant qu'elles l'éclairent, et c'est
» d'elles qu'on peut dire avec le plus de justesse :

» C'est avoir profité que de savoir s'y plaire. »

Votre commission, Messieurs, a jugé ce travail assez consciencieusement préparé, assez habilement exécuté, pour lui adjuger le prix d'éloquence.

Elle vous prie d'accorder au numéro 1 une mention honorable.

A la suite de ce rapport, M. le président ayant ouvert les billets cachetés joints aux deux ouvrages, a proclamé M. Paul de Beauséjour comme auteur du discours n° 2, qui a été jugé digne du prix, et M. l'abbé Bresson, maître d'études au petit séminaire de Luxeuil, comme auteur du discours n° 1, qui a mérité une mention honorable.

POÉSIES

Par M. Alexandre de SAINT-JUAN.

LE DROMADAIRE ET L'ANE.

FABLE.

Trois Musulmans, dont un cadi,
Un dromadaire méhari,
Avec un âne,
A Medine la sainte allaient en caravane.
Après six jours de marche en ces déserts perdus,
Sur un sable de braise et sous un ciel de flamme,
Bêtes et gens n'en pouvaient plus,
L'âne surtout : à fendre l'âme
Il gémissait ! — Courage, allons,
Disait le dromadaire ; au-delà de ces monts,
Près d'ici, dans trois jours, tous deux nous trouverons
Herbage tendre, eau fraîche en abondance.
D'ailleurs ces pleurs sont indignes de toi ;
M'en vois-tu par hasard répandre?
Poursuis ta route, imite-moi ;
Arrive à bien qui peut attendre.
— Bien parlé, reprit l'âne en se plaignant toujours ;
Mais le pouvoir est le point nécessaire,
Car je n'ai pas, monsieur le dromadaire,
Comme vous au départ bu de l'eau pour huit jours.

Aux donneurs de conseils, race qu'on n'aime guère,
Sur ce texte on pourrait certe en dire bien long;
Mais je me tais sans commentaire.
Dire tout aujourd'hui n'est ni prudent ni bon.

—

LE POT AU FEU ET LE VASE DE CHINE.

FABLE.

Grosjean, un grand lourdaud arrivé du village
Tout fraîchement laquais chez un haut personnage,
Je ne sais trop pour quel usage,
Avait laissé le pot au feu dans le salon.
A l'aspect de ce marmiton,
Qu'avait noirci l'âtre de la cuisine,
Tout moucheté de taches de bouillon,
Et qui sentait un tant soit peu l'oignon,
Du haut d'un riche guéridon,
Un énorme vase de Chine,
Au col apoplectique, à l'abdomen bien rond,
Pot, mandarin de l'Empire-Céleste,
L'apostropha de ce ton leste :
Que viens-tu faire ici, manant,
Toi dont la fange est l'élément?
Un salon n'est point fait pour les gens de ta sorte;
Reprends le chemin de la porte,
Sans plus tarder déguerpis lestement;
Sais-tu, maraud, qu'ici nous sommes,
Cruchons et pots, tous gentilhommes!
Ce vase qui semble fêlé,
C'est du Céladon craquelé,
Il a coûté de folles sommes.

Ce plat de Sèvre à la riche couleur
Est le cadeau d'un empereur.
On paierait cent louis ces trois tasses de Saxe.
Pour moi, personne ne me taxe ;
Je suis sans prix et sans défaut,
Et Dieu seul peut savoir ce que je vaux.

Abasourdi, courbant la tête,
Le pot au feu tremblant songeait à la retraite,
Quand brusquement un vieux fauteuil,
(Le pot au feu n'avait osé répondre)
Gourmanda vertement l'orgueil
Du Chinois insolent et le sut bien confondre :
Prince du saint Empire du milieu,
Dont le trône est de porcelaine,
Souffrez que je défende un peu
Ce bonhomme de pot au feu
Que votre Excellence malmène.
Il n'est pas comme vous un pot de qualité,
Il n'a pas le vernis de votre laque fine,
Mais il n'a pas aussi votre fragilité
Et tous deux vous avez une même origine.
Comme lui, Monseigneur, vous sortez du limon,
Que ce soit à Paris, que ce soit à Canton,
C'est même chose, j'imagine.
Quant à vos rôles, m'est avis
Qu'au pot au feu l'on doit donner le prix.
Tandis que, sur cette étagère,
Vous étalez à la lumière
Une splendide oisiveté,
Moins brillant, dans une humble sphère,
Le pot au feu modestement
Confectionne un aliment

Utile à la richesse, utile à la misère.
Monseigneur, croyez-en ce langage sincère :
Sans pot au feu point de salon.
Le vieux fauteuil avait raison.
Foin du clinquant, vive le nécessaire !

—

LE LIÈVRE ET L'ÉCUREUIL.

Eh bien ! Jeannot, mon vieux, as-tu toujours la fièvre ?
Disait, en gambadant sur un chêne voisin,
Un écureuil à certain lièvre
Qui broutait en tremblant une branche de thym.
D'être un si grand poltron, voyons, n'as-tu pas honte ?
Non, répondit le lièvre, et tout haut j'en conviens,
Si jamais comme vous sur les arbres je monte,
J'en fais serment, je tiendrai tête aux chiens.

—

SONNET.

Tel qui paie un valet en tient un, c'est possible.
Il pourra l'appeler ou Lapoire, ou Jasmin ;
Mais qu'il soit un modèle en tous points infaillible,
Je n'en veux pas au feu vraiment mettre la main.
Prenez-en deux parfaits, même passés au crible,
Ayant certificat signé du sacristain,
Je puis vous assurer et jurer sur la Bible,
Que vous n'en aurez qu'un et demi, c'est certain.
Si vous en avez trois ! Que le bon Dieu m'en garde !
J'aimerais mieux jamais ne manger de poularde,
A mon habit troué moi-même faire un point.
Oui, quel que soit leur sexe ; oui, quel que soit leur âge,
Cent contre un avec vous, sans hésiter, je gage,
Si vous en avez trois que vous n'en aurez point.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le président CLERC.

MESSIEURS,

Malgré la liberté que vous laissez aux concurrents de choisir leurs sujets d'étude pour le concours d'histoire, trois mémoires seulement vous ont été adressés. Votre Commission m'a chargé de vous en rendre compte.

L'un est une notice sur le village de Cemboing, voisin de Jussey, le second est l'histoire du couvent des Cordeliers, de Besançon ; le troisième celle de l'abbaye de Lieucroissant, ou des Trois-Rois.

De ces trois mémoires, celui qui porte le n° 1er, doit être retranché du concours, l'auteur s'étant lui-même rayé de la liste des concurrents en signant ostensiblement son ouvrage. Votre règlement est précis à cet égard : il veut, Messieurs, comme garantie de la liberté de vos jugements, comme preuve de leur impartialité, que vous ignoriez, autant qu'il dépend de vous, le nom des concurrents. Cette loi écrite dans vos programmes, et publiée chaque année à la séance du mois d'août, est rigoureuse et sans exception.

Un autre des concurrents, l'auteur du mémoire n° 3, a pris pour sujet l'histoire des Cordeliers de Besançon,

et pour devise ce vers d'Horace : *Multa renascentur quæ jam cecidere*, allusion évidente au collége Saint-François Xaxier, qui occupe l'emplacement de l'antique monastère, et dont le candidat se présente comme l'un des élèves.

Le couvent des Cordeliers, ou Franciscains, a été construit à Besançon, à une époque voisine de la mort de saint François d'Assises, fondateur de cet ordre, et il a subsisté jusqu'à la révolution française.

L'auteur décrit avec intérêt l'histoire de cette maison qui lui est chère ; il peint avec goût et vérité son église du XIIIe siècle, l'une des plus belles de la cité ; son architecture, son clocher de forme octogone et d'une hauteur prodigieuse, ses chapelles dépositaires des cendres des plus notables familles. Le jeune historien rappelle les maisons de cet institut établies dans la province ; il fait connaître les fortunes diverses de celle de Besançon, l'époque précise de sa fondation, l'accueil empressé des habitants, leurs espérances toujours justifiées par la régularité des religieux, leurs services, leurs bienfaits, leurs prédications quelquefois éloquentes et toujours pacifiques ; l'élève, dont l'affection pour ses maîtres se répand sur leurs devanciers, aime à les trouver toujours sans reproche ; jamais, ce sont ses termes, ils n'eurent besoin de réforme. Un mot d'un vieux historien de Besançon peint le respect dont ils étaient entourés : « Ils « ont, comme ils ont toujours eu, le cœur et l'estime « de tous les habitants. »

C'est sous l'habit franciscain que Jacques de Bourbon, roi de Naples, désabusé des grandeurs, et pauvre volon-

taire, mourait après neuf années d'épreuves dans l'asile qu'occupent aujourd'hui à Besançon les Sœurs des pauvres.

C'est dans leurs cloîtres d'Allemagne que de nos jours le père Kermann se défendait par le silence contre la voix de la renommée, que Litz ensevelissait, avant quarante ans, les prodiges d'un talent dont nous avons vu à Besançon même, il y a peu d'années, les enivrantes ovations.

Le jeune concurrent écrit avec facilité, avec goût, quelquefois avec sentiment; il y a plus d'une page remarquable dans son mémoire, surtout parmi celles qu'il consacre à la description du vieux monument. Il sait répandre de l'intérêt sur ce qu'il écrit; il a beaucoup travaillé son sujet, et ses recherches sont aussi complètes qu'elles peuvent l'être.

Cependant vous n'avez pu lui décerner le prix. Au fond le sujet est stérile. Une circonstance, aussi fatale aux franciscains qu'à leur histoire, a été le voisinage de la rivière du Doubs; leur couvent était situé sur la rive la plus attaquée par les eaux et la plus difficile à défendre; trois fois leur maison a été submergée, l'église seule est restée debout, les flots destructeurs ont tout envahi, les bâtiments ont été renversés, les titres emportés par les eaux.

Après tant de fléaux, dont le dernier date de l'année 1570, l'histoire des cordeliers ne pouvait être qu'un débris, et Chifflet qui publiait son *Vesontio* en 1618, affirmait que des temps anciens il ne restait rien aux franciscains de Besançon : *neque ulla franciscanis nos-*

tris reliqua sunt illorum temporum monumenta (1).

Le jeune concurrent n'a donc pu que réunir avec peine quelques feuilles échappées à tant de naufrages; c'est dire assez que, malgré l'ardeur de son zèle et de ses recherches, l'histoire qu'il écrivait était impossible. Il était trop intelligent pour ne pas le comprendre; aussi, pour masquer ce côté faible du sujet, il a été conduit à donner des proportions exagérées à l'histoire du roi Jacques, à la vie de saint François d'Assises, à la description du monument.

Cependant, tandis qu'il luttait avec effort contre le vide de son sujet, un rayon d'espérance a brillé à ses yeux, et cette espérance s'est convertie en certitude. L'auteur du mémoire a retrouvé, non en original mais en copie ou en analyse, l'histoire des cordeliers de Besançon au XIIIe siècle et jusqu'à la charte de fondation du monastère, écrite le 14 juillet 1224 dans le palais même de l'archevêque Gérard, qui occupait alors le siège épiscopal de la cité.

Où s'est faite cette heureuse, cette merveilleuse rencontre qui a dû causer au jeune historien tant de joie?

Dans un vieux livre, en parchemin, je me trompe dans l'extrait qu'a fait de ce vieux livre un cordelier de Besançon, auteur d'une notice sur son couvent, écrite en 1753.

Rien de mieux: cependant, si ce livre est vieux, il devait exister du temps de Chiflet; et s'il avait alors quelque crédit parmi les cordeliers, comment ne l'ont-

(1) *Vesontio*, II, p. 265.

ils pas fait connaître à l'auteur du *Vesontio?* Ou bien il faut croire que cet historien, si épris des antiquités de la ville, et qui écrivait à côté des religieux, aura oublié de les interroger.

Ces simples réflexions pouvaient inspirer au jeune écrivain quelque défiance; mais la lecture seule de l'acte prétendu de fondation du monastère devait achever de l'éclairer. Dans cette pièce, c'est l'archevêque Gérard qui parle. Dès le début, il nomme les bienfaiteurs qui ont donné aux cordeliers la plage occidentale du Doubs pour s'y établir, c'est-à-dire le sénat et le peuple bisontin, *senatus populusque bisuntinus*. Par ces seules paroles, et pour quiconque a étudié les monuments, cette pièce est jugée; ce n'est pas ainsi qu'on parlait au XIIIe siècle; à aucune époque, les prélats de Besançon n'ont employé, pour désigner l'hôtel de ville, ce langage figuré; il est surtout curieux dans la bouche de l'archevêque Gérard, qui n'a jamais reconnu, ni même connu ce sénat municipal, et qui, précisément cinq mois après, était jeté hors de sa ville épiscopale par la première explosion de la commune naissante.

Ainsi le vieux livre en parchemin a tort, clairement tort; ces énonciations erronées n'y existaient pas en 1618, ou elles étaient sans crédit au monastère; tous les documents que le vieux livre renferme pour l'histoire du XIIIe siècle sont ainsi ébranlés; il faut renoncer à recouvrer ce qui est perdu, les flots du Doubs ont tout emporté.

La même inexpérience se trahit dans d'autres passages du mémoire : Le jeune auteur peint, en 1224,

Besançon comme étant encore à l'état de ruine, sauf quelques rues boueuses et étroites; il croit que la ville avait alors un gouverneur, que Louis XI y diminua les impôts, qu'en 1479 les habitants s'étaient *lâchement* rendus à ce cruel ennemi de la Franche-Comté ou à ses capitaines. Aucun historien n'a, jusqu'à ce jour, formulé semblable jugement et avec tant d'amertume. Il ne peut être mérité que par un très-petit nombre d'hommes aux gages des conquérants, et dont le nom ne sera bientôt plus un secret. S'il nous est donné d'écrire l'histoire de ces temps mémorables, nous justifierons par des pièces contemporaines qu'aux plus mauvais jours le dévouement des bisontins n'a pas failli à Marie de Bourgogne, et que ce dévouement plein de péril, et admiré du pays tout entier, fut généreux, désintéressé, sublime !

Ces critiques de votre commission, Messieurs, vous paraissent peut-être sévères; toutefois nous avons toujours voulu être bienveillant. Le jeune historien possède les germes d'un talent réel; la vérité lui était due, son mérite l'a rendu digne de l'entendre; la modestie qui brille dans son mémoire le rend capable d'en profiter. Nous lui dirons donc : persévérez dans cette ligne du bon goût et du bon style; continuez à vous former à l'école des maîtres. C'est la source du beau, comme les documents originaux discernés sans erreur et lentement médités sont en histoire la source du vrai. Ne regardez que comme un essai ce premier ouvrage; mettez au service d'un sujet plus fécond les dons heureux que vous avez reçus; et, avec la même bonne volonté, le même travail, l'avenir vous promet, non comme aujourd'hui une simple distinction, mais une couronne.

Les limites de ce rapport et de cette séance publique nous interdisent toute citation. Nous passons donc immédiatement à l'examen du mémoire n° 1er, dont le sujet est l'histoire de l'*abbaye de Lieucroissant*, ou *des Trois-Rois*, avec cette devise qui n'est que l'inscription gravée par les religieux mêmes sur les murs de l'abbaye : *Crescat in te pia locus iste, Maria.*

Ce mémoire est presque l'opposé du premier, par les qualités et les défauts qui le signalent. Si l'ouvrage qui précède succombe par l'indigence du sujet, l'auteur du mémoire des *Trois Rois* plie sous le faix des richesses dont il ne sait pas toujours faire usage. Ce mémoire révèle au surplus un travail sérieux ; mais nous devons d'abord vous en faire connaître l'objet :

A l'extrémité occidentale de la grande courbure que fait le Doubs, en se dirigeant des environs de Montbéliard à Clerval et à Baume, au sein d'une contrée riante située entre les châteaux de Soye, de Chatelot, et le lieu où s'éleva dès lors le bourg de Lisle, fut bâti en 1138, à côté d'un bois, l'abbaye de *Lieucroissant*. Ce nom, qui lui fut donné par un archevêque de Besançon, sembla révéler l'avenir de cet asile religieux. Ses deux premiers fondateurs avaient d'abord habité une tour du voisinage, où leur vertu les fit découvrir. Le nombre des religieux s'accrut rapidement. Des dons immenses les rendirent propriétaires de la partie la plus occidentale du comté de la Roche. Malgré ces richesses, la vertu fleurit d'abord avec la discipline ; ils étaient humbles, laborieux, charitables, travaillaient des mains, labouraient la terre, gardaient leurs troupeaux. Le dépôt momentané des

reliques des rois mages dans l'abbaye, lors de leur transport à Cologne, lui fit donner le nom des Trois-Rois. C'est à raison de leur passage au château de Grammont, que les sires de Granges et les sires de Grammont, leurs descendants, ont remplacé l'étoile d'or de leur blason héréditaire par trois têtes couronnées, avec cette noble devise : *Dieu aide aux gardiens des rois.* Les religieux jouirent de la paix pendant le premier siècle de leur fondation, mais la guerre les désola dans les âges suivants. L'abbaye, placée sur le passage ou au voisinage d'une foule de voies romaines et du moyen âge, ayant pour ennemis tous les ennemis des belliqueux Neufchâtel leurs gardiens, tour à tour enrichie et rançonnée, renversée, rebâtie, cinq ou six fois déserte, en proie à d'incessantes calamités, subit en 1475 l'invasion des Suisses allemands, en 1638 celle des Suédois. Un document contemporain qu'a ignoré l'auteur du mémoire, peint en deux mots, mais avec énergie, l'état déplorable où l'avait réduite les Suisses, et où elle était encore au mois de mars 1476. « L'abbaye de Lieucroissant, porte le vieux manuscrit, est maintenant inhabitable, tous les villages brûlés par les Allemands, et sont mendiants les religieux. » Mais un mal plus profond la minait. Quand l'ordre de Citeaux devenu trop riche se lassa du travail des mains, les religieux de Lieucroissant demandèrent et obtinrent de leur chapitre général, vers 1310, la permission d'acenser la plus grande partie de leurs riches et vastes domaines. Cette permission fut accordée. C'est l'époque de la renaissance d'un grand nombre de villages voisins, dont les colons devinrent propriétaires. Ce

changement porta un coup mortel à l'ancienne discipline : le mal apparaît clairement dès le XVIe siècle ; il était bien plus grand au XVIIIe ; les mœurs du monde avaient pénétré dans l'ancien asile de la vertu ; si la vertu de quelques uns protestait encore contre la décadence générale, si le monastère conservait encore des habitudes hospitalières et charitables, le monastère n'était plus que l'ombre de lui-même, et l'orage révolutionnaire qui en dispersa les membres, ne frappa qu'un héritage stérile et une terre dégénérée.

Ces annales de l'abbaye qui aurait été la plus riche de la Franche-Comté, si elle avait conservé ses domaines, offrent de l'intérêt et même une certaine grandeur ; une semblable histoire a ses enseignements, ses tableaux variés, ses oppositions et ses contrastes. L'auteur a beaucoup travaillé son sujet ; il parcourt en 343 pages, y compris les pièces justificatives, une période de six siècles et demi. Ce travail est complet ; le concurrent a épuisé toutes les sources d'information ; il a consulté non-seulement tous les dépôts historiques de notre ville, mais les archives des villages voisins de l'abbaye et jusqu'à celles de Porentruy. Ces recherches répandent un jour inconnu sur le XIIe siècle, dans toute la partie occidentale du comté d'Elsgaw.

Ce mérite est incontestable, mais il est un écueil que le concurrent n'a pas su éviter : les longueurs. Le récit des donations est interminable ; l'ouvrage gagnerait beaucoup au retranchement d'un tiers.

Ce mémoire n'offre qu'un petit nombre d'erreurs ; quelques affirmations y dépassent les preuves ; certains

tableaux semblent peints d'imagination. L'auteur traduit ainsi l'impression que causa parmi les seigneurs de l'Elsgaw l'arrivée des religieux : « Ce fut avec une satis-
» faction bien vive que les nobles du pays virent les
» disciples de saint Bernard s'établir dans leur pays.
» Au sortir des rudes épreuves qui avaient affligé le
» monde durant le cours des xe et xie siècles, ils sen-
» taient tous le besoin de pénitence, de prières et de
» paix. » Personne, Messieurs, ne reconnaîtra sous ces traits les hauts barons du xiie siècle, et la noblesse indomptée de Rainaud III.

Enfin, le grand défaut de l'ouvrage, c'est le style. Trop préoccupé de ses vastes recherches, l'auteur n'a pas assez travaillé le sien; sa diction est claire, mais elle manque de vie, de couleur, d'élégance, de variété; elle est trop souvent négligée et commune.

Toutefois, un aussi long travail, fruit de plusieurs années d'étude, plus précieux pour qui sait que les archives de l'abbaye des Trois-Rois étaient jusqu'à ce jour entièrement perdues, ne pouvait rester sans récompense. Après avoir mûrement pesé la valeur relative des mémoires nos 1 et 3, votre commission, dont vous avez ratifié le suffrage, a pensé que les auteurs devaient obtenir chacun une mention honorable, celui de l'histoire des cordeliers, avec une médaille d'encouragement de 100 fr., l'auteur de l'histoire de l'abbaye des Trois-Rois, avec une médaille de 200 fr.

Ainsi, vous demeurez fidèles à la règle que l'Académie s'est prescrite; vous couronnez difficilement, mais vous êtes faciles et prompts à encourager. Tout con-

current qui, sous des formes modestes, apporte dans cette enceinte le tribut d'une œuvre sérieuse et consciencieusement étudiée, reçoit de vous un accueil sympathique, vous appelez à vous tous les nobles efforts ! Ce que vous désirez, c'est de voir surgir de tous les points du pays le travail et la lumière. Ce pays, vous savez ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il doit être. Je ne parle pas de ses admirables aspects, de ses horizons enchanteurs. Mais au point de vue de la science, de l'histoire, de l'antiquité, en est-il un plus curieux en France? Ce n'est que depuis quelques années qu'on a reconnu tout ce qu'il recèle de souvenirs antiques, de vastes débris, de tombeaux, de camps, de champs de bataille. Désormais, disait un archéologue bien connu, je ne tournerai plus mes pas vers la Bretagne; chaque année j'irai voir la Franche-Comté. La Franche-Comté, Messieurs, le duc Charles le Hardi l'appelait le jardin de l'honneur. Quelles nobles figures y signalent le moyen âge? Quels traits sublimes ont manqué à cette guerre de trente ans, dont nous ne sommes séparés que par deux cents années? Apprécierons-nous moins que les étrangers ce vaste champ de gloire et d'étude? De patriotiques efforts ne le maintiendront-ils pas à la hauteur où l'avaient élevé nos pères? L'aimerions-nous moins qu'ils ne l'aimaient, ce pays que l'on admire, auquel on se dévoue avec plus d'ardeur, à mesure qu'on l'étudie, qu'on le connaît davantage?

LES

TUMULUS D'ALAISE, DE CADMÈNE ET D'AMANCEY

Par M. Just VUILLERET.

Messieurs,

Quelques jours après la publication de la célèbre brochure de M. Delacroix sur Alesia, le premier et le plus spirituel de nos érudits, nous disait avec cette bonté et cette finesse qui le caractérisent : c'est la conspiration du silence, il n'en est pas question !

Ses craintes sont sans doute dissipées aujourd'hui, jamais ouvrage n'a fait plus de bruit; l'élève, le professeur, l'habitant du pays, les savants étrangers, le feuilleton de la localité, les grands journaux scientifiques, la modeste société de province, l'Académie, l'Institut, l'officier, le général, les princes eux-mêmes, tous discutent Alesia, c'est à n'y pas croire, et surtout c'est à ne plus s'entendre.

Il faudrait une autre main, une autre volonté, une autre autorité que la mienne pour comprimer cet élan. Je ne viens donc pas vous donner une solution à la question, ni même la discuter, un volume entier suffirait à peine à analyser les soixante brochures imprimées pour ou contre Alaise, et plusieurs de vos séances pour les résumer. Je veux seulement aujourd'hui vous donner

avis d'une découverte récente, qui doit avoir tout au moins une signification dans la question d'Alesia, mais qui, dans tous les cas, a une grande importance archéologique.

Nous connaissons tous, Messieurs, et nous sommes fiers des derniers et sublimes efforts des Gaulois pour s'affranchir de la domination romaine; ils succombèrent devant Alesia, mais où est Alesia? Voilà l'objet de ce grand procès qui s'instruit depuis deux ans, qui se plaide chaque jour, et qui cependant doit durer longtemps encore, car les plaideurs ne peuvent avoir d'autres juges que l'opinion publique, et celle-ci est aussi lente à se décider que difficile à convaincre.

Du reste, ils paraissent pouvoir attendre sans grand dommage, car ils ne plaident guères que pour la possession d'une ville qui n'est plus, ou pour l'honneur d''avoir été battus. Laissons-les un peu; à distance nous jugerons mieux du talent de chacun, et en nous rapprochant d'Alaise, du mérite de leurs raisons.

Il y a juste vingt ans que notre confrère, M. le professeur Bourgon, fit ouvrir les premiers tumulus d'Amancey; en présence des débris qu'il y découvre son embarras égale son étonnement; « la Loue et le Lizon » coulent, dit-il, aux pieds des rochers et des précipices » qui servent de fossés et de fortifications au vaste pla- » teau d'Amancey; celui-ci semble disposé pour un » champ de bataille, on y rencontre partout des déno- » minations qui rappellent des idées de guerre, de luttes » et de combats; la superstition y a rassemblé toutes » ses apparitions diaboliques, ses dames vertes, ses

» dames blanches, ses chevaux errants, ses danses noc-
» turnes; comme dans les plaines de l'Alsace où eurent
» lieu jadis des combats, la crédulité y place ses tra-
» ditions merveilleuses; on y voit des tumulus sans
» nombre; quel est donc ce vaste cimetière? Ce sont
» des guerriers, on y trouve des armes, des bracelets;
» ce sont des païens, on voit à leurs côtés de ces vases
» que l'antique tradition plaçait dans les tombeaux;
» ne pourrions-nous pas affirmer que ce sont des ro-
» mains ou gallo-romains! Ces plaques de bronze ornées
» de dessins réguliers, élégants, ne peuvent être attri-
» buées à l'époque celtique qui frappait d'aussi gros-
» sière monnaie. »

Voilà le tableau, l'opinion et les motifs que nous a laissés le savant professeur d'histoire; son tableau est celui d'un maître, il est encore frappant, seulement sa conclusion relative aux sépultures romaines (qu'il ne risque du reste que sous la forme interrogative), ne paraît plus fondée; les documents archéologiques ne semblent même plus laisser place à la discussion à cet égard; il est certain que, pendant les deux ou trois premiers siécles de l'ère chrétienne, les romains brûlaient leurs morts, au quatrième ils creusaient des fosses ou des tombeaux. Leur usage habituel n'était pas de coucher leurs morts sous des tumulus, et si le doute était permis, l'examen des objets trouvés dans ceux d'Amancey le lèverait bien vite; vous savez avec quel soin et quelle recherche les romains se plaisaient à représenter sur les moindres objets des figures d'animaux, des végétaux de toute sorte; les poteries culinaires elles-mêmes

les reproduisent; voyons les débris d'Amancey : pas de trace de figuration ou de représentation, un trait, quelques points en forment tout le dessin; quelque régulier, quelque élégant qu'il puisse être d'ailleurs, le seul aspect ne laisse pas d'illusion possible. Ce n'est ni le même peuple ni la même époque; mais alors où allons-nous les classer dans la succession des âges? là, mais seulement là, commençait notre embarras; longtemps nous avons pu dire comme M. Bourgon « le » manque de documents nous met dans l'impossibilité » d'assigner une date » l'ensemble de ces débris avait un cachet si particulier, que l'œil le moins exercé le découvrait au milieu des antiquités de toutes les époques. A leur aspect nous pouvions dire d'où ils provenaient, mais c'était tout; nos maîtres eux-mêmes ne pouvaient nous donner ni une époque, ni un pays, ni l'usage de quelques-uns d'entre eux.

Les savants étrangers les attribuaient aux populations celtiques; mais on a si souvent dit, les érudits francs-comtois avaient si souvent répété qu'au delà de l'époque romaine tout n'était plus que chaos, confusion, obscurité, qu'il était presque téméraire de proposer cette solution; et cependant quoi de plus simple? On connaît sans conteste les débris romains, ceux des peuples et des époques mérovingiennes, des burgondes, des sarrazins, et des divers temps du moyen-âge; chaque jour apporte un nouveau document aux richesses de chaque époque, celles-ci s'enchaînent, se succèdent, sont classées et serrées de manière à ne laisser place pour aucune autre; on est donc conduit aussi naturellement qu'invincible-

ment aux époques qui précédèrent la domination romaine dans nos contrées. A Londres, à Copenhague, la classification s'est faite ainsi sans hésitation ; à Lausanne on ne s'étonne que de nos scrupules ; enfin la surprise de M. Quicherat, notre nouveau confrère, qui se recommande plus encore par ses travaux et par son érudition que par la haute position qu'il occupe à l'école des Chartes, son étonnement en présence des cartons d'Amancey sont des témoignages tout aussi précieux que celui qu'il a bien voulu nous donner depuis ; je n'ai jamais vu, dit-il, plus bel ensemble de collection celtique ; les Eduens s'y reconnaîtraient eux-mêmes, ne nous montrons pas plus difficiles.

Nous voilà donc très-certainement, messieurs, au milieu des sépultures gauloises ; ajoutons qu'elles sont dispersées en si grand nombre sur une si grande étendue, qu'elles ne peuvent être que des sépultures guerrières faites à la suite d'un combat ; nous sommes bien loin encore de la conclusion de M. Delacroix, reconnaissons cependant que nous venons de faire un pas ; selon lui l'armée gauloise a succombé sur le plateau d'Amancey, et dans le fait nous y trouvons des gaulois ensevelis à la suite d'un combat.

M. Delacroix avançait un fait si étrange, si contraire aux idées reçues, à la tradition, il faut le dire, à la croyance générale, que s'il n'a pas compté sur le retentissement de sa brochure, il a nécessairement dû prévoir qu'elle trouverait des contradicteurs. Ils ne lui ont pas manqué ; les uns étaient presque des adversaires combattant au grand jour ; d'autres, plus prudents, ne lais-

saient qu'entrevoir leur dissidence; enfin, parmi ceux qui restaient ses amis, il eut encore longtemps à soutenir une opposition vive, incessante, mais franche et loyale; pour notre part, nous demandions des traces des populations gauloises non-seulement à Alaise, mais encore au-delà de la Loue et du Lizon, sur les escarpements extérieurs qui entourent les massifs d'Alaise et d'Amancey.

D'après les *Commentaires*, les deux cent cinquante-mille hommes de l'armée de secours sont venus camper en vue d'Alesia et de l'armée romaine, sur les monts extérieurs; si nous étions dans le vrai, leur passage devait y être marqué; nous avons voulu visiter lentement la contrescarpe de cette immense castramétation naturelle; nous mettions une singulière importance à cette vérification; ce fait secondaire devait, selon nous, spécialiser l'action, et nous la faire reconnaître; ce n'était plus seulement un de ces nombreux combats de gaulois dont les traces trop incomplètes ne sauraient se rattacher à un fait historique, mais c'était une bataille avec quelques-unes des *dispositions du siége d'Alesia*.

Voulez-vous savoir maintenant quel a été le résultat de notre exploration? A Lavans, tumulus, castramétation; au lieu dit au Grand, nombre de tumulus; à Charnay, tumulus; à Cadmène, tumulus. Nous étions encore sur la trace des peuples ensevelis à Amancey, et la preuve matérielle ne nous a pas manqué; les pendeloques de Cadmène sont peut-être l'ornement le plus curieux de ces temps antiques. C'est de plus le résumé complet de ceux qu'on a trouvés à Amancey, même métal, même

travail, même dessin, même disposition, même absence de figuration; on ne pouvait que l'attribuer au même peuple, à la même époque.

Une seconde fois, nous voici non-seulement au milieu des sépultures *gauloises*, mais encore au milieu de tumulus élevés en face d'un *oppidum*, de tumulus placés sur les escarpements *extérieurs*, de tumulus situés à proximité d'un *champ de bataille gaulois;* nous ne sommes pas encore à Alesia, sans doute, mais on reste involontairement frappé de ces diverses coïncidences avec les *Commentaires* de Jules César.

Cependant, Messieurs, à la plus douce et plus secrète satisfaction des uns, aux plus bruyantes assurances des autres, l'Alesia séquanaise n'avait rien produit et ne produirait jamais rien par elle-même; ses cabores n'étaient que des huttes de bergers, ses retranchements une bizarrerie de la nature, ses tumulus des mottes de terre, où on ne retrouverait peut-être rien, ni l'homme ni la main de l'homme; et, sans tenir compte des difficultés matérielles qui s'attachent toujours à des recherches de cette nature, le défi se dissimulait sous des allusions plus ou moins fines, plus ou moins transparentes.

Nous en étions là lorsque le hasard, le premier, le plus hardi et peut-être le plus habile des archéologues, vint se charger de répondre par un fait.

Le 2 juin dernier, un jeune berger, couché au sommet d'une de ces mottes de terre si dédaignées ailleurs, mais signalées depuis quelque temps à l'attention des habitants, s'amuse à creuser, à détourner quelques pierres,

et rencontre un premier, puis un second fragment de fer; il n'en connaît pas l'usage, mais cela doit avoir quelque rapport avec la vieille histoire du pays; il court en prévenir son père, celui-ci avertit M. le curé d'Alaise; grande émotion dans le pays; les prévisions de M. Delacroix vont-elles donc se vérifier? Quelques coups de pioche complètent le commencement des fouilles, une jante de roue, les fragments d'une autre, et une quantité d'ossements humains indiquent bien vîte ce que pouvait contenir le reste du tumulus. Avec une prévoyance et une réserve dont il faut le féliciter, M. le curé d'Alaise déclare qu'il n'y faut plus toucher qu'en présence de ceux qui peuvent diriger des fouilles de cette nature; il comble le trou de fascines, les charge de grosses pierres, veille à ce que rien ne soit dérangé, et prévient aussitôt ses confrères de la Société d'émulation. Les premiers objets trouvés furent bien vîte reconnus pour les jantes et boites de roues d'un char antique; une découverte analogue faite en Suisse donnait le plus grand espoir; la Société d'émulation vota les premiers fonds, et le 21 juin, au matin, nous étions à l'œuvre.

Le tumulus cette fois est situé en plein plateau d'Alaise, à quelques centaines de mètres au sud de Saraz, dans un lieu élevé dit le Fourré ou Croix du gros Murger; il présentait la forme que les géomètres désignent sous le nom de calotte sphérique, il mesurait deux mètres dix centimètres de hauteur sur vingt mètres de diamètre; le gazon qui le recouvrait entièrement n'avait été entamé que pour la petite fouille dont nous

avons parlé. Le premier découvert produisit : cinq boites de moyeu et deux jantes de roue qui venaient heureusement compléter la garniture de notre char antique, puis, au milieu de ces fragments de fer et d'ossements humains, un magnifique poignard fer et bronze d'une élégance et d'une pureté de forme parfaite ; sa lame de fer à double tranchant et garnie d'une poignée de bronze surmontée d'une espèce de demi-lune destinée à assurer et à préserver la main, est encore engagée dans sa gaine de bronze terminée comme la poignée par de petits grains de corail, et donne une idée complète de la forme, du style, de l'usage et de l'ornementation des armes de cette époque.

Les parties inférieures de ce tumulus reproduisirent la disposition que nous avions observée dans ceux d'Amancey : les squelettes étaient rangés la tête et les pieds sur une ligne circulaire, à cinq mètres du centre. L'un d'eux avait conservé tous ses ornements, et quand, avec des soins infinis, nous eûmes enlevé toute la terre qui le couvrait et qu'il apparut avec ses bracelets de bois ou de bronze aux bras, ses armilles aux jambes, le collier au cou, et ses fibules près de la tête, les ouvriers s'animèrent au point que la nuit seule put mettre fin à leur travaux. Le lendemain on découvrit un diadême en bronze d'une grande simplicité mais d'un goût et d'une difficulté d'exécution tels, qu'il peut encore servir de modèle, et que nos machines nouvelles ne sauraient faire mieux ; nous étions occupés à en rapprocher les fragments, lors qu'on découvrit encore des bracelets de bois, des fibules de bracelets de bronze, enfin une si

grande quantité d'ossements humains confondus, qu'il devenait impossible de déterminer le nombre des squelettes.

Le bruit de cette découverte se répandit aussitôt, c'était tout un événement dans le pays ; dès le second jour, de plusieurs lieues à la ronde, chacun venait nous voir travailler, de sorte que tout se fit sous les yeux de tous, c'était la meilleure garantie que nous puissions donner de notre loyauté. On a calculé que ce tumulus ne contenait pas moins de 350 mètres cubes de terre ; il fut entièrement rasé.

L'ardeur était telle que messieurs Varaigne et Castan, qui nous avaient succédé dans la direction des travaux, firent ouvrir un second tumulus à cinq cents mètres au sud du premier, et ce fut avec un nouveau succès ; ils trouvèrent à la partie supérieure un couteau en fer, des fragments de poterie cinéraire et de fioles lacrymatoires, des ossements calcinés, puis trois monnaies romaines de Marc-Aurèle, d'Antonin et d'Adrien, c'est-à-dire tout le petit bagage des sépultures gallo-romaines ; le terrain fut ensuite successivement enlevé par couches de cinquante centimètres de profondeur, et ce ne fut que dans les dernières qu'ils retrouvèrent les bracelets de bronze sans figuration, les brassards de bois fossile, la dent de sanglier servant d'ornement, les ossements non brûlés et la hachette de pierre, qui tous caractérisent l'époque celtique.

Ainsi, messieurs, semblent se justifier une à une les énonciations de notre nouveau confrère ; ainsi, dès les premières pelletées, cette terre méconnue livrait ses

trésors à la science, il n'était même plus besoin de chercher pour trouver, il suffisait presque de se baisser pour recueillir.

On a paru craindre que la sépulture gallo-romaine découverte au sommet du tumulus ne fît naître quelques doutes sur l'authenticité de la sépulture gauloise; il suffit pour se rassurer de se rappeler qu'elles étaient l'une et l'autre aussi distinctes par leur position dans le tumulus que par les objets qui les caractérisent; les races se sont superposées sur le monticule comme nos générations se superposent dans nos cimetières; on espérait alors comme aujourd'hui en plaçant les morts dans un lieu consacré ou tout au moins respecté, les mettre à l'abri des profanations. Ainsi s'explique sans effort la présence déjà reconnue dans d'autres contrées d'une sépulture gallo-romaine sur un tumulus gaulois, et celui-ci n'en perdra pour autant ni son nom ni sa nationalité.

Une troisième fois, messieurs, nous voici au milieu des sépultures et des débris celtiques; est-ce encore comme à Amancey un fait isolé, inconnu? Est-ce encore comme à Cadmène quelque coïncidence bizarre? Est-ce un nouveau hasard sans portée, sans signification, sans corollaire? En faisant si souvent et une si large part au hasard, on semble plus empressé à abandonner les difficultés qu'à les résoudre; l'Académie ne veut et ne peut vouloir ni l'un ni l'autre; si elle évite avec soin de s'ériger en tribunal d'érudition et de prononcer entre les savants, elle se fait toujours un devoir de rechercher, de recueillir, de classer les documents, de constater les faits, de vérifier les détails, d'examiner les

rapprochements, elle voudra bien encore me permettre ceux-ci.

M. Delacroix, à tort ou à raison, a fixé à Alaise son oppidum gaulois, nous trouvons à Alaise sépultures et débris gaulois ; il a placé l'armée de secours gauloise sur les monts extérieurs, nous trouvons à Cadmène sépultures et ornements gaulois ; il a désigné le plateau d'Amancey comme le lieu de la grande défaite des gaulois, nous trouvons à Amancey des milliers de sépultures gauloises et le plus bel ensemble de débris celtiques ; les cendres amoncelées sur plusieurs points du plateau d'Amancey rappellent encore l'usage des romains de brûler leurs morts ; la victoire leur a permis de reprendre leurs armes restées sur le champ de bataille et si nécessaires à cette époque, n'exigeons que le possible ; nous pouvons désormais étudier sérieusement ; nous avons de justes motifs de croire et d'espérer.

Vous avez pu remarquer, messieurs, combien nous avons tenu à rester dans le domaine des faits, à nous éloigner de toutes ces discussions scientifiques relatives à la question d'Alesia ; ce n'est pas que nous n'ayons notre avis à cet égard, ou que nous hésitions à le dire, c'est parce qu'avant tout nous tenions à vous mettre sous les yeux non plus des possibilités, des vraisemblances, des probabilités, mais des faits, et leurs conséquences immédiates ; leur ensemble nous paraît avoir en lui-même toutes les proportions d'un grand fait historique. Comparé avec les découvertes faites en Suisse ou en Alsace, il les dépasse toutes, et paraît unique, et si nous n'avons pas oublié qu'on a vainement cherché sur le ter-

ritoire ou dans les environs d'*Alise* un seul tumulus, ou des débris celtiques (1) nous arrivons sans y prendre garde à cette conclusion : qu'il n'est pas démontré qu'Alise soit celtique, tandis que nous avons à Alaise la preuve irrécusable du séjour des gaulois.

Il y a quelques jours à peine, messieurs, on laissait encore aux savants le soin de discuter la fameuse question d'Alesia. Le travail paraissait si rude, si hérissé de difficultés, d'un résultat si incertain, que tous n'osaient même pas l'entreprendre ; quelques-uns, des moins courageux sans doute, aimaient mieux juger des coups que de s'y exposer ; depuis l'ouverture des tumulus d'Alaise, le public tout entier s'est jeté dans la mêlée, et sans attendre l'avis trop lent à son gré de ses maîtres d'autrefois, il commente et discute à sa manière ; d'abord il veut voir, et l'empressement était tel au musée, que nous ne pouvions assez vite achever les cartons de Saraz ; ces vieux témoins des siècles passés l'intéressent plus qu'une discussion philologique ; la raison des choses devient plus sensible, le moyen plus facile en présence des objets, et chacun trouve une explication. Le bon sens quelquefois a fait plus que l'érudition, et le premier succès conduit à des études sérieuses.

---

(1) On lit dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, page 202 :

« Le monticule connu sous le nom de *Teurreaux de Gemio* pouvait être pris pour une grande tombelle ou motte funéraire. L'examen attentif que j'en ai fait m'a permis de reconnaître qu'il ne doit rien à la main de l'homme. »

(2e rapport de M. Maillard de Chambure, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or sur les fouilles d'Alise.)

Réjouissons-nous, messieurs, de cet empressement de tous ; recueillons et rassemblons les précieux élèments de ce grand fait historique, et laissons faire encore le berger d'Alaise, car le dernier mot de tout ceci n'appartient peut-être pas aux savants.

POÉSIES

Par M. Ed. GRENIER, de Baume.

I.

L'OCÉAN.

Quand je lis Machiavel, Tacite, et les annales
Où notre Révolution
Déroule sa grandeur, le deuil, les saturnales,
La gloire et l'expiation,
Touts'éclaire à présent d'une lueur nouvelle,
Je vois plus loin, je comprends mieux ;
Ce que le temps cachait s'explique et se révèle,
Car le présent m'ouvre les yeux.
Comme un pasteur, la nuit, du haut d'un promontoire,
Contemple la mer à ses pieds,
Prolongeant mes regards dans l'ombre de l'histoire,
Parmi nos débris je m'assieds.
J'étudie, aux éclats de la foudre qui gronde,
Penché sur l'abîme béant,
Ce terrible élément plus perfide que l'onde,
Le Peuple, cet autre Océan.
Il a, comme la mer, son calme, ses tempêtes,
Ses flots, ses volcans sous-marins,
Son flux et son reflux, son but, ses lois secrètes
Et ses caprices souverains.

Mais nul globe éclatant, comme un ami sublime,
Ne le régit du haut du ciel ;
Et nul navigateur n'a pu sonder l'abîme
Où dort ce chaos éternel.

II.

CREDO.

Seigneur ! Je crois en toi ; je crois en ta clémence ;
Je crois en ton cœur paternel
Qui couvre l'univers d'un amour vaste, immense,
Et, comme sa source, éternel.
Mais je crois avant tout à ta sainte justice.
Si jamais le crime est vainqueur,
Ta loi veut que sur lui ton bras s'appesantisse ;
Tu t'es nommé le Dieu vengeur.
Toi, dont le souffle éteint les soleils dans l'espace
Ou les rallume devant toi,
Tu ne souffriras pas qu'une lettre s'efface
Du livre sacré de ta loi.
La justice est le centre et le soleil du monde ;
Ta main la mit comme un fanal
Aux confins du néant et de la nuit profonde,
Pour séparer le bien du mal.
Le jour où ce soleil éteindrait sa lumière,
Les cieux n'auraient plus de pivots,
Et les mondes sans frein crouleraient en poussière
Dans les abîmes du chaos.

III.

LES ÉTOILES.

Le jour tombe, la nuit tout doucement s'avance,
Et dans le fond du firmament
Chaque étoile se lève et s'assied en silence
Sur son trône de diamant.
C'est l'heure du repos, du sommeil et du rêve
Qui versent l'oubli sur nos maux ;
L'heure où l'âme et le corps profitent de la trève
Que Dieu dispense à nos travaux.
Seul je veille ; tout dort. — Comme la nuit est douce !...
— Dans le silence universel,
Je crois ouïr le globe, entrainé sans secousse,
Glisser sur les vagues du ciel.
Où roulons-nous ainsi ? Comme un vaisseau qui passe
Et fend les ombres de la nuit,
Sur quel bord inconnu de l'éternel espace
Allons-nous échouer sans bruit ?
Peut-être que demain désertant notre aurore,
Dans son chemin capricieux,
Notre globe égaré verra dans l'ombre éclore
D'autres soleils et d'autres cieux....
Mais non !... tout est réglé dans l'insondable abîme,
Chaque étoile sait son chemin ;
Sur chaque monde veille un pilote sublime :
Dieu tient le gouvernail en main.
O mondes ! ô soleils ! étoiles, nuit sereine,
Doux silence, vents frémissants !
Vous ranimez ce cœur à qui pèse la haine,
Vous rendez le calme à mes sens.

L'espérance descend sur mon âme embrasée
Et baigne mon front soucieux.
La paix, la foi, l'amour, invisible rosée
Glissent vers moi du fond des cieux,
Et je me dis : ce ciel immense, où tout s'agite
Comme une poussière de feu,
Ne vit jamais un astre infidèle à l'orbite
Que lui traça le doigt de Dieu.
Le même doigt nous guide. Avançons donc sans crainte,
D'un pied sûr, d'un cœur indompté.
Dieu nous remit lui-même, au seuil du labyrinthe,
Le fil d'or de la liberté.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. VIANCIN.

MESSIEURS,

Vous aurez à vous féliciter d'avoir élargi l'arène ouverte par vous dans le domaine de la poésie, bien que vous l'ayez encore enfermée dans certaines limites. Cesser d'imposer aux concurrents des sujets de compositions déterminés, pour les laisser libres de choisir seulement parmi ceux qui se rattachent à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises, c'est du moins leur donner une latitude qui déjà promet de n'être pas sans fruits.

Cinq concurrents, cette année, sont entrés dans la lice. Nous ne pourrions régulièrement ajouter à ce nombre l'auteur de deux fort jolies fables, et celui d'une description de la fête du saut du Doubs. Deux causes d'exclusion écartent ces ouvrages du concours. La première est commune aux deux envois : c'est que l'un et l'autre ont été faits trop tard. La seconde, en ce qui concerne les fables, c'est que ces opuscules n'ont trait d'aucune manière aux traditions de la Franche-Comté; et quant à l'autre pièce, c'est que l'auteur s'est fait connaître.

Les deux apologues, dont l'un a pour titre : *Les épis et les fleurs*, l'autre : le *Cheval et Jupiter*, révèlent un talent distingué. La description de la fête du saut du Doubs n'est pas, à beaucoup près, aussi digne d'attention. Mais elle atteste du moins que le goût de la poésie règne dans nos contrées jusque sur les traces de la charrue, car le signataire de cette pièce se qualifie modestement de *vieux cultivateur*.

Nous allons rappeler à votre mémoire aussi rapidement que possible, en quoi consistent les ouvrages inscrits au concours.

Dans la composition n° 1, intitulée : *Deux souvenirs*, et portant pour épigraphe :

« Le fleur et le poète ont besoin de soleil. »

le concurrent s'est proposé de chanter les glorieuses luttes qu'eut à soutenir la Franche-Comté contre la France. Mais il en a traité les deux époques beaucoup trop faiblement. On est porté à croire que c'est un jeune homme à qui la langue poétique n'est pas encore familière. Grand nombre de ses vers sont fort négligés, et dans les meilleurs passages de son œuvre, l'expression ne répond pas toujours avec assez d'énergie aux nobles sentiments qui l'animent. Nous citerons seulement le suivant, tiré de la description du siége de Dole.

« Ce siége... il est fertile en scènes d'héroïsme.
» Que n'inspires-tu pas, ô saint patriotisme !
» Pour porter de la poudre à leurs fiers défenseurs,
» Ou courir des blessés soulager les douleurs,
» En ces jours glorieux, des enfants et des femmes
» Bravaient d'un front serein et la mort et les flammes,

» Rivalisant d'ardeur, même on vit des vieillards,
» De leurs débiles mains réparer leurs remparts. »

Dans la seconde partie de sa composition, le concurrent commence par un hommage à plusieurs des illustres guerriers qui nous appartiennent et dont la France se glorifie, hommage qui eût été mieux placé à la fin de la pièce.

« Nous sommes à la France, et de nous elle est fière.
» Pour elle que de fois notre sang fut versé !
» Et la Franche-Comté lève une tête altière,
» En citant et Morand, et Lecourbe, et Moncey. »

Puis il met en scène le fameux Lacuzon, dont il essaie de décrire la mort avec des circonstances que nous croyons imaginaires; mais il faiblit de plus en plus à mesure qu'il approche du terme de son œuvre. Nous ne pousserons pas plus loin nos citations.

Sous le nº 2 et sous la devise :

« Combien j'ai douce souvenance,
» Du joli lieu de ma naissance ! »

sont groupées plusieurs petites pièces nommées collectivement Fleurs de Séquanie, et dont voici les titres particuliers : — *Sœur Marthe ;* — *Paysage ;* — *Ce qu'on voit le soir dans la Séquanie ;* — et *Ma Patrie.*

L'auteur de ces opuscules semble avoir voulu faire comme certains joueurs aux loteries, qui s'imaginent multiplier leurs chances de gain, en raison du nombre de billets qu'ils prennent. Un autre système de mise est de beaucoup préférable dans un concours académique : c'est celui de bien choisir un sujet, de s'y attacher exclusivement, de le traiter avec soin, et d'en faire un

morceau qui puisse emporter les suffrages. Une pièce d'or a plus d'éclat, même que son équivalent en petite monnaie, à plus forte raison, quand toute la monnaie présentée ne vaut pas la pièce d'or.

Ce n'est pas que les essais du concurrent soient sans aucun mérite. Il y a de bonnes intentions dans les dix stances consacrées à sœur Marthe. Nous citerons celle-ci, bien qu'elle ne soit pas irréprochable :

« Quand elle apparaissait dans les sombres cachots,
» En accents de bonheur se changeaient les sanglots ;
» Et les captifs *heureux*, oubliant leur misère,
» Baisaient son chapelet en la nommant leur mère. »

Il va sans dire que, dans cet éloge, les décorations de sœur Marthe ne sont pas oubliées. Mais les quatre vers où l'auteur rappelle les humaines récompenses décernées à son héroïne, ne sont pas d'une heureuse facture, bien qu'il paraisse avoir senti de quel point de vue ces récompenses doivent être considérées, et dans quelle mesure il convient d'en parler. Il est difficile de toucher assez délicatement à cette mondaine illustration d'une humble consolatrice des affligés. On peut louer les souverains d'avoir paré sœur Marthe des marques de leur munificence ; mais sœur Marthe n'a pas besoin d'en être glorifiée. Quel artiste ayant à peindre ou à sculpter l'ange de la charité, de l'abnégation et du dévouement, s'aviserait, pour en marquer le passage sur la terre, de le chamarrer de décorations ! L'ange perdrait de sa beauté céleste au contact de ces terrestres insignes. Sœur Marthe est vraiment une personnification de l'envoyé divin, et s'il nous était donné de reproduire fidèlement

ses traits, nous la représenterions uniquement ornée de son modeste rosaire et de la sainte auréole dont l'environne le souvenir de ses vertus.

Ce qu'il y a de mieux dans les compositions du concurrent, est assurément l'espèce de ballade qu'il intitule : *Ce qu'on voit le soir dans la Séquanie.* Il y a de la grâce et de la cadence dans plusieurs parties de ce petit morceau fantastique, mais il ne remplit pas les conditions de votre programme, en ce que rien ne s'y rattache à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Les nains verts, les spectres et les démons sont de tous les pays, et ce qu'on voit ou ce que l'on croit voir en Séquanie, dans les ombres de la nuit, partout apparaît aux imaginations crédules et superstitieuses.

Nous regrettons que les bornes de ce rapport ne nous permettent pas de vous citer quelques passages de cette ballade. Quant aux deux autres pièces, elles sont trop faibles pour qu'il y ait lieu de les signaler à votre attention.

Une Veillée Franc-Comtoise, est le sujet de la composition n° 3, portant pour épigraphe empruntée de Ch. Nodier :

« Et qui vous dit que je prétends conter avec art ? »

C'est le récit d'un vieillard, disant aux plus jeunes membres de sa famille l'héroïque défense de la ville d'Arbois sous le commandement du brave capitaine Morel, victime d'une atroce vengeance.

Cette pièce est fort négligée ; il y a même de graves et nombreuses fautes de métier ; mais il y règne un ton de

naïveté qui n'est pas sans charme et qui convient assez à un vieux grand-père parlant à ses petits enfants.

Vous en jugerez par la courte citation suivante.

C'est le moment où, cédant aux supplications de leur chef convaincu de l'inutilité d'une plus longue résistance, les Arboisiens viennent de se rendre, sous la foi des mensongères promesses du maréchal Biron.

« Biron entre aussitôt et demande Morel :
» — Où sont donc tes soldats? lui dit-il en colère.
» — Les voilà, Maréchal, ne puisse vous déplaire. »
Des vieillards, des enfants, levant les mains au ciel,
Quelques hommes blessés, à peine un de valide,
Du défenseur d'Arbois c'étaient là les soldats;
De rage en les voyant Biron devint livide :
» — Misérable, d'oser t'opposer à mes pas,
» Lui dit-il furieux; par une telle audace,
» Pendard, as-tu donc cru devant moi trouver grâce?
» Bientôt la corde va te mener à bon port.
» Qu'on le pende à cet arbre! — On le traîne au supplice.
» Biron, lui dit Morel, jalousera mon sort,
» A côté des grandeurs se creuse un précipice, etc. »

Le concurrent termine sa composition par de justes doléances sur la récente destruction de l'arbre deux fois séculaire, où le capitaine Morel expia la gloire de son courage, et le tort d'avoir froissé, par des obstacles inopinés, l'orgueil d'un ennemi qui se croyait sûr d'un plus rapide succès. Il est regrettable que, dans cette partie de l'ouvrage, l'expression ne soit pas à la hauteur de la pensée.

Nous arrivons, Messieurs, à quelque chose de plus sérieux et de plus intéressant que tout ce qui précède.

La pièce n° 5, que nous mentionnons pour cause avant le n° 4, porte cette devise :

« Toute mon ambition est d'être un bon et loyal Franc-Comtois. »
(Paroles de Jean Boyvin.)

Elle a pour titre : La Franche-Comté et le Génie de Louis XIV, *Fragment épique.*

Le concurrent s'est imposé une grande tâche, un cadre fort difficile à bien remplir. Aussi, n'a-t-il pas complétement réussi dans son entreprise. Son œuvre, dont l'ampleur dépasse trois cents vers, est entachée surtout dans le début, de certaines incorrections, d'amphibologies, de redondances, d'épithètes et d'autres mots dont le choix n'est pas justifié. Mais on y remarque sinon des beautés saillantes, du moins quelques preuves d'un talent très-capable de se perfectionner.

En personnifiant la Franche-Comté comme une grande guerrière humiliée par une irrésistible puissance, il la représente promenant ses rêves de résurrection glorieuse à travers ses champs, ses bois et ses montagnes, puis invoquant l'Espagne et l'excitant à rallumer les feux de la guerre et de la vengeance. Survient une apparition céleste, un autre personnage fictif entre lequel et la guerrière s'établit un dialogue assez animé :

« Soudain elle aperçoit un éclatant fantôme
» Qui traverse les airs sur un flot lumineux
» De célestes vapeurs, dans un cercle de feux.
» De ce manteau divin l'immortel se dégage,
» Eteint tous ces rayons et montre son visage.
» Il offre à la guerrière un rameau d'olivier
» Qu'un voile transparent recouvre tout entier.

» — Arrête, lui dit-il, n'invoque plus la guerre,
» Ce monstre que les rois déchaînent sur la terre,
» Mais adresse aujourd'hui tous tes vœux à la paix
» Qui vient enfin guérir tes maux par ses bienfaits.

. . . . . .

» — Envoyé du Très-Haut, que sa gloire accompagne,
» Tu sais le nœud sacré qui m'attache à l'Espagne,
» Lui répond la guerrière en cachant dans son cœur
» Un trouble où le plaisir se mêle à la frayeur ;
» Et si tu viens au nom du monarque suprême,
» Détruis cette alliance, ou souffre que je l'aime ;
» Mais non, la France à peine a droit à mon pardon,
» L'amour n'obéit pas à la voix du canon.
» — Non, la foudre est éteinte et ta race est bénie,
» Des monarques français je suis l'heureux génie....
» — C'est donc toi qui formas dans le cœur de Louis
» Ces rêves de grandeur, ces projets inouïs ? »
Un éclair a brillé dans l'œil de la guerrière,
Et son pied frémissant fait un pas en arrière.
» Sans doute, reprend-elle, il les a bien suivis
» Tes sublimes conseils, tes célestes avis !
» Et ses nobles travaux, dignes de son génie,
» Attestent sa grandeur dont l'éclat m'humilie,
» Quand sa main sans pitié se fixe à mes créneaux,
» Pour ravir mes cités, renverser mes châteaux.
» Son zèle à m'opprimer, implacable colère,
» Se nourrit de mes maux et survit à la guerre,
» Et ces affreux débris gisant autour de nous,
» Même après la conquête ont marqué son courroux. »

On devine quelle réponse doit faire à cette apostrophe le Génie de Louis XIV. Il exhorte la guerrière à confier sa gloire aux ordres féconds du grand roi. Elle hésite,

elle balance et tourne encore vers l'Espagne ses regards et sa pensée. Puis enfin, sous le mystérieux ascendant dont elle ne peut triompher :

« Fière, incertaine, émue et la main sur son cœur,
» Il semble qu'elle étreigne un sentiment vainqueur,
» Et craigne de faillir en y livrant son âme. »

Le Génie la rassure en lui protestant que c'est Dieu même qui l'appelle à de nouvelles et brillantes destinées.

La guerrière est ébranlée. Elle jette son écu vers les cieux, et, le partageant avec son glaive, sépare le Lion de Castille du Lion de Bourgogne. Et le génie continue de lui vanter le glorieux avenir qui s'ouvre devant elle.

Nous abrégeons les citations, surtout dans l'intérêt du concurrent dont tous les vers sont loin de valoir ceux que nous prenons le soin de choisir.

» Oh! si tu pouvais lire, au flambeau des étoiles,
» Ce que le temps rapide apporte sous ses voiles!
» L'œil mortel, ébloui des célestes clartés,
» Se trouble aux premiers feux des cercles redoutés
» Où du Dieu tout-puissant la sagesse immuable
» A frappé des destins l'empreinte ineffaçable.
» Mais quand la foudre même ouvre au loin ses sillons,
» Ce voile merveilleux en fléchit les rayons.
» Qu'il t'aide à pénétrer la splendeur infinie
» Et livre à tes regards les sources de la vie
» Qu'un torrent lumineux enferme dans ses flots! »
Au front de la guerrière, il étend, à ces mots,
Un des plis ondoyants de sa robe azurée,
Et, lui montrant un point de la voûte éthérée :
« Le livre des destins est ouvert à tes yeux,
» Vois, dit-il..... etc. »

On se fait une idée de tout ce que cette partie finale de l'œuvre aurait pu dérouler de magnifique, de terrible et de saisissant dans les scènes principales de nos drames historiques. Mais tout cela n'est que vaguement indiqué sous des tons dépourvus de chaleur. L'ensemble et quelques détails de cette pièce n'en attestent pas moins en son auteur de l'imagination et un certain sentiment de la haute poésie. C'est par cette considération que vous accordez au concurrent une mention honorable accompagnée d'une médaille d'encouragement.

Il nous reste, Messieurs, à vous entretenir de l'œuvre qui réunit le plus de titres à vos suffrages. Elle est inscrite sous le n° 4 et porte pour épigraphe :

« Frère, il faut mourir ! »

Un fait digne de remarque vient de justifier pleinement la modification que vous avez apportée à vos programmes : c'est qu'au nombre des lutteurs qui se disputent vos couronnes, il en est de mieux avisés que l'Académie pour la découverte des sources les plus fécondes en inspirations poétiques. N'est-il pas étonnant que l'Académie n'ait jamais songé à mettre au concours un des plus grands évènements consignés dans nos annales : la solennelle abdication d'un empereur tout resplendissant d'une gloire qui rayonna sur nos ancêtres, et près de qui se sont illustrés deux grands dignitaires de sa couronne, dont le berceau est en Franche-Comté? Un concurrent s'est emparé de cette belle page de l'histoire : Charles-Quint abdiquant ses souverainetés héréditaires en faveur de son fils, pour entrer dans une re-

traite religieuse. Le choix d'un tel sujet est déjà une preuve de goût. Mais celui qui s'y est arrêté a fait mieux encore : il a su le revêtir de ces formes élégantes, de ces harmonieuses couleurs, qui, portant le cachet d'un talent exercé, ne peuvent manquer de plaire, alors même qu'elles ne jettent pas un bien vif éclat. Il faut dire cependant que sa pièce de trois cent cinquante et quelques vers dépasse un peu les bornes d'un morceau de concours, et qu'elle gagnerait peut-être à certaines suppressions. Du reste elle est bien conduite, et, dans ses deux parties distinctes dont seulement quelques passages peuvent paraître un peu froids, les vers bien faits sont en grand nombre. La première commence par une sorte de mise en scène où l'empereur se montre accablé d'une sombre tristesse, et tourmenté d'invincibles terreurs, en présence de Granvelle, son ministre favori. Bientôt, s'adressant à cet ami de prédilection, il lui fait confidence du trouble qui l'agite et du projet qu'il a formé de descendre du trône, pour échapper dans une austère pénitence aux vanités d'un règne qui, tout glorieux qu'il est, ne suffit pas à son ambition. La lecture de ce noble entretien nous entraînerait trop loin, et cédant à la nécessité de restreindre notre rapport, nous passons à la seconde partie de l'ouvrage.

Elle est consacrée à l'imposante cérémonie où Charles-Quint dépose le sceptre et la couronne. Les détails descriptifs y abondent. Nous ne vous en citerons que les derniers vers et le discours de l'Empereur qui vient à la suite.

« L'héritier des Césars, le nouveau Charlemagne
» Regarde avec amour son fils, qui l'accompagne ;

» Il sourit tendrement à l'éminent prélat
» Qui d'un règne immortel a soutenu l'éclat ;
» Et, saluant les grands qu'illustre sa couronne,
» Il s'arrête, il tressaille et monte sur son trône.
» En ce moment suprême un murmure flatteur,
» Comme un parfum suave, autour de l'empereur
» S'élève et l'investit d'une gloire nouvelle.

» Philippe est à sa droite, à sa gauche est Granvelle :
» L'un, superbe, hautain, sous son manteau d'azur,
» Déjà semble jouir de son règne futur ;
» L'autre, baissant les yeux, dans son maintien modeste,
» Pour ces rois d'ici-bas semble un guide céleste.
» Ils ont vu Charles-Quint, pénétré de ferveur,
» Et regardant l'image où meurt le Dieu sauveur,
» Du signe de la foi marquer son front austère ;
» Et ce signe sacré, qui rappelle un mystère,
» Sur leurs fronts découverts se dessine humblement,
» Tandis qu'associée au saint recueillement,
» Qui, sur tant de splendeurs soudain vient d'apparaître,
» La cour s'est inclinée, à l'exemple du maître.
» Mais lui, toujours auguste en son humilité,
» Il relève la tête avec solennité,
» Et sa voix, maintenant plus mâle que plaintive,
» Fait retentir ces mots sur la foule attentive :

« — Hauts et puissants seigneurs, le glaive des combats,
» En mettant à mes pieds de puissants potentats,
» D'un éclat immortel a couvert ma mémoire.
» Mais par de longs travaux mes quarante ans de gloire
» Ont vaincu mon courage et brisé ma vigueur,
» A ce point que parfois ma gloire me fait peur.
» Des choses d'ici-bas retour inexorable !
» Pour servir mes desseins, me montrant implacable,

» Plus dur à chaque instant, plus fier de jour en jour,
» Je bravais l'équité, j'employais tour à tour
» La ruse et le serment, la fraude et l'imposture ;
» Basant sur l'injustice et ma grandeur future,
» Et le sort de ma race et mon immense orgueil,
» J'allais vers l'avenir sans songer à l'écueil
» Qui devait mettre un terme à ma course effrénée.
» Cet écueil a surgi dans mon âme étonnée :
» Ce sont mes remords !... Dieu leur a laissé le soin
» De me crier bien haut : — « Tu n'iras pas plus loin ! »

» Faisant à mes rivaux d'incessantes querelles,
» J'ai nourri trop longtemps nos discordes cruelles ;
» Sur le sol ennemi, que la guerre a foulé,
» Par mon ambition trop de sang a coulé.
» Le Ciel m'arrête enfin dans mon œuvre funèbre.
» Victimes d'un renom si tristement célèbre,
» C'est à moi maintenant de porter votre deuil,
» Et de me préparer à la nuit du cercueil.

» Eh bien ! loin de ma cour, le front dans la poussière,
» J'irai purifier mes jours par la prière,
» Et, livré désormais à de saintes ardeurs,
« J'irai d'un règne injuste expier les splendeurs,
» Trop heureux si je puis, dans une paix profonde,
» Oublier pour le ciel mon orgueil et le monde !

» Je vivrai dans mon fils : il va régner sur nous,
» Toujours digne de moi, toujours digne de vous.
» Aux plus mâles vertus j'ai formé son enfance ;
» Il est juste, il est grand ; qu'il soit votre espérance !
» Abdiquant aujourd'hui ma souveraineté,
» Je lui cède la Flandre et la Franche-Comté,
» Et de la Toison d'Or la suprême maîtrise.

» Vous tous qu'avec amour ma bonté favorise,
» Flamands et Francs-Comtois, je connais votre cœur,
» Autant que vous m'aimiez, aimez mon successeur.

» Et vous, qui du pouvoir allez goûter l'ivresse,
» Vous, qu'ici l'on salue avec tant d'allégresse,
» Philippe, mon cher fils, souvenez-vous toujours
» Que dans l'ombre pour vous je vais finir mes jours.
» S'il plaît à Charles-Quint, s'il plaît à votre père,
» De s'enfermer vivant au fond d'un monastère
» Pour vous abandonner le trône avant sa fin,
» N'oubliez pas, mon fils, qu'un si brillant destin
» N'est le vôtre à présent que par ma bienveillance ;
» Et pour me témoigner votre reconnaissance,
» Sachez à vos sujets prodiguer dès ce jour
» Ce que vous me devez de tendresse et d'amour,
» En recevant de moi le sceptre et la couronne.
» Quand d'un mal sans espoir l'horreur les environne ,
» Les autres potentats laissent la mort venir,
» Pour qu'elle ouvre à leurs fils leur royal avenir :
» Moi, je veux à la mort enlever cette gloire
» Et par mon dévouement consacrer ma mémoire.
» Si j'ose me soustraire à la commune loi,
» C'est pour vous voir, mon fils, vivre et régner par moi.»

» Il dit, et l'âme émue, et les yeux pleins de larmes,
» Du bonheur de Philippe il savoure les charmes ;
» Et tandis que les pleurs coulent de tous les yeux,
» Charles, dont le regard semble invoquer les cieux,
» Soudain couvre son fils du long manteau d'hermine,
» Et, lui donnant le sceptre, il prend sur sa poitrine
» Le splendide collier qui temble dans sa main,
» Et le suspend au cou du jeune souverain ;

» Puis, pour lui conférer la dignité suprême,
» Il pose sur son front le brillant diadème. »

Ici Granvelle prend à son tour la parole. Nous nous abstenons de vous citer son discours un peu moins digne peut-être de votre attention que celui que vous venez d'entendre, mais qui pourtant renferme aussi des beautés incontestables.

La pièce dont nous achevons l'analyse se termine ainsi :

« Ce puissant potentat, si superbe naguère,
» Si brillant dans la paix, si vaillant dans la guerre,
» A présent sans couronne et plein d'un sombre effroi,
» N'est plus qu'un cénobite à la suite d'un roi. »

Après de telles marques de supériorité, l'Académie a dû, sans hésitation, décerner à l'auteur de cet ouvrage le prix de poésie.

Continuez, Messieurs, continuez de sourire aux enfants des Muses, et de favoriser, tout en la réglant, la liberté de leurs inspirations. Vous avez droit à des éloges pour les encouragements que vous leur offrez chaque année. Plus que jamais il est opportun de ranimer et d'entretenir ce feu sacré que menace d'éteindre le souffle des intérêts matériels. Cette pensée se traduit fréquemment dans les réunions littéraires. Ainsi, tout récemment encore, au milieu d'une brillante assemblée, une de ces femmes d'élite qui de nos jours contribuent à l'illustration des lettres françaises, Mme Anaïs Ségalas, dans une pièce charmante où elle invite les impitoyables ravisseurs des nids d'oiseaux, à respecter ces jeunes fa-

milles des chantres aîlés du printemps, disait avec un sentiment plein de grâce et de délicatesse :

« Laissez, laissez en paix ces petits oiseaux frèles ;
» Nous avons dans les prés, où s'ouvriront leurs aîles,
» Tant de bœufs aux pas lourds, tant d'épais animaux,
» Aux cités tant d'esprits positifs et sans flammes,
» Qu'il faut bien quelquefois pour consoler nos âmes,
» Des poëtes et des oiseaux. »

Ce rapport terminé, M. le Président fait connaître que l'auteur du poème couronné est M. Claude-Joseph Bouvier, Docteur Médecin à Héricourt, (Haute-Soône) et que l'auteur de la pièce n° 5, jugée digne d'une mention honorable est M. Joseph-Placide Paris propriétaire à Meurcourt (Haute-Saône).

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. Edouard CLERC, ancien notaire.

Messieurs,

Vous aviez proposé pour le concours d'économie politique le sujet suivant : « Rechercher les moyens de » lutter avec succès contre les obstacles que le morcel- » lement indéfini des propriétés oppose aux améliora- » tions agricoles. » Cette question, par son actualité et son importance, était de nature à exciter l'attention des hommes d'étude, des esprits sérieux, comme de tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture ou en font leur occupation.

Aussi 19 mémoires ont répondu à votre appel, venant de simples cultivateurs aussi bien que de gens érudits : la pratique a voulu payer son tribut en même temps que la science. Cela prouve que votre voix s'est fait entendre au loin, et que le travail de l'intelligence n'est pas moins actif dans les campagnes que dans les villes.

Mais les mémoires que vous avez reçus ne se font pas remarquer autant par le mérite que par le nombre. Quelques-uns, néanmoins, ont agrandi le cercle de la

discussion que votre programme avait renfermée dans des limites plus étroites. Ils se sont demandé d'abord si la division de la propriété n'était pas, en principe, plus avantageuse que nuisible. Vous aviez paru vous prononcer dans ce dernier sens; car demander un remède, c'était déjà reconnaître l'existence du mal. Et cependant, à côté de l'intérêt purement agricole, il y a un intérêt politique dont il faut tenir compte et qu'il n'est guère possible de séparer. La condition politique d'un peuple exerce une grande influence sur ses progrès agricoles; l'histoire montre que l'agriculture reste stationnaire chez les nations barbares où la propriété du sol n'est pas réglée, et sous les gouvernements absolus où elle est le privilége d'une certaine classe. L'état social affranchi, le progrès des arts utiles et des sciences, la civilisation, en un mot, sont, au contraire, les éléments les plus actifs de l'agriculture.

A mesure que ces réformes se réalisent, la propriété cesse d'être concentrée entre les mêmes castes ou les mêmes individus, elle devient accessible à tous, et se divise par conséquent sous l'influence attractive de l'amour naturel du sol, devenu d'autant plus vif que la société, dans ses institutions, offre plus de sécurité à sa possession.

Puis, l'égalité dans les partages, qui semble être la loi de Dieu, vient imprimer à la division une marche plus rapide encore et qui se proportionne à l'accroissement de la population.

Aussi, en regard de ces peuples qui attendent encore leur émancipation, et qui n'ont qu'une agriculture in-

complète, vous pouvez contempler ces contrées nouvelles de l'Amérique, où, grâce à la liberté, des solitudes se changent en riches et puissantes nations, où les sociétés passent rapidement de l'état sauvage à une culture intelligente, et au commerce qui est le complément de la richesse nationale ; là, surtout, les contrastes sont remarquables entre les pays agricoles et les pays manufacturiers.

C'est qu'en effet l'industrie est le plus puissant auxiliaire de l'agriculture : elle fournit des débouchés à ses produits, des capitaux pour vivifier ses travaux, des procédés savants pour les agrandir. Il y a entre elles solidarité et non pas opposition d'intérêts, comme beaucoup de personnes le supposent à tort.

Interrogez l'Angleterre, vous verrez que les districts industriels sont situés dans les parties les moins fertiles, comme les comtés de Warwich, de Lancastre, de Stafford ; c'est là précisément que les champs étalent la plus luxuriante culture.

Un pays, disait Napoléon avec cette intelligence supérieure qui s'étendait à tout, un pays qui réunit l'industrie manufacturière à l'agriculture, est infiniment plus complet et plus riche qu'un pays purement agricole, mais cette réunion n'est possible qu'avec un degré de liberté suffisamment avancé.

C'est aussi depuis la grande émancipation de 89, que la France a vu grandir ses moyens de production. Sa prospérité en tous genres, elle ne l'a pas reçue comme un tribut des nations qu'elle avait conquises, elle l'a puisée dans sa nouvelle condition politique et écono-

mique, et c'est elle qui a imprimé au monde entier le mouvement de la civilisation actuelle.

Dans cette transformation sociale, la division de la propriété a joué un rôle important qu'il ne faut ni méconnaître ni oublier. En passant de l'état de simple manœuvre à celui de propriétaire, le cultivateur de nos campagnes s'est élevé, avec un sentiment de dignité et d'orgueil, à la condition de citoyen. Quand il a compris qu'il était quelque chose dans ce rouage politique dont il n'avait senti jusque-là que l'oppression, l'amour de la famille et de la patrie a grandi chez lui de toute l'énergie que donne la confiance en l'avenir, et, comme l'a dit M. Troplong, soldat de l'agriculture, il est devenu aussi le plus intrépide soldat de l'ordre social. Ainsi, multiplier le nombre des propriétaires, c'est créer une digue au courant des théories révolutionnaires.

Ce que l'homme désire, ambitionne le plus, c'est de posséder un héritage qu'il puisse transmettre librement à ses enfants, et l'affection pour la propriété semble grandir en raison inverse de son étendue. Ce petit coin de terre que l'ouvrier cultive dans ses moments de loisir, comme le citadin dans ses heures de distraction, c'est la source de ses plus pures jouissances, l'élément qui entretient ses forces physiques et la cause qui l'éloigne des habitudes de corruption ; vouloir l'en priver, ce serait lui retirer à la fois la moralité, le bonheur et la santé.

Sous le rapport politique, la division de la propriété a donc des avantages incontestables. En est-il de même en ce qui concerne les améliorations dont l'agriculture

est susceptible ? Ici les meilleurs esprits sont plus divisés.

Les uns pensent que le petit propriétaire prodiguant ses soins et son travail sur un même domaine, lui fait rendre plus qu'il ne pourrait produire entre des mains mercenaires, et que l'amour de la propriété supplée aux ressources financières et scientifiques.

D'autres remarquent que, si le petit cultivateur ne verse pas dans la consommation générale l'excédant de produits qu'on pourrait obtenir de ses terres dans une grande exploitation, il fournit du moins à sa famille une existence plus heureuse que celle de nos paysans d'autrefois.

Un auteur qui s'est fait un nom dans la science agricole, M. Léonce de Lavergne, a dit que : « les pays où la culture est le plus avancée, sont en général ceux où dominent les petites propriétés. Tels sont les départements du Nord et du Bas-Rhin, et presque tous les cantons riches des autres départements. C'est par la division des propriétés que le progrès se manifeste chez nous. Ainsi le veut le génie national. Le même fait se produit dans d'autres pays, en Belgique, dans l'Allemagne rhénane, dans la haute Italie, et jusqu'en Norwége ; il est encore plus frappant dans l'île de Jersey, où le sol est bien plus divisé que chez nous.

On sait que, par une réaction dont il ne faut pas s'étonner, une nouvelle école s'est formée depuis quelque temps en Angleterre, dans la patrie même d'Arthur Yung, en faveur de la petite propriété et de la petite culture. Ses plus ardents promoteurs, sont M. William Thornton, (*Plaidoyer en faveur des paysans propriè-*

taires), et M. Mill, (*Nouveaux éléments d'économie politique.*)

Les adversaires de la division tiennent compte des fractions de terrain perdues par le morcellement, les clôtures, les sentiers, des grains égarés dans la raie qui sépare deux champs, et du temps sacrifié en allant d'une pièce à une autre. Ils regrettent que l'exiguité des parcelles ne se prête pas à l'emploi des machines nouvelles, que chaque chaumière n'ait pas son troupeau, chaque fermier son capital, que les améliorations soient trop lentes, les essais trop difficiles, et que la vaine pâture entrave des assolements intelligents.

Les deux systèmes peuvent avoir raison dans une certaine mesure, et peut-être la vérité est-elle entre les deux extrêmes, trop absolus l'un et l'autre.

D'ailleurs, les données statistiques sur lesquelles on s'appuie pour montrer le danger du morcellement, ne peuvent pas être acceptées sans restriction. Le cadastre qui les a fournies ne présente pas l'état vrai de la propriété. Il subdivise sans cesse et ne reconstitue jamais, en sorte qu'il contient un nombre d'articles bien supérieur à celui des parcelles existant réellement. Et puis, en même temps que certains héritages se divisent, d'autres s'agglomèrent. Les grandes fortunes faites si rapidement de nos jours cherchent à s'immobiliser; d'un autre côté, la pensée de tout propriétaire ancien est d'accroître son domaine primitif.

M. H. Passy, dans son ouvrage *des Systèmes de culture*, soutient que la division de la propriété ne fait pas des progrès incessants, qu'elle ne s'émiette pas sous les

pieds du temps par la fatale impulsion de nos lois, et il en fournit les preuves les plus positives.

Dès lors, selon lui, ce qu'on appelle le morcellement indéfini de la propriété, ne serait plus qu'un phénomène économique sans importance réelle, une conséquence sans danger de la mobilité des fortunes ; le phénomène n'appellerait pas plus les violences du communisme que les imprudences d'une autre école.

Ne nous étonnons pas cependant, Messieurs, des inquiétudes qui se sont produites à ce sujet. Il est dans la nature de l'homme de se défier de toute grande innovation, alors même qu'elle est une création de son génie. La vapeur remplaçant les anciens modes de transport a d'abord inspiré plus de crainte que d'admiration, jusqu'à ce que l'expérience ait donné la mesure relative de ses avantages et de ses périls.

De même, le législateur avait à peine décrété l'égalité dans les partages par la loi de 1791, qu'il se préoccupait déjà des effets que pouvait produire ce nouvel instrument de la division du sol. Dès 1818, des propositions étaient faites pour ralentir sa marche, mais le Code, mieux inspiré par le puissant génie qui le dirigeait, s'est contenté de poser en principe (art. 852), que, dans la formation et la composition des lots, on doit éviter, autant que possible, de morceler les héritages et de diviser les exploitations.

Cinquante années se sont écoulées depuis sans que rien paraisse changé, ni dans l'état des esprits, ni dans celui des choses. Si les alarmes ne sont pas moins vives, notre agriculture n'est pas moins prospère.

N'est-il pas plus sage de laisser nos lois s'épurer à l'épreuve du temps, que de changer sans nécessité absolue, ce qui date à peine d'hier; car un demi-siècle n'est qu'un jour dans l'existence d'un peuple?

Vous avez pensé, Messieurs, qu'il ne faut rien d'absolu dans une semblable matière, que la liberté devait être respectée et qu'on ne pouvait pas demander à des réformes brusques et dangereuses les vraies améliorations dont le bon sens des cultivateurs est souvent le meilleur juge.

Cette prudente réserve vous aurait été du reste inspirée par l'étrangeté des propositions qui vous ont été soumises et auxquelles vous ne pouvez pas prêter l'appui de votre assentiment. J'en rappellerai seulement quelques-unes pour montrer jusqu'où l'imagination peut s'égarer.

Ne perdons pas de vue qu'il s'agit de remédier aux inconvénients que peut avoir le morcellement indéfini de la propriété. Eh! bien, que vous propose-t-on dans ce but?

La suppression de l'impôt foncier;

L'étude des sciences dans les campagnes;

Des moyens propres à prévenir les désastres des inondations;

Le rétablissement des grands propriétaires terriens, qui seraient un contrepoids aux excès de la démocratie ou aux erreurs du pouvoir;

L'indivision absolue dans les partages ou leur révision par le juge de paix assisté de ses suppléants;

Le pouvoir donné au gouvernement de réunir toutes

les terres d'une commune pour en faire une nouvelle répartition.

L'idée d'association est dominante, et il n'est pas douteux qu'elle puisse produire de grands résultats, pourvu qu'elle ne dégénère pas en abus plus dangereux que le mal auquel on voudrait porter remède. Un des concurrents ne propose-t-il pas, par exemple, de convertir toutes les propriétés en actions négociables? Et un autre que votre Académie se mette résolûment à la tête d'une association de ce genre, au modeste capital de cent millions.

Ces combinaisons auraient pour but ou pour résultat de nous conduire au communisme ou à la mobilisation du sol, deux moyens différents, mais également certains d'anéantir la propriété.

Enfin, un des mémoires demande que l'État se charge de remplacer, dans les campagnes, les demeures actuelles, insuffisantes, sales et malsaines, par des habitations communes, vastes, propres, aérées, avec jardins, galeries, crèches, salles d'asile, etc. Une administration dirigerait les travaux et partagerait les produits. C'est le phalanstère dans toute sa pureté.

Heureusement, Messieurs, tous les concurrents ne sont pas tombés dans ces erreurs. Vous avez distingué quelques mémoires, dont les aperçus vous ont paru plus judicieux, les idées plus praticables. Mais vous n'avez trouvé dans aucun la solution que vous demandiez. Celles qui se sont produites étaient déjà connues ou même essayées. Rien de nouveau, de vraiment saillant ne vous a paru mériter le prix.

Néanmoins, vous avez voulu récompenser des travaux qui se distinguent par des qualités diverses. Vous avez décerné une médaille de 200 fr. au mémoire n° 4, portant pour épigraphe : *Nihil est agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.*

Ce mémoire écrit avec une grande facilité et souvent une verve élégante, renferme une étude bien faite sur les transformations successives de la propriété et sur les communautés ou associations anciennes ou modernes.

L'auteur, trop impressionné, peut-être, par les déclamations de certains écrivains qu'il cite avec complaisance, a voulu cependant chercher dans la pratique l'application de leurs théories; mais, c'est là le côté faible de son œuvre, il n'a rencontré que des impossibilités ou des moyens insuffisants.

Lui-même ne se fait pas illusion, et il s'écrie, comme pour se consoler : « Prenons donc notre parti de ces » réactions contraires, et, abandonnant à leurs regrets » ces navigateurs en amont, toujours submergés dans » leur lutte insensée, laissons dériver vers l'avenir notre » esquif qu'entraîne le courant des jours. L'humanité, » dans sa marche lente et majestueuse à travers les » siècles, s'avance toujours éclairée par cette colonne » mystérieuse qui guidait au milieu du désert le peuple » des Hébreux. La lumière est pour ceux qui vont en avant; et derrière, il n'y a que ténèbres et précipices. »

Vous avez ensuite, Messieurs, accordé une médaille de 100 fr. au mémoire n° 5, ayant pour devise : *Laudato ingentia rura, exiguum colito.*

Ce Mémoire, moins séduisant par le style que le précédent, moins riche de faits et d'étude, est en revanche plus positif, plus pratique. Vous lui avez su gré de ne pas s'être laissé égarer par les entraînements faciles d'une imagination abondante.

L'auteur demande qu'il soit fixé un minimum de contenance au-dessous duquel la subdivision ne soit pas possible. Un vœu semblable avait été déjà émis par la Société d'agriculture de Besançon, en 1822.

Il propose que les échanges opérant des réunions de parcelles, soient favorisés par l'abaissement ou la suppression du droit d'enregistrement. Ce moyen a été mis en œuvre par la loi du 16 juin 1824, jusqu'à celle du 24 juin 1834. Les dix années d'épreuves n'ont pas paru donner en faveur de l'agriculture des résultats suffisants pour compenser les fraudes par lesquelles on a abusé de la pensée généreuse du législateur.

Enfin, il voudrait qu'une loi imposât la nécessité de réunir les pièces trop petites par des échanges forcés ou autrement.

Ici se présente le danger de troubler la propriété dans ce qu'elle ade plus cher : la libre disposition. On cite en faveur de cette mesure l'exemple de l'expropriation pour cause d'utilité publique. C'est un sacrifice qu'on supporte parce qu'il n'est qu'une exception, un accident en quelque sorte, mais qui présenterait de graves inconvénients si on le généralisait.

Enfin, Messieurs, vous avez accordé une mention honorable aux trois mémoires, n°s 7, 18 et 19, ayant pour devise, le premier : *notre loi égalitaire de la division*

de la propriété ruine l'agriculture, etc.; le second : *l'excès en tout est un défaut*, et le troisième : *le premier Consul dit qu'il est de l'avis du citoyen Treilhard sur la nécessité de multiplier les propriétaires qui sont le plus ferme appui de la sûreté et de la tranquillité de l'Etat.*

Ces trois mémoires se recommandent par des recherches nombreuses et un travail sérieux que vous vous plaisez à encourager ; mais ils ne présentent pas non plus la solution que vous cherchiez.

Deux Mémoires, nos 2 et 7, ont dû être mis hors de concours, parce que leurs auteurs ont fait connaître leurs noms, contrairement aux prescriptions de votre réglement.

Messieurs, si le concours d'économie politique n'a pas résolu le problème difficile, mais non impossible, que vous aviez proposé, il aura eu du moins, le mérite d'éclairer une question si diversement envisagée et de calmer des inquiétudes que des esprits mécontents se plaisent à entretenir.

Vous aurez propagé les idées d'associations libres, soit pour des essais, soit pour l'emploi des machines nouvelles ; vous aurez appelé l'attention sur les encouragements qu'il importe de donner à l'agriculture, et prouvé, enfin, que cette grande industrie, la première de toutes, trouve de la sympathie et de l'appui dans tous les rangs de la société.

A la suite de ce rapport, M. le Président ayant ouvert les billets cachetés joints aux ouvrages distingués par l'Académie, a proclamé, comme auteur du mémoire n° 4, M. E. Bonnemère, propriétaire à Louère (Maine-et-Loire), et comme auteur du mémoire n° 5, M. Eugène Boré;

Les auteurs des mémoires n° 7, n° 18 et n° 19, jugés dignes d'une mention honorable sont : M. Louis de Noiron; Morelet, ancien notaire à Bourg, et Louis Canel, propriétaire à Cugney (Haute-Saône).

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES DEUX CHIENS D'UN GRAND POÈTE.

Lord Byron, l'illustre poëte,
Moderne gloire d'Albion,
Avait dans son château deux chiens dont l'union
Se montra constamment parfaite.
Leur mutuel attachement
Etait d'autant plus remarquable
Que rien entre eux n'était semblable,
Non d'instinct, mais physiquement.
L'un était fort petit, l'autre de grande espèce.
Celui-ci, pour son compagnon,
Loin d'être méchant et grognon,
Lui témoignait souvent la plus vive tendresse,
Tandis que parmi nous les grands pour les petits
N'ont fréquemment que du mépris.
Chez un fermier du voisinage
Le roquet, par malheur, un jour
S'avisa d'aller faire un tour.
Il rencontra sur son passage
Un Cerbère de basse-cour
Qui se rua sur lui, le mordit avec rage
Et mit en état fort piteux
Ce promeneur malencontreux.
Le pauvre petit chien couvert de meurtrissures,
Dès qu'il fut délivré d'un ennemi cruel,
Revint clopin clopant au logis fraternel.
Son Oreste aussitôt lui lècha ses blessures.

Pendant qu'il le pansait ainsi bien doucement,
Il paraît que dans son langage
Le Pylade plaintif lui contait clairement
Tous les détails de son voyage,
Et lui signalait le bourreau
Qui venait de faire à sa peau
Un si déplorable dommage.
Peu de moments après son ami soucieux,
Méditant gravement ce qu'il avait à faire,
Fit signe à son chétif confrère
De l'accompagner de son mieux
Du côté de la ferme où rôdait le Cerbère.
Et les voilà partis. Bientôt l'on arriva
Et celui qu'on cherchait tout d'abord se trouva.
Le nouveau champion, transporté de colère,
Se jeta sur le dogue avec tant de fureur
Qu'il le broya de tout son cœur,
Lui fit par tout le corps entaille sur entaille,
Et lui-même blessé, tout sanglant, mais vainqueur,
Le laissa pantelant sur le champ de bataille.
Après quoi nos amis joyeux,
Bien qu'un peu marchant avec peine,
S'en revinrent dans leur domaine
Savourer le plaisir des dieux.
Fatigué mais content de sa noble victoire,
Le généreux triomphateur
Bientôt ferma les yeux et rêva de sa gloire
Dans un sommeil réparateur.

Qui sait si lord Byron, de ce vengeur modèle,
En des songes plus beaux, ne se souvenait pas,
Quand frappé d'une lutte à la Grèce mortelle,
Pour la Grèce il armait son bras,
Et tombait loin de sa patrie
Parmi les opprimés qu'il voulait secourir,
Tandis que dans leur apathie
S'endormaient tant de rois qui les laissaient périr?

Bien légitime est la vengeance
Quand sur des oppresseurs éclate son courroux.
Le soin d'en diriger les coups
Est un devoir de la puissance ;
Et dans leurs suprêmes efforts
Sous les pieds de la tyrannie,
Tous les faibles lutteurs, dignes de sympathie,
Ont le droit de compter sur le secours des forts.

UNE ILLUSION D'INSECTES,

FABLE.

Tout roi qu'il est de la nature,
L'homme est dupe souvent d'un mirage trompeur :
Ainsi peut bien tomber dans une grande erreur
Plus d'une infime créature.

Des vaches et des bœufs, réunis en troupeau,
Parcouraient au soleil leur pacage ordinaire,
Pendant qu'avidement s'attachait à leur peau
D'insectes affamés un peuple sanguinaire.
On comprend que je veux parler
De ces taons aux corps plats, à vilaines figures,
Qui ne cessent de harceler
De pauvres animaux criblés de leurs piqures.
Leurs yeux fort clairvoyants aperçurent non loin
Un grand nombre de chars tous rangés à la file
Que l'on préparait avec soin
A leur prochain départ du faubourg d'une ville.
Ils conclurent de ces travaux
Qu'on allait de tant d'équipages
Organiser les attelages
Par un régiment de chevaux.

« Quelle aubaine ! Quelle bombance !
» C'est là que nous allons trouver de quoi sucer,
» Se dirent-ils ; — volons ! » Aussitôt on s'élance,
Et d'abord sur les chars on trouve à se placer.
Mais de la chose présumée
Rien ne paraît, n'arrive ; — on ne voit en avant
Qu'une épaisse et longue fumée
Qui tourbillonne au gré du vent ;
Puis, à certain signal, et sans coursiers ni rosses,
Voilà que tout-à-coup roulent tous les carrosses :
C'était le premier train pour un nombreux transport
Du chemin de fer sur Belfort.
Qui fut bien attrappé ? Nos mouches dévorantes.
Une d'entre elles dit : « Mais un si grand convoi
» Renferme bel et bien des bêtes différentes ;
» Nous pourrions... — Que dis-tu, s'écrie avec effroi
» Un autre taon des moins farouches,
» Dans ces rangs, à coup sûr, sont force gobe-mouches
» Qui certes nous feraient un fort mauvais parti,
» Et tu verrais si j'ai menti. »
Là-dessus, rengaînant leurs dards sous leurs moustaches,
Les vampires désappointés,
A coups d'ailes précipités,
S'en retournèrent à leurs vaches,
Comme d'autres sujets, pour de bonnes raisons,
Reviennent quelquefois bien vite à leurs moutons.

Défiez-vous des apparences,
Et n'allez pas pour l'incertain
Quitter, en vous berçant de vaines espérances,
Le bien qu'un sort modeste a mis sous votre main.
La fortune et la renommée
Que l'on poursuit à la vapeur,
Pour tout fruit d'une folle ardeur,
Souvent ne donnent que fumée.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ÉPIGRAMMES

Par le baron Charles de SAINT-JUAN.

A UN JEUNE FAT.

Brillant conteur de bagatelles,
Papillon privilégié,
Vous voulez oublier les belles;
N'en seriez-vous point oublié?

—

SUR Mme DE ***.

Au milieu d'un sot auditoire
Que son pédantisme séduit,
Chloé pense atteindre à la gloire,
Mais toujours la gloire la fuit.

—

Si Marc, des beaux esprits l'élite,
Vous semble un sceptique entêté,
Du moins, il n'a jamais douté
De la valeur de son mérite.

—

Les vers, qu'en me jouant quelquefois je compose,
Te semblent, me dis-tu, trop courts.
Que je voudrais pouvoir dire la même chose,
Mon cher **, de tes discours !

—

Quand il parle, ou quand il écrit,
Fontenelle a, disait Andoche,
Le tort de montrer trop d'esprit.
En l'entendant, quelqu'un reprit :
Nul ne vous fera ce reproche.

—

Ecoute bien, me dit Clitandre,
L'histoire que je vais conter.
— Je puis me résoudre à l'entendre,
Mais nullement à l'écouter.

—

IMITATION DE MARTIAL.

Depuis qu'à sa fortune immense,
Paul unit celle de ses sœurs,
Loin de jouir des biens dont sa rare opulence
Lui permettrait de goûter les douceurs,
Il épargne sur tout, et sa sotte lésine
S'applique même à la cuisine ;
Aujourd'hui c'est un mets, c'est un autre demain
Qu'il supprime et qu'il dit malsain.
Déjà toute liqueur de sa table est proscrite ;
Bientôt il comptera chaque morceau de pain,
Et pour peu qu'encore il hérite,
Le malheureux mourra de faim.

—

Ce riche magistrat en écrivain se pose,
Et quoiqu'il n'ait aucun talent,
On n'en goûte pas moins et ses vers et sa prose :
Son cuisinier est excellent !

—

SUR BARDOT.

De ses œuvres, Bardot s'est fait le colporteur,
Nul ne sut jamais mieux décider l'acheteur ;
Mais avec lui du moins on a cet avantage :
Que s'il prend notre argent il garde son ouvrage.

—

Tous les méchants vers publiés
Doivent subir la loi commune ;
Nés à peine ils sont oubliés :
Les tiens auront même fortune.

—

Economiste est le titre que prend
Messire Urbain, en tête de son tome ;
Mais sur ce mot, je crois qu'il se méprend,
Car chacun sait qu'il n'est qu'un économe.

—

AVIS AUX PLAIDEURS.

Il faut avoir un juge et puis un avocat,
Obtenir, s'il se peut, une prompte audience,
S'exposer à l'ennui d'un insolent débat :
A votre débiteur donnez plutôt quittance.

—

F*, à peine sorti des serres
De la docte université,
Tout fier de la facilité
Qu'il partage avec les La Serres,
Dit, en sa folle vanité,
Que ses vers ne lui coûtent guères :
Ils valent ce qu'ils ont coûté.

—

DIALOGUE.

Puis-je le demander, — mais réponds sans contrainte,
Que rapporte le bien que tu viens d'acheter ?
— D'être assez éloigné, pour n'avoir pas la crainte
Que tu puisses jamais m'y venir visiter.

—

1848.

Nous sommes tous égaux, c'est un point arrêté,
Criait en s'avançant une grosse fermière
Venue exprès pour voir une solennité ;
Allons, rangez-vous donc, mettez-vous de côté ;
Apprenez que je dois être ici la première.
C'est ainsi qu'à présent on veut l'égalité.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

PAR LE DOCTEUR J. DRUHEN AÎNÉ,

Professeur à l'Ecole de Medecine.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA BIENFAISANCE (1).

Tous les historiens qui fouillent nos annales reconnaissent que l'esprit de charité, qui est l'essence du christianisme a inspiré de bonne heure à la piété des Bisontins les moyens de venir en aide aux pauvres. Sans parler des aumônes particulières ou des établissements de bienfaisance dont le souvenir est perdu, on trouve mentionnées dans de vieux titres, plusieurs maisons hospitalières qui, sous l'invocation de sainte Brigitte, de saint Antide, de saint Antoine, avaient probablement succédé à d'autres hôpitaux plus anciens.

(1) La première partie de ce travail qui traite de l'indigence a été publiée dans le bulletin du 28 janvier 1858.

Il serait sans doute fort intéressant de chercher l'origine des institutions charitables qui ne sont plus, d'en tracer l'histoire et de signaler à la reconnaissance publique ceux de nos devanciers dont le dévouement aux pauvres nous a frayé la route ; mais je laisse ce soin aux historiens compétents. Dans cette seconde partie de mon travail, mes prétentions sont moins hautes ; la bienfaisance, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui, voilà mon but, et s'il m'arrive parfois d'interroger l'histoire, ce ne sera qu'autant qu'elle pourra jeter quelque lumière sur l'origine et la marche des établissements qui occupent actuellement une place dans notre système d'assistance.

A l'époque où fut fondé l'hôpital Saint-Jacques, qui est aujourd'hui comme le pivot de l'assistance publique à Besançon, la bienfaisance et la charité entretenaient dans cette vieille cité des maisons spéciales destinées à secourir les principaux genres de souffrance et de misère. Les malades et les infirmes, les vieillards et les nécessiteux, les enfants abandonnés et les orphelins, trouvaient secours, asile ou protection dans les établissements connus à cette époque sous les noms d'hôpital Saint-Jacques, d'Hospices du Saint-Esprit, de la Charité, de Saint-Jean l'Aumonier, et enfin de l'aumône générale. La suite des temps n'a fait que modifier, compléter, perfectionner et agrandir ces établissements, au gré des besoins que chaque époque a fait naître, de sorte que l'on peut dire que, si nous avons le droit de parler avec satisfaction du bien qui se fait aujourd'hui sous nos yeux, nous n'avons pas celui d'accuser les siècles précédents

d'impuissance ou d'indifférence envers les pauvres et de nous croire supérieurs à nos pères. Animés du même esprit que nous, leur piété leur inspira le même dévouement et si leur charité n'a pas toujours laissé une trace bien profonde dans les œuvres du temps, nous n'en devons accuser que l'ingratitude des hommes, l'infidélité de l'histoire ou cette loi providentielle qui condamne à l'oubli l'homme et ses institutions.

Dans la première partie de ce mémoire, j'ai étudié dans ses plus grands détails l'état de l'indigence dans la ville de Besançon, et, dans cette analyse sévère, mais toujours exacte, je me suis efforcé de mettre en saillie les conditions morales où j'ai rencontré ses victimes. Dans cette seconde partie, je me propose de faire connaître toutes les ressources que le génie de la charité a inventées pour atténuer, combattre et même prévenir l'indigence, et je consacrerai à chacune d'elles une étude distincte. Mes recherches embrasseront donc les hôpitaux et les institutions qui ont pour objet principal le soin des malades, telles que : l'institution des sœurs garde-malades ; les secours pour traitement gratuit aux eaux minérales, les hospices et les institutions qui s'y rattachent; le dépôt de mendicité, le bureau de bienfaisance, l'association des dames de charité, la société de Saint-Vincent de Paul, l'association générale de secours et de patronage pour l'extinction de la mendicité, les sociétés pour secours mutuels, la caisse d'épargne, le mont-de-piété, la crèche, les salles d'asile, les écoles,

les ouvroirs et différentes œuvres qui ont pour objet l'amélioration morale des artisans, telles que l'œuvre des apprentis, celle des domestiques, celle des bons livres, etc.

Voilà mon programme; si je parviens à le remplir, le lecteur qui voudra bien me continuer, jusqu'à la fin, sa bienveillante attention, connaîtra assez complètement, je l'espère, la bienfaisance telle que nos concitoyens la dispensent tous les jours sous nos yeux avec un zèle et un dévouement qui ne connaissent point de borne.

I

SECOURS AUX MALADES.

Hôpital Saint-Jacques. — Asile hospitalier pour les aliénés. — Maternité. — Cours départemental d'accouchement. — Société maternelle de Sainte-Anne. — Institution des Sœurs garde-malades. — Secours pour traitement gratuit aux eaux minérales.

HÔPITAL SAINT-JACQUES.

C'est l'an 1182 que, du consentement de l'archevêque Thierry II, et avec l'approbation du pape Luce III, le chapitre de Sainte-Madeleine jeta les premiers fondements de cette maison de charité devenue, plus tard, si célèbre sous le nom d'hôpital Saint-Jacques. L'emplacement choisi à cet effet fut l'extrémité de la rue des Arènes, sur le bord de la rivière, auprès de la porte du bastion, qui était, à cette époque, la porte de la ville, et dans l'endroit où étaient, sous l'empire romain, les arènes et le superbe amphithéâtre de Vesontio.

Le but de cet établissement était de recueillir les pauvres et les malades de la paroisse, et d'offrir gratuitement l'hospitalité aux pèlerins qui faisaient au moment des croisades le voyage de Jérusalem.

Cet établissement dura quatre siècles avec sa primitive destination, passant successivement de l'administration généreuse du chapître de Sainte-Madeleine, qui continua de l'enrichir de ses libéralités, à celle du recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, puis enfin à celle du magistrat de la cité. Tel qu'il était il pouvait suffire aux besoins d'une population limitée; mais celle de Sainte-Madeleine, augmentant chaque année, et le nombre de ses pauvres avec elle, il finit par devenir tout-à-fait insuffisant. D'ailleurs, on reconnut, vers le milieu du XVIIe siècle, qu'il menaçait ruine.

C'est alors, en l'année 1666, que l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, conçut l'idée de construire un établissement plus vaste, plus central et de lui donner plus d'importance en y admettant les malades de toute la cité.

Le vénérable prélat possédait un pré à Chamars : il en fit don, et il y ajouta de fortes sommes pour commencer les constructions. Grâce à son impulsion, l'administration acheta plusieurs propriétés voisines pour les compléter et pour approprier l'édifice à sa destination; une association se forma pour recueillir les objets mobiliers les plus nécessaires, et enfin on décida qu'à l'avenir on remplacerait les domestiques salariés qui, jusqu'alors, avaient fait le service des malades, par des religieuses hospitalières.

La première pierre du nouvel hôpital Saint-Jacques fut posée par l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, le 16 juin 1667, et la sympathie qu'inspira cette sainte entreprise était telle que, au rapport d'un con-

temporain, « on vit les plus notables bourgeois travailler aux creusages des fondations de ce vaste édifice, et à en enlever les terres; chacun s'empressa, à l'envi, d'y contribuer ou par des dons, ou par la main-d'œuvre, et dans peu d'années cet édifice somptueux fut porté à sa perfection. »

Quand à l'ancien hôpital Saint-Jacques, il fut démoli en 1676, deux ans après la conquête, lorsque Louis XIV fit construire les fortifications qui défendent encore aujourd'hui la place.

Pendant que le nouvel hôpital était en voie de construction, les hospitalières que l'administration avait fait venir de Beaune furent reçues dans une maison voisine des nouvelles constructions, près du couvent des cordeliers, et un certain nombre des malades admis dans cet établissement provisoire ne tardèrent pas à mettre à l'épreuve leur zèle et leur expérience. Ces pieuses dames, dont le dévouement a tant contribué à la réputation et à la prospérité de l'hôpital Saint-Jacques, étaient peu nombreuses à l'origine, mais elles n'en formaient pas moins déjà le noyau d'une communauté importante, que plusieurs hôpitaux de la province et de l'étranger devaient nous envier un jour.

Un dénombrement daté de 1688, porte le nombre des hospitalières à quatorze. Si nous traversons un siècle nous le verrons s'accroître et s'élever bientôt à des proportions remarquables : il ne fallait, pour cela, que des épreuves et la persécution. Le décret du 18 août 1792, qui supprimait les congrégations religieuses, dispersa la communauté.

Les dames hospitalières, au nombre de vingt, quittèrent l'hôpital Saint-Jacques à l'exception de deux, qui consentirent à déposer le voile, à se mêler aux *citoyennes* qui prenaient leur place, et à « continuer le service des pauvres et le soin des malades à titre individuel, » ainsi que le portait l'article 2 du décret.

L'intérim dura neuf ans. Rappelées par le rétablissement de l'ordre et le triomphe des idées religieuses, elles rentrèrent au nombre de onze, le 21 décembre 1801. Dix ans plus tard, la communauté se composait déjà de trente membres, et si un traité intervenu depuis cette époque entre elle et l'administration n'en reconnaît que trente-huit pour les soins à donner aux malades de l'hôpital Saint-Jacques, elle n'en compte pas moins aujourd'hui une centaine de religieuses, dont plus de moitié continuent dans les hôpitaux de Vesoul, d'Ornans, de Salins, d'Arbois et de Poligny en Franche-Comté, et dans ceux de Lucerne et de Neuchâtel (1) en Suisse, la réputation d'intelligence, de charité et de dévouement qu'elles se sont justement acquise dans une carrière qui compte bientôt deux siècles d'exercice.

---

(1) Le numéro de mai de l'*Echo médical de Neuchâtel* contient cette nouvelle : « Par lettre en date du 3 avril, madame la supérieure des Sœurs hospitalières de Saint-Jacques de Besançon a averti la direction de l'hôpital Pourtalès, qu'elle en retirerait, dans un bref délai, les sept sœurs qui desservent actuellement cet hôpital. Arrivées à Neuchâtel en 1811, lors de l'ouverture de cet hôpital, ces dames y ont toujours rempli leur pieuse tâche avec un dévouement digne des plus grands éloges, que la direction se plaisait à leur accorder chaque année, lors de sa séance dite de *reddition des comptes.* »

Le nombre des malades a suivi un mouvement ascendant au moins aussi marqué. Le dénombrement que j'ai cité plus haut le porte à quarante pour l'année 1688; mais il m'a été impossible d'en dresser la statistique pour la durée du dix-huitième siècle. Ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis l'achèvement des constructions, l'hôpital Saint-Jacques a pu recevoir, dans deux salles distinctes, trente-huit malades de chaque sexe, en tout soixante-seize, et que cette situation s'est prolongée jusqu'en 1847. Ces lits étaient loin d'être toujours occupés, ainsi que le prouve le tableau que j'ai produit à la page 118 du Bulletin précédent; mais on sait qu'à certaines époques, fort rares il est vrai, celle du blocus de Besançon par exemple, plusieurs malades ont dû partager le même lit.

Etant connu le chiffre moyen des journées que chaque malade passe à l'hôpital, et nous savons qu'il est de trente (1), il est facile de voir, au moyen du tableau que j'ai rappelé tout-à-l'heure, que jusqu'en 1843, les lits n'avaient pu être occupés tous et toujours; mais que la situation s'est singulièrement modifiée depuis. Le même tableau montre enfin que le mouvement des malades s'est élevé à des proportions successivement croissantes, de 673 en 1821, à 1611 en 1855.

Il est naturel de penser que les ressources de l'hôpital ont subi un mouvement dans le même sens: il y aurait cependant de l'exagération à adopter cette opinion d'une manière absolue.

---

(1) Voy. le *Bulletin* du 28 janvier 1858, p. 171.

Nous avons vu l'hôpital Saint-Jacques fondé par la pieuse initiative d'un archevêque et soutenu par la générosité des fidèles. Des dotations et des legs importants vinrent augmenter successivement le bien des pauvres, et tout semblait assurer à jamais l'existence de cet asile, que la charité ouvrait à leurs souffrances, quand la revolution faillit le ruiner.

Le décret du 18 août 1792 avait chassé les hospitalières; les décrets du 19 mars 1793 et du 11 juillet 1794 (23 messidor an II) prononcèrent la réunion de l'actif et du passif des hôpitaux et des maisons de secours des pauvres au domaine national, dépouillant ainsi ces établissements de leurs biens et de leurs ressources les plus sûres. Les hôpitaux du Doubs perdirent, par cette mesure, un revenu de 32,424 francs, représenté par des propriétés ou un capital d'une valeur de 701,539 francs et ceux de Besançon y laissèrent pour leur part une valeur de 665,608 fr.

Mais les législateurs avaient oublié de supprimer du même coup l'indigence et la maladie; aussi ne tardèrent-ils pas à s'apercevoir qu'il fallait des ressources quelconques pour secourir les pauvres et c'est alors qu'ils firent la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), dont l'article 5 porte ce qui suit :

» Les hospices civils sont conservés dans la jouissance de leurs biens; ceux desdits biens qui ont été vendus en vertu de la loi du 23 messidor, qui est définitivement rapporté par la présente, en ce qui concerne les hôpitaux civils, leur seront remplacés en bien nationaux du même produit, suivant le mode réglé ci-après. »

La loi du 8 ventôse an XII, destinée à sanctionner la précédente, et qui assignait aux hospices de 32 départements des biens en remplacement de leurs immeubles aliénés comprenait ceux de Besançon pour une somme de 274,061 fr., produisant un revenu de 12,500 fr. 81 c. L'hôpital Saint-Jacques reçut pour sa part, dans cette distribution, la maison du refuge contigüe à l'établissement et deux propriétés rurales d'une certaine valeur; mais les anciens propriétaires revendiquèrent ces fermes et elles furent détachées du domaine des pauvres en vertu d'une décision rendue par le conseil d'Etat dans le courant de l'année 1826.

Malgré toutes ces causes bien capables d'amoindrir ses ressources, la commission administrative est parvenue à réaliser un bien immense; non seulement elle a pu contiuuer son œuvre, mais grâce au concours du conseil municipal, qui lui a fait une subvention annuelle de 20,000 francs, grâce surtout à l'administration intelligente, sage et dévouée qui préside aux destinées de l'établissement, elle a pu recevoir un nombre de malades en rapport avec le nombre croissant des pauvres sans porter aucun préjudice aux enfants de la charité dont les biens sont confondus avec ceux de l'hôpital Saint-Jacques.

Les malades qui sollicitent leur entrée à l'hôpital doivent remplir deux conditions indispensables : ils doivent être indigents et atteints d'une maladie curable. Un médecin constate la maladie, un agent de recensement atteste l'indigence, et un membre de la commission

administrative prononce. Pendant longtemps on ne considérait comme indigent que les familles secourues par le bureau de bienfaisance. Il résultait de là qu'un ouvrier laborieux qui pouvait, au moyen de son travail, nourrir sa famille sans les secours de la charité, ne pouvait entrer à l'hôpital s'il venait à tomber malade ; ou, s'il y était admis, ce n'était qu'à titre de faveur, lorsque le nombre des solliciteurs indigents n'était pas suffisant pour occuper les lits vacants, ce qui arrivait bien rarement, pendant les mois rigoureux de l'hiver.

Depuis 10 à 12 ans, l'administration de l'hôpital a adopté des mesures plus larges et plus généreuses. Aux deux salles anciennes, elle en a ajouté deux nouvelles, qui lui permettent de recevoir aujourd'hui 160 malades, au lieu de 76. Et remarquons que les conditions sont en même temps infiniment meilleures que par le passé, puisque les services de médecine et de chirurgie sont séparés et que les blessés ne peuvent plus contracter les maladies fébriles auxquelles les exposait précédemment le contact des fiévreux.

L'administration a donc réalisé un progrès considérable, et je suis heureux de constater qu'elle a atteint les limites du possible avec les ressources dont elle dispose. Qu'il me soit permis cependant une observation au sujet d'une mesure dont les domestiques malades sont frappés.

L'hôpital ne les admet qu'à une condition : c'est que leurs maîtres paient un prix de journée fixé à 1 fr. 25 c. On s'appuie sur ce principe fort louable que les domestiques font partie de la famille, qu'ils concourent

à la prospérité de la maison, et que, finalement, les maîtres leur doivent en temps de maladie les soins qu'ils en reçoivent eux-mêmes.

Si le maître est riche ou seulement aisé, s'il est religieux ou seulement bienfaisant, le principe est incontestable et son application des plus simples.

Mais si le maître est sans fortune, s'il n'a d'autres ressources que son travail journalier, si l'exiguité de son logement, le nombre de ses enfants rendent impossibles ou infructueux les soins que la maladie réclame; si, à ces conditions fâcheuses, le maître joint un cœur sec, indifférent, ou des sentiments plus mauvais encore, que deviendra le malade?

Le titre V de la loi du 24 vendémiaire an II porte que : « Tout malade domicilié de droit ou non, qui sera sans ressource, doit être secouru dans l'hospice le plus voisin.

Le domestique, dans cette dernière hypothèse, n'est-il pas un malade sans ressource, et n'y aurait-il pas lieu de solliciter, en sa faveur, une mesure moins rigoureuse et moins générale?

La curabilité de la maladie est encore une condition indispensable à l'admission du malade. Curabilité dans les habitudes de l'hôpital veut dire possibilité d'une terminaison quelconque dans l'espace de quelques jours ou de quelques semaines. Avant 1847, dans les hivers rigoureux, quand le nombre des malades était considérable, les lits étaient quelquefois retenus d'avance, et l'on voyait des malades rentrer dans leur famille pour y achever une convalescence que la misère et l'insalu-

brité du lieu prolongeaient souvent outre-mesure. Grâce à la multiplicité des lits, cette situatation regrettable n'a plus lieu, et les malades peuvent recevoir à l'hôpital Saint-Jacques, et dans toute leur plénitude les soins qu'ils vont y chercher.

Dans ce qui précède il n'a été question que de l'hôpital St-Jacques proprement dit (1), mais cet établissement réunit, en outre, les hospices des vieillards, de la Charité, du Saint-Esprit, et les Services hospitaliers militaires, et c'est pour cette raison qu'on le désigne administrativement sous le nom d'hospices réunis. Nous consacrerons un article spécial aux hospices des Vieillards, de la Charité et du Saint-Esprit.

ASILE HOSPITALIER POUR LES ALIÉNÉS.

La ville de Besançon ne possède point d'hôpital spécial pour l'aliénation mentale, mais le département du Doubs, consacrant chaque année une certaine partie de ses revenus pour le traitement des indigents atteints de cette maladie, nous exposerons brièvement le passé et l'état présent du service qui les concerne.

Ainsi, nous le verrons bientôt, les aliénés ont été reçus à toutes les époques parmi les réfugiés du dépôt de

---

(1) Le nombre des services militaires à l'hôpital Saint-Jacques a varié aux différentes époques. Depuis l'année dernière, ils y sont tous réunis.

mendicité. Longtemps mêlés, dans beaucoup d'hôpitaux, avec les autres malades et les mendiants, ils étaient confondus avec les malfaiteurs dans la maison de Bellevaux, lorsque la loi si impatiemment attendue, sur les aliénés, est venue enfin mettre un terme à cette situation monstrueuse.

L'article 1er de cette loi du 30 juin 1838 porte que : « chaque département est tenu d'avoir un établisse-
» ment public spécialement destiné à recevoir et à soi-
» gner les aliénés ou de traiter, à cet effet, avec un éta-
» blisement public ou privé, soit de ce département soit
» d'un autre département. » L'article 5 ajoute que « les
» établissements privés consacrés au traitement d'autres
» maladies, ne pourront recevoir les personnes atteintes
» d'aliénation mentale à moins qu'elles ne soient pla-
» cées dans un local entièrement séparé. » La maison de Bellevaux, habitée par une population essentiellement hétérogène, ne remplissait aucune des conditions essentielles stipulées dans la loi et devait, en conséquence, cesser de recevoir les aliénés ; mais, par l'effet d'une tolérance particulière, ces malades y furent encore maintenus, en partie du moins, malgré les imperfections reconnues dans le service qui les concernait.

Toutefois, pour satisfaire aux prescriptions de la loi, un traité fut souscrit en 1841, avec M. le Préfet du Jura, pour l'admission de 100 malades indigents dans la maison spéciale de Dole, qui reçut, dès lors, les aliénés du Doubs, dont le traitement exigeait un régime radical et une séquestration particulière.

Voici les motifs de la tolérance qui laissait provisoire-

ment un quartier d'aliénés à la maison de Bellevaux :

M. le docteur Ferrus, inspecteur-général des établissements destinés aux aliénés, espérait que le département du Doubs se déciderait à construire un hospice spécial pour les aliénés, soit à ses propres frais, soit à frais communs avec la Haute Saône, qui ne possède point encore d'établissement de ce genre, et avec le Jura, dont l'asile départemental laisse à désirer. Dans cette attente, il était inutile de renvoyer dans un asile étranger les malades, qui trouveraient bientôt, chez nous, des soins plus complets que ceux qu'ils pouvaient recevoir ailleurs.

Son Excellence le Ministre de l'intérieur, partageant les vues de l'Inspecteur, adressa à cet égard, à M. le Préfet du Doubs, de longues observations avec ses vues particulières. Dans sa lettre datée du 24 avril 1857, il s'exprime en ces termes : « La création d'un asile n'au-
» rait rien que de facilement exécutable. Les sacri-
» fices momentanés qui en résulteraient pour le dépar-
» tement seraient bientôt amplement compensés, car
» l'expérience l'a prouvé, les asiles spéciaux, organisés
» dans de bonnes conditions, ont toujours rapporté
» aux départements fondateurs plus qu'ils ne leur ont
» coûté ».

« .... Si, ce que je n'admettrais qu'avec peine, cette
» combinaison était provisoirement écartée, vous auriez
» à évacuer immédiatement sur l'asile de Dole la po-
» pulation aliénée de Bellevaux. » C'est ce qui eut lieu à la date du 1er janvier 1858.

Le conseil général s'occupa de cette question dans sa

séance du 29 août 1857, et, reconnaissant que le département ne pouvait entreprendre la construction d'un asile spécial pour les aliénés dans l'état actuel de ses ressources, il se soumit aux prescriptions ministérielles en déclarant toutefois, « qu'il voyait avec le plus vif re-
» gret, la suppression du quartier des aliénés de Belle-
» vaux, dont la gestion lui était si bien connue et lui
» avait toujours présenté de bonnes garanties. »

Dans cette même session, le conseil autorisa M. le Préfet, sous le bénéfice de la loi du 30 janvier 1838, à s'entendre avec son collègue du Jura, afin de porter à 130 le nombre des aliénés que le département a la faculté de placer à Dole, et il ouvrit au budget de 1858, pour le service de ces malades, un crédit de 33,000 fr.

Dans le cas où la question ne paraîtrait pas suffisamment étudiée au sein du conseil général et où elle serait de nouveau soumise, quelque jour, à ses délibérations ; voici quelques-uns des éléments propres à en faciliter la solution :

Avant sa suppression, le quartier de Bellevaux recevait en moyenne 40 malades aliénés aux frais du département, qui, en même temps, en entretenait 60 à 70 autres à l'asile de Dole. A Bellevaux chaque malade coûtait 80 centimes, à Dole, il coûte 1 franc : différence à la perte du département, 20 centimes par jour et par individu.

A 100 aliénés par jour, et ce chiffre moyen n'a assurément rien d'exagéré, le département économiserait en soignant ses malades dans son propre établissement, 20 fr. par jour, ce qui donnerait 7,300 fr. d'éco-

nomie chaque année : soit, par exemple, 146,000 fr. dans 20 ans.

A ce produit, il faudrait ajouter celui qui resulterait : 1° des aliénés de la Haute-Saône qui les envoie actuellement à Maréville et qui, pour des raisons faciles à comprendre (économie sur les frais de transport, rapprochement des familles), préférerait nous les confier ; 2° des malades confiés directement par les familles et dont le prix de pension augmenterait les bénéfices dans des proportions notables.

Ajoutons enfin que la ville de Besançon, par son école de médecine, par son personnel médical qui ne compte pas moins de 40 médecins, par l'importance de sa population (43,544 habitants), par l'abondance et la facilité de ses approvisionnements, offre beaucoup plus de garantie que Dôle, ville très-secondaire qui ne compte que 12 médecins et 10,000 habitants à peine.

Pour faire admettre à l'asile spécial un aliéné indigent, aux frais du département, il faut adresser à M. le Préfet une demande accompagnée d'un certificat de médecin constatant la maladie et un certificat d'indigence. Le paiement des frais d'entretien et de traitement, dans les hospices d'aliénés, est supporté par le département et par la commune du malade dans des proportions réglementées par un arrêté spécial.

MATERNITÉ.

Cours départemental d'accouchement.

Le mot maternité désigne actuellement en France les maisons destinées à recevoir les femmes pauvres enceintes et qui sont sur le point d'accoucher. Il y a à peine 30 ans que la ville de Besançon possède un établissement de ce genre, mais la maison de Bellevaux en a toujours tenu lieu en offrant un asile aux malheureuses que les fatigues et les souffrances inséparables de la grossesse mettaient dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins, surtout pendant la durée de leurs couches.

Aux yeux de tout homme initié aux souffrances dont la vie de la femme est remplie, il n'y a pas, dans le cours de son existence, de situation plus digne d'intérêt que celle-là, et l'on ne pouvait imaginer une œuvre plus opportune que celle qui a pour but d'offrir à la femme qui va devenir mère l'abri, le linge et les secours de tout genre dont elle manque pour elle et pour son enfant. Cependant, à Besançon, les femmes mariées en ont peu profité et les filles-mères, elles-mêmes, y recouraient rarement avant l'institution du cours d'accouchement établi au compte du département.

Dès qu'on eût ouvert un asile aux femmes enceintes, il parut aussi naturel d'y admettre, à l'observation des faits cliniques qui s'y passent, les élèves qui se destinent à la profession de sage-femme, qu'il avait paru rationnel d'ouvrir les hôpitaux aux étudiants en médecine. J'ajoute que c'est encore une pensée charitable qui a institué les

cours pratiques pour les jeunes personnes qui se destinent à l'art des accouchements, puisque, en leur assurant une instruction plus complète, elle les met en état de prévoir et d'écarter ces accidents déplorables qui faisaient dire au ministre Chaptal : « l'inexpérience des sages-femmes est un des fléaux qui pèsent depuis longtemps sur les habitants des campagnes » (1).

Le cours départemental d'accouchement et l'hôpital destiné aux femmes pauvres qui sont sur le point d'accoucher sont si étroitement unis que le même mot les désigne, que leur histoire se confond, et qu'aujourd'hui l'un de ces établissements n'existe nulle part sans l'autre. Ce ne sera donc pas sortir de la spécialité de mon sujet que de dire ici quelques mots de la *Maternité* considérée au double point de vue de la maison hospitalière et de l'établissement d'instruction spéciale.

C'est en 1774, sous le ministère de Turgot, qui en a été le promoteur, qu'un cours théorique régulier a été établi à Besançon pour les élèves de la province de Franche-Comté, et c'est le docteur Nédey, professeur au collége de chirurgie de cette ville, qui en a été le premier titulaire. Après sa mort, quelques médecins ouvrirent des cours particuliers et leurs élèves, comme celles du docteur Nédey, purent assister aux accouchements qui se faisaient à la maison de Bellevaux, où les dirigeait une maitresse sage-femme rétribuée par l'établissement.

Cet état de choses rendait les études difficiles et dispendieuses et les accoucheuses manquaient dans les cam-

(1) Lettre au Préfet, du 9 thermidor an x.

pagnes ; néanmoins il se prolongea jusqu'en 1820. Une loi du 19 ventôse an XI, veut que chaque département établisse un cours annuel et gratuit destiné particulièrement à l'instruction des sages-femmes ; le conseil général du Doubs finit par s'en souvenir ; et par sa délibération du 5 août 1819, il institua régulièrement la Maternité. Depuis ce temps le département n'a cessé de consacrer à ce service un crédit particulier pour fournir aux campagnes des praticiennes en nombre suffisant pour satisfaire à tous les besoins.

Aujourd'hui il dépense pour cet objet la somme de 2,195 fr. dont 1,333 sont affectés à l'entretien de huit bourses à la Maternité.

La loi de ventôse an XI, qui a prescrit cette institution et le département qui l'a consacrée par ses votes successifs ont rendu un service signalé que l'on ne peut bien comprendre qu'en se reportant à l'époque où la loi a été portée. Alors, il n'y avait point ou presque point de sages-femmes instruites ; l'impéritie des matrones occasionnait souvent des malheurs et, de l'avis de Fourcroy, les pratiques les plus meurtrières avaient pris la place des principes de l'art des accouchements. Il était donc urgent de répondre à un besoin si généralement senti et qui ne pouvait trouver sa satisfaction que dans les sacrifices que le département s'imposait.

Chaque année à la session annuelle, l'administration déclare régulièrement au conseil général que le cours départemental d'accouchement continue à se maintenir dans de bonnes conditions de succès ; on constate le nombre des élèves qui l'ont suivi et on passe au vote de la

subvention. Il me semble cependant qu'il y aurait aujourd'hui quelque chose de plus à faire.

Mais avant d'aller plus loin, il faut qu'il soit bien entendu que dans les observations qui vont suivre rien ne s'adresse à la gratuité du cours. C'est la loi qui l'a imposée, et la loi a raison. Les sages-femmes se recrutent surtout parmi les femmes de la campagne, privées de fortune et la plupart supporteraient difficilement les dépenses dont on chargerait la scolarité. Quand aux bourses que le département entretient à la maternité, je n'ai pas les mêmes raisons pour approuver le *statu quo*, et, mes études, appuyées sur une expérience assez longue pour que j'en puisse déja parler, me font penser qu'il y aurait lieu d'imposer à celles qui les sollicitent, des conditions sur lesquelles je vais m'expliquer.

En faisant chaque année des sacrifices en faveur du cours d'accouchement, le département a pour but de fournir des praticiennes instruites aux localités qui en manquent. Or il me semble qu'il y aurait quelque utilité que le conseil général, avant de voter la subvention annuelle s'assurât, si le placement des sujets qu'il entretient à la Maternité, se fait toujours conformément à ces intentions si sages. Je me suis occupé de ce sujet et je pense que le résultat de mes recherches peut offrir assez d'intérêt pour trouver ici sa place.

Pour résoudre la question proposée, il faut chercher le rapport du nombre des sages femmes relativement aux besoins des populations, et ce rapport doit être estimé d'après les naissances et non pas d'après le nombre des habitants, comme cela se fait quand on s'occupe de la

statistique eu égard aux médecins. Le dernier recensement officiel du corps médical a constaté 252 sages-femmes dans le département du Doubs; le nombre correspondant des naissances étant de 7447, il en résulte que chaque sage-femme peut pratiquer de 29 à 30 accouchements par an. On comprend que c'est d'une moyenne qu'il est ici question, d'ailleurs cette proportion varie peu dans les différents arrondissements.

Elle est de :

34 par accoucheuse dans l'arrondissement de Baume;
32 » dans celui de Besançon ;
24 » dans celui de Montbéliard ;
30 » dans celui de Pontarlier.

N'ayant pu me procurer le chiffre des naissances pour chaque canton, je ne puis apprécier exactement la répartition des sages-femmes dans chacune de ces divisions territoriales, mais d'après le rapprochement du nombre de celles-ci et de la population à laquelle il correspond (1),

---

(1) Voici la statistique des cantons où le nombre des sages-femmes est en excès : que le lecteur compare !

Noms des cantons.	Nombre des sages-femmes.	Population.	Superficie en kilomèt. carrés.
Clerval	10	9,422	201 58.
L'Isle	12	10,512	164
Besançon (nord et sud)	36	47,502	169 65
Ornans	13	14,511	268 91
Audeux	14	11,984	212 09
Audincourt	19	12,856	128 80
Montbéliard	15	11,501	95 49
Pontarlier	14	15,694	527 57
Levier	11	10,262	280 78

(*Extrait d'un rapport au conseil d'hygiène sur la statistique médicale du département du Doubs, par le doct*r Drubem *aîné, secrétaire du conseil.*)

il est facile de conclure que, beaucoup exagéré dans les cantons de Clerval, de l'Isle, de Besançon, d'Ornans, d'Audeux, d'Audincourt, de Montbéliard, de Pontarlier et de Levier, il est évidemment trop faible dans celui du Russey qui n'en possède que trois sur une population de 6,964 habitants et pour une superficie de 188 kilomètres carrés, et dans celui de Morteau, qui n'en possède pas davantage, sur une population de 7,922 habitants et pour une surface de 151 kilomètres carrés.

Il résulte de tout ce qui précède, que les bourses devraient être exclusivement réservées à celles des élèves qui consentiraient à exercer leur profession, pendant un nombre d'années déterminé à l'avance, dans telle ou telle localité où des besoins se feraient sentir ; qu'elles devraient être supprimées dès que ces besoins auraient cessé, pour être rétablies de nouveau, si des vacances venaient à se produire dans ces mêmes communes.

Car autrement, il peut arriver que les huit bourses départementales soient occupées par des élèves appartenant aux cantons où les sages-femmes surabondent ; d'Audincourt, par exemple, qui en compte dix-neuf sur une superficie de 99 kilomètres carrées, ou d'Ornans, qui en compte treize sur une superficie de 26 kilomètres carrés, tandis que pendant bien des années, les cantons du Russey et de Morteau, n'en fourniraient pas une seule. De sorte que le département aurait fait une dépense inutile aux cantons que j'ai cités en premier lieu, tandis que les autres, dépourvus comme par le passé, seraient indéfiniment livrés aux conséquences du zèle ignorant et dangereux des empiriques.

Je vais plus loin et je n'hésite pas à affirmer que l'agglomération dans une même localité, d'un nombre de sages-femmes hors de proportion avec les besoins de la population, est un mal pour elles-mêmes et pour la morale publique. Pour elle-mêmes : plus elles sont nombreuses, moins leur état leur fournit les moyens de vivre, et comme il est d'ordinaire qu'une ou plusieurs accoucheuses jouissent presqu'exclusivement de la confiance publiqne, il arrive que les autres végètent et sont obligées de demander à quelque métier d'autres moyens d'existence. Pour la morale publique : car si l'on voit quelques accoucheuses chercher des compensations dans l'exercice d'une autre profession, il en est d'autres, malheureusement que des antécédents déplorables, des habitudes vicieuses, l'absence de sentiments religieux, le dégoût du travail manuel et sédentaire, le besoin même poussent à des désordres graves, sur lesquels la nature de ce travail m'interdit de m'expliquer autrement (1).

Pour compléter cette étude, il resterait à présenter la statistique des femmes secourues à la maternité, et celle des élèves sages-femmes admises aux cours d'accouchements depuis 1820, mais les notes que je possède à cet égard, sont trop insuffisantes pour présenter un travail général, et je me borne au tableau suivant qui n'embrasse que les 15 dernières années.

---

(1) Voir, pour le développement de ce sujet, mon mémoire sur l'institution des sages-femmes et sur la réforme qu'elle réclame.

FILLES OU FEMMES enceintes.		ÉLÈVES SAGES-FEMMES (1)				
Année.	Nombre.	du Doubs.	de la H-Saône	du Jura.	du H.-Rhin	Suisse.
1844	39	16	8	1	1	»
1845	32	10	7	»	»	»
1846	31	12	10	2	»	»
1847	45	7	3	»	»	»
1848	42	7	5	»	»	»
1849	34	16	2	1	»	1
1850	41	14	3	4	»	»
1851	28	11	6	4	»	»
1852	46	10	4	3	»	»
1853	44	13	5	»	»	»
1854	58	2	1	»	»	»
1855	46	4	5	»	»	»
1856	51	7	2	»	»	»
1857	46	8	4	»	»	»
1858	46	7	»	1	1	»
	629	144	65	16	2	1

Pour être admise aux secours de la maternité, il faut 1° être indigente ; 2° produire un certificat de médecin constatant l'existence d'une grossesse arrivée au 7e ou 8e mois. Les demandes sont adressées à M. le Préfet qui prononce pendant la saison d'hiver, ou à M. le Maire qui prononce pendant la saison d'été. Dans le premier cas, c'est le département qui prend les frais à sa charge, dans le second, c'est la commune, parce que la maternité considérée au point de vue de l'enseignement, profite aux élèves médecins comme aux élèves sages-femmes, et parce que le service de l'école de médecine, qui est un

(2) Il n'est question ici que des élèves de première année. Il ne faut pas oublier cependant que celles qui persévèrent dans leurs études suivent encore les cours l'année suivante.

établissement communal alterne avec celui du cours départemental (1).

Il résulte de cet état de chose, une différence frappante dans le nombre des admissions aux différentes époques de l'année : celles de l'été sont à celles de l'hiver comme 1 est à 2, 5. Faut il en conclure que la commune porte à son école de médecine, moins d'intérêt que le département à son école d'accouchement ? Il est plus juste d'y voir une question d'économie : l'un à des finances plus prospères que l'autre.

Les personnes qui se destinent a la profession de sage-femme, sont reçues à la maternité depuis l'âge de 18 ans révolus jusqu'à 35. Elle doivent savoir lire, écrire et orthographier correctement, ce qui se constate au moyen d'un examen que les aspirantes subissent devant une commission spéciale. Sous le rapport de l'instruction et malgré les efforts tentés dans ce but, il faut reconnaître que l'on est loin d'être arrivé au résultat désiré, et tous les hommes compétents pourraient répéter ce que M. de Salvandy disait en 1845 : « de nom-
» breux exemples m'ont fourni la preuve que la plus
» grande partie des élèves qui se présentent pour subir
» leurs examens et obtenir le titre de sage-femme, ne
» possédaient même pas les premiers éléments de l'é-
» criture et de l'orthographe » (2).

---

(1) Le semestre d'hiver est consacré aux élèves sages-femmes et celui d'été aux élèves en médecine.

(2) Circulaire aux préfets, par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique (19 mai 1845).

SOCIÉTÉ MATERNELLE DE SAINTE-ANNE.

Cette association a pour but d'assister les pauvres femmes en couches, de les aider à nourrir elles-mêmes leurs enfants et de prévenir, par ce moyen, les conséquences funestes de l'abandon des nouveaux nés.

Etablie en 1846, sous l'inspiration de la charité, sa première origine à Besançon, date de l'année 1811, alors que l'initiative du gouvernement en avait provoqué de semblables dans tous les chefs lieux de département.

Une société de charité maternelle fondée à Paris, quelques années avant la révolution de 89, et qui avait comme tant d'autres institutions, cessé d'exister pendant les orages de cette epoque, venait de s'y établir pour la seconde fois à l'avènement de l'Empire. Informé du bien qu'elle faisait, l'Empereur Napoléon Ier, conçut l'idée de faire participer à ce bienfait les principales villes de son Empire, et pour assurer le succès de cette entreprise, il prit plusieurs mesures importantes. Il publia un réglement daté du 25 juillet 1811, et le proposa à toutes les sociétés de province qui voudraient s'établir sur le modèle de celle de Paris, qui deviendrait le comité central de l'œuvre, il déclara l'Impératrice protectrice et présidente générale de toutes les sociétés de charité maternelle de France, et enfin, il accorda à l'institut une dotation de 500,000 fr., comme témoignage de sa haute protection.

Au 31 décembre, des sociétés maternelles s'étaient organisées dans 51 départements et celle de Besançon,

figurait déjà parmi celles qui remplissaient les conditions imposées par les statuts, à toutes les sociétes qui voulaient profiter de la subvention impériale. Après deux séances d'organisations tenues à l'hôtel de la Préfecture, le 23 octobre et le 2 décembre, une souscription publique fut ouverte, et dès les premiers jours de janvier de l'année suivante, les opérations de l'œuvre étaient en pleine activité (1).

Le comité central avait fixé la quotité des secours à distribuer à la somme de 138 fr. par famille : le conseil d'administration de Besançon, la réduisit à 100 fr. afin d'appliquer ses bienfaits à un plus grand nombre de besoins. Cette somme était ainsi employée : layette 20 f., frais de couches 10 fr., mois d'allaitement à 5 fr. l'un, 60 fr.; petits secours 10 f.

Cette somme était encore trop forte eu égard au nombre des demandes, et le conseil ne tarda pas à s'en apercevoir. Aussi dans sa séance du 8 septembre 1812, il délibéra « qu'à compter du mois courant, les secours seraient réduits à la somme de 60 f. représentant les mois de nourrice pendant un an. »

Cette société à laquelle de puissants patronages et de charitables dévouements semblaient promettre une longue existence, n'eut cependant qu'une durée éphémère. Après 16 mois d'exercice ses membres cessèrent de se

---

(3) Le conseil d'administration était ainsi composé : présidente, madame la duchesse de Conégliano; vice-présidente, madame la baronne Debry; administrantes, mesdames la baronne Marulaz, Domet, Seguin et Alviset. Deux fonctionnaires de la préfecture remplissaient les fonctions de secrétaire et de trésorier.

réunir, et, depuis la séance du 11 mai 1813, on pert complétement sa trace. Voici le tableau des opérations de cette société pendant les années 1811 et 1812.

RECETTES.

Fonds provenant des souscriptions ou des dons particuliers	3,205 f.	90 c.
Fonds provenant du Comité central	1,500	»
Total	4,705	90

DÉPENSES.

Fonds dépensés ou engagés	4,661	65
Reste	44	25

Le nombre des mères secourues est de 50.

La nouvelle société reconstituée en 1846, tout en se proposant le même but et en employant les mêmes moyens pour l'atteindre, a cependant montré dès le début des prétentions plus modestes. Les dames qui la composent se distinguent en membres actifs au nombre de 70, et en membres affiliés dont le nombre est illimité. Les ressources dont elle dispose se composent de cotisations, de dons volontaires, et de subventions du gouvernement.

Le chiffre de la cotisation n'est pas fixé, et chaque dame associée conserve toute liberté à cet égard. Par un don de 300 f., et par un autre de 1,200 f., la reine Marie Amélie en 1847, et l'impératrice Eugénie en 1853, ont successivement témoigné de l'intérêt que leur inspire cette société. En 1857, un don de 4,000 f. lui

a été fait par un bienfaiteur anonyme sous les conditions rigoureuses que voici : cette somme placée sous la garantie personnelle du directeur de l'œuvre, ne doit être entamée que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et même imprévues dans ce moment, et son intérêt seul, à titre de don extraordinaire, doit aider aux opérations annuelles.

La société maternelle de Besançon, a été approuvée et reconnue comme œuvre d'utilité publique, par arrêté du 12 septembre 1848. Depuis ce temps elle reçoit une part dans les subventions que le gouvernement accorde au nom de l'impératrice, à toutes les sociétés maternelles dont l'institution ne diffère de celle de 1812, qu'en ce qu'elles ne se rattachent plus, comme alors, à un conseil central siégeant à Paris.

Environ la moitié des sociétés maternelles reçoivent des encouragements et des subventions de leurs administrations departementale et municipale respectives, mais celle de Besançon ne reçoit que la part qui lui revient dans la répartition des secours du gouvernement. Pour le reste elle est laissée à ses propres ressources, ce qui ne l'a pas empêchée de suffire jusqu'ici, à toutes les exigences et de poursuivre son œuvre avec une régularité et une constance, qui font le plus grand honneur aux dames qui lui consacrent leurs loisirs.

La durée des secours accordés par la société maternelle est de 10 jours, à dater du moment de la délivrance. Ces secours consistent en layette, linges de femmes, linges et petits vêtements d'enfants, berceau complet, draps de lits etc. Les effets qui sont à l'usage

de la mère ne sont accordés qu'à titre de prêt, ceux du nourrisson ne sont rendus à la société qu'en cas de décès de l'enfant. En outre la dame visiteuse remet tous les deux jours à la nouvelle accouchée, un bon de bouillon et un bon de pain, quelquefois du sucre ou du sirop suivant les cas.

Dans quelques circonstances extraordinaires, lorsque par exemple la santé de la mère l'exige, la société procure aux enfants des nourrices étrangères.

Pour compléter son organisation, l'association s'est attachée deux sages femmes qui donnent gratuitement leurs soins à toutes les femmes adoptées par l'œuvre. La société maternelle de 1811 avait adopté sur ce point important, une opinion différente. Sur l'avis de mesdames de Conégliano et Debry, le conseil d'administration avait décidé qu'on « devait compter au rang des bienfaits de l'institution, de laisser aux femmes secourues la faculté de se servir des sages-femmes en qui elles auraient le plus de confiance. »

Si la durée des secours est limitée à 10 jours, la sollicitude de la société se prolonge bien davantage. Pendant les 3 mois qui suivent son accouchement, la mère continue à être visitée de temps à autre, et à l'expiration de ce délai on lui accorde un objet nécessaire à son enfant si les soins qu'elle prend de lui sont satisfaisants.

Cette surveillance a double avantage : d'abord elle permet de s'assurer de la santé du nouveau né, et de voir si on lui a fait inoculer la vaccine : sur 153 enfants nés en 1849 et patronés par la société, on n'en comptait l'année suivante, que 45 qui avaient été vaccinés. En

second lieu, les dames visiteuses peuvent s'assurer si les enfants qui ont l'âge compétent fréquentent les salles d'asile et donner, à l'occasion, des conseils de plus d'un genre.

Depuis 1846, c'est-à-dire depuis son début, jusqu'au 1er janvier 1858 exclusivement, la société maternelle a secouru 1625 mères de famille pour lesquelles elle a dépensé 34,621 f. 75 c., soit environ 21 f. 30 c. par personnes secourue. Pour comprendre comment la société peut faire tant de biens avec une aussi faible somme, il faut savoir qu'elle reçoit beaucoup de linge à titre de don gratuit, et que presque toutes les layettes sont confectionnées par les membres de l'association qui, en outre, se procurent les étoffes à leurs frais.

Le tableau suivant montrera d'ailleurs tous les détails de ses opérations.

RECETTES.

Années.	Abonnements ou cotisations annuelles,	Quêtes mensuelles, quêtes et dons extraordinaires.	Subventions du gouvernement	Totaux.
1846	.....	.....	.....	1,586.50
1847	1,216 »	1,409.60	300 (1) »	2,925.60
1848	1,095 »	1.040.85	1,500 »	3,635.85
1849	977 »	1,032.85	1,450 »	3,459.95
1850	835.60	1,015.45	1,500 »	3,351.05
1851	579 »	1,510.70	1,475 »	3,564 70
1852	1,106 »	601.25	1,500 »	3,207.25
1853	899 »	607.55	2,750 (2) »	4,256.55
1854	990 »	507.30	1,600 »	3,097.30
1855	953 »	884.45	1,430 »	3,267.45
1856	1,033 »	685.20	1,500 »	3.218.20
1857	1,046 25	958.45	1,400 »	3,404.70

(1) Ces 300 fr. provenaient d'un don de Marie-Amélie, reine des Français.

(2) 1,200 fr. provenaient de l'impératrice Eugénie.

DÉPENSES.

Années.	Secours généraux. Pain, bouillons, riz, médicaments, layettes, etoffes toiles, linge.	Secours spéciaux extraordinaires Nourrices.	Dépenses pour sages-femmes et chirurgiens.	Frais d'administration.	Totaux.	Nombre des femmes secourues.
1846	.....	.....	.....	.....	1540.25	100
1847	2214.55	532.70	110 »	11.50	2868.75	132
1848	2147.70	584.05	250 »	4.45	2986.20	155
1849	2888.85	215.95	266.50	18.25	3389.55	163
1850	2834.60	403.10	228.45	12.25	3478.40	153
1851	.....	.....	.....	.....	3042.50	134
1852	2479.25	459.65	195 »	29.20	3163.10	133
1853	2262. »	(1) 1672.55	317 »	20.15	4271.70	129
1854	2451.80	291.40	224 »	33 »	3000.20	153
1855	2290. »	675 70	210 »	30 »	3205.70	122
1856	2631.80	.....	(2) 1004.85	154.35	3791.00	125
1857	(3) 1876.55	858.05	224 »	186.30	3144.90	126

La société maternelle de Sainte-Anne, ainsi que son nom l'indique assez, n'admet à ses secours que les femmes catholiques. Toute demande de secours est renvoyée à la dame du quartier correspondant à celui qu'habite la solliciteuse ; cette dame, avant de la présenter, doit s'assu-

(1) Ce chiffre n'est considérable, par rapport aux autres chiffres de la même colonne, que parce qu'on a confondu avec les secours extraordinaires et sous le titre de provisions, les dépenses faites pendant l'année en linge, layettes, toile, etc.

(2) Par exception, on a confondu dans cet article les dépenses en lait, en riz et en secours extraordinaires.

(3) La dépense annuelle en pain (moyenne de neuf années), a été de 880 fr. 75 c.; la dépense en riz et bouillons (moyenne de six années), a été de 336 fr. 45 c.; la dépense en médicaments (moyenne de trois années), a été de 45 fr. 58 c.; les frais de blanchissage des linges, drapeaux prêtés aux femmes en couches, ont été (moyenne de six années) de 156 fr. 70 centimes.

rer : 1° si la pétitionnaire est mariée à son Eglise, 2° si elle a plus d'un an de résidence; 3° si elle a au moins un enfant; 4° s'il y a vraiment indigence dans la famille. Ces renseignements sont communiqués à la société, qui statue dans ses réunions mensuelles.

INSTITUTION DES SOEURS GARDE-MALADES.

Dans un mémoire que j'ai lu à la société de médecine en 1844, et qui avait pour objet l'organisation d'un service médical pour les pauvres, je disais : « Dans l'exercice de ma profession et en voyant les soins si grossiers, si peu éclairés, et, par conséquent, si peu utiles, dont on entoure quelquefois les malades, j'ai souvent désiré pour notre ville un établissement d'hospitalières libres, vouées par le seul mobile de la charité et de la religion au soin des malades pauvres. Les riches ont leur garde-malades ; combien il serait à désirer que la classe la plus souffrante de la société pût avoir aussi les siennes ! » (1)

Cinq ans plus tard, ce vœu se réalisait par les soins d'une institution religieuse due à l'initiative de M. l'abbé Walzer, curé de Grandfontaine (2). Fondée en 1843, par ce digne ecclésiastique, cette institution embrasse dans ses attributions le soin des malades, indigents ou riches, à quelque communion religieuse qu'ils appartiennent,

---

(1) Extrait du *Bulletin de la Société médicale de Besançon*, 1850.
(2) Situé à 9 kilomètres de Besançon.

les salles d'asile et l'instruction des enfants pauvres. Pendant quelques années, cette communauté essaya pour ainsi dire ses forces dans les villages voisins de celui où elle avait pris naissance et elle n'exerçait guère ses fonctions au delà d'un rayon de 15 à 20 kilomètres ; mais elle finit par franchir cette limite et les villes de Besançon dans le Doubs, de Vesoul, de Gray et de Luxeuil dans la Haute-Saône, de Lons-le-Saunier, de Salins et de Saint-Amour, dans le Jura, et même de Clermont dans le département de l'Oise en sollicitèrent un établissement.

Comme garde-malades, les sœurs offrent des avantages qui ont été justement appréciés dans les petites localités : outre les soins généraux qu'elles donnent aux malades, elles peuvent au besoin faire quelques unes des opérations de la petite chirurgie, telles que : application de ventouses, saignées, pansements etc ; et prêter, ainsi, aux praticiens et aux familles une assistance précieuse. Aussi dans beaucoup de villes, l'administration, dans le but de les y fixer d'avantage, leur donne un appartement à ses frais ; à Lons-le-Saunier même, elle entretient entièrement l'une d'elles à sa charge pour le service exclusif des indigents de cette commune.

A Besançon, les sœurs se logent, s'entretiennent à leurs frais et sont nourries dans la famille qui reçoit leurs services ; ce dernier point souffre quelquefois des difficultés chez les pauvres, mais il est bien rare que quelques voisins bienfaisants n'y pourvoient pas. Elles ne demandent, ni n'exigent aucune rétribution de personne, mais elles acceptent celle que les familles riches et aisées leur offrent : c'est ainsi que cette institution

qui ne possède ni propriétés, ni capitaux, ni revenus peut consacrer une partie de ses ressources et de son personnel aux soins des malades pauvres.

C'est en 1849, que les sœurs garde-malades ont débuté à Besançon. Elles étaient alors au nombre de trois et ce nombre s'est élevé successivement à vingt qui est le chiffre actuel. Celui des malades qu'elles ont soignés est déjà considérable ; variable comme celui des sœurs qui composent la communauté et selon les années, il flotte actuellement entre 300 et 350 en moyenne, par année.

Comme garde-malades, les sœurs de Saint-Nom-de-Jésus et de Marie ont de l'avenir à Besançon et les services qu'elles rendent seront mieux appréciés si elles veulent bien apporter dans leurs rapports avec les malades quelques modifications qui sont d'ailleurs, m'assure-t-on, très compatibles avec leur réglement particulier.

1° Il est à désirer que la même garde, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles, conserve le même malade pendant toute la durée de sa maladie. On en comprend facilement les raisons : j'ai vu, très souvent, le contraire entrainer des irrégularités, des lenteurs ou des complications dans le service et provoquer, presque toujours, de la contrariété ou de l'ennui au malade.

2° Que la sœur s'absente un peu moins pendant le jour et qu'elle ne quitte son malade que lorsque la garde en est parfaitement assurée. (1)

(1(Un article de leur règlement prescrit aux sœurs de se réu ir tous les jours, à certaines heures, à la communauté. C'est à l'observance abusive de cet article que s'adresse mon observation.

En exprimant ce double désir, je ne suis que l'écho des regrets qu'on laisse échapper souvent devant moi; mais voici un vœu qui, pour m'être personnel, n'en repose pas moins sur des motifs sérieux et fondés. Les fonctions de garde-malades exigent des connaissances spéciales qui s'acquièrent par la tradition et par l'expérience. La tradition implique un enseignement théorique, mais comme il n'existe pas pour elles, les sœurs garde-malades sont privées des connaissances qu'elles pourraient y puiser. Pour être complète l'expérience a besoin d'être dirigée, pour être rapide elle doit porter sur plusieurs points à la fois. La maison principale des sœurs éloignée des hospices et des hôpitaux ne peut offrir aucun foyer d'expérience aux novices, et, les besoins du service les dispersent souvent avant qu'elles aient acquis les connaissances désirables.

Pour toutes ces raisons, je voudrais, si je ne craignais de demander l'impossible, qu'on imposât aux novices un double noviciat : 1° l'un religieux dans la maison mère; 2° l'autre professionnel dans un hôpital où elles s'instruiraient à soigner les malades sous la direction des dames hospitalières dont l'expérience les guiderait si bien.

Si jamais ces pages passent sous les yeux des supérieurs compétents, je n'hésite pas à soumettre cette idée à leur profonde sollicitude pour les intérêts de leur institution.

SECOURS POUR TRAITEMENT GRATUIT AUX EAUX MINÉRALES.

Le département alloue depuis dix ans, une somme annuelle de 200 fr. pour traitement de malades indigents aux eaux minérales. Si on la considère en elle-même ou dans ses rapports avec les besoins auxquels on la destine, cette somme est insignifiante, mais si l'on tient compte des intentions qui ont dicté le vote du conseil général, cette allocation acquiert toute la valeur d'un principe.

Le temps n'est plus en effet, où l'on s'imaginait que les eaux minérales naturelles ne convenaient qu'aux riches et qu'elles n'agissaient qu'en substituant l'air vif et toujours renouvelé des montagnes à l'air confiné des villes ; qu'en imposant l'exercice du corps et le mouvement des membres à ces citadins que la vie sédentaire et l'inaction étiolent et engourdissent ; en procurant enfin des distractions sans cesse renaissantes à ces âmes saturées de jouissances, blasées d'émotions et à ces cœurs que les passions ont desséchés avant l'âge.

Les eaux minérales agissent médicalement, c'est-à-dire en vertu de leur composition chimique d'abord, puis ensuite en vertu d'une combinaison toute spéciale des éléments qui les composent et qu'aucune opération humaine ne saurait imiter.

Reconnaissons donc que le conseil général a été dirigé par une pensée essentiellement intelligente et philanthropique en inscrivant ce secours au budget départemental

et faisons des vœux pour que l'allocation qui le consacre soit désormais mise en rapport avec le nombre des maladies auxquelles la thérapeutique ordinaire n'oppose trop souvent que des moyens insuffisants.

L'emploi de cette allocation est réglé suivant la quotité des subventions consenties par les communes ou les bureaux de bienfaisance qui prennent habituellement à leur charge une part de la dépense à faire en faveur des malades indigents de leur circonscription. Le choix de l'établissement ressort du témoignage du médecin qui visite le malade, mais comme ceux de Bourbonne et de Luxeuil sont désignés dans le plus grand nombre des cas, l'administration a obtenu d'eux des conditions de prix de faveur. Si l'allocation votée par le conseil général prend un jour une certaine importance, il sera très-à-propos de solliciter aussi les mêmes conditions de quelques autres stations thermales que leurs propriétés toutes spéciales ne permettent, en aucun cas, de remplacer par d'autres.

On obtient un secours pour traitement gratuit aux eaux minérales en adressant à M. le Préfet une demande écrite accompagnée, 1° d'un certificat de médecin attestant la maladie ; 2° d'un autre certificat du maire de la commune attestant l'indigence.

II

SECOURS A L'ENFANCE, A LA VIEILLESSE ET AUX INFIRMES.

Hospice de la Charité. — Hospice du Saint-Esprit. — Institution des sourds-muets. — Institution pour les jeunes aveugles. — Hospice des vieillards de Saint-Jean-l'Aumônier. — Aumône générale. — Hospice des Petites-Sœurs-des-Pauvres.

HOSPICE DE LA CHARITÉ.

L'hospice de la charité est une annexe de l'hôpital Saint-Jacques. Sa fondation remonte à l'an 1693, et c'est à la piété et au zèle pour les pauvres de Froissard de Broissia, conseiller, maître des requêtes au Parlement qu'est dû cet important bienfait. Son objet spécial, suivant l'esprit du fondateur était d'y retirer, d'y entretenir les orphelins et même d'autres enfants des deux sexes appartenant à des familles pauvres de la commune qu'on y élevait depuis 9 à 18 ans.

Cette intention a été religieusement respectée, et l'hospice de la charité n'a pas aujourd'hui d'autre but qu'à l'époque de sa fondation. Je n'ai pu savoir si, dans l'origine, il était placé dans un bâtiment distinct; mais ce qui est

prouvé par des renseignements authentiques, c'est que 10 ans après sa fondation, c'est-à-dire en 1703, il était déjà établi dans les bâtiments de l'hôpital Saint Jacques et soumis dès lors à la même administration que lui.

Pendant quarante ans, les professions enseignées aux garçons étaient celles de tisserand, de bonnetiers, de menuisiers, de cordonniers et de tailleurs. Dans les premières années de l'établissement on y entretenait même des maîtres de chant religieux dans le but d'enseigner le plain chant aux garçons qui avaient de la voix et de l'aptitude pour la musique, et cette école a fourni souvent de bons instituteurs aux paroisses de la campagne. Enfin, en vertu des propositions faites à l'administration de l'hospice par l'agence de l'horlogerie le 17 vendémiaire an III, on se décida à y enseigner l'horlogerie, mais je suis porté à croire que l'administration s'est mal trouvée de cet essai, car il n'est fait mention d'apprentis horlogers que pendant les deux ou trois premières années qui ont suivi cette proposition. Je dois ajouter que sur dix jeunes horlogers dont il est fait mention, je n'en ai remarqué que deux qui aient atteint le chiffre de leur séjour à l'hospice et qui en soient sortis sans mauvaises notes. Les huit autres ont déserté, ou se sont livrés à des actes répréhensibles qui ont nécessité leur expulsion et même leur emprisonnement dans la maison de correction de Bellevaux. A la date du 9 décembre 1809, on lit ce qui suit, concernant l'un deux : « Le mé-
» contentement que donne cet élève depuis long-
» temps, aux maîtres et aux instituteurs, les dangers
» qu'il y aurait sous le rapport des mœurs à le lais-

» ser plus longtemps dans cet établissement, les soup-
» çons violents de complicité avec d'autres élèves ren-
» fermés à Bellevaux jusqu'à leur majorité pour cause
» de désordres graves et d'inconduite, ont décidé l'ad-
» ministration a prononcer son expulsion. » Il s'agis-
sait de huit élèves dont 4 étaient horlogers.

Les bâtiments que les élèves de la charité partageaient à l'hôpital Saint-Jacques avec ceux du Saint-Esprit ayant été incendiés en 1840, les uns et les autres furent reçus au village d'École, dans un vaste bâtiment que les missionnaires de Beaupré amodièrent à la commission administrative. Dès lors, les ateliers furent supprimés à l'exception de ceux des tailleurs et des cordonniers et remplacés, en grande partie du moins, par le travail agricole.

Les filles ont toujours été conservées dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Jacques. Des ateliers de lingerie et de couture les reçoivent aujourd'hui comme au temps de la fondation de la charité.

Depuis le 1er janvier 1808 (1), on y a admis, entretenu et formé 747 élèves : 405 garçons et 342 filles. La moyenne des admissions a été pendant cette longue période de 8 garçons et de 6 filles par an.

En l'an III de la république on en comptait 120 environ ; puis, après avoir subi diverses oscillations, il a été fixé à 80 (40 pour chaque sexe) par un réglement daté du 26 avril 1841.

---

(1) Avant cette époque les registres étaient irréguliers et incomplets.

Les conditions exigées pour l'admission des enfants à l'hospice de la charité sont les suivantes :

1° Les parents doivent avoir au moins 10 ans de séjour;

2° Les garçons être âgés de 9 à 12 ans;

3° Les filles de 8 à 11 ans.

Ils sont élevés dans l'établissement jusqu'à l'âge de 18 ans.

Pour les faire admettre, les parents ou les bienfaiteurs des enfants adressent une demande à la commission administrative qui prononce.

L'hospice de la charité a dû être doté autrefois, mais ses biens ont été confondus avec ceux de l'hopital Saint-Jacques dont il partage aujourd'hui les ressources.

HOSPICE DU SAINT-ESPRIT OU DES ENFANTS ASSISTÉS.

Cet hospice fondé vers l'an 1200 par Jean de Montferrand avait pour objet de recevoir les enfants naturels, les enfants trouvés et abandonnés, de les nourrir, de les entretenir et de les instruire jusqu'à ce qu'ils soient en état d'apprendre un métier (1). Pendant longtemps l'administration de cette maison fut confiée aux fréres hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit institué à Montpellier, mais plus tard elle passa à celle d'un

(1) Dans l'origine on y reçut aussi des malades; mais les religieux du Saint-Esprit cédèrent, par un traité de 1571, une partie des biens de cet hospice à la ville, qui se chargea des malades, et dès lors l'établissement ne conserva plus que la spécialité des enfants.

bureau dont l'archevêque était président. Des religieuses du même ordre étaient chargées des soins des enfants et de surveiller les nourrices. Pour 27 élèves que l'établissement entretenait en 1688, on y comptait 2 prêtres, 8 religieux et 5 religieuses du Saint-Esprit.

Au moment où la révolution française vint jeter la perturbation dans les établissements religieux et hospitaliers, le Saint-Esprit était situé à l'extrémité nord-est du quai de ce nom que le quartier a conservé quoique l'hospice en ait disparu ; mais le mouvement qui avait réuni celui des vieillards à l'hôpital Saint-Jacques l'enveloppa en même temps et dès lors il a continué de faire partie des hospices réunis en conservant ses biens propres et sa comptabilité distincte. Agrandi et doté par les dons et les libéralités de plusieurs citoyens il possédait des propriétés et des revenus fort importants ; mais le décret du 23 messidor an II ne l'épargna pas plus que les autres et le comprit dans les mesures spoliatrices dont nous avons déjà parlé. Il est vrai que l'article 5 de la loi du 16 vendémiaire an V, vint un peu réparer le dommage que lui avait porté la précédente ; l'abbaye Saint-Paul et le clos Saint-Amour à Besançon lui furent donnés, à titre d'indemnité, pour remplacer ceux de ses biens qui avaient été aliénés.

Malgré le sort que lui a fait la révolution, l'hospice du Saint-Esprit est encore le mieux doté, aussi est-il encore aujourd'hui ce qu'il a été à toutes les époques de son histoire, la providence d'un grand nombre d'enfants qui, sans lui, croupiraient dans les bas fonds de la misère et du vice.

La qualité toute spéciale de ses clients a dû en faire varier le nombre au gré des événements qui déterminent l'abandon des enfants, et, sans remonter aux temps historiques, nous en trouverions facilement la preuve dans les faits contemporains.

Jusqu'à la révolution, l'hospice du Saint-Esprit paraît avoir été un établissement communal ; le premier Empire en fit un établissement départemental. Vivement touché de la situation misérable où tant d'enfants se trouvaient jetés par l'indifférence et la pauvreté des parents, par leur cruauté peut-être ; calculant, sans doute aussi, combien un gouvernement militaire est plus particulièrement intéressé à l'éducation physique et morale des enfants, il porta un décret empreint d'une grande sagesse et qui, à l'époque où il fut rendu (11 janvier 1811), réalisait un progrès véritable.

D'après ce décret les enfants assistés, c'est ainsi qu'on les désigne administrativement, sont partagés en trois catégories : 1° les enfants nouveaux-nés doivent être mis en nourrice jusqu'à l'âge de 6 ans ; 2° à 6 ans, tous les enfants doivent, autant que faire se peut, être mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans ; 3° les enfants âgés de 12 ans doivent autant que faire se peut, être mis en apprentissage : les garçons chez des laboureurs ou des artisans, les filles chez des ménagères, des couturières ou des ouvrières ou dans des fabriques et manufactures. Toutefois il fait une réserve conçue en ces termes : « Ceux des enfants qui ne peuvent être mis en apprentissage, les estropiés et les infirmes qu'on ne trouverait guère à placer hors de l'hospice, doivent y

rester à sa charge et des ateliers doivent être établis pour les occuper. »

Depuis 1811 de nouveaux besoins se sont produits, des idées nouvelles se sont fait jour et je me demande si le temps n'est pas venu d'accorder aux administrations tutrices des enfants abandonnés une plus grande liberté dans la détermination de leur placement au dehors ou de leur conservation à l'hospice ; en un mot de donner une plus grande extension à la réserve stipulée dans le décret du 11 janvier.

Les détails dans lesquels je vais entrer sur la situation actuelle des élèves du Saint-Esprit feront parfaitement comprendre toute ma pensée.

Par l'effet d'une tolérance dont ils ne se sont jamais trouvés plus mal, on a toujours retenu à l'établissement un certain nombre d'enfants valides qu'une volonté plus décidée aurait peut-être pu placer à la campagne. La certitude d'une éducation morale mieux soignée, d'une instruction religieuse plus régulière et plus complète et l'intérêt des ateliers justifiaient cette tolérance. D'un autre côté, nous avons vu qu'après l'incendie de l'hôpital Saint-Jacques (1), la commission administrative eût l'excellente idée de remplacer la plupart des ateliers, jusqu'alors en vigueur, par une colonie agricole.

Sur 9 hectares de terrain situés au village d'École, grâce à des maîtres aussi habiles que dévoués, on a su réunir les principaux genres de culture et familiariser les jeunes gens avec tous les travaux qu'exige le soin des jardins et des champs.

---

(1) Voy. hospice de la Ch rité.

Sous l'impulsion de pareils guides, ces jeunes colons ont rapidement conquis l'estime des horticulteurs du pays (1), et si la protection du pouvoir ne lui fait pas défaut, cette excellente colonie, qui a déja fourni des élèves de mérite, deviendra une pépinière à qui les propriétaires pourront demander avec confiance des jardiniers intelligents et des domestiques éclairés.

Or, si la loi qui prescrit le placement des enfants assistés chez les cultivateurs comporte quelques tempéraments, n'est-ce pas quand il s'agit de soutenir une colonie agricole, c'est-à-dire un genre de travail qui ne peut se passer de bras valides? Cependant au milieu de la plus grande activité des travaux de la colonie, au moment où elle réalisait ses premiers succès et où son but semblait plus complètement atteint, l'autorité départementale crut devoir rappeler la commission administrative à l'exécution pleine et entière des décrets. Le conseil général du Doubs après une étude de la question, incomplète peut-être, entrant dans le système de l'administration supérieure, émettait, dans sa session du mois d'août 1856, un vœu conforme aux instructions dont j'examine ici la valeur. On lit ce qui suit dans le compte-rendu de cette session :

« Il résulte du rapport de l'inspecteur des enfants assistés au conseil général, que les placements à la campagne des enfants âgés de plus de 12 ans deviennent plus nombreux et plus faciles. Le conseil prie le Préfet

---

(1) Dans les deux concours ouverts par la Société d'horticulture, depuis sa fondation, la colonie a obtenu, chaque fois, un premier prix pour ses produits de jardinage.

de faire examiner s'il ne serait pas plus convenable de donner à ces placements au dehors la plus grande extension possible et d'etablir autour des enfants ainsi placés un système de patronage et de surveillance qui, joint à l'action de l inspecteur sauvegarderait leur moralité »

Aujourd'hui les idées se sont modifiées, la colonie agricole du Saint-Esprit a gagné des suffrages qui ont failli compromettre son existence au sein du conseil général de 1856 et l'administration actuelle est disposée à faire de nouveaux sacrifices pour la conserver. Cependant comme les opinions ne sont pas immobiles et que, d'ailleurs, des hommes nouveaux peuvent avoir besoin de s'éclairer à leur tour, il n'est peut-être pas inutile de montrer quelques uns des inconvénients attachés au système contraire à la colonie agricole.

Une circulaire ministérielle aux inspecteurs des enfants assistés à la date du 12 mars 1859 leur fait ces recommandations : « veillez à ce que les enfants reçoivent toujours les soins convenables, à ce que dans leurs maladies, ils soient visités par des médecins, à ce qu'ils soient élevés dans les principes de la religion et de la morale, à ce qu'ils n'aient que de bons exemples sous les yeux. »

Il y a dans cette circulaire plusieurs questions qu'il importe d'examiner.

Les enfants placés au dehors reçoivent-ils toujours les soins convenables? S'il est permis de répondre souvent par l'affirmative, on doit reconnaître aussi, de nombreuses exceptions qui méritent la plus grande attention. Sans parler de la malpropreté dans laquelle beaucoup d'enfants croupissent, sans parler de l'ab-

sence de ces soins corporels que les paysans dédaignent pour eux-mêmes, je citerai plusieurs faits malheureux qui ne se seraient certainement pas produits à l'hospice ou à la colonie d'École.

Pendant l'hiver de 1857-58, on a rapporté à l'hôpital Saint-Jacques où il est mort, du village où il avait été placé en vertu du décret, un enfant du Saint-Esprit qu'on avait laissé geler et dont les pieds avait été frappés de gangrène. Dans les années précédentes une jeune fille était morte brûlée dans les champs où elle gardait un troupeau ; à Baume un enfant nouveau né avait péri de la même manière dans son berceau, pendant que sa nourrice était sortie pour voir des saltimbanques.

Sur la question de savoir si les enfants confiés aux cultivateurs sont élevés dans des principes de religion et de morale, je laisse aux aumôniers compétents le soin de répondre ; mais il ne m'est pas interdit d'affirmer que j'ai entendu les prêtres respectables chargés d'instruire ceux qui rentrent soit à l'hospice, soit à la colonie, se plaindre de l'instruction qu'ils reçoivent dans les campagnes et qui leur paraît habituellement inférieure à celle des élèves qui n'ont pas quitté l'établissement.

Quant aux bons exemples qu'on est en droit d'attendre des cultivateurs qui sollicitent des élèves du Saint-Esprit, voici un fait qui montrera jusqu'à quel point l'administration peut être trompée sous ce rapport. Il y a quelques années, un jeune garçon fut employé à conduire de porte en porte un aveugle mendiant, et cet abus se prolongea assez pour que ce pauvre enfant put, de cette manière, parcourir plusieurs dé-

partements du midi de la France. Ce fait se passait, bien entendu, à l'insu de l'inspecteur et c'est le hasard qui a mis une dame hospitalière sur sa trace.

Mais en admettant que les exemples soient le plus souvent conformes aux règles de la saine morale, le système de placement à l'extérieur pourrait-il supporter la comparaison avec la colonie, où des religieuses et des maîtres (1) pleins de dévouement, assistés d'ailleurs, par des prêtres d'un zèle éprouvé entourent ces enfants de soins éclairés que rien ne ralentit, que rien ne rebute? La réponse ne me semble pas douteuse.

La santé des enfants assistés est-elle du moins intéressée à leur conservation chez les cultivateurs? Examinons cette question, elle en vaut bien la peine. Il semble au premier coup d'œil que sous ce rapport, les résultats doivent être identiques dans deux systèmes qui comportent l'habitation à la campagne, mais en y regardant de plus près, il n'est pas difficile d'admettre que ceux de la colonie d'École mieux nourris, mieux logés, tenus plus proprement, mieux soignés en un mot, doivent avoir sur les autres un avantage marqué. C'est un fait qui ne se discute pas.

Mais pour envisager cette question sous toutes ses faces, je veux faire aux adversaires de la colonie toutes les concessions possibles. Supposons que les enfants soient mieux nourris, mieux logés et tenus plus proprement qu'à la colonie, chez les particuliers qui les entou-

(1) Religieuses hospitalières et frères de l'ordre de Marie.

rent des soins les plus paternels. Et bien, qu'arrivera-t-il? Si, partant de ce point de vue et se conformant au vœu du conseil général, on donne au placement des enfants âgés de plus de 12 ans *la plus grande extension possible*, ne compromettra-t-on pas l'existence de la colonie?

Avec l'étendue de ses terres et dans les conditions d'exploitation où elle se trouve actuellement placée, il lui faut un personnel de 60 jeunes travailleurs de 10 à 18 ans sur les quels une dizaine, au moins, doivent approcher le plus possible de la virilité, c'est-à-dire, avoir atteint l'âge de 16 à 18 ans. En plaçant chez des particuliers tous les élèves du Saint-Esprit qui ont plus de 12 ans, il ne lui resterait de tous les enfants assistés que les plus jeunes, avec les gibbeux et les rachitiques, c'est-à-dire, des membres inutiles à son exploitation.

Il lui resterait encore, il est vrai, les élèves de la charité qui partagent avec ceux du Saint-Esprit les travaux de la culture, mais ceux-là sont 20 à peine et par conséquent d'un nombre tout-à-fait insuffisant. Ils se trouvent d'ailleurs dans des conditions telles qu'il est impossible de rien fonder sur eux : d'un côté, le voisinage de leurs familles est un obstacle contre lequel échouent le zèle et les efforts des maîtres; et de l'autre, l'ignorance des parents, le besoin, la misère, et quelquefois même des suggestions fâcheuses luttent journellement contre la direction qu'on voudrait leur donner. Il en résulte que les élèves de la charité sont le plus souvent retirés de l'école avant l'âge où l'enseignement qu'ils y reçoivent porte ordinairement ses fruits ;

ou bien, si les parents cèdent aux conseils des maîtres et des religieuses, les élèves désertent à l'instigation de ces mêmes parents : cela se voit du moins quelquefois.

Qu'arrivera-t-il donc dans l'hypothèse où nous nous placions tout-à-l'heure. Il arrivera tout naturellement que la colonie agricole cessera d'exister faute de bras pour l'exploiter.

Et puis après? La colonie ayant cessé d'exister, on reviendra tout naturellement au système des ateliers qui était en vigueur avant 1840 et que les travaux champêtres avaient si heureusement remplacés.

Il résulte de tout ce qui précède que, pour savoir jusqu'à quel point la santé des enfants peut être intéressée à la conservation de la colonie, il devient nécessaire de comparer la mortalité, 1° dans le système des ateliers entretenus à l'hospice, 2° dans le système agricole tel qu'il est pratiqué à Ecole.

C'est ce que j'ai fait en étudiant la période quindécennale comprise en 1841 et 1857 : on sait que la colonie n'a été créée qu'en 1840.

En premier lieu j'ai comparé la mortalité chez les filles élevées à l'hospice et chez les garçons que l'incendie en a fait sortir en 1840. Or, sur une moyenne d'environ 64 filles conservées à l'hospice, j'ai constaté une mortalité de 58 pour 15 ans, soit 1 sur 16,8, tandis que sur une moyenne d'environ 87 garçons présents chaque année à la colonie d'Ecole, j'ai constaté une mortalité de 46 pour 15 ans, soit 1 sur 28,9.

Le tableau suivant montrera, dans tous ses détails, ce travail dont chacun comprendra l'importance.

Statistique de la mortalité parmi les élèves de l'hospice du Saint-Esprit.

Années	GARÇONS.			FILLES.		
	Moyenne des élèves présents.	Décès	Moyenne des décès.	Moyenne des élèves présentes	Décès	Moyenne des décès.
1842	45	1	1 sur 45	46	2	1 sur 23
1843	50	2	1—25	43	4	1—10,8
1844	69	»	»	52	4	1—13
1845	82	4	1—20,5	50	1	1—50
1846	93	1	1—93	58	2	1—29
1847	111	11	1—10	74,9	1	1—74,9
1848	106	5	1—22	74,9	2	1—37,4
1849	96	5	1—19,2	78,4	4	1—19,6
1850	90	3	1—30	49	7	1— 6
1851	103	»	»	56,8	5	1—11
1852	93	1	1—93	51,2	2	1—25,5
1853	100	4	1—25	85	6	1—14
1854	98	1	1—98	88	8	1—11
1855	102	5	1—20,5	80,9	7	1—11,8
1856	75	3	1—24	72	2	1—36
De 1842 à 1857	87	46	1—28,9	64	57	1—16,8

En analysant cette statistique, je suis parvenu à un résultat encore plus favorable au système de la colonie. On peut voir dans le tableau précédent que l'année 1847 a fourni une mortalité considérable parmi les garçons : onze décès pour cent onze élèves inscrits dans les mouvements officiels, soit 1 décès sur 10 élèves, tandis que les filles n'en ont fourni que 1 pour 74 élèves, soit 1 décès sur 74 élèves.

D'où venait donc cette différence ? la colonie d'Ecole a-t-elle été décimée par quelque épidémie meurtrière ? Non seulement je puis affirmer le contraire, mais en-

core je puis donner une explication plausible de ce résultat inattendu.

Reconnaissons d'abord ce fait attesté par M. l'inspecteur des enfants assistés : c'est que les filles sont plus souvent demandées par les cultivateurs, que les garçons, parce qu'elles leur dépensent moins et qu'elles leur rendent plus de service, soit dans la garde des troupeaux, soit dans la surveillance des enfants pendant que la ménagère contribue, pour sa part, aux travaux de la culture. Or, on se souvient des mauvaises récoltes de l'année 1846 et de la misère publique qui a pesé sur l'année 1847. Beaucoup de paysans se trouvant alors dans l'impossibilité de nourrir les enfants assistés, ont dû les ramener à l'hospice, et les garçons leur rendant moins de service sont tout naturellement rentrés les premiers. Et ceci n'est point une pure hypothèse, car sur 11 garçons décédés à Ecole en 1847, 5 venaient d'y arriver déjà préparés, sans doute, à la maladie, par une mauvaise alimentation et par les autres privations dont ils ont été les premières victimes.

De sorte que si nous retranchons cette année exceptionnelle de la statistique précédente, nous arrivons à ces conclusions définitives :

Chez les garçons de la colonie, la mortalité a été de 1 sur 34, 8.

Chez les filles de l'hospice, elle a été de 1 sur 16, 1.

En second lieu, j'ai comparé la mortalité des enfants assistés (garçons) avec elle-même avant et depuis l'établissement agricole et j'ai consigné dans le tableau suivant le résultat de mes recherches sous ce rapport.

Statistique de la mortalité parmi les élèves du Saint-Esprit (garçons), pendant les quatre périodes quinquennales de 1837 à 1847 exclusivement.

	Années.	Nombre des élèves présents.	Décès	Moyenne par année.
A l'hôpital Saint-Jacques	1837 à 1841	36,6	9	1 sur 20,2
A la colonie agricole d'Ecole.....	1842 à 1847	69,2	8	1—43.2
	1847 à 1852	103	24	1—21,5
	1852 à 1857	93,8	»	1—33,5

La première periode quinquennale commence à 1837, parce que je n'ai pu me procurer à l'hôpital les registres des années précédentes; elle comprend l'année 1841, parce que les ateliers de culture ont été à peine commencés avant 1842 et que d'ailleurs, l'influence de l'habitation à la campagne sur la santé des enfants n'a pu se faire sentir qu'après un certain délai.

Il suffit de jeter les yeux sur ce tableau pour voir à quelle période appartient l'avantage. Dans les trois dernières périodes, la mortalité a été plus faible que dans la première et celle qui se trouve comprise entre 1842 et 1847, ne fait pas même exception malgré la mortalité exceptionnelle qui frappa l'année 1847 et dont j'ai donné l'explication plus haut.

La thèse que je soutiens a cependant un côté faible que je ne veux pas dissimuler et qui est tout entier renfermé dans cette objection, que m'adressait un membre du conseil général avec qui je discutais sur la question

du Saint-Esprit. « *Les enfants assistés coûtent cher au département!* » Voici toute la vérité sur ce point.

Pendant plus de quinze ans, l'administration départementale a été en discussion et en lutte avec l'hospice au sujet de la liquidation des dépenses du service des enfants trouvés, parce que les comptes arrêtés pendant cette période, ne reposant pas toujours sur des bases fixes et régulières, comportaient des fixations arbitraires que l'administration départementale croyait pouvoir contester. Mais depuis trois ou quatre ans on a pris le parti de compter les dépenses faites dans l'intérieur de l'hospice, d'après un prix de journées régulières, et, afin de liquider complètement le passé, le département a consenti à payer à l'hospice par application aux exercices 1850 à 1854, une indemnité totale de 53,215 fr. 69 c. Dès lors tout est redevenu normal; on équilibre aujourd'hui, à peu de chose près, les dépenses avec le produit de la dotation évaluée à 54,000 fr., et désormais la question d'économie cessera de fortifier les arguments dont on se servait contre la colonie agricole du Saint-Esprit (1).

De tout ce qui précède nous devons conclure que l'éducation morale, religieuse et professionnelle des élèves du Saint-Esprit, ainsi que l'intérêt de leur santé se réunissent pour défendre la colonie d'Ecole et que rien, pas même l'économie, ne saurait être invoqué contre elle.

---

(1) L'année 1857 s'est apurée avec une différence de 3 fr. 30 c., et l'année 1858 avec une différence de 32 fr. résultat d'un plus grand nombre de placements à la campagne et en apprentissage, qu'on a pu faire en laissant à Ecole un nombre d'élèves suffisant pour assurer le travail de la colonie.

En terminant, je m'empresse de reconnaître que les faits si regrettables que j'ai signalés dans le cours de ce travail ne doivent se produire que rarement, que l'agglomération des enfants soit à l'hospice, soit même à la colonie n'est pas elle-même sans inconvénient ; mais on conviendra aussi que la perfection entre difficilement dans les institutions humaines et que la véritable sagesse consiste à suivre le système qui offre le plus d'avantages.

Et d'ailleurs, est-ce à une époque où la désertion des travaux agricoles fait l'objet des plaintes générales, où l'on préconise partout la propagation des bonnes méthodes de culture et l'application de la théorie à la pratique, qu'il serait rationnel de retirer à la ferme du Saint-Esprit ses travailleurs et par conséquent ses soutiens ? On compte en France 50 colonies agricoles que le gouvernement regarde avec des yeux complaisants. Si l'on ne veut pas supprimer la nôtre, réclamons le bénéfice de la tolérance, accordé par le décret du 11 janvier 1811, qui sauvegarde en même temps, d'une manière si remarquable, la moralité et la santé des enfants assistés qu'on y élève.

Le nombre des enfants assistés par l'hospice du Saint-Esprit était au 1er janvier dernier, de 450. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit :

Placés au dehors :	Au-dessous de 12 ans . .	162
	Au-dessus de 12 ans. . .	187
Placés à l'intérieur (hospice et colonie d'Ecole) :		
	Au-dessous de 12 ans . .	34
	Au-dessus de 12 ans . .	67
	Total.	450

On comptait à la même époque :

Filles à l'hospice de la ville ; 30

Garçons à la colonie agricole. 71

Les conditions de placement à la campagne sont les suivantes :

Pour les nouveaux-nés, l'administration paye la somme de 9 fr. par mois jusqu'à la fin de leur première année ; de 1 à 7 ans elle en paye 7, 50 ; de 7 ans à 12, elle en paye 6. A 12 ans l'enfant gagne sa subtistance et l'administration, par les soins d'un inspecteur spécial, se borne à exercer sur lui un bienveillant patronage.

Rappelons en terminant que l'hospice du Saint-Esprit est un établissement départemental ; que c'est M. le Préfet seul qui décide de la valeur des raisons à l'appui de la demande, et que c'est lui qui prononce sur l'admission des enfants proposés.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

L'institution des sourds-muets compte à peine 50 années d'existence à Besançon, et c'est aux soins et aux efforts de la charité privée que nous en sommes redevables. Sœur Rouzot en conçut et en exécuta le projet en 1819, en ouvrant une école libre en faveur des sourdes-muettes, dans une maison située en face de l'église de la Madeleine. Cette digne religieuse, membre de la communauté de Notre-Dame-des-sept-douleurs établie à l'hermitage de Villersexel, était chargée d'ins-

truire les jeunes filles parmi lesquelles se trouvaient 2 ou 3 sourdes-muettes. Aux prises avec les difficultés de l'enseignement pour ce qui concernait ce genre d'infirmité, elle se décida à se faire elle-même élève et dans ce but, elle se rendit à Lons-le-Saunier, pour y étudier le langage des sourds-muets sous la direction de l'abbé Pernet, qui avait été formé à l'école de l'abbé de l'Epée.

Mais ce vénérable ecclésiastique était vieux et infirme, et sœur Rouzot ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui était impossible d'en recevoir ce complément d'instruction qui lui était indispensable pour se livrer à l'enseignement spécial auquel elle voulait consacrer sa vie. Aussi accepta-t-elle avec empressement la proposition de Madame de Grammont de la conduire à Paris s'instruire directement à l'institution royale des sourds-muets. C'est ainsi qu'elle devint élève du célèbre abbé Sicard.

L'école de sœur Rouzot répondait à un besoin réel ; elle comblait une lacune bien sentie et la providence allait en donner la preuve en bénissant la généreuse initiative qui en avait doté la ville. Après quelques années d'exercice, les familles purent apprécier les avantages d'une méthode inconnue jusqu'alors dans le pays ; le nombre des élèves augmenta rapidement et l'agrandissement du local ne tarda pas à devenir nécessaire. Six ans s'étaient à peine écoulés, depuis le début de l'œuvre, que sœur Rouzot se décida à acheter une maison plus vaste, entourée d'un jardin, rue de la Préfecture.

Le succès qu'elle obtint et le bien qu'elle opéra inspirèrent à M. l'abbé Breuillot, économe du séminaire,

l'idée d'ouvrir une pareille institution en faveur des garçons : c'est ce qu'il fit en 1825 dans une maison située place des capucins, vis-à-vis l'hôpital ; mais cet établissement n'était que provisoire et les vues du fondateur allaient plus loin. M. l'abbé Breuillot était d'un caractère hardi, entreprenant, opiniâtre dans la poursuite de ses projets, habile dans leur exécution. Il conçut l'idée de réunir les deux établissements ou, tout au moins, de les rapprocher par des liens communs et ensuite d'intéresser à leur administration le département lui-même. Il avait sur sœur Rouzot l'ascendant qu'une volonté inflexible, guidée par le sentiment du bien, peut exercer sur une femme ; il sut en profiter pour faire construire dans son jardin les bâtiments qui devaient compléter l'œuvre et que les sourds-muets ont occupés depuis ce temps-là. Puis, non content de ce premier succès et malgré la résistance de la directrice des sourdes-muettes, qui se croyait assez forte pour soutenir seule l'œuvre qu'elle avait si heureusement commencée, il entra en négociation avec le département pour la cession entière des bâtiments qu'il avait fait construire et de la maison que sœur Rouzot avait achetée.

La négociation ne tarda pas à aboutir au résultat désiré par M. Breuillot et sœur Rouzot se résigna. Suivant acte du 3 juin 1828, confirmé par ordonnance du 28 février 1829, le département devint propriétaire de l'ensemble des immeubles moyennant une somme de 10,000 f. qui restaient à découvert sur le prix de l'acquisition primitive. Mais sœur Rouzot conservait la direction des sourdes-muettes comme M. l'abbe Breuillot

celle des sourds-muets, et l'administration ne devait intervenir qu'à titre de propriétaire et de patron en ce qui concernait les élèves qu'elle confierait à l'un et à l'autre des deux établissements.

Le traité souscrit par M. le Préfet, à la date du 15 janvier 1835, laisse au directeur de l'école des garçons, toute sa liberté d'action et ne le considère que comme un entrepreneur chargé de pourvoir aux besoins et à l'éducation des élèves pour lesquels un prix de pension lui a été alloué. Il est vrai que dans les engagements réciproquement consentis, il n'a jamais été question des sourdes-muettes, mais il n'est pas probable que le département ait eu l'intention de traiter différemment ces deux établissements, car il entretient dans l'un et l'autre des élèves sur le même pied et la commission de surveillance, créée en 1851 pour la maison des sourds-muets, a dû étendre son action à celles des sourdes-muettes, en vertu d'un arrêté du 15 janvier 1857.

Il résulte de tout ce qui précède que si l'administration départementale n'a eu ni la première idée des étatablissements des sourds-muets, ni le mérite de leur fondation, on doit cependant lui savoir gré d'en avoir accepté en partie la charge et de les avoir soutenus par des subventions annuelles en rapport avec le nombre des élèves indigents qu'elle y entretient.

Le département peut-il faire davantage et ne devrait-il pas adopter pour les deux institutions l'unité de direction d'où résulterait l'unité dans l'enseignement et dans la discipline et peut-être plus de solidité dans l'éducation morale et professionnelle des élèves? Cette opinion

a rencontré des partisans aussi honnêtes que convaincus et je n'ai pas été le dernier à la partager. Quoi, me disais-je, le département conserve une direction unique pour l'hospice de saint-Jean-l'aumônier et pour la maison de correction, dont l'objet est si différent, et dont la population réunie est en moyenne de 500 habitants, et, malgré les raisons déduites de l'économie, de la facilité et de la simplicité dans la gestion et des autres avantages qu'on pourrait retirer de cette mesure, il ne soumettrait pas à un seul directeur deux établissements consacrés à un seul genre d'infirmités et dont les habitants réunis forment à peine un total de 80 à 90 personnes!

Le conseil général du Doubs, saisi de cette question, dans sa session de 1858, a écarté le projet de soumettre les deux établissements à un seul directeur et il a voté le *statu quo*. Le conseil général a eu raison, car au-dessus de la question administrative, il y a une question d'équité et, sous ce rapport, voici des faits dignes d'être pris en considération par les administrateurs qui auraient à cœur de reprendre plus tard, à nouveau, le projet de fusion.

Sœur Rouzot morte au mois d'août 1858, etait fondatrice de l'œuvre, l'établissement des sourdes-muettes était le fruit de ses pensées et de son travail; c'était pour ainsi dire son bien et c'eût été une ingratitude et une injustice, que d'amoindrir sa position en la soumettant à une direction étrangére. L'abbé Salvan professeur à l'institution royale des sourds muets de naissance, dans un certificat daté du 11 août 1819, parlait d'elle en ces termes : « j'atteste que sœur Rouzot a

suivi depuis 18 mois mes leçons avec une grande assiduité, intelligence et application et quelle est très en état, par les progrès qu'elle à faits dans l'art d'instruire les sourds-muets, d'être à la tête d'un établissement de ce genre. J'atteste en outre à MM. les supérieurs ecclésiastiques qu'elle s'est comportée dans l'institution avec beaucoup de modestie et de piété, et que ses bons exemples ont été très-utiles à mes jeunes élèves. »

L'abbé Sicard tenait le même langage ; il disait d'elle dans une pièce datée du 19 septembre 1819 : « Sœur Rouzot a suivi pendant 18 mois mes leçons et elle a fait tant de progrès dans ce mode d'instruire les sourds-muets, que je la crois en état d'être à la tête d'un établissement pareil à celui que je dirige dans cette capitale de la France. »

Reste à voir si sa mort a dégagé le département vis-à-vis d'elle et si celui-ci peut disposer à son gré de l'établissement ? En droit, la chose n'est pas douteuse, puisqu'en vertu de l'acte du 3 juin 1828, le département est devenu propriétaire de l'ensemble des immeubles. (1) Mais à d'autres points de vue la mesure me

(1) Le département, à ne considérer cet acte qu'au point de vue de l'intérêt matériel, a fait dans cette transaction une excellente affaire ; car d'un côté sœur Rouzot avait payé un à-compte de 4,000 fr. sur le prix d'acquisition et avait fait à ses frais des agrandissements et des réparations ; de l'autre, l'abbé Breuillot avait su obtenir, soit en argent, soit en nature, des dons qui ont été religieusement employés à la construction du bâtiment des sourds-muets. Or nous avons vu que le département est devenu propriétaire de l'ensemble des immeubles moyennant une somme de 10,000 fr. qui restaient à découvert sur le prix de l'acquisition primitive.

paraîtrait prématurée et la mémoire de sœur Rouzot est encore trop vive dans l'établissement qu'elle a créé pour que déjà l'on ne tienne aucun compte de ses titres et de ses vœux.

Son testament, daté du mois de septembre 1854, renferme des passages qui font connaître les préoccupations de cette bonne religieuse pour son établissement en même temps que son attachement aux pauvres et sa piété vive et modeste.

« J'institue mon héritière universelle Sœur M.-C., ma compagne et mon assistante, avec l'obligation de me remplacer dans l'établissement où tout doit rester. (1) »

« On tiendra toujours des sourdes-muettes pauvres gratis dans l'établissement, suivant les ressources qu'on aura. On y vivra toujours dans la plus grande simplicité soit pour l'habillement, soit pour les meubles, ainsi que pour la nourriture qui, cependant, sera toujours saine et abondante.

» On me fera un enterrement tout; simple on n'y invitera que des personnes pieuses qui prieront pour le repos de mon âme. »

Je n'ai connu sœur Rouzot que par ses œuvres et je ne connais pas davantage son successeur : j'en ai donc parlé avec une entière indépendance et sans parti pris. L'opinion que j'ai soutenue se justifie par le respect que méritent les bienfaiteurs des pauvres et par les encouragements qu'on doit à ceux que la charité porte à les

(1) Le mobilier appartenait tout entier à sœur Rouzot.

imiter. Tout acte contraire aurait pour effet de ralentir leur zèle et d'affaiblir leur dévouement.

Aujourd'hui, le département dépense régulièrement pour les deux établissements la somme de 7,138 fr., dont 3,000 fr. sont affectés à des pensions d'élèves sourds-muets et 2,000 fr. à des pensions d'élèves sourdes-muettes. Le reste est dépensé en complément du traitement des professeurs, honoraires du médecin et en distribution de prix et d'encouragements. (1)

La maison des sourdes muettes entretient aujourd'hui 47 élèves, dont 10 sont aux frais du département du Doubs, 5 aux frais de la ville de Besançon et 10 à la charge de cette maison, suivant les intentions de sœur Rouzot, stipulées dans le passage de son testament que j'ai cité plus haut. Celle des sourds-muets entretient 25 élèves, dont 10 sont aux frais du département du Doubs.

Indépendamment des élèves du département du Doubs, ces établissements en reçoivent de la Haute-Saône et du Jura pour lesquels on leur paie un prix de pension consenti par ces départements.

Pour faire admettre un élève sourd-muet indigent aux frais du département ou de la commune, on adresse une demande régulière à M. le Préfet ou à M. le Maire, qui prononcent chacun en ce qui le concerne.

---

(1) Ne sont pas compris dans cette somme les frais d'entretien des bâtiments, qui n'ont rien de fixe.

INSTITUTION POUR LES JEUNES AVEUGLES.

Il n'existe à Besançon aucune institution de ce genre, qui d'ailleurs n'a de raison d'être que dans les grands centres de population. Mais depuis plusieurs années le Conseil général vote à son budget la somme de 600 fr. pour faire face à la bourse qu'il entretient à l'Institution impériale des jeunes aveugles. Cette année la bourse a été affectée à la fille d'un agent forestier de Roulans, décédé à la suite des fatigues éprouvées dans l'exercice de ses fonctions.

HOSPICES DES VIEILLARDS DE SAINT-JEAN L'AUMÔNIER.

Aumône générale.

L'institution de l'Aumône générale, dont le nom a disparu, mais dont l'esprit et le but se retrouvent de nos jours dans d'autres établissements analogues, avait pour but d'assister, dans leurs familles, les pauvres qui pouvaient encore travailler, et de mettre un terme à la mendicité. Tous les dimanches de l'année, à huit heures du matin, après leur avoir fait entendre la messe et le catéchisme dans l'Eglise de Saint-Pierre, on leur distribuait, dans la cour de l'hôtel de ville, du pain et d'autres secours en rapport avec leurs besoins.

Les vieillards pauvres, domiciliés et établis dans la commune, qui ne pouvaient plus travailler, étaient

logés, nourris et entretenus dans l'hospice de Saint-Jean l'aumônier.

On ignore la date précise de la fondation de cet établissement, mais il est démontré qu'il existait déjà au dix-septième siècle. Le nom *de Vieillards*, par lequel on le désigne quelquefois, indique sa spécialité, et la catégorie des vieillards et des incurables entretenus à Saint-Jacques n'en est que la continuation.

Saint-Jean l'Aumônier, dont le nom avait été supprimé à la révolution, et qui, depuis l'année 1812, avait été confondu avec l'établissement de Bellevaux, dont nous parlerons plus tard, a été de nouveau mis en possession de son titre en 1856, mais il y a cette différence entre l'établissement des dix-septième et dix-huitième siècles et l'établissement actuel, que le premier était communal et que le second a été établi à titre d'hospice ou d'asile départemental. De sorte que le véritable hospice de Saint-Jean l'Aumônier ou des vieillards est à l'hôpital Saint-Jacques et non ailleurs, comme on en jugera.

Fondé par les directeurs de l'aumône générale, l'hospice des vieillards et des incurables fut ouvert dans une maison du Petit-Battant et il y fut maintenu jusqu'au mois de germinal an XII, époque à laquelle le service fut réuni à ceux de l'hôpital Saint-Jacques. Je ne possède qu'un seul fait relatif au nombre des pauvres qu'on y entretenait au dix-septième siècle, et il indique 53 hommes et 67 femmes ; en tout, 120 vieillards ou incurables.

On conserve aux archives de l'hôpital Saint-Jacques,

les registres des entrées depuis l'année 1725. Il résulte des recherches que j'y ai faites, que depuis cette époque jusqu'à la translation du service à Saint-Jacques, c'est-à-dire de 1725 au 1er germinal an XII, 360 indigents vieux et incurables y ont été reçus : 141 femmes et 229 hommes; soit, en moyenne, 4 à 5 pauvres par année. Le nombre de ceux qu'on y entretenait était en moyenne de 20 pour les hommes, et de 14 pour les femmes.

Depuis le mois de germinal, an XII, jusqu'à l'année 1857 on en a reçu 849 : 450 femmes et 399 hommes; soit, en moyenne, 15 par année. Le nombre de ceux qu'on y a entretenus a été, en moyenne, de 8 à 9 pour les hommes et de 15 pour les femmes.

Au 1er janvier 1859 on comptait 55 indigents entretenus dans le service des vieillards : 19 hommes et 36 femmes. Ce chiffre, conforme aux prescriptions d'un réglement arrêté en 1854 par la commission administrative, se décompose ainsi qu'il suit :

Hommes incurables,	7	Hommes vieux. . .	12
Femmes id. . .	12	Femmes vieilles . .	24
Total. . . .	19	Total. . . .	36

On voit, d'après ces détails, qu'on reçoit aujourd'hui plus de femmes que d'hommes, ce qui était le contraire avant l'annexion des vieillards à l'hôpital Saint-Jacques.

Les vieillards et les incurables possèdent des propriétés et des revenus propres qui ne peuvent être affectés à aucune autre catégorie d'indigents, de sorte que, avec une administration unique, il existe pour eux une comptabilité distincte et un budget séparé.

Parmi les ressources de cet hospice, il faut citer des fondations particulières dues à la générosité de plusieurs Bisontins. Les quatre dernières d'entre elles, qui n'ont que quelques années de date, y ont ajouté onze lits nouveaux et la fondation Parguey (1), qui a été faite en 1840, en a assuré sept pour sa part.

Pour être admis à l'hospice des vieillards, les pauvres doivent présenter trois conditions essentielles : 1° n'avoir aucun parent en état de leur venir en aide; 2° être veufs ou célibataires; 3° être nés à Besançon, ou habiter la commune depuis au moins vingt ans.

Les mêmes conditions, moins celle de l'âge, sont exigées des infirmes ou des malades qui sollicitent leur entrée aux incurables. Les postulants doivent adresser, par écrit, une demande à la commission administrative des hospices réunis qui décide.

HOSPICE DES PETITES-SOEURS-DES-PAUVRES.

La philanthropie, dans la conception et la réalisation de ses desseins, s'appuie sur les combinaisons du calcul; elle considère les intérêts personnels, suppute les influences et se décide quand elle a gagné à sa cause tous ceux qui peuvent la servir.

---

(1) M. Parguey, ancien officier de cavalerie, a fait en outre à la ville d'autres dons importants : l'un d'eux charge l'hôpital de distribuer aux pauvres chaque année, à l'anniversaire de sa mort, 100 miches de pain de 3 kilogrammes chacune.

La charité ne procède pas ainsi : Saint-Vincent de Paul, vivement touché de compassion à la vue des enfants que le libertinage et la misère exposaient aux portes des églises et dans les places publiques, conçoit le projet de remédier à un si grand mal. Il intéresse à cette pieuse ambition les dames de charité ; il entretient leur ardeur par des conseils et des prédications, accroît leurs ressources par ses démarches et ses quêtes, et lorsqu'il voit leur confiance ébranlée, d'un côté par la multitude des enfants abandonnés, de l'autre par l'exiguité des moyens ; quand il voit leur courage vaincu par l'énormité des charges, il convoque toutes les dames de charité de Paris, et plein d'émotion, il leur tient ce langage touchant que tous ses biographes ont reproduit :

« Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; maintenant leur vie et leur mort sont entre vos mains : ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin, et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez..... Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voudrez plus avoir de miséricorde pour eux. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages. »

L'assemblée ne répond que par des larmes ; la charité fait un suprême et décisif effort, et l'hospice des enfants trouvés est fondé.

Il y a bientôt vingt ans, deux jeunes ouvrières de Saint-Servan, petite ville de Bretagne située sur les bords de la Manche, poussées par l'amour de Dieu et par une

vocation irrésistible, se préparaient à la vie religieuse par la priére et les sacrifices. Un prêtre, leur confident et leur directeur, voulant leur inspirer le goût de toutes les vertus, leur recommandait surtout la douceur et la bonté envers les pauvres vieillards infirmes et malades, et pour les mettre à l'épreuve il leur conseilla de prendre soin d'une vieille aveugle de leur voisinage.

Si le mal est contagieux, le bien se communique également quelquefois. La Providence mit sur le chemin des deux jeunes filles une ancienne servante, Jeanne Jugan, mûrie par l'âge et dont l'expérience était nécessaire pour mener à bien l'entreprise dont elles étaient loin de se croire les instruments.

Saint-Servan n'avait point d'hospice, et beaucoup de vieilles femmes que les sinistres de la mer avaient laissées veuves, n'avaient d'autres ressources que les aumônes qu'elles allaient solliciter. Après quelques mois d'essais et de tâtonnements, ces trois pauvres filles recueillent douze vieilles des plus misérables, et pour leur épargner l'avilissement de la mendicité, elles se font mendiantes elles-mêmes pour les nourrir, mettant le sceau, par ce dernier degré d'humiliation, à ces sacrifices admirables et à ces dévoûments touchants qui allaient enfanter des prodiges. L'hospice des *Petites-Sœurs des pauvres* était fondé.

Cette institution s'est fait rapidement connaître en France, et il n'y a guère de grandes villes qui ne possèdent aujourd'hui une maison de ce nom.

Celle de Besançon date du mois de novembre 1849. Une pieuse personne dont la haute vertu s'offenserait de

nos éloges, Mlle Junot n'avait pu lire, sans en être profondément émue, le récit des miracles de charité opérés par *les petites sœurs des pauvres*. Ces humbles filles n'apportent pas de dot, elles ne demandent pour elles-mêmes ni nourriture, ni entretien ; qu'on leur fournisse un asile, voilà tout ce qu'il faut à leur industrieuse activité. La pieuse demoiselle, s'inspirant des conseils de M. l'abbé Guerrin, vicaire général du diocèse de Besançon, imagina d'appeler et d'installer ces nouvelles servantes des pauvres dans sa propre demeure. Elle leur en céda la moitié en don gratuit, leur vendit le reste plus tard et ne s'y réserva, pour elle-même, qu'un fort modeste appartement.

Là commença l'œuvre dont nous sommes chaque jour les témoins et les admirateurs. La ville accueillit les religieuses avec un respectueux empressement mêlé de quelque étonnement et de quelque curiosité. La première fois qu'elles allèrent visiter Mgr. l'archevêque, l'éminent prélat les bénit, leur ouvrit sa bourse et partagea avec elles le peu qu'elle contenait. Depuis ce jour rien n'a manqué aux Petites-Sœurs des pauvres. Chaque matin elles vont quêter dans les maisons et dans les marchés ce qui est nécessaire aux besoins du jour ; chaque soir les provisions sont épuisées, mais il reste pour le lendemain l'espérance des religieuses et la charité du peuple ; et depuis dix ans cette espérance renaît chaque soir, et chaque matin cette charité se soutient, se renouvelle, fait des prodiges. Par un singulier privilége, jamais les Sœurs des pauvres n'ont recueilli dans leur quête ni injures ni propos grossiers. On leur donne partout et

partout de bon cœur. Il est vrai qu'elles demandent bien peu en apparence. Dans les maisons particulières les restes du dîner ou du souper, le pain oublié, le vin mis au rebut, les fruits qui commencent à se gâter, les provisions devenues inutiles au bout de la saison ; sur les marchés et les places, les objets qu'on ne pourrait plus vendre, les viandes et les poissons sans amateurs, en un mot tout ce qui n'intéresse plus la spéculation et dont une charité ingénieuse peut faire encore son profit.

J'ai parlé de l'empressement avec lequel on accueillit à Besançon l'institution des Petites-Sœurs des Pauvres ; qu'il me soit permis d'en citer ici quelques exemples :

A peine la maison est-elle ouverte, qu'un bienfaiteur inconnu lui porte un bon de 250 kilogr. de pain ; dans le même temps une dame envoie des chemises, une autre des draps, des vêtements ; mais, nous l'avons dit, dans cette maison merveilleuse tout se consomme, tout s'utilise au jour le jour. Pendant le premier hiver qui suivit son installation, on reçoit une pauvre femme dénuée de tout et dont les vêtements usés, sâles et infects ne pouvaient plus être portés dans un asile pauvre mais propre et bien tenu. Une des petites sœurs se met à l'œuvre et va quêter des vêtements. Vite une dame satisfait au besoin du jour, et pour l'avenir elle convie ses amies à une bonne œuvre qu'elle médite. Elle ouvre un atelier de bienfaisance qui dure encore, et là, dans les longues soirées d'hiver que tant de dames consacrent à des conversations frivoles, ce comité confectionne du linge et des vêtements qui sont une des ressources les plus précieuses de l'œuvre.

Une ouvrière, qui partage sa vie entre le travail et les bonnes-œuvres, veut aussi fournir sa part à l'hospice naissant. Pour cela elle organise une loterie qui produit 300 francs, et avec cette somme elle achète des étoffes ; aidée de ses amies elle les confectionne, et dans la distribution qu'elle en fait, sœurs et vieillards reçoivent leur part.

Le vestiaire des religieuses n'est pas mieux fourni que celui des pauvres. Il fut un temps où les petites-sœurs, rentrant bien mouillées de leurs quêtes journalières, n'y trouvaient pas même des bas de rechange. Un colonel d'artillerie l'apprend, et aussitôt il envoie 100 fr. pour faire cesser cette privation. Une bonne œuvre ne reste jamais sans récompense ; ce brave militaire était alors, comme tant d'autres, fort indifférent en matière religieuse : depuis il est devenu un fervent chrétien.

Aujourd'hui la maison compte un certain nombre de bienfaiteurs qui lui servent une sorte de rente à époques fixes. Il y a ainsi des abonnements à quinzaine, à un, trois ou six mois ; il y a enfin des souscriptions annuelles.

Ainsi vit, au jour le jour, depuis dix ans, sans souci du lendemain, et cependant sans subsistance suffisamment assurée, une maison qui compte 80 vieillards, pourvus de tout ce qui peut prolonger et améliorer l'existence. Les restes recueillis par les sœurs des pauvres sont accommodés en des repas où rien ne manque, ni l'abondance, ni même la qualité. Il est prescrit à ces bonnes religieuses de ne se nourrir elles-mêmes que de

ce qui reste après les repas de leurs vieillards, et elles observent ce point avec une telle rigueur qu'elles souffrent plutôt la faim que de la voir souffrir autour d'elles.

Ceux qui connaissent les habitudes des pauvres et des vieillards comprendront qu'il n'a pas été facile de réunir dans cet hospice tant de gens de caractère et de mœurs si différents, parfois si difficiles. Au commencement les pauvres montraient quelque défiance; plusieurs refusèrent d'y entrer, préférant ce qu'ils appelaient leur liberté à la tranquillité dont on leur offrait la perspective.

Mais les préventions tombèrent bien vite. Aujourd'hui que le nombre des places est triplé, on les brigue longtemps avant qu'elles deviennent vacantes, et quoique elles soient affectées spécialement aux pauvres de la commune, les vieillards du département, sans asile et sans pain, obtiennent souvent d'être admis à l'hospice.

Sur 295 vieillards qui ont été reçus depuis la fondation (196 femmes et 99 hommes), 60 à peine sont nés à Besançon; la plupart des autres y demeuraient depuis un temps plus ou moins long, mais un quart au moins d'entre eux arrivaient directement de la campagne.

L'établissement se divise en deux parties : l'une destinée aux femmes contient 56 places, l'autre destinée aux hommes n'en contient que 30, et, quoique les sexes soient divisés, il y a pour tous une certaine liberté. Ils peuvent sortir à des jours et à des heures déterminés; ils ont des cours et des salles ou règnent la propreté et l'ordre le plus parfait. Les hommes fument quelquefois, jouent aux cartes, s'occupent à quelques ouvrages de

menuiserie, s'entretiennent ensemble, et les femmes vaquent encore aux travaux de leur sexe, dans une mesure proportionnée à leurs forces.

En terminant cette esquisse que l'admiration m'a dictée, une réflexion vient à mon esprit.

Quand on songe que les ressources découvertes par la charité des sœurs des pauvres étaient perdues avant elles, on ne saurait trop admirer cette institution si modeste, si grande et si belle. Il y a dans ce fait quelque chose de si providentiel et de si chrétien, qu'on peut le regarder comme un des signes les plus éclatants de la charité de notre siècle et de l'empire reconquis lentement, mais sûrement, par les idées religieuses au milieu de la société moderne.

L'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres étant un établissement privé, toutes les demandes d'admission doivent être adressées à *la bonne mère*, autrement dite la supérieure, qui prononce (1).

(1) Ce travail sera continué dans le prochain bullétin.

ELECTIONS.

—

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

Président annuel.

M. Tripard, Avocat à la Cour impériale.

Vice-Président.

M. le vicomte Chifflet.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1859.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

M$_{gr}$ l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour mpériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin ; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ambassadeur à Vienne, (mai 1856).

Busson (l'Abbé), ancien Secrétaire général du Ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✻, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Delesse, ✻, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Déy, Inspecteur des Domaines, à Auxerre (janv. 1854).

De Moustier (le marquis de), G ✻, Ministre plénipotentiaire à Berlin (janvier 1858).

Desroziers, ✻, Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✻, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✻, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✻, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✻, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Micaud, ✻, ancien Maire de Besançon.

Montalembert (le Comte de), membre du Corps législatif, de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✻, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✻, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✻, Sénateur (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✻, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Weiss, O ✻, Bibliothécaire de la ville, membre corres-

pondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

VIANCIN, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

MARNOTTE, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

SAINT-JUAN (le Baron DE), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

PÉRENNÈS, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

PARANDIER, O ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

BOURGON, ✵, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

HUART, O ✵, ancien Recteur (août 1834).

LANCRENON, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

BRETILLOT (Léon), ✵, membre du Conseil général (novembre 1835).

RUELLET (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

JOBARD, ✵, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

PONÇOT, ✵, O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

CLERC (Ed.), ✵, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

VAULCHIER (le Comte Louis DE), (août 1837).

Convers, ✻, Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✻, Directeur et Professeur à l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✻, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François Xavier (août 1847).

Loiseau, ✻, Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

Messieurs

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire adjoint (août 1853).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences (janvier 1854).

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✻, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Lyon (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✻, membre de l'Académie des sciences; à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1854 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Vesoul (août 1834).

Magnin (Charles), O ✻, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✻, Conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✻, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

Tissot, ✻, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✠, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Marquiset (Armand), O ✠, ancien Sous-Préfet; à Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône) (janvier 1844).

Wey (Francis), ✠, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Saint-Lupicin (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mg), Protonotaire apostolique, Vicaire général honoraire du diocèse de Reims; à Paris (août 1850).

Reverchon, ✠, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✠ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruc-

tion publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, statuaire à Paris (août 1857).

Jeanney, Conseiller à la Cour impériale de Besançon (janvier 1858).

Ed. Grenier, littérateur à Baume-les Dames (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✠ O ✠, Littérateur; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✠ O ✠, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✠, ancien Inspecteur général de l'Université; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✠, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✠, Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Paris (août 1834).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Caumont (de), O ❄, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ❄, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ❄, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Préfet; à Marvejols (août 1842).

Leglay, ❄, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ❄, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ❄, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ❄, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

GINGINS LA SARAZ (le Baron DE), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Prof. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre); à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1859.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1859, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont-Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de Perreciot.*

Prix de Poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille de 300 francs. — *De l'horlogerie en Franche-Comté ;* son histoire, son influence et son avenir.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 23 *août* 1858.

Discours de M. le président..... 1
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. l'abbé Dartois 16
Poésies, par M. Alexandre de Saint-Juan..... 22
Rapport sur le concours d'histoire, par M. le président Clerc 26
Les tumulus d'Alaise, de Cadmène et d'Amancey, par M. Just Vuilleret 37
Poésies, par M. Ed. Grenier, de Baume..... 51
Rapport sur le concours de poésie, par M. Viancin. 55
Rapport sur le concours d'économie politique, par M. Edouard Clerc, ancien notaire 71
Pièces de vers, par M. Viancin..... 85
Epigrammes, par le baron Charles de Saint-Juan ... 89
De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par le docteur Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine..... 93
Elections..... 170
Liste académique..... 171
Programme des prix..... 182

FIN.

Besançon.— Dodivers et Cᵉ, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

ERRATUM.

Page 36, *au bas :*

Les noms des lauréats du concours d'histoire ont été omis, et doivent être rétablis comme il suit :

L'auteur du mémoire n° 1 sur l'*Abbaye des Trois Rois*, jugé digne d'une mention honorable avec une médaille de 200 fr., est M. l'abbé Brultez, curé de Sénargent.

L'auteur du mémoire n° 3, qui a également obtenu une mention honorable avec une médaille de 100 fr., est M. Charles Derosne, de Besançon.